



BUREAU SYNDICAL Note de synthèse explicative

Vendredi 23 septembre 2022 – 9h30
Espace Marcel RESTOUT – SDEC ÉNERGIE

Convocation envoyée, mise en ligne et affichée le 16 septembre 2022

ORDRE DU JOUR

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE	3
1. Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2022	3
2. Compte-rendu des décisions de la Présidente.....	3
3. Compte-rendu des délégations	3
4. Marchés Publics.....	4
5. Adhésions et transferts de compétences.....	10
6. Actualités	11
II. TRAVAUX DES COMMISSIONS.....	21
ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES.....	21
7. Ajustement du tableau des effectifs 2022.....	21
8. Recrutement d'agents contractuels en remplacement d'agents permanents indisponibles.....	22
9. Titres restaurant 2023	23
10. Plan d'action de prévention - Document unique d'évaluation des risques professionnels	23
11. Financement des fonds de concours.....	24
12. Projet France relance cybersécurité	24
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	26
13. Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux	26
14. Aides aux extensions pour sites privés	26
RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE	27
15. Soutiens financiers à la rénovation énergétique	27
TRANSITION ENERGETIQUE	28
16. Accompagnement à la transition énergétique- « PACTE » – CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon	28
17. Projet photovoltaïque ZAC de la Fossette II à Douvres la Délivrande	29
18. Accompagnement et financement des projets ENR photovoltaïque (< 100 kWc, entre 100 et 500 kWc & > 500 kWc) ..	30
MOBILITES BAS CARBONE	32
19. Programme de travaux - Bornes de recharge pour véhicules électriques - 5ème tranche 2022.....	32
20. Valeur des actifs à la date de transfert de compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE.....	33
21. Etat d'avancement de la concertation du futur SD IRVE.....	33
22. Mise en place d'un programme d'investissement « relais »	34
23. Mode de gestion de la compétence IRVE.....	36
TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE	37
24. Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 4ème tranche 2022	37
25. Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 7ème tranche 2022	37
26. Programme d'effacement coordonné des réseaux – 1ère tranche 2023	38
27. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage.....	38
28. Convention constitutive de groupement de commandes avec le SDEM50 pour le traitement des poteaux bois déposés 2022	39
ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE.....	40
29. Eclairage public et Signalisation Lumineuse – Tranches de travaux 2022	40

QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Bureau Syndical souhaitant évoquer un point particulier devant le Bureau Syndical en aviseront la Présidente 48 heures au moins avant la séance.

Annexe 1 :	<i>Procès-verbal de la séance du 8 juillet 2022</i>	p 42
Annexe 2 :	<i>Compte rendu des délégations de dépenses</i>	p 68
Annexe 3 :	<i>Notes relatives au projet de loi d'accélération des énergies renouvelables</i>	p 88
Annexe 4 :	<i>Recensement des projets 2023</i>	p 97
Annexe 5 :	<i>Echéances prévisionnelles du 1^{er} semestre 2023</i>	p 101
Annexe 6 :	<i>Tableau des effectifs 2022</i>	p 103
Annexe 7 :	<i>Plan d'action de prévention</i>	p 104
Annexe 8 :	<i>Liste des demandes de financement par fonds de concours</i>	p 106
Annexe 9 :	<i>Demande de subvention – France relance</i>	p 107
Annexe 10 :	<i>Liste des aides aux activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux</i>	p 112
Annexe 11 :	<i>Liste des aides aux extensions pour sites privés</i>	p 114
Annexe 12 :	<i>Convention « PACTE » – CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon</i>	p 115
Annexe 13 :	<i>Valeur des actifs à la date du transfert de la compétence «IRVE» - Liste des 154 collectivités</i>	p 124
Annexe 14 :	<i>Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 4^{ème} tranche 2022</i>	p 127
Annexe 15 :	<i>Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 7^{ème} tranche 2022</i>	p 128
Annexe 16 :	<i>Programme d'effacement coordonné des réseaux – 1^{ère} tranche 2023</i>	p 130
Annexe 17 :	<i>DTMO – Effacement – Ville de Lisieux</i>	p 133
Annexe 18 :	<i>Convention groupement de commandes avec le SDEM50 pour le traitement des poteaux bois</i>	p 140
Annexe 19 :	<i>Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) –5^{ème} Tranche de travaux 2022 < 40 K€</i>	p 144

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 JUILLET 2022

→ *Annexe 1 p 42.*

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

La Présidente rendra compte des décisions prises depuis le Bureau Syndical du 8 juillet 2022, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 16 juin 2022 :

OBJET			
Transition énergétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes de Victot-Pontfol, Ranville et St Denis de Méré
		Niveau 2	Adhésion des communes de Bernières-sur-Mer, Victot-Pontfol, Moyaux, Arganchy
	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2022 de la commune de Vire-Normandie		
	Aide financière pour la réalisation de l'audit énergétique de l'école de Quetteville		
Groupement achat d'énergie	Décision de défense des intérêts du SDEC ENERGIE dans l'instance n°2201826-3 introduite par ELECTRICITE DE FRANCE (EDF) devant le Tribunal Administratif de Caen		
Solidarité	Conventions de partenariats 2022 avec le secours Catholique (8 000 €), le secours Populaire (2 000 €) et la Croix Rouge Française (10 000 €)		
Relations usagers	Convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Calvados relative aux actions des Points Info 14		

3. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

La Présidente rendra compte de la délégation qu'elle a reçue et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 8 juillet 2022.

→ *Annexe 2 p 68.*

4. MARCHES PUBLICS

○ Consultations en cours

Objet	Type de procédure
Accord-cadre 2020 pour la fourniture de postes de transformation, transformateurs HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppe de postes transformation pour la distribution publique d'électricité - Marchés subséquents n°6	Marché subséquent
Elaboration d'un référentiel technique territorialisé « Trame noire » pour la prise en compte de la biodiversité dans les investissements et l'exploitation de l'éclairage public du Calvados.	Procédure adaptée
Traitement des transformateurs déposés HTA-BT déposés 2022	
Fourniture de contrôleurs à l'armoire de commande pour le réseau d'éclairage public 2022	
Tickets restaurant	

○ Résultats de consultations, nécessitant délibérations

Objet	Type de procédure	Attributaire
Mise en place d'un cadastre solaire	MAPA > 40 000 € HT	CYTHELIA ENERGY
Traitement des poteaux béton déposés 2022		Société des Matériaux Caennais (SMC)

Délibérations : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de décider d'attribuer le marché pour la mise en place d'un cadastre solaire à l'entreprise CYTHELIA ENERGY pour un montant de 59 800 € ;
- de décider d'attribuer le marché de traitement des poteaux béton déposés 2022 à la Société des Matériaux Caennais (SMC) pour un montant de 105 600 € ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

○ Avenants, nécessitant délibérations

➤ Marchés de l'énergie :

Entreprises	Objet de l'avenant	
PLÜM ENERGIE	Avenant n° 1 de transfert : cession de marché à sa filiale à 100% PLÜM ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS	MS4 lot 1 à l'accord cadre « Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés » 2020

➤ **Marchés de travaux réseaux 2022** : Avenant n°4 portant sur la date de prise d'effet des marchés suivants :

Objet	Secteur géographiques	Attributaire
Lot 1A : Travaux aériens	Tout le département du Calvados	SPIE CITYNETWORKS
Lot 11A : Travaux souterrains CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFFAGE
Lot 3 : Travaux souterrains CC Isigny-Omaha Intercom	CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM
Lot 4 : Travaux souterrains CC Bayeux Intercom	CC Bayeux Intercom	STURNO + TEIM
Lot 5 : Travaux souterrains CC Seullès Terre et Mer	CC Seullès Terre et Mer	STEPELEC
Lot 6 : Travaux souterrains CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM
Lot 7 : Travaux souterrains CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM
Lot 8 : Travaux souterrains CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT
Lot 9 : Travaux souterrains CC Terre d'Auge	CC Terre d'Auge	TRP NORMANDIE
Lot 10 : Travaux souterrains CA Lisieux Normandie	CA Lisieux Normandie	STEPELEC
Lot 12 : Travaux souterrains CC du Pays de FALAISE	CC du Pays de FALAISE	SORAPEL + SATO
Lot 13 : Travaux souterrains CC Cingal Suisse Normande	CC Cingal Suisse Normande	STEPELEC
Lot 14 : Travaux souterrains CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	SORAPEL + SATO
Lot 15 : Travaux souterrains CC Intercom de la Vire au Noireau	CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO + TEIM
Lot 16 : Travaux souterrains CC Pré-Bocage Intercom	CC Pré-Bocage Intercom	STEPELEC

- **Marchés de travaux raccordement 2022** : Avenant n°3 portant sur la date de prise d'effet des marchés suivants :

Lots	Secteur géographiques	Attributaire
Lot 1a : Bessin-Bocage	CC Isigny Omaha Intercom, CC de Bayeux Intercom, CC de Seullès Terre et Mer, CC Pré-Bocage intercom, CC Intercom de la Vire au Noireau	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS
Lot 2a : Caen La Mer et ses environs – Suisse Normande et Pays de Falaise	CU Caen-la-Mer, CC Vallée de l'Orne et de l'Odon, CC Cingal Suisse Normande, CC du Pays de Falaise	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS
Lot 3 : Pays d'Auge Nord et Pays d'Auge Sud	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge, CC Val-Ès-Dunes, CC Cœur-Côte-Fleurie, CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville, CC Terre d'Auge, CA de Lisieux-Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS

- **Marchés suite à appel d'offres ouvert – CAO du 06 septembre 2022** (article L1414-4 du CGCT) :

Objet	Attributaire	Avenants
Lot 4 du Marché subséquent 1 - Electricité	TotalEnergies	Avenant n°2 : prolongation de la période de fourniture d'électricité, diminution du prix du MWh, modalités de calcul du coût induit par le mécanisme de capacité

Délibérations : selon, notamment, les avis émis par la Commission d'Appel d'Offres du 6 septembre 2022, il appartiendra au Bureau Syndical :

- de statuer sur les projets d'avenants proposés ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

- **Résultats de consultations et avenants ne nécessitant pas de délibération** (< à 25 000 € ou appel d'offres)

Objet	Type de procédure	Attributaire
Marché spécifique 2023 électricité (lot 1) et gaz (lot 2)	Appel d'Offres ouvert	CAO du 6 septembre 2022
Fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéo-protection 2022		CAO du 20 septembre 2022

○ **Reconductions de marchés :**

➤ **Achat de petites fournitures de bureau & papier de reprographie et d'impression :**

Lot	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction
Lot 1 - Petites fournitures de bureau	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	02/12/2020	01/12/2024	3
Lot 2 - Papier de reprographie et d'impression					

➤ **Travaux et maintenance Eclairage Public / Signalisation Lumineuse :**

Lot	Titulaire(s)	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction
Lot 1 - Bessin	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SATO + RESEAUX ENVIRONNEMENT	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	3
Lot 2 - Bocage / Orne et Odon					
Lot 3 - Vire Noireau / Suisse normande / Pays de Falaise	TEIM + INEO				
Lot 4 - Pays d'Auge Sud	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SATO + RESEAUX ENVIRONNEMENT				
Lot 5 - Pays d'Auge Nord	CITELUM				

➤ **Contrôle de stabilité mécanique des mâts d'éclairage public et potences de signalisation lumineuse :**

Lot	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction
Lot 1 - Ouest	REI LUX CONTROLES	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	10/12/2021	09/12/2025	1
Lot 2 - Est					

➤ **Travaux aériens et souterrains 2022 :**

Lot	Titulaire(s)	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction
Lot 1a - travaux aériens sur les réseaux d'électricité - Calvados -	SPIE CITYNETWORKS	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/01/2022	31/12/2025	1
Lot 11a - travaux souterrains - CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFFAGE	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/01/2022	31/12/2025	1

➤ **Travaux de raccordement au réseau électrique 2022 :**

Lot	Titulaire(s)	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction
Lot 1a - Bessin Bocage	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/01/2022	31/12/2025	1
Lot 2a - Caen La Mer et ses environs - Suisse Normandie et Pays de Falaise					

➤ **Autres marchés :**

Marché / Lot	Titulaire(s)	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction
Mise à disposition et abonnement à un logiciel de suivi énergétique et patrimonial	Mc MA SOLUTIONS	17 mois Reconductible 2 x 12 mois	19/08/2021	30/12/2024	1
Maintenance et exploitation de la plomberie et des installations thermiques & climatiques du SDEC ÉNERGIE	MISSENARD QUINT B	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	22/10/2021	21/10/2025	1
Supervision, exploitation et maintenance d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables	GT FORLUX - Citéos Ingénierie Normandie + CITEOS CAEN + COGELUM IDF + FRESHMILE	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/01/2022	31/12/2025	1

○ **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés de travaux, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour l'année 2022 :

➤ **Travaux aériens et souterrains 2022 :**

Lot	Secteur	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 6 Travaux souterrains	CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	BATI 14 - JABLONSKI Slawomir	Travaux de maçonnerie	6 000 €
Lot 7 Travaux souterrains	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord				6 000 €

➤ Raccordement 2022 :

Lots	Secteurs	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 1A	Bessin- Bocage	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	SEC INGENIERIE	Etudes	20 000 €
Lot 2A	Caen la mer et ses environs - Suisse Normande et Pays de Falaise				20 000 €
Lot 1A	Bessin- Bocage	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	EIFFAGE ROUTE	Réfection de voiries	10 000 €
Lot 2A	Caen la mer et ses environs - Suisse Normande et Pays de Falaise				10 000 €
Lot 1A	Bessin- Bocage	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	TOPO ETUDES	Etudes	20 000 €
Lot 2A	Caen la mer et ses environs - Suisse Normande et Pays de Falaise				20 000 €

➤ Travaux et maintenance Eclairage Public / Signalisation Lumineuse :

Lot	Secteur	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 1	Bessin	GAGNERAUD CONSTRUCTION	MILECLAIR	Nettoyage de mâts de lampadaires dans le secteur du Calvados	10 000 €
Lot 2	Bocage / Orne et Odon				10 000 €
Lot 4	Pays d'Auge Sud				10 000 €

➤ Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution sur la commune de Landelles-et-Coupigny

Lot	Secteur	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 2	Chauffage / Réseau / VRD	MISSENERD QUINT B	SAS MARIE ET CIE	Pose de sorties de toiture	1 500 €

5. ADHESIONS ET TRANSFERTS DE COMPETENCES

➤ Adhésion au SDEC ÉNERGIE

Pour rappel, la Commune de Colombelles a délibéré le 30 mai dernier afin d'adhérer au SDEC ÉNERGIE, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour le transfert de sa compétence « éclairage public ».

Le Comité Syndical, lors de sa séance du 16 juin 2022, a délibéré en faveur de cette adhésion et du transfert de la compétence « Eclairage Public » et une notification de cette décision a été adressée le 29 août dernier à l'ensemble des 525 collectivités membres du syndicat, pour que celles-ci s'expriment à leur tour sur cette demande.

En effet, le processus d'adhésion nécessite l'avis favorable de la majorité qualifiée des membres du Syndicat qui sera atteinte par la délibération favorable des deux tiers des membres représentant la moitié de la population totale du syndicat ou par celle de la moitié des membres représentant deux tiers de la population totale.

Comme pour la récente adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom, les collectivités membres disposeront de 3 mois pour s'exprimer et devront donc émettre leur avis avant le 30 novembre ; l'absence de délibération dans ce délai valant avis favorable.

Un point d'étape sur les premières délibérations reçues sera proposé en séance.

➤ Transferts de la compétence « IRVE »

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il sera proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 8 juillet 2022 :

Collectivité	Date de la délibération	Collectivité	Date de la délibération
Agy	24 mai 2022	Juaye-Mondaye	28 juin 2022
Barou-en-Auge	30 mai 2022	Ranchy	29 juin 2022
Touffreville	7 juin 2022	Cordebugle	29 juin 2022
Lingèvres	10 juin 2022	Saint-Jean-de-Livet	30 juin 2022
Etreham	17 juin 2022	Vignats	4 juillet 2022
Belle-Vie-en-Auge	24 juin 2022		

Ces onze communes ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables », il sera proposé de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date du transfert.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'accepter le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE » visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE des communes de Agy, Barou-en-Auge, Touffreville, Lingèvres, Etreham, Belle-Vie-en-Auge, Juaye-Mondaye, Ranchy, Cordebugle, Saint-Jean-de-Livet et Vignats ;
- de dire que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE » des communes de Agy, Barou-en-Auge, Touffreville, Lingèvres, Etreham, Belle-Vie-en-Auge, Juaye-Mondaye, Ranchy, Cordebugle, Saint-Jean-de-Livet et Vignats s'élève à 0 € ;

- de décider de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

6. ACTUALITES

➤ Flambée des prix de l'énergie

Pour rappel, l'Etat a pris un certain nombre de dispositions pour 2022, principalement au bénéfice des particuliers :

- Le bouclier tarifaire limitant l'augmentation des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de l'électricité de 4 % bien en deçà de l'explosion de ces tarifs ;
- La baisse d'une partie de la fiscalité adossée aux factures d'énergie - La TICFE - taxe intérieure sur la consommation finale de l'électricité - est passée de 22.5 €/MWh à 0.5€/MWh ;
- Un chèque énergie de 100 € ;
- La mise à disposition aux fournisseurs alternatifs d'électricité de 20 TWh supplémentaires d'ARENH - Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique - pour l'année 2022, au prix de 46,2 €/MWh soit, bien en deçà des prix du marché.

Pour 2023, les dernières annonces de la Première ministre portent sur :

- Au niveau européen, la mise en place, d'ici à la fin de l'année, d'un plafond sur le marché européen du gaz est sur la table ;
- Au niveau national, la Première ministre a annoncé le prolongement du bouclier tarifaire avec une augmentation des TRV de l'électricité et du gaz de 15 % (sans bouclier tarifaire les prix seraient multipliés par 2.2) ;
- Le versement d'un chèque énergie exceptionnel à douze millions de foyers français les plus modestes d'un montant de 100 ou 200 € ;
- Un plan général de sobriété énergétique sera présenté début octobre avec un objectif de diminution des consommations de gaz et d'électricité pour cet hiver de 10 % ;
- Le 26 septembre : présentation d'un projet de loi en Conseil des ministres pour accélérer la mise en service des énergies renouvelables.

Sur ce dernier point, à la suite de la publication au cœur de l'été de deux textes législatifs comportant des dispositions relatives au secteur de l'énergie (la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et la loi également du 16 août 2022 de finances rectificatives pour 2022), le Gouvernement a soumis, pour avis, au Conseil d'État un avant-projet de loi d'accélération des énergies renouvelables, qui devrait être présenté au Conseil des ministres dans les prochaines semaines, avant d'être examiné par le Parlement.

Sont jointes **en annexe 3 p 88** :

- Une note qui insiste plus particulièrement sur deux dispositions prévues dans cet avant-projet de loi (articles 8 et 18) et présentant certains enjeux pour les syndicats d'énergies, ainsi qu'un résumé des dispositions en matière d'énergie adoptées dans les deux lois d'août 2022 susvisées ;
- Une seconde note de présentation des articles de l'avant-projet de loi.

Pour rappel, au vu de l'impact de la flambée des coûts de l'énergie sur les budgets de fonctionnement des collectivités, le SDEC ÉNERGIE soutien les initiatives de sa Fédération – la FNCCR – auprès du gouvernement et des parlementaires visant en particulier :

- Le retour aux TRV pour les collectivités : le ministre de l'Economie a estimé « que toutes les collectivités ne pouvaient pas être soutenues de la même manière par l'Etat face à la flambée des prix de l'énergie. Avant de suggérer un conditionnement d'une aide financière à la rigueur de leur gestion budgétaire ».
- Une réforme du marché de l'énergie plus favorable aux atouts du mix énergétique national,
- Des incitations pour les collectivités à maîtriser leur consommation et réduire leurs dépenses énergétiques afin de limiter l'impact des hausses des tarifs du gaz et de l'électricité,
- Une réforme du code de la commande publique pour que les collectivités puissent pleinement investir dans des contrats d'achat direct à long terme avec des producteurs locaux d'énergies renouvelables afin de mieux sécuriser leur approvisionnement, de leur garantir un prix stable dans la durée et de participer activement au développement local des énergies renouvelables au bénéfice de la transition écologique et de l'indépendance énergétique de la France.

o **Situation des membres du groupement de commandes concernés par des augmentations très fortes de leurs factures énergétiques**

Dans le cadre du groupement de commandes d'achat d'électricité et de gaz que le SDEC ÉNERGIE coordonne pour plus de 500 membres, comme évoqué lors de précédents Bureaux et Comités syndicaux, le Syndicat été contraint, fin 2021, en urgence, de mettre en place, pour couvrir les besoins énergétiques 2022 de trois marchés passés dans une période particulièrement défavorable – décembre 2021 – le niveau des prix de l'électricité avoisinant un niveau, jusqu'alors jamais constaté, de 600 €/MWh.

Il en résulte, pour les 28 membres concernés, une augmentation de leur facture d'énergie 2022, plus de 5 fois supérieure à celle de 2021.

Une réunion d'information et d'échanges a été organisée le jeudi 30 juin, avec ces membres et le fournisseur TotalEnergies.

Le Syndicat a œuvré tout cet été pour convenir avec Total Energies d'adapter ces marchés pour en réduire au maximum l'impact financier pour les membres concernés.

Aujourd'hui, la signature d'un accord-avenant n°2 - entre le SDEC ÉNERGIE et TotalEnergies se traduira, dès le 1^{er} octobre prochain, par une baisse significative des tarifs d'électricité appliqués à ces contrats.

De plus, face à la nouvelle infructuosité constatée de la procédure de renouvellement de ces contrats pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et ce, dans un contexte marqué par une nouvelle flambée des prix, TotalEnergies accepte de prolonger la fourniture d'électricité d'un an à des prix particulièrement avantageux.

- Structuration des prix sur l'année 2022 :

ANNEE 2022				
Segment	Option tarifaire	Classes temporelles	Du 1/01 au 31/09/2022 Prix en € / MWh	Du 1/10 au 31/12/2022 Prix en € / MWh
C2	CU/LU avec pointe fixe ou pointe mobile	POINTE	1 109,18	73,22
		HPH	706,40	60,20
		HCH	187,38	38,31
		HPB	122,61	40,02
		HCB	36,90	26,09

- Structuration des prix sur l'année 2023 :

ANNEE 2023			
Segment	Option tarifaire	Classes temporelles	Prix en € / MWh
C2	CU/LU avec pointe fixe ou pointe mobile	POINTE	74,86
		HPH	39,53
		HCH	39,38
		HPB	28,46
		HCB	10,65

HPH : heures pleines haute saison / HCH : heures creuses haute saison / HPB : heures pleines basse saison / HCB : heures creuses basse saison

o Différends avec EDF

La société EDF, titulaire des lots 1 - PDL raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 KVa (C5) hors éclairage public et signalisation lumineuse et 4 - PDL raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2) - du marché subséquent n° 2, portant sur l'achat d'électricité pour la période 2022 et 2023, a adressé le 21 avril dernier, deux mémoires en réclamation (1 pour chaque lot), en réponse aux deux courriers du Syndicat du 22 février 2022 (un pour chaque lot).

Le différend qui oppose le SDEC ÉNERGIE à EDF porte sur le calcul des prix définitifs des bordereaux des prix de ces 2 lots :

- Interprétation divergente de la clause d'optimisation (SWAP ARENH) : sa mise en œuvre automatique par EDF est contestée par le syndicat. Pour le Syndicat, la clause d'optimisation devait être déclenchée par le SDEC ÉNERGIE et son application pouvait alors être mise en œuvre selon la méthode décrite par EDF dans son offre acceptée ;
- Conséquence : un prix de l'électron (en €/MWh) multiplié par 2 s'il est appliqué le BPU EDF.

Cette position de la société EDF s'ajoute à son refus, fin 2021, de prendre en compte tous les membres du groupement ou tous les points de livraison, comme évoqué ci-avant.

Pour rappel, plusieurs actions ont été engagées :

- Demande du SDEC ÉNERGIE d'appliquer, pour 2022, le BPU calculé par le syndicat ; EDF a signé ce BPU avec réserves ;
- Engagement d'un processus d'échanges entre EDF et le Syndicat, coordonnateur du groupement, pour tenter de rapprocher nos positions divergentes ;
- Le Comité Syndical du 16 juin 2022 a acté de la poursuite au-delà du 20 juin des négociations (jusqu'au 20 octobre 2022).

Malgré cela, EDF a préféré, par sécurité, saisir le Tribunal Administratif (TA) de Caen le 8 août 2022, tout en souhaitant poursuivre les discussions. La saisine du TA de CAEN par EDF porte sur :

- La responsabilité contractuelle pour faute du SDEC ÉNERGIE : en refusant l'application de la clause de SWAP, comme elle est décrite au 4.1.3 du mémoire technique d'EDF ;

Ou

- La responsabilité contractuelle sans faute du SDEC ÉNERGIE pour imprévision ;
- Demande de versement de 3.5 M€ au SDEC ÉNERGIE pour 2022.

Il faut noter que les différentes réunions d'échanges pour tenter une conciliation ont permis des avancées mais sans pouvoir in fine envisager un accord sur l'écart cumulé entre les deux BPU qui est de :

- 3,5M€ (avant ARENH+) et 2M€ (après ARENH+) pour 2022 (uniquement sur la partie « fourniture d'énergie ») ;
- 5M€ pour 2023 (montant non consolidé restant à confirmer).

EDF propose de prendre en charge 60% de cet écart, soit 1,2M€ pour 2022 (le reste, soit 0,8M€, à charge de chacun des membres du groupement).

A la suite de cette phase de conciliation, il demeure donc des points de divergence :

- Pour 2022 : le SDEC ÉNERGIE souhaite une prise en charge du surcoût d'EDF de 65%, voire 70%, et non 60% comme proposé par le fournisseur ;
- Le traitement de l'année 2023 : les 2 mémoires en réclamation et la saisine du TA ne portent que sur 2022 ;
- Pour formaliser un éventuel accord :
 - Le SDEC ÉNERGIE s'appuie sur l'acte constitutif du groupement de commandes qui l'autorise à passer des avenants aux marchés ;
 - EDF considère qu'il faut formaliser l'accord par un protocole transactionnel car l'avenant s'exposerait à un refus du contrôle de légalité.

Suite à la saisine du TA par EDF, le Cabinet SEBAN Associés a été désigné par la Présidente pour représenter les intérêts du syndicat, coordonnateur du groupement de commandes.

Notre conseil adressera prochainement une première réponse au TA contestant l'analyse faite par EDF et indiquant son irrecevabilité : le destinataire de la demande de paiement ne peut pas être le syndicat (ni le payeur) mais chacun des membres du groupement ; Cela pourrait conduire EDF à engager près de 500 procédures au TA.

Par ailleurs, des échanges avec la Préfecture suggèrent le concours des services de la Préfecture pour mettre en place une intermédiation judiciaire, suspendant la procédure au TA.

o Achat d'énergie gaz et électricité pour 2023

L'ensemble des prises de position, tant en électricité qu'en gaz pour 2023, est à ce jour réalisé.

L'évolution évaluée des factures d'énergies des membres du groupement pour 2023 par rapport à 2022, à périmètre de consommation égale, en fonction des différents types de contrats et de marchés :

① **Marché subséquent n°2 – Gaz**

Intitulé du lot	Fournisseur	Prix moyen de la partie « fourniture » de la facture en € HTT/ MWh		Impact sur la facture 2023	Commentaires	
		2022	estimé pour 2023			
-	Gaz naturel	EDF	19,2 €	60,0 €	+ 100 à + 150 %	-

② **Marché subséquent n°2 – Electricité**

N° du lot et points de livraison concernés	Fournisseur	Prix moyen de la partie « fourniture » de la facture en € HTT/ MWh		Impact sur la facture 2023 / facture 2022 à consommation constante	Commentaires	
		2022	estimé pour 2023			
1	Raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVa (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse	EDF	59 €	123 €	+ 35 à + 40 %	Sous réserve de l'application des prix selon bordereau SDEC ÉNERGIE. <i>Litige en cours avec EDF : peut augmenter le coût de la facture 2022 et 2023 de 15% supplémentaire – nécessité de provisionner</i>
2	Installations d'éclairage public ou signalisation lumineuse raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5)	PLUM	89 €	443 €	+ 100 à + 150 %	-
3	Raccordés en BT avec une puissance > 36 kVA (C4) ou en HTA à courbe de charge profilée (C3)	Total-Energies	56 €	42 €	- 5 % à - 10 %	-
4	Raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)	EDF	52 €	95 €	+ 25 % à + 30 %	Sous réserve de l'application des prix selon bordereau SDEC ÉNERGIE. <i>Litige en cours avec EDF : peut augmenter le coût de la facture 2022 et 2023 de 15% supplémentaire – nécessité de provisionner</i>
5	A haute valeur environnementale	ENERCOOP	83 €	83 €	Stabilité	

③ Marché subséquent n° 4 – Electricité

N° du lot et points de livraison concernés		Fournisseur	Prix moyen de la partie « fourniture » de la facture en € HTT/ MWh		Impact sur la facture 2023	Commentaires
			2022	estimé pour 2023		
1	Raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse	PLUM	292 €	532 €	+ 30%	Fait suite au marché subséquent n°3 – 2022 (flexibilité)

④ Marché spécifique (hors accord cadre) – Electricité

N° du lot et points de livraison concernés		Fournisseur	Prix moyen de la partie « fourniture » de la facture en € HTT/ MWh		Impact sur la facture 2023	Commentaires
			2022	estimé pour 2023		
1	Raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse	EkWateur	136 €	711 €	+ 140 %	

⑤ Marché spécifique (hors accord cadre) – Gaz

N° et intitulé du lot		Fournisseur	Prix moyen de la partie « fourniture » de la facture en € HTT/ MWh		Impact sur la facture 2023	Commentaires
1	Gaz naturel	EkWateur	74 €	254 €	+ 100 %	

⑥ Avenant au marché subséquent n° 1 – Electricité

N° du lot et points de livraison concernés		Fournisseur	Prix moyen de la partie « fourniture » de la facture en € HTT/ MWh		Impact sur la facture 2023	Commentaires
4	Raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)	TotalEnergies	240 €	32 €	-30%	

o **Information des membres du groupement**

Le contexte exceptionnel, auquel nous sommes tous confrontés, réclame des mesures d'information renforcées des membres du groupement. Il sera proposé les actions suivantes :

- Septembre :
 - Mail aux collectivités concernées par l'avenant n°2 « TotalEnergies » les informant de la réduction des tarifs dès le 1^{er} octobre 2022 et pour l'année 2023 ;
 - Courrier à chacun des membres du groupement les informant du niveau des prix de l'électricité et du gaz pour 2023, pour leurs différents contrats avec rappel des tarifs 2022.

- Octobre :
 - Information des représentants du Comité Syndical le 6 octobre sur l'avenant avec TotalEnergies, les résultats des consultations pour la tarification 2023, le différend avec EDF ...
 - Information des délégués du syndicat dans le cadre des Commissions Locales d'Energie qui vont se tenir du 5 au 18 octobre ;
 - Courrier spécifique aux collectivités ayant transféré la compétence « Eclairage public » pour leur préciser le montant de leur future facture énergétique 2023 (préparation budgétaire 2023).
 - Mardi 25 octobre matin : Réunion d'information à la CCI en présentiel et distanciel avec les élus de tous les membres du groupement de commandes.

- Décembre :
 - Information des 152 membres du Comité Syndical le 15 décembre sur le lancement du nouvel accord cadre pour la période 2024/2027.

➤ **Contrôle de la Cour Régionale des Comptes**

Pour rappel, le Comité Syndical du 16 juin 2022 avait été informé, par courrier en date du 28 avril 2022, que la Chambre Régionale des Comptes Normandie ouvrait une procédure de contrôle des comptes et de la gestion du syndicat pour les exercices 2017 à nos jours et le contrôle juridictionnel des comptes pour les exercices 2017 à 2020.

La procédure va s'étaler sur une période d'au moins douze mois, un premier point d'étape sur l'avancé de cette procédure sera proposé en séance.

➤ **Recensement des projets 2023**

Le recensement des projets 2023, joint en **annexe 4 p 97**, sera adressé aux communes adhérentes du syndicat via l'extranet SDEC ÉNERGIE.

Le retour du recensement des projets 2023 est attendu pour le 15 janvier 2023.

➤ **Commissions Locales d'Énergie**

Comme convenu lors d'échanges précédents en Bureau Syndical, le SDEC ÉNERGIE propose d'organiser les prochaines Commissions Locales d'Énergie (du 5 au 18 octobre 2022) autour de temps forts en lien avec l'actualité énergétique et sur un format rénové (visite de terrains / débats en salle / échanges personnalisés / Cocktail déjeunatoire).

Plus précisément, l'ordre du jour proposé aux maires, présidents et délégués du syndicat est le suivant :

9h30	Accueil café
9h30/10h30	Visite d'une chaufferie bois à proximité
10h30 - en salle	<p>Elections (selon CLE)</p> <p>Flambée des prix de l'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles réponses apportées par le syndicat ? (<i>groupements d'achats, rénovation énergétique, production d'EnR, ...</i>)

Temps d'échanges personnalisés entres les élus et les équipes du syndicat :

9h30/10h30 puis à partir de 12h	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Espace « Travaux sur les réseaux »</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Effacement « aides aux petites communes rurales »,</i> ○ <i>Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : plateforme PLAT'AU,</i> ○ <i>Recensement des projets des collectivités.</i> • <u>Espace « Eclairage public – Signalisation lumineuse »</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Programme d'efficacité énergétique R30,</i> ○ <i>Réorganisation du service,</i> ○ <i>Recensement des projets des collectivités.</i> • <u>Espace « Mobilité »</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Schéma Directeur des IRVE,</i> ○ <i>Recensement des projets des collectivités.</i> • <u>Espace « Transition énergétique »</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Rénovation énergétique : le logiciel de suivi des consommations</i> ○ <i>Recensement des projets des collectivités.</i>
	Cocktail déjeunatoire

Le planning finalisé sera rappelé en séance (pour rappel, ces CLE sont animées par un ou plusieurs élus du Bureau Syndical et le Directeur Général des Services) :

SECTEUR	CLE	ÉLECTIONS	DATE - matin	VISITE INSTALLATION BOIS ENERGIE	SALLE REUNION
CAEN SUD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON CINGAL-SUISSE NORMANDE CC VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON ET CINGAL-SUISSE NORMANDE PAYS DE FALAISE CC DU PAYS DE FALAISE		Mercredi 5 octobre	SAINT-REMY-SUR-ORNE Ecole / Mairie Chaudière granulés	SAINT-REMY-SUR-ORNE Salle polyvalente
CAEN EST	VAL ES DUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	Vendredi 7 octobre	DOZULÉ Réseau de chaleur communal Bois déchiqueté	DOZULÉ Salle des fêtes
BESSIN	ISIGNY-OMAHA INTERCOM CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM BAYEUX INTERCOM CC BAYEUX INTERCOM SEULLES, TERRES ET MER	BAYEUX INTERCOM	Lundi 10 octobre	CORMOLAIN Chaufferie bois - mairie	CORMOLAIN Salle des fêtes
PAYS D'AUGE NORD	TERRE D'AUGE CC TERRE D'AUGE CŒUR COTE-FLEURIE PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	TERRE D'AUGE	Mercredi 12 octobre	HONFLEUR Serres communales Chaudière bois déchiqueté	HONFLEUR Salle Carnot
LISIEUX	LISIEUX NORMANDIE SIVOM D'ORBEC ET DE LA VESPIERE	LISIEUX NORMANDIE	Jeudi 13 octobre	COURTONNE LA MEURDRAC Chaufferie bois	GLOS Salle multi-activités Les Sorbiers
CAEN ET CAEN NORD	CŒUR DE NACRE CC CŒUR DE NACRE CU Caen la mer Communes de la CU Caen la mer, membres du SDEC ÉNERGIE	CŒUR DE NACRE	Vendredi 14 octobre	DOUVRES LA DELIVRANDE La Baronnie Chaudière bois déchiqueté	ANGUERNY (COLOMBY-ANGUERNY) Salle de la Grange aux Dîmes
BOCAGE VIROIS	PRE BOCAGE INTERCOM CC PRE BOCAGE INTERCOM INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU		Mardi 18 octobre	VASSY (Valdallière) Chaufferie bois et réseau de chaleur	VASSY (Valdallière) Salle de musique

➤ Ordre du jour du Comité Syndical du 6 octobre 2022

Le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 6 octobre 2022 à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Son ordre du jour prévisionnel est le suivant :

Actualités du syndicat		<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Comité Syndical du 16 juin 2022, - Compte-rendu des décisions de la Présidente, - Etat des adhésions et des transferts de compétences, - Commissions Locales d'Energie, - Retour sur le 38 congrès de la FNCCR, - Agenda du Comité Syndical.
Intérêt commun	Energie	<ul style="list-style-type: none"> - La flambée des prix de l'énergie / Le groupement d'achat d'énergie - Production photovoltaïque en toiture
	Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours
Intérêt spécifique	Mobilité bas carbone	<ul style="list-style-type: none"> - Point d'avancement du Schéma Directeur des IRVE - Mise en place d'un programme d'investissement relais - Mode de gestion

En fin de séance, il est envisagé la signature des conventions avec les 3 associations caritatives (La Croix Rouge Française, le Secours Catholique et le Secours Populaire Français), visant la lutte contre les impayés d'énergie.

➤ **Echéances**

○ **Fin 2022**

Des nouveautés et des changements de dates sont à prendre en compte pour les prochaines échéances, à savoir :

- **La matinée d'échanges organisée par le groupe de travail « Précarité énergétique » de la CCTE** le mardi 11 octobre 2022 de 9h à 12h.
- **La Commission « Mobilités bas carbone »**, initialement prévue le 19 octobre à 14h, est décalée au 24 octobre 2022, à 9h.
- **La Commission d'Appel d'Offres**, prévue le 27 octobre, est avancée au mardi 25 octobre 2022 à 9h.
- **Une réunion d'information des membres du groupement de commandes** aura lieu le mardi 25 octobre 2022 à 10h30, à la CCI Caen Normandie.
- **La journée nationale** contre la Précarité énergétique est programmée le 24 novembre 2022.
- **Le forum énergie** est organisé le samedi 26 novembre 2022, de 9h à 13h, dans les locaux de la salle multi activité Paul Cash de Fontaine-Etoupefour.

- Les réunions cantonales d'Enedis auront lieu entre le 28 novembre et le 9 décembre 2022.
- Le prochain Comité Technique se réunira le mardi 29 novembre 2022 à 10h.
- Une réunion de la CCSPL en cours de calage pour fin novembre 2022,
- Une présentation du Schéma Directeur des IRVE aura lieu le 6 décembre 2022 (horaire et lieu à préciser).

Le planning des échéances du second semestre 2022, mis à jour, sera remis en séance.

o **1^{er} semestre 2023**

Le planning prévisionnel des échéances du 1^{er} semestre 2023, qui sera présenté en séance, est joint en **annexe 5 p 101**.

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présentera les travaux de la commission, réunie le 6 septembre 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

7. AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2022

Dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, le SDEC ÉNERGIE accompagne l'évolution de la carrière de ses agents par le dispositif de l'avancement de grade.

Pour l'année 2022, 3 agents sont inscrits au tableau annuel d'avancement comme suit :

Agents	Catégorie	Grade actuel	Grade proposé	Date d'effet
Sandrine BONNEGENT	B	Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^e classe	01/10/2022
Christine CONDETTE	B	Rédacteur principal 2 ^e classe	Rédacteur principal 1 ^e classe	01/10/2022
Roseline DUFLLOT	B	Rédacteur principal 2 ^e classe	Rédacteur principal 1 ^e classe	01/10/2022

Par ailleurs, afin d'adapter le dimensionnement des services aux activités, il sera proposé aux membres du Bureau Syndical de clôturer un poste de technicien principal 2e classe vacant et d'ouvrir les deux postes permanents suivants :

- un emploi d'assistant de gestion finances à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux de catégorie C, au grade d'adjoint administratif principal 2e classe,
- un emploi d'assistant transition énergétique à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs de catégorie C ou du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux de catégorie B.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de décider de clôturer 1 poste au grade de rédacteur et d'ouvrir 1 poste au grade de rédacteur principal 2e classe et ce, à compter du 1er octobre 2022 ;
- de décider de clôturer 2 postes de rédacteur principal 2ème classe et d'ouvrir 2 postes de rédacteur principal 1ère classe, à compter du 1er octobre 2022 ;
- de décider de clôturer 1 poste de technicien principal 2e classe à compter du 1er octobre 2022 ;
- de décider d'ouvrir 1 emploi d'assistant-e transition énergétique ouvert au grade de rédacteur de catégorie B, à compter du 1er octobre 2022 ;
- de décider d'ouvrir 1 emploi d'assistant de gestion finances au grade d'adjoint administratif principal 2e classe de catégorie C, à compter du 1er octobre 2022 ;
- de décider d'adapter le tableau des effectifs en conséquences, joint en **annexe 6 p 103** ;
- de dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

8. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS EN REMPLACEMENT D'AGENTS PERMANENTS INDISPONIBLES

Pour assurer l'ensemble des missions du syndicat, il est régulièrement fait appel au service remplacement et missions temporaires du Centre de Gestion du Calvados, aussi bien pour des missions de renfort ponctuel que pour le remplacement sur des emplois permanents de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles ou exerçant leur activité à temps partiel (cf. délibération 2022-01-BS-DB-10 du 21 janvier 2022).

Cette prestation de recrutement a un coût (frais de gestion) que le SDEC ÉNERGIE souhaite davantage maîtriser en assurant lui-même le recrutement d'agents contractuels en remplacement d'agents permanents indisponibles.

Dans ces conditions, le Bureau Syndical sera invité à se prononcer sur les modalités de mise en œuvre de ce type de recrutement.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de décider d'autoriser la Présidente à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du code général de la fonction publique susvisé pour remplacer sur des emplois permanents des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ou exerçant leur activité à temps partiel,
- de préciser que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères tels que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, les compétences professionnelles à détenir, le niveau d'expérience professionnelle,
- de préciser que les agents de remplacement seront recrutés dans la limite du grade de l'agent indisponible affecté sur un emploi permanent et remplacé,

- de dire que la Présidente sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience,
- de préciser que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics,
- de dire que la dépense sera imputée au chapitre 012 du budget principal,
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

9. TITRES RESTAURANT 2023

Pour l'année 2022, la valeur faciale du titre restaurant est de 7,00 € (3,85 € à la charge de l'employeur et 3,15 € à la charge de l'agent). Pour mémoire, la dépense prévisionnelle en 2022 est de 100 000 €, pour l'attribution de 14 300 tickets (dépense couverte en partie par les 45 000 € de la part « Agent »).

La commission proposera au Bureau Syndical de porter la valeur faciale à 7,20 € par ticket pour 2023 - + 2.85 % par rapport à 2022, avec prise en compte de l'inflation – avec une part employeur de 3,96 € et une part agent de 3,24 €, soit respectivement une répartition de la valeur faciale du titre restaurant de 55 % et 45 %, identique à celle de 2022.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'acter l'augmentation proposée à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- de fixer la valeur faciale des tickets restaurants à 7,20 € pour 2023 en maintenant la prise en charge à hauteur de 55 % par l'employeur, soit la somme unitaire de 3,96 € ;
- de dire que la dépense sera imputée à l'article 6478 et la recette à l'article 6479 du Budget Principal du SDEC ÉNERGIE ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

10. PLAN D'ACTION DE PREVENTION - DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Pour rappel, la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Afin de répondre à cette obligation, la collectivité a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce travail a été réalisé en interne par l'assistante de prévention et en concertation avec les services de la médecine professionnelle et préventive (MIST Normandie), dans le cadre de leur mission de conseil de l'autorité territoriale en matière de prévention des risques professionnels.

L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leur poste de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Ce document doit être mis à jour annuellement en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de valider le plan d'action, joint en **annexe 7 p 104** ;
- d'approuver l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

11. FINANCEMENT DES FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 6 octobre prochain devra se prononcer sur les 41 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 16 juin 2022, proposés en **annexe 8 p 106**, pour un montant total de 965 914,62 €.

Il sera proposé au Bureau Syndical de soumettre cette nouvelle liste au Comité Syndical du 6 octobre 2022.

12. PROJET FRANCE RELANCE CYBERSECURITE

Pour relancer l'économie affectée par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, le gouvernement a lancé en septembre 2020 le plan France Relance. Ce dispositif comporte un volet cybersécurité doté d'un fonds de 136 millions d'euros.

L'objectif du volet cybersécurité de France Relance, dont le pilotage a été confié à l'ANSSI, est de renforcer la sécurité des administrations, des collectivités, des établissements de santé et des organismes publics tout en dynamisant l'écosystème industriel français.

Devant le constat de besoins croissants en matière de sécurité Informatique (*sauvegardes externalisées, protection contre les malveillances, rénovation des matériels physiques et logiciels...etc.*) le SDEC ÉNERGIE a déposé un dossier en juin 2022 auprès de France Relance pour bénéficier des aides de l'Etat, dans l'objectif de renforcer la sécurité de son système d'information.

Le dossier ayant été retenu, France Relance propose au SDEC ÉNERGIE de signer la demande de subvention « Plan de France Relance ».

Cette demande de subvention porte sur un parcours de cybersécurité, ayant pour objet d'élever le niveau de sécurité de systèmes d'information des bénéficiaires via la mise en œuvre de parcours de sécurisation adaptés aux enjeux et aux besoins des organisations (**annexe 9 p 107**).

Le parcours de cybersécurité est organisé en 3 phases :

- a. Le pré-diagnostic : Evaluation du niveau de cybersécurité du bénéficiaire, permet de l'orienter vers un parcours adapté à ses enjeux et besoins et à définir le contenu des travaux de la phase suivante ;
- b. La phase de diagnostic initial (Audit) : un prestataire terrain assure les actions de sensibilisation, de formation et d'audit auprès du syndicat puis élabore un plan de sécurisation avec des mesures concrètes à mettre en œuvre ;
- c. La démarche se poursuit par la mise en œuvre des mesures préalablement identifiées et de nouveaux chantiers ciblés tenant compte de la progression de la structure.

Au niveau financier, le projet se décompose en :

- Un AUDIT, valorisé à 40 000 € TTC, entièrement financé par subvention ;
- La réalisation des travaux seront cofinancés, pour une valorisation totale d'au moins 70 000 € TTC (50 000 € TTC de subvention et 20 000 € à la charge du bénéficiaire).

Le montant total de la subvention demandée s'élève donc à 90 000 € TTC. Le versement de la subvention sera échelonné selon les étapes du projet et conditionné à leur bonne réalisation attestée par le prestataire en charge de l'accompagnement :

- Le versement immédiat de 40 000 € TTC ;
- Le second versement de 50 000 € TTC, sous condition d'engagement des travaux.

L'audit sera réalisé au cours du dernier trimestre 2022. La réalisation des actions à mettre en œuvre sera faite en 2023, hormis une action d'urgence qui aurait été identifiée lors de l'audit.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'autoriser Mme la Présidente à signer la demande de subvention « Plan de France Relance » pour son volet cybersécurité à hauteur de 90 000 € ;
- de charger Mme la Présidente à mettre en œuvre cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. Jean-Yves HEURTIN, 3^{ème} Vice-Président en charge du développement économique, présentera les travaux de la commission, réunie le 9 septembre 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

13. AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, est jointe en **annexe 10 p 112**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'autoriser la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 17 projets proposés pour un montant de 324 315,36 € HT pour les extensions du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1^{er} avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- de dire que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 – Subventions Tiers - du Budget Principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

14. AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, est jointe en **annexe 11 p 113**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'autoriser la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 13 projets proposés pour un montant de 281 148,41 € pour les extensions du réseau, les projets relevant de sites privés et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1^{er} avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- de dire que les participations des pétitionnaires et des communes seront imputées à l'article 13182 – Subventions Tiers - du Budget Principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

M. Cédric POISSON, 4^{ème} Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présentera les travaux de la commission réunie le 8 septembre 2022, qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

15. SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il sera proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur les demandes d'aides reçues de SOLIHA et d'INHARI.

Au regard de l'urgence sociale, la commission propose de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Opérateur	Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique	DPE		Montant de l'aide proposée*
					Avant Tvx	Après Tvx	
SOLIHA	Bernesq	<ul style="list-style-type: none"> - Isolation des murs par l'extérieur, - Installation d'un mode de chauffage plus économique à inertie, - Remplacement des menuiseries bois simple vitrage par des PVC double vitrage, - Installation d'une VMC. 	21 229 €	43 %	G	E	2 500 €
	Colombelles	<ul style="list-style-type: none"> - Isolation du plancher des combles perdus, - Isolation du plancher en sous face (plafond du garage), - Installation d'un ballon thermodynamique, - Installation d'un poêle à granulés, - Installation d'une VMV double flux. 	17 794 €	62 %	D	B	2 550 €
INHARI	Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon)	<ul style="list-style-type: none"> - Isolation du plancher bas et des rampants. - Remplacement des convecteurs par une chaudière et installation de radiateurs à haute température Remplacement des menuiseries. 	30 693 €	36 %	E	D	2 350 €

* Frais de gestion de 250 € des opérateurs SOLIHA et INHARI inclus.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'approuver l'attribution d'une aide de 2 500 € pour le dossier situé sur la commune de Bernesq ;
- d'approuver l'attribution d'une aide de 2 550 € pour le dossier situé sur la commune de Colombelles ;
- d'approuver l'attribution d'une aide de 2 350 € pour le dossier situé sur la commune des Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) ;
- de dire que les dépenses seront imputées à l'article 20422 - Subventions versées à des tiers privés - compétence Solidarité - dans le cadre des conventions de partenariat liant respectivement le SDEC ÉNERGIE et SOLIHA et le SDEC ÉNERGIE et INHARI en date du 8 février 2022 ;
- d'autoriser Mme la Présidente à mettre en œuvre cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRANSITION ENERGETIQUE

M. Marc LECERF, 5^{ème} Vice-Président en charge de la Transition énergétique, présentera les travaux de la commission, réunie le 7 septembre 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

16. ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ENERGETIQUE- « PACTE » – CDC VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

La Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'adhérer au nouvel accompagnement à la transition énergétique proposé par le SDEC ÉNERGIE aux EPCI. (Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique sous l'acronyme « PACTE »).

Pour rappel, le Bureau Syndical du 8 juillet 2022 a approuvé les modalités relatives au contenu de cet accompagnement (appui en ingénierie et aides financières) et le montant de la contribution des EPCI, à savoir :

Accompagnement	Coût du service	Aides financières du SDEC ÉNERGIE		
		C. Urbaine	C. Agglo	C de Communes
Ingénierie - volet 1 - 2 et 3	7 000 €/an	Sur décision du BS		50%
Réalisation du diagnostic du patrimoine public	8 000 €			50%

Ainsi, la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon ayant déjà réalisé un diagnostic du patrimoine public, le montant de sa contribution annuelle s'élève à 3 500 €.

Cet accompagnement est formalisé au travers d'une convention « PACTE » d'une durée de 3 ans jointe **en annexe 12 p 115**.

Pour mémoire, il comporte les éléments suivants :

- Un appui en ingénierie :
 - o Volet 1 : Impulsion d'actions sur le patrimoine des collectivités (Réalisation d'un diagnostic du patrimoine public du territoire (ou actualisation du diagnostic initial existant si celui-ci a déjà été réalisé) ; réunion annuelle avec l'EPCI pour faire le bilan des accompagnements apportés aux collectivités de son territoire et définition des priorités d'accompagnement pour l'année à venir.
 - o Volet 2 : Contribution aux démarches de planification énergétique et projets territoriaux de l'EPCI (Mise à disposition de données pour le suivi du PCAET, production d'analyses comparatives entre EPCI, mise à disposition d'outils informatiques pour le suivi du PCAET par l'EPCI,...).
 - o Volet 3 : Sensibilisation des élus, agents et habitants (Interventions d'experts, animations à la Maison de l'Energie pour des groupes constitués par l'EPCI, action territoriale de sensibilisation à la transition énergétique avec la Maison de l'Energie.
- Des aides financières (50% sur le reste à charge de la collectivité, déduction faite des autres aides et plafonnée à 10 000 € maximum par étude - 2 prestations par an).
Ces aides concernent des prestations réalisées par des tiers en matière de planification énergétique, d'animation territoriale et d'exemplarité (Schéma directeur énergie et autres études énergétiques stratégiques, études de faisabilité d'énergies renouvelables territoriales, dont les études de filières, bilan de gaz à effet de serre interne à la collectivité ou territorial, ..).

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'approuver l'adhésion à cet accompagnement « PACTE » de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon avec une contribution de l'EPCI d'un montant de 3 500 €/an pendant 3 ans, imputable à l'article 747585 du budget principal ;
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

17. PROJET PHOTOVOLTAÏQUE ZAC DE LA FOSSETTE II A DOUVRES LA DELIVRANDE

En 2021, la communauté de communes Cœur de Nacre (C2N) a sollicité le syndicat pour un partenariat sur un projet de production d'électricité photovoltaïque sur les toitures de bâtiments d'une zone d'activités à venir (LA FOSSETTE II à DOUVRES LA DELIVRANDE). Il s'agit, au travers de cette démarche, de favoriser l'économie circulaire à l'échelle du parc d'activités de C2N.

En juillet 2021, le Bureau Syndical a validé la signature d'une convention avec la communauté de communes pour partager les frais relatifs aux coûts d'études et d'analyse juridique préalables au montage du projet (*dimensionnement et modèle économique, faisabilité juridique et structure de la société de projet*).

Après l'étude de plusieurs scénarios, la viabilité d'un projet de production photovoltaïque porté en autoconsommation collective est validée par une analyse technico économique. Il repose sur la base du versement d'un loyer par une SAS dédiée à ce projet, aux propriétaires des bâtiments avec la possibilité pour ces propriétaires de souscrire un contrat d'électricité avec la SAS à un tarif inférieur au prix de marché.

Les principales caractéristiques du projet sont :

- 15 bâtiments équipés pour un investissement évalué à 1 300 000 €,
- Puissance installée : 1 633 kWc,
- Consommation totale : 4 706 MWh/an,
- Production : 1674 MWh/an,
- Durée d'exploitation : 30 ans/toiture équipée (jusqu'en 2057),
- Production affectée : 1 380 MWh/an,
- Taux d'autoconsommation : 82,4 %,
- Bâtiments alimentés : tous les bâtiments publics (communes et C2N), les entreprises du parc d'activités de la Fossette + certains gros consommateurs (station d'épuration, SOCADIS).

Le résultat économique du projet est positif (rentabilité) mais il reste encore un travail d'analyse important : prix de revente à définir avec précision, périmètre autorisé (dérogation à la règle des 2 km).

La prochaine étape du projet consiste donc à réaliser une étude juridique et financière complémentaire comprenant notamment :

- Une demande de dérogation auprès du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des Territoires pour étendre le périmètre de 2 km à 20 km entre le producteur et le consommateur ;
- Une étude juridique et financière complémentaires comprenant notamment la définition de la structure de portage du projet qui pourrait par ailleurs constituer la base d'une communauté d'énergie :
 - SAS ;
 - SPL si uniquement acteurs publics,
- La rédaction des statuts,
- La rédaction du pacte d'associés.

Le Bureau Syndical devra se prononcer sur l'intérêt de poursuivre ces études préalables, sachant qu'il est de la compétence du Comité Syndical de se prononcer, le moment venu, sur une éventuelle participation du Syndicat à une société de projet.

18. ACCOMPAGNEMENT ET FINANCEMENT DES PROJETS ENR PHOTOVOLTAÏQUE (< 100 kWc, ENTRE 100 ET 500 kWc & > 500 kWc)

Depuis 2018, par la création d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale - délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2017, le SDEC ÉNERGIE accompagne les collectivités qui le souhaitent dans le développement de la production photovoltaïque sur toitures des bâtiments publics.

Les projets développés jusqu'alors étant exclusivement de la vente d'électricité renouvelable par injection sur le réseau de distribution, l'activité relève donc d'un service public industriel et commercial (SPIC).

A ce titre, cette compétence s'est structurée dès son origine au travers d'un budget annexe dédié, doté d'une dotation initiale d'1.5 M€ venant du budget principal.

Cette organisation présente un bilan solide puisque le SDEC ÉNERGIE en quelques années revendique la réalisation et le financement de 20 projets de production photovoltaïque sur toiture de bâtiments publics.

Il s'agit exclusivement de projets de faibles importances (< 100kWc) implantés dans des petites communes rurales.

Chaque opération trouve son équilibre financier, l'investissement et les frais d'exploitation annuels étant intégralement couverts par le produit de la vente d'électricité et par un forfait maintenance acquitté annuellement par la collectivité. En moyenne, après une quinzaine d'année de production, l'investissement est amorti et le résultat annuel positif est partagé à 50% entre le syndicat et la collectivité.

Ce budget annexe s'équilibre progressivement au point qu'en 2022, la subvention d'équilibre votée au Comité Syndical de décembre sera extrêmement faible voire inexistante.

Malgré cela, le retour moyen d'investissement de chacun des projets étant de 15 ans, la dotation initiale de 1.5M€, consommée au fil des années depuis 2018, n'a pu être reconstituée, afin de pouvoir financer de nouvelles opérations : La dotation initiale de la régie « ENR » devrait être entièrement consommée en fin d'année 2022 ou début 2023.

La réglementation actuelle ne permet pas de doter à nouveau ce budget : cette situation réglementaire est particulièrement pénalisante pour les collectivités exposées à la flambée des prix des matières premières et du coût des énergies et souhaitant, par ailleurs, s'inscrire pleinement dans les objectifs des PCAET de leur territoire.

Les collectivités expriment donc de fortes attentes d'accompagnement du syndicat pour mettre en place des actions opérationnelles qui permettent :

- De favoriser la production locale d'énergies renouvelables y compris pour les plus petites communes ;
- De maîtriser les dépenses de fonctionnement liées à la production et à la consommation des énergies ;
- D'encourager l'autoconsommation individuelle ou collective des énergies produites ;

La question de l'outil financier pour répondre à ces besoins de nos membres est donc posée.

Dans le cadre de cette problématique, il est apparu opportun à la commission « Transition Energétique » de s'interroger sur les différents niveaux d'accompagnement du syndicat en fonction des différentes typologies de projets, à savoir :

1. Projets de petite taille ≤ à 100 kWc dont la surface de panneaux est d'environ 600 m² (salle des fêtes, écoles, mairie, gymnase, ...)

Ce sont ce type de projets qui à partir de 2023, ne peuvent plus être réalisés en l'état par le syndicat.

L'envolée des prix de l'électricité interroge sur le modèle actuellement développé par le SDEC ÉNERGIE et qui repose exclusivement sur l'injection dans le réseau de distribution de l'électricité produite.

Même si ces opérations sont de faible importance, l'intérêt de les développer en autoconsommation individuelle voire collective prend tout son sens dans la situation actuelle.

Dans ce cas, le modèle économique adossé à l'injection – vente de l'électricité pour financer l'investissement – ne peut perdurer.

Deux options sont donc possibles :

	OPTION n°1 Transfert de compétence Modèle en injection	OPTION n°2 Sans transfert de compétence Injection ou autoconsommation individuelle voire collective
	Ingénierie technique et financement des projets par le SDEC ÉNERGIE	Ingénierie technique du SDEC ÉNERGIE
Modalités	Transfert de compétence	Mandat de maîtrise d'ouvrage
Avantage	Maîtrise totale des projets	Pas d'investissement Ne gère plus les contrats d'achats – Eventuellement en PMO Possibilité d'accompagner un grand nombre de projets à long terme
Point de vigilance	Nécessite d'abonder régulièrement le budget annexe par une dotation du budget principal - (courrier à la préfecture en ce sens)	Ne s'occupe pas nécessairement de l'exploitation

2. Projets de taille moyenne entre 100kWc et ≤ à 500 kWc pour une surface de panneaux jusqu'à 3 000 m² (ombrière de parking, toitures conséquentes...)

Le gisement est intéressant et paraît exploitable sur cette tranche de puissance (ombrière de parking, boulodrome, bâtiment avec une surface disponible importante). Une détection à l'échelle des EPCI est en cours, en vue de lancer une action mutualisée pour développer ce type de projets (travail de la CCTE).

Un partenariat avec un développeur pourrait permettre de massifier les projets, de bénéficier de compétences solides en matière de développement non disponibles aujourd'hui au sein du SDEC ÉNERGIE pour cette typologie de projets et d'optimiser les coûts et la viabilité des projets grâce à un partenaire intéressé – création d'une SAS dédiée. Ce dispositif est déjà assez largement développé dans un grand nombre de territoires notamment dans le grand ouest.

Points de vigilance : intervention dans le cadre d'une mise en concurrence de la part de la collectivité propriétaire du site : possibilité de ne pas être retenu.

3. Projets de grande taille > à 500 kWc dont la surface de panneaux peut être sur plusieurs hectares (projet au sol, ZAC, ...)

Actuellement, le syndicat intervient au cas par cas au gré des sollicitations (Fieffé à Vire, ZAC de Douvres...). De nombreuses opportunités ont été recensées ces derniers trimestres : Lisieux, Touffreville, Deauville, NCPA, etc. et le syndicat est régulièrement sollicité par des développeurs.

Une stratégie de positionnement est nécessaire sur ce type de projet.

	Possibilité n°1	Possibilité n°2
	Poursuivre les réponses au fil de l'eau en fonction des opportunités	Reprendre les réflexions sur la création d'une structure ad hoc (type SEM - GIE) pour accompagner le développement des grands projets sur le territoire
Avantage	SDEC ÉNERGIE seul décideur des projets auxquels il souhaite être partie prenante	Permet la mutualisation des moyens avec des partenaires Partenaire privé dispose d'expertise et de compétence sur ce type de projet Répond à un besoin de collectivités
Point de vigilance	Pas de positionnement affirmé Laisse les collectivités face aux développeurs des projets	Demande un investissement financier non négligeable Maîtrise partagée des projets avec les partenaires

MOBILITES BAS CARBONE

M. Jean-Luc GUILLOUARD, 6^{ème} Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présentera les travaux de la commission réunie le 12 septembre 2022 et qui nécessitent délibération du Bureau Syndical.

19. PROGRAMME DE TRAVAUX - BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - 5EME TRANCHE 2022

La 5^{ème} tranche de travaux 2022 proposée, relative à l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques porte sur les projets suivants :

Projets sur la commune de CABOURG		Montant HT estimé de l'investissement	Taux d'aide du SDEC ÉNERGIE	
			Investissement	Exploitation
Place de la mairie	Installation de 2 bornes de recharge 22 kVA	18 546,29 €	40 %	20 %
Place de la Poste	Installation de 1 borne de recharge 22 kVA	7 405,20 €	40 %	20 %
Brèche Buhot	Installation de 2 bornes de recharge 22 kVA	18 270,58 €	40 %	20 %
Place de la libération	Installation de 2 bornes de recharge 22 kVA	18 705,10 €	40 %	20 %

Ces projets sont hors schéma de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, acté par délibérations du Bureau Syndical des 30 novembre 2018 et 17 septembre 2021. A ce titre, et en application des aides et contributions votées au Comité Syndical du 24 mars 2022, le montant des aides d'investissement pour une borne, inférieure à 50 kVA, doit être validé par une décision du Bureau Syndical.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la 5ème tranche de travaux 2022, détaillée ci-avant dans les conditions présentées ;
- de dire que les dépenses à venir seront imputées à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE et les recettes d'investissement à l'article 1314 du même budget ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre cette décision et de l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

20. VALEUR DES ACTIFS A LA DATE DE TRANSFERT DE COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES, HYBRIDES, A HYDROGENE RECHARGEABLES - IRVE

Dans le cadre des transferts de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables » visée à l'article 3.6 des statuts du Syndicat, il est nécessaire que soit établi un état contradictoire du patrimoine pour chacune des 154 collectivités concernées.

Considérant qu'aucune de ces collectivités ne possédait d'actif relevant de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables », à la date de leur transfert de cette compétence, le Bureau Syndical sera invité à fixer la valeur des actifs relatifs à ce transfert de compétence à 0 €, pour chacune des 154 collectivités, dont la liste est présentée à **l'annexe 13 p 124**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de dire que la valeur des actifs à la date du transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE » pour ces 154 collectivités, s'élève à 0 € ;
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

21. ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONCERTATION DU FUTUR SD IRVE

Comme annoncé à l'occasion du Bureau Syndical d'avril et juin derniers, la Loi d'Orientation des Mobilités incite à la réalisation d'un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SD IRVE), dont l'échelle départementale est pertinente.

Sur la base d'un diagnostic détaillé et d'une évaluation de l'évolution de l'offre de mobilité, réalisés par la société ARTELIA, mandatée par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre d'un groupement de commande avec le TEN, ce schéma doit permettre d'élaborer une stratégie et des objectifs opérationnels au plus près des enjeux de chacun des territoires.

Pour rappel, ce SD IRVE s'organise en trois temps :

a. Une phase d'information

Une réunion de lancement de la concertation pour l'élaboration de ce schéma a été organisée au bénéfice de tous les acteurs de la mobilité électrique dans le Calvados le 17 mai dernier en présentiel et à distance en mode webinaire.

Plus de 180 participants et des échanges nourris.

b. Une phase de concertation

Cette phase importante est structurée en trois temps forts :

- Sur la base du pré-diagnostic réalisé, une étude du future maillage au travers d'une vingtaine de réunions à l'échelle de chaque EPCI ;
 - o Un premier retour de ces travaux dans le cadre d'une réunion « point d'étape » organisée à la CCI le mardi 20 septembre 2022. Un retour de cette réunion sera fait en séance ;
- Une vingtaine d'ateliers délocalisés en octobre /novembre avec les communes et autres parties prenantes pour affiner et consolider le maillage.
 - o Le 6 décembre – date à confirmer, une réunion générale de présentation du projet de SD IRVE à l'ensemble des parties prenantes.
- Décembre /janvier : Temps pour la prise en compte d'éventuelles observations et suggestions des collectivités et autres parties prenantes.

c. Une phase de rédaction / validation du SD IRVE

- Saisine du Comité Syndical de février 2023 pour délibération,
- Transmission du SD IRVE au Préfet ouvrant un délai d'instruction de 2 mois,
- Avril / mai 2023 : Approbation et publication en open data du SD IRVE.

La mise en œuvre et le suivi de ce Schéma Directeur prévoit une première période de 3 et 5 ans. Compte tenu du développement important du véhicule électrique et de ses usages, la révision de ce SD IRVE pourra intervenir rapidement après son approbation.

Le Comité Syndical du 6 octobre prochain sera informé de l'avancement de cette concertation.

22. MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT « RELAIS »

La phase actuelle de concertation / approbation du futur Schéma Directeur des IRVE et les études lancées sur la pertinence du mode de gestion de cette compétence par le syndicat (Cf : 21. Mode de gestion de la compétence IRVE), ne peuvent conduire à un arrêt prolongé des investissements nécessaires.

En effet, le développement important du nombre de véhicules électriques crée des besoins nouveaux d'équipement de bornes de recharges notamment :

- en secteur urbain (rechargement la nuit des véhicules – parking ...) ;
- en secteur d'intérêt touristique ;
- pour pré-équiper des parkings publics en cours d'aménagement et qui seront éligibles à la réglementation en matière d'équipement d'IRVE.

Ces besoins d'implantation de bornes nouvelles sont clairement exprimés par les collectivités au travers des réunions de concertation actuelles, d'échanges en Comité Syndical ou de demandes formelles reçues par les services.

Il s'avère donc pertinent dans la période transitoire qui précède la mise en œuvre du futur schéma directeur de déploiement des IRVE, de pouvoir anticiper les besoins d'équipement qui seront confirmés par le schéma directeur approuvé et décliné à partir de l'année 2024 et ce, dans le cadre du futur mode de gestion du service de Mobilité.

Sur la base des travaux actuels sur le futur SD IRVE, l'identification d'un nombre de bornes, à installer sur la première année de déploiement, donne une évaluation en besoin d'investissement de 2 450 000 € HT représentant 22% de la totalité du SD IRVE à 2035 – pour rappel, la législation prévoit à échéance 2025 l'équipement de parkings.

Compte tenu de la capacité du budget annexe dédié à la Mobilité – disponibilité en capacité d'investissement, il sera proposé la mise en œuvre dès 2023 d'un programme « relais » qui prendrait les caractéristiques suivantes :

- Montant alloué au programme : 1 million d'euros : financement SDEC ÉNERGIE – budget annexe « mobilité » ;
- Sur la base du besoin de bornes défini dans le projet de schéma au stade de la concertation ;
- Prise en charge de l'investissement et du fonctionnement par le syndicat ;
- Mise à disposition gratuite des terrains par la collectivité dans le cadre d'un transfert de la compétence.

Le nombre de bornes, dans la limite du budget alloué pour le programme relais (pour l'année 2023), sera proratisé sur chaque territoire (échelle de l'EPCI) et chaque territoire disposera d'un droit de tirage à hauteur du nombre de bornes proratisé :

Type de localisation	Parkings publics			Gares - pôles multimodaux	Copropropriétés sans parking	Zones de covoiturage	Axe de transit	Total général HT
Puissance En KVa	3	7	22	7	3	100	150	
Nombre de PDC*	25	44	54	15	21	15	0	174
Coût de PDC en €HT	70 000	220 00	270 000	70 000	60 000	310 000	0	1 000 000

* Point de charge : une borne dispose selon sa puissance de 1 ou 2 points de charge.

Pour toute demande non éligible à ce dispositif, le taux d'aide du syndicat sera celui des aides définies par le Comité Syndical pour l'année 2023.

Des recherches de financement seront entreprises auprès des autres financeurs pour l'investissement tels que l'organisme Advenir ou le Face.

Le Bureau Syndical devra se prononcer sur ce projet d'investissement, avant qu'il ne soit soumis à l'approbation du Comité Syndical, le 6 octobre prochain.

23. MODE DE GESTION DE LA COMPÉTENCE IRVE

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE a décidé, par délibération du Comité Syndical du 6 septembre 2016, d'exercer la compétence « Mobilité ».

Le syndicat a donc organisé le déploiement de cette compétence dans l'objectif de répondre aux demandes de ses adhérents dans la réalisation de leurs projets d'investissement. Cela se traduit très concrètement par la mise en place des dispositions suivantes :

- La création d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale par délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2017 ;
- Le vote d'un budget annexe dédié à l'exercice de cette compétence ;
- L'attribution d'une dotation initiale venant du budget principal ;
- La structuration d'un service interne dédié à la mobilité.

Ce SPIC devrait réglementairement s'équilibrer par les recettes provenant de l'utilisation des IRVE par les usagers. Ce n'est pas le cas malgré l'augmentation régulière du nombre de sessions et de la tarification.

Cette situation interpelle, à la veille d'un déploiement plus massif d'IRVE dans les mois qui vont suivre l'approbation du SD IRVE en cours d'établissement (de 250 bornes actuellement, ce nombre à terme - 10 ans / 15 ans devrait être multiplié par 10).

La question du mode de gestion de cette compétence est donc à poser, dès à présent, afin que le syndicat dispose concomitamment d'un SD IRVE approuvé apportant une bonne lisibilité des besoins d'équipement nécessaire à 3/5 ans, d'une expertise juridique et financière du mode de gestion le plus approprié.

Pour ce faire, le syndicat a donc engagé un processus d'évaluation du futur mode de gestion de cette compétence par le cabinet GB2A, qui se structure en trois phases :

- a. L'analyse du mode de gestion actuel (régie) sur les plans juridique, économique et administratif, au regard de l'évolution attendue du réseau (afflux de nouvelles infrastructures) ;
- b. L'identification du ou des modes de gestion les plus pertinents dans une optique de développement du réseau IRVE ;
- c. L'élaboration de l'étude économique et financière détaillée du mode de gestion identifié.

La planification de cette étude doit permettre, le cas échéant, la saisine du Comité Syndical de décembre 2022 si un autre mode de gestion que l'actuel s'avère pertinent :

- Rapport d'analyse du mode de gestion actuel : fin septembre 2022,
- Rapport d'analyse des modes de gestion concurrents et préconisations : mi-octobre 2022,
- Etude juridique et économique du mode de gestion le plus pertinent : début novembre 2022,
- Saisine des commissions « Mobilités bas carbone » et « Administration Générale, Finances, Cartographie et usages numériques » de novembre,
- Saisine du Comité Technique du 29 novembre,
- Saisine de la CCSPL fin novembre,
- Bureau Syndical du 2 décembre,
- Comité Syndical du 15 décembre.

Le Bureau Syndical devra se prononcer sur le principe de cette étude juridique et financière relatif au mode de gestion de cette compétence, préalablement à une information du Comité Syndical, le 6 octobre prochain.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, 7^{ème} Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présentera les travaux de la commission réunie le 9 septembre 2022 qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

➤ Programmes de travaux – Tranches 2022

24. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 4^{EME} TRANCHE 2022

La commission proposera au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2022, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 16 projets, pour un montant de 972 121 € HT.

➔ **Annexe 14 p 127** : tranche de travaux

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la quatrième tranche de travaux 2022 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (16 projets, pour un montant de 972 121 € HT) ;
- d'inscrire ces investissements au titre des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) votés au Comité Syndical du 24 mars 2022 – Finalité A Renforcement réseau BT en zone rurale du PPI 2019/2022 ;
- de dire que les travaux correspondants relèvent du Programme Annuel 2022 du 1er PPI 2019/2022 présentés au Comité Syndical du 24 mars 2022 ;
- de dire que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

25. PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 7^{EME} TRANCHE 2022

La commission proposera au Bureau Syndical une septième tranche de travaux 2022, pour le raccordement du réseau public d'électricité de 30 projets, portant sur un montant d'investissement de 639 964 € HT dont 121 054€ € HT de renforcement nécessaire à 7 projets d'extension et 518 910 HT consacrés aux extensions proprement dites.

La liste de ces 30 projets avec accord définitif des pétitionnaires est jointe en **annexe 15 p 128**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la septième tranche de travaux 2022 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (30 projets pour un montant total estimé à 639 964 € HT) ;
- de dire que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581922– Travaux Electricité du Budget Principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Programmes de travaux – Tranches 2023**

26. PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 1ERE TRANCHE 2023

La commission proposera au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2023, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 65 projets, pour un montant de 10 498 674 € TTC.

➔ **Annexe 16 p 130** : tranche de travaux

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la première tranche de travaux 2023 d'effacement coordonné des réseaux (65 projets, pour un montant de 10 498 674 € TTC) ;
- de dire que les travaux correspondants relèvent du Programme travaux d'effacement de réseaux 2023 ;
- de dire qu'une partie de ces investissements relève des finalités du second PPI, en cours d'établissement : finalités A Renforcement réseau BT en zone rurale, B Sécurisation BT fils nus en zone rurale, C Sécurisation BT fils nus en zone urbaine et D Enfouissement de réseau BT autre que BT fils nus des communes rurales en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h
- de dire que les dépenses concernant les effacements de réseaux seront imputées au budget principal :
 - pour les travaux Electricité – 2315
 - pour les travaux Eclairage Public – 2317
 - pour les travaux de Génie Civil – 2315
 - pour les travaux Génie Civil dans le cadre d'opérations sous mandat - 4581
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

27. DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

➤ **Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés**

Le Bureau Syndical devra se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés.

Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les deux conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
FONTAINE-HENRY	Lotissement du Parc	SAS SGPBO 24 lots	Pose de 289,40 ml de réseaux électriques BT souterrains	37 528,31 €
PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	Le Littoral	SA PARTELIOS HABITAT 13 lots	Pose de 177 ml de réseaux électriques BT souterrains	23 677,17 €
TOTAL				61 205,48 €

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter les deux conventions proposées permettant la réalisation par le lotisseur ou l'aménageur privé de la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 61 205,48 € HT ;
- de dire que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 des dites conventions seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et les autoriser à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.**

Le Bureau Syndical sera invité à se prononcer sur la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
LISIEUX	A	RUES PAUL CORNU ET DE LA VALLEE	EP	425 280,00 €	159 420,00 €	37%

Le projet de convention est joint en **annexe 17 p 133**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de décider que le SDEC ÉNERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement coordonné des réseaux de la commune de Lisieux ;
- d'adopter la convention correspondante ;
- de dire que la dépense sera imputée à l'article 4581822 – Travaux sous mandat Eclairage 2022 du Budget Principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

28. CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SDEM50 POUR LE TRAITEMENT DES POTEAUX BOIS DEPOSES 2022

Dans le cadre des différents marchés de travaux, les entreprises mandatées par le SDEC ÉNERGIE et le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM 50) sont amenées à déposer des poteaux bois électriques traités à la créosote ou aux CCA (Cuivre – Chrome – Arsenic). Ces poteaux sont identifiés comme déchets industriels dangereux.

Ces poteaux sont ainsi stockés par les entreprises de travaux sur des sites de stockage temporaires identifiés, répartis sur le territoire du Calvados et de la Manche.

En prévision de la passation d'un prochain marché, le SDEC ÉNERGIE et le SDEM 50, dont les besoins sont similaires, se sont rapprochés pour mutualiser leurs moyens sous la forme d'un groupement de commandes pour lancer une consultation commune pour le traitement des poteaux bois électriques déposés.

La convention constitutive de groupement de commandes, proposée en **annexe 18 p 140**, entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties, jusqu'à la date d'achèvement de l'accord-cadre en février 2027.

Les deux parties désignent le SDEC ÉNERGIE, comme coordinateur de ce groupement.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'accepter d'être membre du groupement de commandes proposé avec le SDEM50 pour le traitement des poteaux bois déposés ;
- d'acter que le syndicat en sera le coordonnateur ;
- d'adopter la convention constitutive du groupement de commandes pour le traitement des poteaux bois électriques déposés ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

M. Jean LEPAULMIER, 8^{ème} Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présentera les travaux de la commission réunie le 9 septembre 2022 qui nécessitent une délibération du Bureau Syndical.

29. ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – TRANCHES DE TRAVAUX 2022

➤ 5^{ème} tranche de Travaux 2022 < 40 k€ HT (48k€ TTC)

La commission présentera au Bureau Syndical la liste des opérations dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT (48k€ TTC), **annexe 19 p 144**.

Programme travaux		Nombre de projets	Montant TTC
Eclairage Public	Extension / renouvellement	107	465 347 €
	Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	1	5 987 €
Signalisation lumineuse		12	98 413 €
Total		120	569 748 €

➤ **6ème tranche de Travaux 2022 > 40 k€ HT (48k€ TTC)**

La commission proposera au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'éclairage public et d'efficacité énergétique, pour un montant total de 495 817 € TTC :

Programme travaux	Commune	Localisation	Projet	Montant TTC
Extension / renouvellement Eclairage public	NOUES DE SIENNE	SAINT-SEVER- CALVADOS	Aménagement cœur de bourg	84 584 €
	SAINT-DESIR	SAINT-DESIR	Eclairage du stade de football	266 218 €
Renouvellement plus de 30 ans (R30)	TROUVILLE-SUR- MER	TROUVILLE-SUR- MER	Renouvellement 100 luminaires	64 149 €
	DIVES-SUR-MER	DIVES-SUR-MER	Programme R30 - 2022	145 015 €
Total				559 966 €

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la sixième tranche de travaux d'éclairage public 2022 pour la réalisation d'extension et de renouvellement d'ouvrages et du programme de renouvellement de foyers et mâts de plus de 30 ans, pour un montant total de 559 966 € TTC ;
- de dire que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 du Budget Principal - Travaux sur réseaux mis-à-disposition ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rattachant.



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juillet à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 1^{er} juillet 2022, s'est réuni, en séance publique, dans l'espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE à Caen, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

Absents ou excusés :

Monsieur BAIL Romain, Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur CAPOËN Philippe, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean.

Autres excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 « Vigilance sanitaire » du 10 novembre 2021 remettant en vigueur l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 31 juillet 2022, le quorum (tiers des membres en exercice) est donc de 9.

Madame la Présidente constatant le quorum, par la présence de 15 membres, la séance est ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 3 juin 2022
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Transferts de compétences
- Actualités (Adhésions au SDEC, Groupement achat d'énergie, Congrès FNCCR, Echéances 2022)

TRAVAUX DES COMMISSIONS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

TRANSITION ENERGETIQUE

- « PROGRES », Appel à projet pour le financement de travaux de rénovation énergétique
- Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET - CC Terre d'Auge.
- Accompagnement à la transition énergétique des EPCI
- Adhésion au Conseil en Energie Partage de niveau 3 - Condé-sur-Iffs.
- Vente des expositions 2050 et « Suivez le fil ».
- Subventions 2022 - VACHEMENT CAEN - Chambre d'Agriculture du Calvados

MOBILITES BAS CARBONE

- Programme de travaux - bornes de recharge pour véhicules électriques - 4^{ème} tranche 2022

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 6^{ème} tranche 2022
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 3^{ème} tranche 2022
- Programme d'effacement coordonné des réseaux - 4^{ème} tranche 2022
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse - Tranches de travaux 2022

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 JUI 2022

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2022, qui leur a été transmis avec leur convocation (annexe 1 de la note de présentation).

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2022 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 3 juin dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 16 juin 2022, à savoir :

OBJET			
Mobilité durable	Aides financières	Acquisition d'un véhicule électrique (CC Cœur de Nacre, Douvres-la-Déivrande, Villers-Bocage)	
		Acquisition de 18 cycles électriques (CC Cœur de Nacre)	
Transition énergétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes de Langrune-sur-Mer, Amfreville, Ablon, Cléville, Saint-Pierre-des-Ifs, Aubigny, Caumont-sur-Aure, Saint-Germain-le-Vasson et Vacognes-Neuilly
		Niveau 2	Adhésion des communes de Blangy-le-Château, Cléville, Aubigny, Caumont-sur-Aure, Saint-Germain-le-Vasson et Vacognes-Neuilly
	Subvention de 227 € à l'association « La Fresque du Climat »		

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 3 juin 2022.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

Madame la Présidente rend compte des délégations qu'elle a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 3 juin dernier. La liste, jointe en annexe de ce procès-verbal, a été transmise aux élus préalablement à la réunion (annexe 2 de la note de présentation jointe à leur convocation).

Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.

MARCHES PUBLICS

 ○ Consultation en cours

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à présenter les consultations en cours :

OBJET	TYPE DE PROCÉDURE
Fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéo-protection 2022	Appel d'Offres ouvert
Mise en place d'un cadastre solaire	MAPA
Maintenance corrective et évolutive, prestations et fournitures complémentaires pour la solution logicielle MAPEO de la société 1SPATIAL	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence

Le Bureau Syndical prend acte de ces consultations.

 ○ Résultats de consultations, nécessitant délibération

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte des résultats suivants :

TYPE DE PROCEDURE	OBJET	ATTRIBUTAIRE
Marché passé sans publicité ni mise en concurrence <i>(article R2122-3 du Code de la Commande Publique)</i>	Adaptation de la scénographie, réalisation et maintenance de l'escape Game pédagogique « mission énergie » pour la maison de l'énergie	ANTHAKARANA EVENTS / FONDATION GOOD PLANET et sa filiale MY PLANET
MAPA	Etude, fourniture, pose de luminaires LED, y compris câblage, dans les enceintes sportives couvertes 2022	DBEG

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché d'Adaptation de la scénographie, réalisation et maintenance de l'escape Game pédagogique « mission énergie » pour la maison de l'énergie au groupement d'entreprises constitué de la société ANTHAKARANA EVENTS (producteur exclusif) et de la FONDATION GOOD PLANET et sa filiale MY PLANET pour un montant de 221 162 € HT comprenant l'adaptation de la scénographie et la réalisation de l'escape Game pour un montant de 209 282 € HT et la maintenance de l'exposition pour un montant de 11 880 € HT ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché d'étude, de fourniture, de pose de luminaires LED, y compris câblage, dans les enceintes sportives couvertes 2022 à DBEG, pour un montant de 156 000 € HT ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

○ **Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération**

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte des résultats suivants :

➤ **MAPA < 25 000 €**

Objet	Attributaire
Etude de faisabilité pour l'extension d'un réseau de chaleur bois énergie sur la commune de Valdallière	ITHERM CONSEIL

➤ **Appel d'offres (CAO du 8 juillet 2022)**

Objet	Lot		Attributaire
Marchés subséquents n° 4 « Electricité » - 2023	Lot 1	Points de livraison raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse	PLUM
	Lot 4	Points de livraison raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)	Aucune offre

➤ **3ème de l'article L.6 du code de la commande publique (Circulaire n° 6338/SG du 30 mars 2022)**

Objet	Lot		Attributaire
Mise en œuvre du mécanisme de l'imprévision pour les marchés de travaux souterrains 2022	Lot 5	CC Seulles, Terre et Mer	STEPELEC
	Lot 10	CA Lisieux Normandie	
	Lot 13	CC de Cingal Suisse NORMANDE	
	Lot 16	CC Pré Bocage Intercom	

La convention correspondante, d'une durée de 3 mois, définit une prise en charge maximum de 8,5% du surcout engendré par la flambée des prix des matériaux et des matières premières.

Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, précise que, compte tenu de l'évolution des index de révision de ces marchés, les majorations des APS et APD s'élèvent respectivement à 15% et 6 %.

Le Bureau Syndical prend acte de ces attributions de marchés.

○ **Reconductions de marchés :**

Monsieur Bruno DELIQUE présente les reconductions de marchés :

Marchés Lots	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Reconduction
Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier (8m)	SIMON LIGHTING	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	05/08/2021	04/08/2025	1

Marchés Lots		Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Reconduction
Traitement dématérialisé et acheminement des déclarations de projets de travaux (DT), d'intention de commencement de travaux (DICT), des DT DICT conjointes et des avis de travaux urgents (ATU)		SOGELINK	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/10/2021	30/09/2025	1
Mission d'entretien, de maintenance et de contrôle des installations d'un réseau technique de chaleur	sur la commune de Valdallière	ENGIE SOLUTIONS	24 mois Reconductible 1 x 24 mois	01/10/2020	30/09/2024	1
	sur la commune de Courtonne-la-Meurdrac	IDEX ENERGIES	12 mois Reconductible 1 x 12 mois	28/09/2021	27/09/2023	1
Maintenance et évolution des solutions logicielles SYECL et X'MAP		SIRAP SASU	12 mois Reconductible 2 x 12 mois	01/09/2021	31/08/2024	1

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

○ **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour l'année 2022 :

➤ **Données cartographiques : détection et géo référencement de réseaux et d'équipements :**

Lot	Secteur	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
1	Ouest	CERENE SERVICES	CREA COM	Détection réseau d'éclairage public	20 000 €

➤ **Marchés de travaux souterrains 2022 :**

Lots	Secteurs	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
6	Travaux souterrains CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	EIFFAGE ROUTE	Réfection de voirie	85 000 €
7	Travaux souterrains CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord				85 000 €
11A	Travaux souterrains - CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	FORAGES DU NORD OUEST	Réalisation de forages	10 000 €

➤ **Marchés de travaux de raccordement 2022 :**

Lot	Secteur	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
2A	Caen La Mer et ses environs - Suisse Normande et Pays de Falaise	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	SORAPEL	Déroulage et géo référencement d'un câble HTA	437,40 €*

* Sans paiement direct.

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 3 juin 2022 :

➤ **Compétence « IRVE »**

Collectivité	Date de la délibération	Collectivité	Date de la délibération
Vicques	16 mai 2022	Saint-Martin-de-Mieux	7 juin 2022
Foulognes	19 mai 2022	Ryes	8 juin 2022
Bons-Tassilly	23 mai 2022	Aubigny	8 juin 2022
Soignolles	24 mai 2022	Saint-Martin-de-Mailloc	9 juin 2022
May-sur-Orne	30 mai 2022	Le Marais-la-Chapelle	13 juin 2022
Perrières	30 mai 2022	Villy-Bocage	14 juin 2022
Rocques	30 mai 2022	Colombiers-sur-Seulles	16 juin 2022
Epaney	31 mai 2022	Pierrefitte-en-Cinglais	20 juin 2022
Reux	3 juin 2022	Frénouville	27 juin 2022

➤ **Compétence « Energies Renouvelables »**

Collectivité	Date de la délibération	Projet
La Hoguette	28 mars 2022	Mise en place d'une chaufferie bois énergie pour le projet de la mairie, de l'école et de la salle polyvalente

La commune de La Hoguette ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Energies Renouvelables », l'état contradictoire proposé est donc fixé à 0 €.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE » visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE des communes de Vicques, Foulognes, Bons-Tassilly, Soignolles, May-sur-Orne, Perrières, Rocques, Epaney, Reux, Saint-Martin-de-Mieux, Ryes, Aubigny, Saint-Martin-de-Mailloc, Le Marais-la-Chapelle, Villy-Bocage, Colombiers-sur-Seulles, Pierrefitte-en-Cinglais, Frénouville ;
- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de La Hoguette ;
- **ACTE** la valeur de l'actif avant le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de la Hoguette à 0 € ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

ACTUALITES

➤ Adhésions au SDEC ÉNERGIE

▪ Communauté de Communes Bayeux Intercom

Madame la Présidente rappelle que le Comité Syndical du 24 mars dernier a délibéré en faveur de l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom au Syndicat et le transfert de sa compétence « Eclairage Public » pour ses zones d'activités économiques.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après notification adressée à chacun des membres du syndicat, ces derniers disposaient de la faculté de s'exprimer sur cette demande jusqu'au 30 juin 2022.

La majorité qualifiée, nécessaire pour valider cette adhésion et ce transfert, pouvait être atteinte par au moins l'un des calculs suivants :

Majorité qualifiée	2/3 membres - 1/2 pop	349 collectivités	354 532 habitants
	ou		
	1/2 membres - 2/3 pop	262 collectivités	472 709 habitants

Au 30 juin 2022, après réception de **376 délibérations favorables** à cette demande, représentant **562 554 habitants**, la majorité qualifiée est donc atteinte.

Le transfert de la compétence « Eclairage public » pour ce nouveau membre est devenu effectif le 30 juin 2022, date de signature de l'arrêté préfectoral actant de l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

▪ Commune de Colombelles

La commune de Colombelles a délibéré le 30 mai dernier afin d'adhérer au SDEC ÉNERGIE en vue de transférer au syndicat sa compétence « Eclairage public ».

Le Comité Syndical du 16 juin a délibéré en faveur de cette adhésion et du transfert de la compétence « Eclairage Public ».

Le processus d'adhésion sera soumis à délibération des membres du SDEC ÉNERGIE à compter de septembre sachant que la majorité qualifiée sera atteinte par la délibération favorable des deux tiers des membres représentant la moitié de la population totale du syndicat ou par celle de la moitié des membres représentant deux tiers de la population totale.

Le Préfet pourra, une fois la majorité qualifiée requise obtenue, publier un arrêté actant définitivement cette adhésion et ce transfert de compétence.

Il est rappelé que, dans le cas d'une adhésion, l'absence de délibération d'une collectivité vaut avis favorable.

Les différentes étapes de cette procédure d'adhésion sont rappelées au Bureau Syndical :

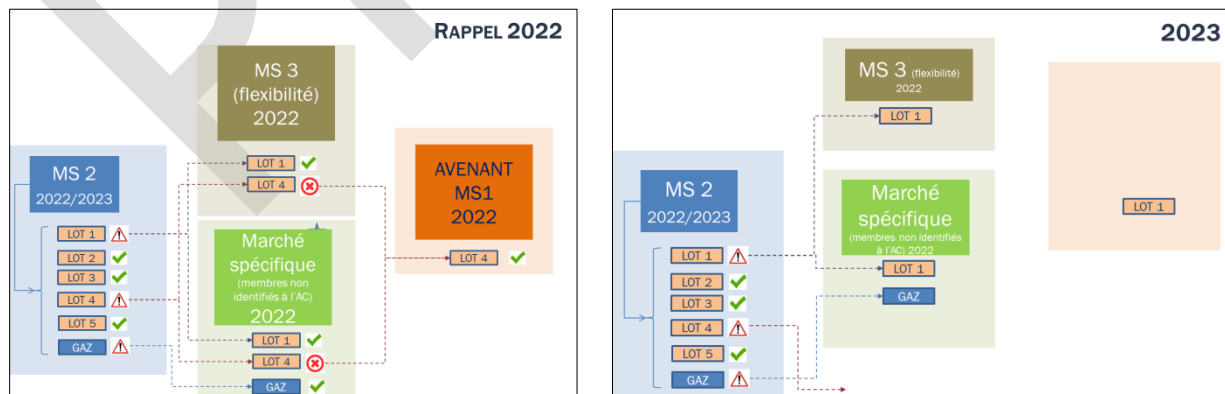
Comité Syndical du 16 juin	Validation de cette demande
Le 13 juillet	Information des collectivités sur délibérations à venir
Le 29 août	Notification aux collectivités membres du syndicat
du 1 ^{er} septembre au 30 novembre	Délibérations des collectivités adhérentes
CLE d'octobre	Rappel aux collectivités - <i>si besoin</i>
Comité syndical du 6 octobre et du 15 décembre	Etat des délibérations reçues
Décembre 2022	Arrêté Préfectoral pour mise en œuvre au 1 ^{er} janvier 2023

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ **Groupement d'achat d'énergie Electrique et/ou Gaz**

▪ **Rappel de la situation 2022 et projection 2023**

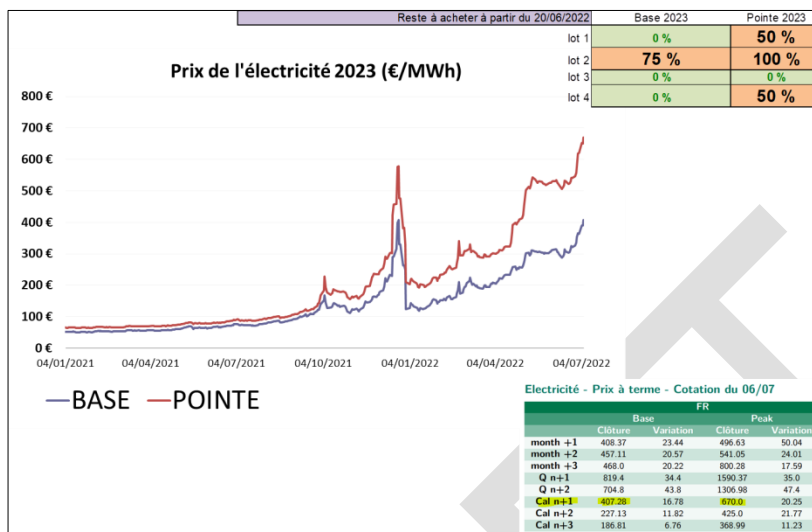
Monsieur le Directeur Général des Services rappelle la situation des marchés d'achat d'énergies pour l'année en cours et pour 2023 :



▪ **Présentation de l'évolution des cours de l'électricité et du gaz**

Monsieur Bruno DELIQUE présente l'évolution des cours :

✓ **de l'électricité :**



✓ **du gaz :**



Dans ce contexte, la Commission d'Appel d'Offres réunie avant le Bureau Syndical, a pris les décisions suivantes :

➤ **Prises de position pour l'achat d'électricité pour 2023 - Marchés subséquents n°2 « Electricité »**

Lot	Attributaire	% et prix à j-1
Lot 1 Points de livraison raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse	EDF	Pas de prise de position
Lot 2 Points de livraison raccordés en BT pour éclairage public et signalisation lumineuse		
Lot 4 Points de livraison raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)		

➤ **Marchés subséquents n° 4 « Electricité » - 2023**

Lot		Attributaire
Lot 1	Points de livraison raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse	PLUM
Lot 4	Points de livraison raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)	Aucune offre

▪ **Différends avec EDF**

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle que les différends qui opposent le SDEC ÉNERGIE à la société EDF, titulaire des lots 1 et 4 du marché subséquent n° 2, relatif à l'achat d'électricité pour les périodes 2022 et 2023, porte sur :

1. **Le calcul des prix définitifs des bordereaux des prix des lots 1 et 4**

- Interprétation divergente de la clause d'optimisation (SWAP ARENH) : sa mise en œuvre automatique par EDF est contestée par le syndicat.
- En attendant un éventuel accord des parties, il a été convenu de facturer aux membres pour 2022 leur consommation sur la base du « BPU SDEC ENERGIE » ; potentiellement, un rappel de facturation est donc possible.
- Conséquence : le prix de l'électron (en €/MWh) est multiplié par 2 si EDF applique la clause d'optimisation.

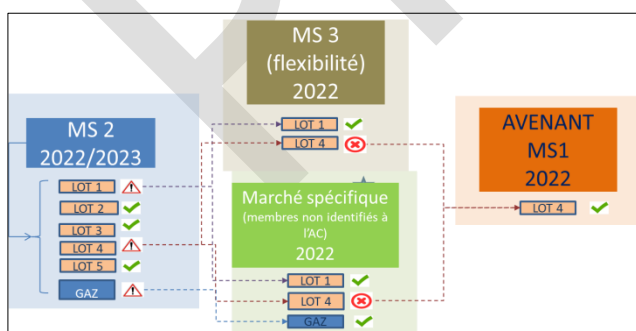
2. **La flexibilité (ajout de nouveaux sites dans le marché faisant varier la quantité à livrer)**

- Interprétation divergente sur la date à prendre en compte pour déclencher la flexibilité : date de notification pour EDF et date de début de fourniture pour le syndicat.
- Conséquence : refus d'EDF d'intégrer des PDL dans les marchés et obligation de relancer un marché subséquent n°3 pour le lot 1 et un avenant au MS 1 pour le lot 4 (car infructuosité du MS 3 pour ce lot).

3. **La prise en compte des contrats des membres non identifiés lors du lancement de l'accord-cadre**

- Non-application d'une clause prévue au marché pour l'ajout de nouveaux membres en cours d'accord-cadre.
- Conséquence : refus d'EDF d'intégrer les PDL des nouveaux membres dans les marchés et obligation de lancer de nouveaux marchés dans une période très perturbée (prix très élevé).

Ces différentes divergences sont à l'origine de la mise en œuvre d'un nouveau marché spécifique, d'un 3^{ème} marché subséquent et de la rédaction d'un avenant au marché subséquent n° 1 :



Intitulé du marché	Nombre de membres	Nombre de contrats
Marché spécifique (électricité et gaz)	36 en électricité 8 en gaz	332 32
MS 3 (électricité)	10	236
Avenant MS 1 du lot 4 (électricité)	34	52

EDF a refusé de prendre en compte les « nouveaux membres » et les « membres en surplus de flexibilité »,

Le SDEC ÉNERGIE a, quant à lui, demandé l'application pour 2022 du BPU calculé par le syndicat.

Il a reçu 2 mémoires en réclamation d'EDF pour les lots 1 et 4, qui ouvrent une période de rapprochement de 2 mois, soit jusqu'au 20 juin (au-delà, saisine des tribunaux).

Le SDEC ÉNERGIE a pris attache, à ses frais, auprès d'un conseil juridique – cabinet SEBAN – pour défendre les intérêts du groupement.

Pour 2022, plusieurs réunions et échanges pour tenter une conciliation :

- Proposition jugée inacceptable de réintégrer en 2023 les nouveaux membres et les membres concernés par le surplus de flexibilité,
- Concernant les interprétations différentes sur le BPU des lots 1 et 4, l'écart cumulé – uniquement sur la partie « fourniture d'énergie » est de 2M€ pour 2022 et de 5M€ pour 2023,
- EDF propose de prendre en charge 60 % de cet écart, soit 1,2M€ pour 2022 et 3M€ pour 2023.

Pour 2023, de nouveaux échanges seront également à prévoir.

Pour rappel, le Comité syndical de juin a acté du prolongement du délai (initialement de deux mois) ouvert à réception des deux mémoires en réclamation pour le prolonger jusqu'au 20 octobre 2022.

EDF en a pris acte, mais nous a informés de la saisine du Tribunal Administratif mi-août pour préserver ses droits.

A ce stade, la question du formalisme de notre éventuel accord n'est pas partagée entre EDF et le SDEC ENERGIE : le syndicat prône pour qu'il prenne la forme d'un avenant pour chacun des 2 marchés, plutôt qu'un protocole transactionnel comme le demande EDF.

Pour mémoire, le règlement du groupement de commandes passé avec l'ensemble des membres, prévoit que le syndicat peut passer des avenants dans le cadre de l'établissement du marché et non un protocole transactionnel dans le cadre de l'exécution du marché.

Ce point doit fait l'objet d'une réunion de travail fin août avec les conseils juridiques du syndicat.

Sur la question d'un taux identique de prise en charge de l'écart entre les 2 BPU pour 2022 et 2023 :

- pour 2022 : 40/60 ou 35/75 demandé par le SDEC ENERGIE,
- pour 2023 : clause de revoyure.

▪ **Impact de la hausse des prix de l'énergie pour les collectivités**

L'UAMC, dans sa newsletter n°25, interroge les collectivités sur l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie sur leur budget de fonctionnement. Le SDEC ENERGIE rencontre Monsieur Olivier PAZ le jeudi 21 juillet 2022.

Pour rappel, le syndicat a adressé, courant février, différents courriers d'alerte aux parlementaires.

La FNCCR vient d'interpeller à nouveau le gouvernement en proposant :

- pour toutes les collectivités, le retour au tarif réglementé de vente,
- un développement ambitieux des énergies renouvelables,
- une réforme du marché de l'énergie plus favorable aux atouts du mix énergétique national,
- des incitations pour les collectivités à maîtriser leur consommation et à réduire leurs dépenses énergétiques afin de limiter l'impact des hausses des tarifs du gaz et de l'électricité,
- une réforme du code de la commande publique pour que les collectivités puissent investir dans des contrats d'achat direct à long terme avec des producteurs locaux d'énergies renouvelables.

Ce sujet sera abordé lors du congrès de la FNCCR fin septembre.

▪ **Réunion le 30 juin avec les membres du groupement de commandes concernés par des augmentations très fortes de leurs factures énergétiques**

Il ressort des échanges de cette réunion :

- des interrogations sur les raisons qui ont conduit à intégrer dans le lot 4 du marché, certains contrats initialement identifiés dans le lot 3, ce qui a conduit au dépassement de la flexibilité et à la conclusion de l'avenant (*incidence directe de la délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie n°2019-117*).

- le besoin de renforcer la communication associée aux actions et décisions qui sont prises dans le cadre de ce marché.
- que les prix les plus élevés du bordereau de prix (BPU) s'appliquent sur la période « hivernale » (entre octobre et avril). Les prochaines factures seront donc moins élevées jusqu'à celles du dernier trimestre.

Les options pour limiter l'impact de ces tarifs sur leurs budgets ont été débattues :

- ✓ **Optimisation tarifaire** : changer de lot le contrat si sa puissance peut être adaptée à un niveau inférieur à 100 kva (à vérifier au cas par cas avec les courbes de charges des contrats) – le fournisseur TotalEnergies accepte de faire cette modification dans l'intérêt du membre. A ce stade, ENEDIS refuse de changer la segmentation du contrat.
- ✓ **La sortie anticipée du groupement** : cette « rupture » unilatérale du contrat pose un problème à TotalEnergies qui a acheté les volumes de kWh correspondants à tous les contrats. Obligé de revendre ces volumes à un prix encore indéterminé en cas de rupture anticipée, le fournisseur pourrait demander l'application d'une pénalité égale à la différence entre le prix d'achat et le prix de vente des kWh non consommés, ce qui rendrait l'opération onéreuse pour le membre.
- ✓ **La renégociation des tarifs** : pour les mêmes raisons que la précédente option, les kWh ayant déjà été achetés, TotalEnergies précise que la négociation à la baisse des tarifs n'est pas envisageable.
- ✓ **L'étalement des factures** : cette option semble intéresser quelques membres. Les représentants du fournisseur n'avaient pas la certitude que cela puisse être mis en place mais cette requête est à l'étude (une demande officielle a déjà été transmise à TotalEnergies).
- ✓ **Lisser les prix sur l'année** : les membres ne semblaient pas intéressés par cette proposition faite par TotalEnergies.

TotalEnergies a présenté le dispositif de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) supplémentaire décidé par l'Etat pour venir réduire les factures d'électricité des consommateurs les plus impactés par la hausse des tarifs.

- ✓ Les contrats de l'avenant sont éligibles à ce dispositif qui se traduit par une baisse sur le prix du kWh de 25,87€/MWh.
- ✓ Cette disposition s'applique sur les factures à compter du 1^{er} avril 2022, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les membres ont également vu s'appliquer sur leur facture, la baisse de la taxe sur l'électricité (TICFE) décidée par l'Etat à compter du 1er février 2022. Cette dernière est réduite à 0,50€/MWh au lieu de 22,50€/MWh.

L'avenant prend fin au 31 décembre 2022. Par anticipation, le syndicat vient de lancer un nouveau marché pour répondre aux besoins de ces mêmes contrats pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Compte tenu de la situation, chaque membre, s'il le souhaite, peut décider de quitter le groupement à la fin du marché en cours, soit au 31 décembre 2022. Il doit en informer le syndicat au plus tard le mercredi 6 juillet. Il disposera alors d'une période de 6 mois pour contractualiser avec le fournisseur de son choix.

Un nouvel accord-cadre pour la fourniture d'électricité sur la période 2024-2027 est également en préparation. La procédure de consultation devrait être engagée au cours du dernier trimestre 2022. Les membres sont invités à faire part de leur souhait de poursuivre ou non leur collaboration avec le syndicat dès que possible et au plus tard, 6 mois avant le début de l'accord-cadre, soit au 30 juin 2023.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ **Congrès de la FNCCR**

Monsieur le Directeur Général des services rappelle que la représentation du SDEC ÉNERGIE au 38^{ème} congrès de la FNCCR s'organise.

Mesdames Catherine GOURNEY-LECONTE, Anne-Marie BAREAU et Catherine FLEURY et Messieurs Marc LECERF, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard POULAIN, Abderrahman BOUJRAD, Philippe CAPOËN et Vincent RUON ont confirmé leur participation sur la totalité du congrès, soit du 27 au 29 septembre 2022 (Couvent des Jacobins, dans le centre-ville de Rennes). Monsieur Philippe LAGALLE y sera, quant à lui, présent le 28 septembre.

Les réservations hôtelières ont été enregistrées à l'hôtel IBIS Rennes Centre Gare-Sud (15 rue de Châtillon).

Le déplacement, dont les horaires seront confirmés début septembre, s'effectuera dans un minibus de 19 places.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ **Echéances 2022**

Monsieur Bruno DELIQUE présente les nouveautés et changements de dates à prendre en compte pour les prochaines échéances, à savoir que :

- La **Commission « Mobilités bas carbone »** initialement programmée le mercredi 7 septembre, se réunira le lundi 12 septembre à 9h, dans l'espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE,
- La prochaine **conférence des présidents du TEN**, à laquelle MM. Philippe LAGALLE et Jean-Luc GUILLOUARD sont conviés, sera organisée en marge du Congrès de la FNCCR (date et horaire précis à confirmer),
- La réunion de la **Commission Consultative pour la Transition Energétique** du mardi 29 novembre 2022, à 14h se réunira dans l'espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE.
- La **Commission d'Appel d'Offres** du mardi 25 octobre est décalée au jeudi 27 octobre de 9h à 10h30, salle de réunion du 1^{er} étage du SDEC ÉNERGIE.

Le planning des Commissions Locales d'Énergie de l'automne est quasi finalisé.

Ainsi, les élus du département seront invités à se réunir, selon leur secteur, entre 9h30 et 14h, comme suit :

DATE	SECTEUR	CLE	VISITE INSTALLATION BOIS ENERGIE	SALLE de REUNION
Lundi 10 octobre	BESSIN	ISIGNY-OMAHA INTERCOM BAYEUX INTERCOM CC BAYEUX INTERCOM SEULLES, TERRES ET MER	CORMOLAIN Chaufferie bois	CORMOLAIN Salle des fêtes
Mardi 4 octobre	BOCAGE VIROIS	PRE BOCAGE INTERCOM INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	VALDALLIERE (Vassy) Chaufferie bois et réseau de chaleur	VASSY Salle musique
Mercredi 5 octobre	CAEN SUD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON CINGAL-SUISSE NORMANDE PAYS DE FALAISE	SAINT-REMY-SUR-ORNE Ecole / Mairie – Chaudière granulés	SAINT-REMY-SUR-ORNE Salle polyvalente
Vendredi 7 octobre	CAEN EST	VAL ES DUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DOZULE Réseau de chaleur communal Bois déchiqueté	DOZULE Salle des fêtes
Jeudi 13 octobre	PAYS D'AUGE SUD	LISIEUX NORMANDIE SIVOM D'ORBEC ET DE LA VESPIERE	COURTONNE LA MEURDRAC Chaufferie bois déchiqueté	GLOS Salle multi-activités Les Sorbiers
Mercredi 12 octobre	PAYS D'AUGE NORD	TERRE D'AUGE* CŒUR COTE-FLEURIE PAYS D'HONFLEUR ET BEUZEVILLE	HONFLEUR Serres communales Chaudière bois déchiqueté	HONFLEUR Salle Carnot

L'organisation de la CLE du secteur de Caen et Caen Nord (territoires de Cœur de Nacre, de la Communauté Urbaine Caen la mer et des communes de la Communauté Urbaine, membres du SDEC ÉNERGIE) est en cours.

Le planning des échéances 2022 ainsi mis à jour a été remis en séance et sera envoyé à l'ensemble des membres du Bureau Syndical, par mail, à l'issue de la réunion.

Le Bureau Syndical valide ces modifications d'agenda.

II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 14 juin 2022 qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 3 de la note de synthèse explicative).

Pour les 6 projets, d'un montant de 116 256,31 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT incluse) s'élève à 73 277,06 € HT pour les extensions du réseau.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ENERGIE pour ces 6 projets proposés pour un montant de 73 277,06 € HT pour les extensions du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1^{er} avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVES

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 4 de la note de synthèse explicative).

Pour les 6 projets, d'un montant de 42 941,28 € HT pour les extensions et dont le cout cumulé pour le renforcement du réseau nécessaire à la réalisation de certaines extensions s'élève à 122 250,71 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT incluse) s'élève à 30 783,62 € pour les extensions du réseau et à 122 250,71 € pour les renforcements du réseau.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ENERGIE pour ces 6 projets proposés pour un montant de 30 783,62 € pour les extensions du réseau et de 122 250,71 € pour le renforcement du réseau, les projets relevant de sites privés et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1^{er} avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires et des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et précarité énergétique, présente les travaux de la commission qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il est proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur les demandes d'aides reçues de SOLIHA et d'INHARI.

Au regard de l'urgence sociale, Madame la Présidente propose de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Opérateur	Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique	DPE		Montant de l'aide proposée*
					Avant Tvx	Après Tvx	
SOLIHA	Verson	<ul style="list-style-type: none"> - Isolation des murs par l'extérieur, - Isolation du plancher des combles perdus, - Isolation du plancher en sous face, - Isolation des rampants, - Remplacement des menuiseries, - Installation d'un poêle à bois, - Installation d'une VMC Hygro A 	69 646 €	69 %	F	C	2 450 €
INHARI	Seulline (Saint-Georges d'Aunay)	<ul style="list-style-type: none"> - Isolation des murs par l'extérieur, - Isolation des combles, - Installation d'un poêle à bois, - Installation d'un ballon thermodynamique, - Remplacement de la VMC 	40 642 €	68 %	G	C	2 450 €

* Frais de gestion des opérateurs inclus.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 450 € pour le dossier situé sur la commune de Verson,
- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 450 € pour le dossier situé sur la commune de Seulline,
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 20422 - Subventions versées à des tiers privés - compétence Solidarité - dans le cadre des conventions de partenariat liant respectivement le SDEC ÉNERGIE et SOLIHA et le SDEC ÉNERGIE et INHARI en date du 8 février 2022,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRANSITION ÉNERGETIQUE

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 22 juin 2022 qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

« PROGRES », APPEL A PROJET POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Dans un contexte d'envolée des prix de l'énergie, le syndicat a été lauréat du programme ACTEE2 (actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) qui vise notamment à promouvoir le passage à l'acte dans la réalisation de travaux.

Comme annoncé à l'occasion du Bureau Syndical du 3 juin dernier et du Comité Syndical du 16 juin, le SDEC ÉNERGIE souhaite renforcer son soutien aux collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Les écoles (bâtiments parmi les plus consommateurs d'énergie) qui pèsent lourd dans la facture énergétique des collectivités, sont souvent soumises à l'obligation de rénovation du décret tertiaire, mais leur rénovation énergétique est moins aidée, notamment par le Conseil Départemental du Calvados qui concentre ses aides par ailleurs.

Le SDEC ÉNERGIE lance donc l'appel à projets baptisé « PROGRES » (PROGramme de Rénovation des Établissements Scolaires) visant à :

- soutenir financièrement les travaux de rénovation énergétique des écoles,
- apporter un accompagnement en faveur de comportements économes en énergie de la part des usagers du bâtiment.

A noter que, seules les collectivités suivantes sont éligibles à cet appel à projet :

- les communes du département du Calvados,
- un syndicat ayant la compétence « établissement scolaire » (ex : SIVOS, SIVOM...) composé de communes membres du SDEC ÉNERGIE,
- un EPCI ayant la compétence « établissement scolaire », membre du SDEC ÉNERGIE.

Le montant total dédié à cet appel à projet s'élève à 1 M€.

Les montants des aides proposées sont les suivants :

Collectivités hors Caen la mer	Collectivités de Caen la mer*
Aide de 30 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite de 75 000 €**	Aide de 20 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite de 50 000 €**

* en sus de cette aide, la CUCM valorise les CEE du projet et les reverse directement à la collectivité concernée

** soit un cout HT du projet subventionnable de 250 000 €

Les collectivités candidates devront se conformer au règlement (annexe 5 de la note de présentation jointe à la convocation des élus du Bureau Syndical) comprenant notamment les conditions d'éligibilité des projets et les dépenses éligibles.

L'appel à projet sera lancé le 11 juillet 2022 et la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 28 octobre 2022.

La commission « Transition Energétique » de novembre sera chargée de désigner les lauréats qui seront présentés au Bureau et au Comité Syndical de décembre 2022.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** du lancement de l'appel à projet « PROGRES » pour l'année 2022 selon les modalités détaillées ci-avant ;

- **ACTE** que cet appel à projet est doté d'une enveloppe de 1 M€ ;
- **APPROUVE** le règlement de l'appel à projet « PROGRES », notamment le montant des aides allouées ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL - PCAET – CC TERRE D'AUGE

Le SDEC ÉNERGIE a été sollicité par la Communauté de communes Terre d'Auge pour un accompagnement complet (coordination et animation de la démarche, réalisation du diagnostic du territoire et du plan d'actions) pour l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET.

La communauté de communes ayant moins de 20 000 habitants, il s'agit d'un PCAET dit « volontaire ».

Grâce à cette démarche, l'ensemble des communautés de communes du Calvados se sera engagé dans cette démarche.

Le coût de réalisation d'un PCAET (valorisation de l'accompagnement du syndicat) est estimé entre 30 et 60 000 €, selon la taille de la Communauté de communes.

En application des aides financières adoptées par le Comité Syndical du 24 mars 2022, il revient au Bureau Syndical de définir la contribution du syndicat, sur proposition de la commission « Transition Énergétique ».

Compte tenu des dispositions prises pour les 5 précédentes communautés de communes, qui ont sollicité un accompagnement complet du syndicat dans l'élaboration de leur PCAET, Madame la Présidente propose également la prise en charge totale de la réalisation du PCAET susvisé.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la prise en charge de l'accompagnement de la Communauté de communes Terre d'Auge à l'élaboration de son PCAET, sous réserve d'approbation de cette démarche par le Conseil Communautaire ;
- **ADOpte** la convention proposée ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ÉNERGETIQUE DES EPCI

Les EPCI entrent dans une phase de mise en œuvre des PCAET et certains peuvent avoir besoin d'appui pour suivre leur PCAET et favoriser la concrétisation du plan d'actions sur leur territoire.

Pour le syndicat, il s'agit de mettre en mouvement les acteurs locaux et de déclencher des actions concrètes de la part des communes et EPCI en matière de transition énergétique sur les thématiques suivantes :

- Bâtiments publics,
- Énergies renouvelables,
- Mobilité bas carbone,
- Précarité énergétique,
- Éclairage public,
- Sensibilisation.

La commission propose d'expérimenter les modalités suivantes de mise en œuvre de cet accompagnement complémentaire aux dispositifs opérationnels et aux aides existantes du SDEC ÉNERGIE, à savoir :

- **Un appui en ingénierie :**
 - Volet 1 : Impulsion d'actions sur le patrimoine des collectivités,
 - Volet 2 : Contribution aux démarches de planification énergétique et projets territoriaux de l'EPCI,
 - Volet 3 : Sensibilisation des élus, agents et habitants.

- **Des aides financières** pour les prestations réalisées par des tiers en matière de planification énergétique, d'animation territoriale et d'exemplarité.

- **Contribution de l'EPCI :**

Accompagnement	Coût du service	Aides financières du SDEC ÉNERGIE		
		C. Urbaine	C. Agglo	C de Communes
Ingénierie – volet 1 - 2 et 3	7 000 €/an	Sur décision du Bureau Syndical		50 %
Réalisation du diagnostic du patrimoine public	8 000 €			50 %

Pour les prestations réalisées par des tiers en matière de planification énergétique, d'animation territoriale et d'exemplarité, l'attribution de l'aide est soumise à la décision du Bureau Syndical, sur la base notamment des règles générales d'attribution des aides financières votées chaque année par le Comité Syndical.

Il est proposé par la commission 2 prestations maximum aidées par an et une aide par prestation :

- de 50% de la part restant à la charge de la communauté de communes, déduction faite des autres aides publiques,
- plafonnée à 10 000 € maximum par étude.

Possibilité d'accorder les aides à un groupement d'EPCI auquel appartient l'EPCI adhérent sous réserve de son accord.

La communauté de communes du Pays de Falaise s'étant portée candidate pour cette expérimentation et compte tenu du caractère expérimental de ce nouvel accompagnement, il sera proposé de porter la contribution demandée au Pays de Falaise à 2 000 €/an sachant que cette communauté de communes a déjà réalisé le diagnostic de son patrimoine public.

Cet accompagnement est formalisé au travers une convention dédiée d'une durée de 3 ans (annexe 7 de la note de présentation jointe à la convocation des élus du Bureau Syndical).

A noter que Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise, ne participe pas au vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement proposé, notamment les aides financières aux prestations et le montant de la contribution des EPCI ;
- **APPROUVE** l'adhésion à cet accompagnement de la Communauté de communes du Pays de Falaise avec une contribution de l'EPCI d'un montant de 2 000 €/an pendant 3 ans, imputable à l'article 747585 du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer la convention correspondante, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DE NIVEAU 3 – CONDE-SUR-IFS

Par délibération en date du 9 novembre 2021, la commune de Condé-sur-Iffs a émis le souhait d'adhérer au service de Conseil en Energie partagé de niveau 3.

Il est rappelé que le service de Conseil en Energie Partagé de niveau 3 recouvre les missions suivantes :

- L'appui à l'obtention des aides financières mobilisables ;
- La maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation par le syndicat ;
- La préparation, la passation, la signature, après approbation du choix des attributaires, des marchés publics de travaux, ainsi que le suivi de leur exécution et le paiement des marchés publics de travaux ;
- La réception des ouvrages réalisés ;
- Le suivi de l'efficacité des travaux de rénovation.

La mise en œuvre de cet accompagnement est formalisée par une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Condé-sur-Iffs et le SDEC ÉNERGIE, jointe en annexe 8 de la note de présentation jointe à la convocation des élus du Bureau Syndical.

Le scénario de rénovation de la salle polyvalente de Condé-sur-Iffs choisi par la collectivité suite à l'accompagnement de Conseil en Energie Partagé de niveau 2 est le scénario « *BBC Effinergie rénovation - Chauffage bois* ».

Conformément au guide des contributions et aides financières 2022, le coût d'adhésion au Conseil en Energie Partagé de niveau 3 s'élève à 5 % du montant HT de l'opération estimé à 176 750 €.

A ce montant, s'ajoute la contribution à l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé de niveau 3 qui s'élève à 8 837 €, financée à 80 % par le syndicat pour une commune de catégorie C - Guide des aides 2022.

Compte tenu de ces éléments et en application du guide des aides et contributions du SDEC ÉNERGIE de l'année 2022, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Maîtrise d'œuvre	22 300 €	DETR/DSIL	70 700 €	40 %
Travaux d'efficacité énergétique	135 350 €	APCR rénovation	68 300 €	39 %
Surcoût amiante	5 000 €	Participation commune (Fonds propres et emprunts)	37 750 €	21 %
Autres dépenses (aléas chantier, SPS, contrôleur technique...)	14 100 €			
Sous total coût de l'opération	176 750 €	Sous total	176 750 €	
Adhésion CEP niveau 3	8 837 €	SDEC ÉNERGIE	7 070 €	80 %
		COMMUNE	1 767 €	20 %
TOTAL	185 587 €	TOTAL	185 587 €	

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTE** l'adhésion au CEP niveau 3 de Condé-sur-Iffs ;
- **ACTE** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- **ACTE** le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation énergétique, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

VENTE DES EXPOSITIONS « 2050 » ET « SUIVEZ LE FIL »

Dans le cadre de la délibération du Bureau Syndical du 17 septembre 2021 visant le renouvellement de l'exposition « 2050 », la mise en œuvre du nouvel espace de la Maison de l'Énergie prendra la forme d'un Escape Game.

Cette nouvelle exposition nécessite notamment le déplacement de la cloison donnant sur le hall du Syndicat et les expositions « 2050 » et « Suivez le fil » devront être évacuées.

Compte tenu du fait que les locaux du SDEC ÉNERGIE ne permettent pas le stockage de ces expositions, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical leur vente aux tarifs négociables suivants :

Exposition 2050	Exposition « Suivez le fil »
<ul style="list-style-type: none">• Coût : 53 000 € HT• Prix de vente proposé : 15 000 € (28 % du prix initial)• Frais de transport à la charge de l'acquéreur	<ul style="list-style-type: none">• Coût : 30 000 € HT• Prix de vente proposé : 5 000 € (17 % du prix initial)• Frais de transport à la charge de l'acquéreur

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le prix de vente prévisionnel de l'exposition « 2050 » pour un montant négociable de 15 000 € et de l'exposition « Suivez le fil » pour un montant négociable de 5 000 € ;
- **DIT** que les recettes seront imputées à l'article 775 du budget principal du SDEC ENERGIE ;
- **DIT** qu'il sera procédé aux écritures comptables actant de la sortie de ces actifs ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Président de la Chambre d'Agriculture du Calvados, quitte l'assemblée.

SUBVENTIONS 2022 - VACHEMENT CAEN - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CALVADOS

La Chambre d'Agriculture du Calvados organise le dimanche 11 septembre 2022, sur la Presqu'île de Caen, l'événement « VACHEMENT CAEN ». Cette manifestation, réunira, notamment, dans le centre-ville caennais des animations et conférences sur les vertus environnementales de l'élevage.

La Chambre d'Agriculture a sollicité le SDEC ÉNERGIE, pour être partenaire de cet événement.

L'événement « Vachement Caen » doit mettre en avant la contribution de l'élevage dans les enjeux environnementaux, parmi lesquels on trouve la production de biogaz, ressource 100 % renouvelable. Cet événement est donc en lien avec les activités du SDEC ÉNERGIE, dans la continuité du partenariat en cours avec la Chambre d'Agriculture - convention en date du 8 juin 2021, portant, en particulier, sur le développement des énergies renouvelables localement mobilisables.

Le soutien à cette organisation permettra aussi de renforcer ce partenariat sur des thématiques en émergence, notamment l'acceptabilité sociale des projets d'énergies renouvelables en général, et de méthanisation en particulier.

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE a inscrit la transition énergétique au cœur de son plan stratégique. La valorisation des ressources locales en est une composante incontournable, que le syndicat développe grâce à l'accompagnement des territoires dans leurs plans climat et qu'il met en œuvre au travers de l'exercice de nouvelles compétences dans les énergies renouvelables (bois énergie, photovoltaïque...) et de sa participation au Plan Métha'Normandie et son implication dans le renforcement du réseau gaz pour l'injection de biométhane.

C'est pourquoi, le SDEC ÉNERGIE et la Chambre d'Agriculture travaillent de concert depuis 2016, dans le cadre de conventions de partenariat, renouvelées récemment pour la période 2021/2024.

A ce titre, la Chambre d'Agriculture transmet des données de diagnostic au SDEC ÉNERGIE pour l'élaboration des Plans Climat. Elle participe aux ateliers de la Fabrique Energétique : Visite d'unité de méthanisation à Croisilles, agriculture et PCAET, séquestration carbone, gestion durable des haies.

Elle est aussi la structure de premier conseil auprès des agriculteurs pour Soleil 14. Les deux structures coopèrent sur la méthanisation par de l'échange d'information, tant sur le potentiel de production de biogaz que sur les pratiques agricoles et l'avancée des projets. Ce partenariat est essentiel pour sensibiliser les élus locaux et établir les plans de zonages avec GRDF, qui nourrissent la politique d'aménagement solidaire du territoire du SDEC ÉNERGIE, en reliant les zones rurales productrices de biométhane avec les zones urbaines de consommation.

Compte tenu de ces éléments, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'être partenaire de « VACHEMENT CAEN » pour un montant de 1 000 €, comprenant :

- Un kit de communication et le droit d'usage du visuel « VACHEMENT CAEN »,
- La possibilité de mettre en place une banderole,
- La présence du logo du SDEC ÉNERGIE « avec le soutien » sur l'affiche et le flyer de la manifestation, dans la rubrique Partenaires du site web et sur les emailings de la Chambre d'Agriculture,
- La présence à la remise des prix d'une section du concours bovins.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière de 1 000 € à la Chambre d'Agriculture du Calvados, au titre d'un partenariat dans le cadre de l'organisation de VACHEMENT CAEN le dimanche 11 septembre 2022, sur la Presqu'île de Caen ;
- **DIT** que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 65738 - Subventions aux organismes publics du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Retour de Monsieur Jean-Yves HEURTIN dans la salle.

MOBILITES BAS CARBONE

M. Jean-Luc GUILLOUARD, 6^{ème} Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission réunie le 22 juin 2022 qui nécessitent délibération du Bureau Syndical.

PROGRAMME DE TRAVAUX - BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - 4EME TRANCHE 2022

Monsieur le Vice-Président précise que la 4^{ème} tranche de travaux 2022 proposée, relative à l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques porte sur les projets suivants :

Projet		Montant HT estimé de l'investissement	Taux d'aide du SDEC ENERGIE	
			Investissement	Exploitation
LISIEUX (1)	Installation de 1 borne de recharge 22 kVA	10 171,00 €	40 %	20 %
HONFLEUR (1)	Installation de 4 bornes de recharge 22 kVA	32 419,31 €	40 %	20 %
HONFLEUR (2)	Installation de 1 borne de recharge 100 kVA	47 366.82 €	100 %	100 %
VALDALLIERE (3) (Vassy)	Installation de 1 borne de recharge 100 kVA	47 366.82 €	100 %	100 %
Creully sur Seulles (4)	Installation de 1 borne de recharge 22 kVA	3 802.01 €	20 %	100 %
LISIEUX (5)	Installation de 1 borne de recharge 100 kVA	46 639,00 €	20 %	20 %

- (1) Ces projets sont hors schéma de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, acté par délibérations du Bureau Syndical des 30 novembre 2018 et 17 septembre 2021. A ce titre, et en application des aides et contributions votées au Comité Syndical du 24 mars 2022, le montant des aides d'investissement pour une borne, inférieure à 50 kVA, doit être validé par une décision du Bureau Syndical.
- (2) Ce projet est inclus dans le schéma de déploiement d'implantation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, acté par délibérations du Bureau Syndical des 30 novembre 2018 et 17 septembre 2021. A ce titre, le financement de l'investissement et de l'exploitation est assuré à 100 % par le SDEC ENERGIE, déduction faite des aides mobilisables.
- (3) Ce projet est financé dans le cadre du plan de relance (pour un montant de 32 486.71 €) qui vise à l'implantation de bornes rapides en zone rurale. Il doit être inclus dans le schéma de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, acté par délibérations du Bureau Syndical des 30 novembre 2018 et 17 septembre 2021. A ce titre, le financement de l'investissement et de l'exploitation est assuré à 100 % par le SDEC ENERGIE, déduction faite des aides mobilisables.
- (4) Ce projet fait suite à une demande de déplacement de l'infrastructure de recharge. Conformément au guide des aides et contribution 2022, la prise en charge des dépenses d'investissement par le syndicat est de 20 %. Le niveau de prise en charge de l'exploitation reste inchangé (100 %).
- (5) Ce projet est hors schéma de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, acté par délibérations du Bureau Syndical des 30 novembre 2018 et 17 septembre 2021. A ce titre, les dépenses d'investissement et de fonctionnement sont prises en charge à hauteur de 20 % par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la 4^{ème} tranche de travaux 2022, détaillée ci-avant dans les conditions présentées ;
- **DIT** que le Schéma de déploiement des bornes de recharges rapides, validé par le Bureau syndical du 30 novembre 2018 et du 17 septembre 2021, est mis à jour en y intégrant la borne rapide sur la commune de Vassy (Valdallière) ;
- **DIT** que les dépenses à venir seront imputées à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE et les recettes d'investissement à l'article 1314 du même budget ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 6EME TRANCHE 2022

La commission propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2022, pour le raccordement du réseau public d'électricité composé d'une part, de 13 projets avec accord des pétitionnaires et d'autre part, d'un projet en attente d'accord du pétitionnaire, pour lequel la délibération du Bureau Syndical permettra d'engager plus rapidement les travaux dès l'accord reçu.

Il est entendu qu'il sera communiqué aux membres de la commission « Travaux sur les réseaux publics d'électricité » au fil de l'eau les accords obtenus par les pétitionnaires concernés.

Les 13 projets avec accord définitif des pétitionnaires portent sur un montant d'investissement de 220 215 € HT dont 36 000 € HT de renforcement nécessaire à 2 projets d'extension et, 184 215 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

Le projet, dont la réalisation est conditionnée à l'obtention de l'accord du pétitionnaire concerné, porte sur un montant d'investissement de 10 472 € HT, consacré aux extensions proprement dites.

La liste de ces 13 projets avec accord définitif des pétitionnaires et le projet conditionné à l'obtention de l'accord du pétitionnaire ont été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 9 de la note de présentation, jointe à la convocation.

La totalité de la sixième tranche est donc constituée de 14 projets pour un montant total d'investissement estimé à 230 687 € HT.

Madame la Présidente soumet la validation de cette sixième tranche au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la sixième tranche de travaux 2022 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (14 projets pour un montant estimé à 230 687 € HT) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315 et 4581922 – Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 3EME TRANCHE 2022

La troisième tranche de travaux 2022, pour le renforcement du réseau public d'électricité concerne 4 projets, pour un montant de 201 911 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 10 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux 2022 de renforcement du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (4 projets pour un montant de 201 911 € HT) ;

- **DECIDE d'inscrire** ces investissements au titre des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) votés au Comité Syndical du 24 mars 2022 – Finalité A Renforcement réseau BT en zone rurale du PPI 2019/2022 ;
- **DIT** que les travaux correspondants relèvent du Programme Annuel 2022 du 1^{er} PPI 2019/2022 présentés au Comité syndical du 24 mars 2022 ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 4^{EME} TRANCHE 2022

La quatrième tranche de travaux 2022, pour l'effacement coordonné des réseaux concerne 3 projets, pour un montant de 595 316 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 11 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'adopter** la quatrième tranche de travaux d'effacement coordonné des réseaux proposée et jointe en annexe (3 projets pour un montant de 595 316 € TTC) ;
- **DECIDE d'inscrire** partiellement ces investissements au titre des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) votés au Comité syndical du 24 mars 2022 – Finalité C Sécurisation BT fils nus en zone urbaine du PPI 2019/2022 ;
- **DIT** que les travaux correspondants relèvent du programme annuel 2022 du 1^{er} PPI 2019/2022 présentés au Comité Syndical du 24 mars 2022 ;
- **DIT** que les dépenses concernant les effacements de réseaux seront imputées au budget principal ;
 - pour les travaux Electricité – 2315,
 - pour les travaux Eclairage Public – 2317,
 - pour les travaux de Génie Civil – 2315,
 - pour les travaux de Génie Civil dans le cadre d'opérations sous mandat –4581 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

➤ Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés.

Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les six conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
AGY	Le Clos Bizet	SARL TERRE D'AVENIR 10 lots	Pose de 217 ml de réseaux électriques BT souterrains	21 359,43 €
ANISY	Aménagement rue de l'église	SAS EDIFIDES 30 lots	Pose de 361ml de réseaux électriques BT souterrains	45 162,88 €
CAGNY	SCI DUCHESSE	SCI DUCHESSE 16 lots	Pose de 2x15 ml de réseaux électriques, de 2 colonnes montantes dans un local technique dédié, de 373 ml de branchements et de 16 blocs compteur/disjoncteur MONO	29 090,26 €
SOMMERVIEU	Les Rochambelles Sud	SAS TRIUMVIRAT 19 lots	Pose de 319 ml de réseaux électriques souterrains	34 654,98 €
	Les Rochambelles Nord	BENOIST Jean-Claude 15 lots	Pose de 297 ml de réseaux électriques souterrains	32 031,38 €
ST-AUBIN-D'ARQUENAY	Les Portes de la Mer	SARL D'ARQUENAY 18 lots	Pose de 252 ml de réseau BT souterrain	28 739,21 €
TOTAL				191 038,14 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les six conventions permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 191 038,14 € ;
- **DIT** que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions, seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) – TRANCHES DE TRAVAUX 2022

➤ 4^{ème} tranche Travaux 2022 < 40 k€ HT (48k€ TTC)

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la quatrième tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 k€ HT (annexe 12 de la note de synthèse explicative) :

Programme travaux		Nombre de projets	Montant TTC
Eclairage Public	Extension / renouvellement	55	159 644 €
	Tranche DG programme efficacité énergétique	1	34 591 €
	Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	2	22 204 €
Signalisation lumineuse		1	1 219 €
Total		59	217 658 €

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ **5^{ème} tranche de Travaux 2022 > 40 k€ HT (48k€ TTC)**

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'éclairage public, pour un montant total de 174 016 € TTC :

Programme travaux	Commune	Localisation	Projet	Montant TTC
Extension / renouvellement Eclairage public	LA VESPIERE- FRIARDEL	LA VESPIERE	Extension du réseau EP	81 052 €
	SAINT-AUBIN- D'ARQUENAY	SAINT-AUBIN- D'ARQUENAY	Mise en place d'un système de vidéo protection centralisé en mairie	92 964 €
TOTAL				174 016 €

A noter que Monsieur Denis CHÉRON, Conseiller municipal de La Vespière-Friardel, ne participe pas au vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la cinquième tranche de travaux 2022 du programme de travaux d'extension, de renouvellement et d'efficacité énergétique éclairage public pour un montant de 174 016 € TTC ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article d'investissement sera imputée à l'article 2317 du Budget Principal – Travaux sur réseaux mis-à-disposition ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

En l'absence d'observations, elle lève la séance à 12h15.

La Présidente,

Le Secrétaire de séance,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Cédric POISSON

Annexe 1 : Dépenses entre 5 000 € HT et 40 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT.

BUREAU SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE 2022 - SDEC ENERGIE
Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 29/06/2022 au 15/09/2022

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT		
13182	Electricité	CHAUVEL	LE BO-REMBOURSEMENT SUITE ANNULATION	31/08/2022	1928	1 612,17		
2031	Informatique	NUMEXTER SAS	Actualisation du SDSI	07/09/2022	2005	2 520,00		
2041481	Energie	GRAINVILLE SUR ODON	AIDE FINANCIERE ACHAT VEH. ELECTRIQUE	30/07/2022	1757	300,00		
			AIDE FINANCIERE ACHAT VEH. ELECTRIQUE	25/08/2022	1863	300,00		
		ISIGNY SUR MER COMMUNE NOUVELLE	AIDE FINANCIERE ACHAT VEH. ELECTRIQUE	25/08/2022	1864	2 500,00		
			AIDE FINANCIERE ACHAT VEH. ELECTRIQUE	29/07/2022	1752	2 500,00		
		BERNIERES SUR MER	AIDE FINANCIERE ACHAT VEH. ELECTRIQUE	29/07/2022	1753	2 500,00		
			AIDE FINANCIERE ACHAT VEH. ELECTRIQUE	25/08/2022	1865	2 500,00		
			AIDE FINANCIERE ACHAT VEH. ELECTRIQUE	25/08/2022	1862	3 000,00		
		VALDALLIERE	AIDE FINANCIERE ACHAT VEH. ELECTRIQUE	30/07/2022	1756	3 000,00		
		ST MANVIEU NORREY	AIDE FINANCIERE ACHAT VEH. ELECTRIQUE	26/08/2022	1867	3 000,00		
		CC VALLEE DE L ORNE ET DE L ODON	AIDE FINANCIERE ACHAT VEH. ELECTRIQUE	26/08/2022	1868	4 000,00		
2051	Informatique	1 SPATIAL EX GEOMAP IMAGIS	Analyse pour l'utilisation de l'authenti	04/07/2022	1575	495,00		
		SELDON	Gestion des emprunts	05/09/2022	1970	500,00		
		NEXT DECISION	Accompagnement SIAD	05/09/2022	1966	656,50		
			Accompagnement SIAD	31/07/2022	1778	656,50		
		AXIANS	Option Trunk SIP 15 canaux	31/07/2022	1771	980,00		
		BERGER LEVRAULT	Prestation intervention sur base FI	07/07/2022	1626	1 540,00		
		AXIANS	Migration oxo Connect R5	31/07/2022	1771	1 790,00		
		NEXT DECISION	Accompagnement SIAD	31/07/2022	1779	2 297,75		
		AXIANS	Environnement Rainbow 62 utilisateurs	31/07/2022	1771	3 990,00		
		IBC DIALOGUE	Migration Echange vers EXchange server e	31/07/2022	1781	4 770,00		
21318	Energie	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS	Phase 1 : Examen des documents	04/07/2022	1582	980,00		
		ITHERM CONSEIL	Chaufferie plaquettes - Landelle	30/06/2022	1557	1 700,00		
	Informatique	QUADRIA	Frais de gestion et livraison	12/07/2022	1688	15,00		
			Cables HDMI 2m	05/09/2022	1973	167,40		
21848	Logistique	QUADRAT	Sacoche de transport Case	12/07/2022	1688	173,40		
			Complément mobilier compta	30/08/2022	1920	604,28		
			BUREAU MARCHES PUBLICS	11/07/2022	1680	1 188,93		
			Devis mobilier EP-M.BORDE	30/08/2022	1921	2 276,72		
		LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	SUPPORT ÉCRAN 1 BRAS P/20 - OPEN SPACE	06/09/2022	2003	3 490,00		
	Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 41 du 02/09/2022	02/09/2022	50939	9,27		
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 35 du 05/07/2022	05/07/2022	50773	10,83		
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 20 du 29/06/2022	29/06/2022	50710	13,28		
			Acompte N° 16 du 29/06/2022	29/06/2022	50712	15,67		
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 29 du 04/07/2022	04/07/2022	50742	16,42		
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 36 du 01/09/2022	01/09/2022	1944	16,85		
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 46 du 26/08/2022	26/08/2022	50905	16,93		
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 18 du 29/06/2022	29/06/2022	50708	18,20		
			Acompte N° 35 du 26/08/2022	30/08/2022	50911	19,46		
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 19 du 29/06/2022	29/06/2022	50723	20,92		
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 23 du 01/07/2022	01/07/2022	50727	21,36		
			Acompte N° 68 du 02/09/2022	02/09/2022	50936	25,88		
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 54 du 19/08/2022	19/08/2022	50862	28,50		
			Acompte N° 21 du 29/06/2022	29/06/2022	50716	29,30		
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 21 du 29/06/2022	01/07/2022	50725	29,81		
			Acompte N° 33 du 25/08/2022	25/08/2022	50894	30,64		
			Acompte N° 36 du 05/07/2022	05/07/2022	50775	32,45		
			Acompte N° 36 du 05/07/2022	19/08/2022	50860	32,45		
			Acompte N° 24 du 29/06/2022	29/06/2022	50721	32,60		
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 30 du 04/07/2022	04/07/2022	50756	32,64		
			Acompte N° 45 du 26/08/2022	26/08/2022	50902	32,74		
			Acompte N° 26 du 04/07/2022	04/07/2022	50752	32,90		
			Acompte N° 43 du 05/07/2022	05/07/2022	50772	34,19		
		Effacement des Réseaux	STEPELEC	Acompte N° 3 du 08/08/2022	10/08/2022	1815	36,90	
				Acompte N° 5 du 04/08/2022	04/08/2022	1798	37,22	
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 33 du 04/07/2022	05/07/2022	50777	39,08	
				Acompte N° 27 du 01/07/2022	01/07/2022	50734	39,52	
				OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	VISITES RACCORDEMENT	01/07/2022	50728	40,54
					Acompte N° 32 du 24/08/2022	25/08/2022	50893	41,49
				RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 20 du 29/06/2022	29/06/2022	50715	41,65
					Acompte N° 20 du 29/06/2022	12/07/2022	50799	41,65
					BT COOP AGRICOLE 098-23 - EXTENSION BT	08/07/2022	50795	42,55
					BT MONTEILLE 444-13 - Alimentation d'une	08/07/2022	50795	42,55
					BT CANTEPIE 179-12	08/07/2022	50795	42,55
					CREATION PAC 4UF SOUVENIR 400 kVA - 659-	08/07/2022	50795	42,55
					BT LIEU EXMELIN	08/07/2022	50795	42,55
					BT STATION 026-21 - EXTENSION BT PYLONE	08/07/2022	50795	42,55
					BT BUTTE 764-26	08/07/2022	50795	42,55
					BT BASSEBOURG 203-04	08/07/2022	50795	42,55
					BT LA HOGUETTE 61303-12	08/07/2022	50795	42,55
					BT ARCLAIS 764-03 / CLECY	08/07/2022	50795	42,55

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT
	Electricité	QUALICONSULT EXPLOITATION	EXTENSION BT DEMI-CLOS 250-12	08/07/2022	50795	42,55
			BT LIEU CORDIER	08/07/2022	50795	42,55
			PSSB SAINTE-MARY 377	08/07/2022	50795	42,55
			BT CANTHEIL	08/07/2022	50795	42,55
			BT LES HAIES	08/07/2022	50795	42,55
			BT LIEU MOUTIER 575-05	08/07/2022	50795	42,55
			BT CORNICA 593-10	08/07/2022	50795	42,55
			BT CALVAIRE 620-07	08/07/2022	50795	42,55
			BT BIARD 051-01	08/07/2022	50795	42,55
			BT GUETTERIE 460-16	08/07/2022	50795	42,55
			REPLACEMENT H61 PLANCHE 100 KVA PAR PSS	08/07/2022	50795	42,55
			BT BG STE HO DE DUCY 590-01	08/07/2022	50795	42,55
			BT BACONNIÈRE 352-37	08/07/2022	50795	42,55
			BT ZA LEPELLEY - BG VASSY	08/07/2022	50795	42,55
			BT DUHAMEL	08/07/2022	50795	42,55
			BT CALVAIRE	08/07/2022	50795	42,55
			CREATION PRCS TRINQUET 100 kVA - 216-xx	08/07/2022	50795	42,55
			BT LE FAIS	08/07/2022	50795	42,55
			BT GRANGE GUESNON 038-05 - EXTENSION BT	08/07/2022	50795	42,55
			BT AUBANNERIE	08/07/2022	50795	42,55
			BT BASSES PLANCHES	08/07/2022	50795	42,55
			BT HT HOGUET	08/07/2022	50795	42,55
			BT CABANE MARTIN 663-06 - EXTENSION BT	08/07/2022	50795	42,55
			BT QUEUE RENARD	08/07/2022	50795	42,55
			BT LA COURTINNIERE	08/07/2022	50795	42,55
			BT CALIGNY	08/07/2022	50795	42,55
			BT CHAMP DU PUIITS - 074-10	08/07/2022	50795	42,55
			BT RTE BLANGY	08/07/2022	50795	42,55
			BT RICQUE 659-04	08/07/2022	50795	42,55
			BT CHAPELAINE - 328-04 - Amenée et Desse	08/07/2022	50795	42,55
			RD133 ET RD 167	08/07/2022	50795	42,55
			RD 43 - LA BRUYERE	08/07/2022	50795	42,55
	CHEMIN DE LA BREHOLLIERE	08/07/2022	50795	42,55		
	BOURG	08/07/2022	50795	42,55		
	RD98 - ROUTE DE BLANGY LE CHATEAU	08/07/2022	50795	42,55		
	ROUTE DE PIENCOURT - IMPASSE DES AUBINIE	08/07/2022	50795	42,55		
	PARKING RUE DES LILAS	08/07/2022	50795	42,55		
	RD 163 - ROUTE DE LA CORNICHE T1	08/07/2022	50795	42,55		
	ESCURES SUR FAVIERES - RUE DE LA BRUYERE	08/07/2022	50795	42,55		
	CHEMINS DE LA PERELLE ET DE LA PERELLE	08/07/2022	50795	42,55		
	ROUTE DE LA CALONNIERE	08/07/2022	50795	42,55		
	CHEMIN DU CHATEAU	08/07/2022	50795	42,55		
	BOULEVARD CARNOT	08/07/2022	50795	42,55		
	RD182 - MAIRIE ET CHEMIN DU HOGUENET	08/07/2022	50795	42,55		
	RD64 - ROUTE DE FERVAQUES	08/07/2022	50795	42,55		
	RUE DE CALIX	08/07/2022	50795	42,55		
	RUE PHILIPPE DE BOURGOING	08/07/2022	50795	42,55		
	RUE ST SULPICE	08/07/2022	50795	42,55		
	GRAND HAMEL	08/07/2022	50795	42,55		
	RUE DE LA MARE DE LA FOLIE	08/07/2022	50795	42,55		
	STEPELEC	Acompte N°2 du 04/08/2022	04/08/2022	1795	54,47	
	Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N°26 du 04/07/2022	04/07/2022	50749	55,46
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N°44 du 05/07/2022	05/07/2022	50774	61,00
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N°47 du 01/09/2022	02/09/2022	50933	61,67
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N°30 du 18/08/2022	19/08/2022	50856	62,29
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N°60 du 24/08/2022	25/08/2022	50891	77,43
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	VISITES RACCORDEMENT	19/08/2022	50857	81,08
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	VISITES RACCORDEMENT	25/08/2022	50892	81,08
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	VISITES RACCORDEMENT	25/08/2022	50890	81,08
		SPIE CITY NETWORKS	Acompte N°4 du 08/09/2022	09/09/2022	50943	82,20
		TEIM	Acompte N°5 du 25/08/2022	26/08/2022	50910	87,77
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N°55 du 23/08/2022	25/08/2022	50885	116,71	
	Effacement des Réseaux	TEIM	Acompte N°6 du 25/08/2022	26/08/2022	1883	118,26
	Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	VISITES RACCORDEMENT GARCZYNSKI TRAPLOIR	25/08/2022	50886	121,62
			Acompte N°29 du 08/07/2022	08/07/2022	50798	126,20
			Acompte N°29 du 08/07/2022	17/08/2022	50854	126,20
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N°47 du 08/07/2022	08/07/2022	50790	139,05
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N°28 du 05/07/2022	05/07/2022	50767	146,04
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N°16 du 29/06/2022	29/06/2022	50706	159,44
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	VISITES RACCORDEMENT	05/07/2022	50773	162,16
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N°13 du 29/06/2022	29/06/2022	50704	164,79
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N°52 du 25/07/2022	25/07/2022	50806	166,05
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N°44 du 26/08/2022	26/08/2022	50901	178,78
		SPIE CITY NETWORKS	Acompte N°5 du 08/09/2022	09/09/2022	50944	179,47
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N°21 du 29/06/2022	29/06/2022	50718	186,20
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N°22 du 01/07/2022	01/07/2022	50729	188,71
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N°39 du 12/07/2022	12/07/2022	50805	189,29
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N°39 du 02/09/2022	02/09/2022	50935	195,57

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT
2315		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 28 du 04/07/2022	04/07/2022	50751	199,41
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	VISITES RACCORDEMENT	02/09/2022	50936	202,70
		SPIE CITY NETWORKS	Acompte N° 1 du 02/08/2022	02/08/2022	50817	204,44
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 31 du 05/07/2022	05/07/2022	50761	204,48
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 61 du 25/08/2022	26/08/2022	50896	216,00
	Effacement des Réseaux	SORAPEL	Acompte N° 34 du 26/08/2022	26/08/2022	50904	227,08
			Acompte N° 1 du 30/06/2022	04/07/2022	50745	227,11
	Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 1 du 30/06/2022	22/08/2022	50870	227,11
			Acompte N° 23 du 01/07/2022	01/07/2022	50730	236,85
	Effacement des Réseaux	SORAPEL	RUE SENTE ST MARTIN	11/08/2022	1823	246,78
	Electricité	SELAR D ET ASSOCIES EX CHUITON	BT HOULBEY	09/09/2022	50953	250,00
			CREATION PRCS BARBITOT 100 Kva	09/09/2022	50952	250,00
			BT MESNIL SIMON 425-04	09/09/2022	50950	250,00
			Fact. N° VERGY Indemn 211413 05/09/2022	09/09/2022	50949	250,00
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 24 du 01/07/2022	01/07/2022	50731	250,72
			Acompte N° 19 du 29/06/2022	29/06/2022	50709	252,14
			Acompte N° 42 du 02/09/2022	02/09/2022	50940	254,59
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 25 du 29/06/2022	29/06/2022	50722	276,05	
	Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	DOUVRES LA DELIVRANDE	04/07/2022	1604	278,89
			DOUVRES LA DELIVRANDE	19/08/2022	1849	278,89
	Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 12 du 29/06/2022	29/06/2022	50703	280,63
			Acompte N° 27 du 04/07/2022	04/07/2022	50750	288,03
			Acompte N° 31 du 18/08/2022	19/08/2022	50858	291,68
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 49 du 12/07/2022	12/07/2022	50800	301,43
			BT RTE CALVAIRE	05/07/2022	50772	302,24
			Acompte N° 48 du 08/07/2022	08/07/2022	50791	322,48
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 15 du 29/06/2022	29/06/2022	50711	322,80
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 32 du 05/07/2022	05/07/2022	50762	323,91
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 22 du 01/07/2022	01/07/2022	50726	324,66
		SPIE CITY NETWORKS	BT LIEU AUBIN 398-22 - ETUDE 1	09/09/2022	50943	330,40
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 19 du 29/06/2022	29/06/2022	50714	332,35
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 30 du 04/07/2022	05/07/2022	50758	333,72
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 25 du 01/07/2022	01/07/2022	50732	334,33
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 18 du 29/06/2022	29/06/2022	50717	342,44
			BT PUANT	26/08/2022	50905	352,43
			Acompte N° 63 du 25/08/2022	26/08/2022	50898	354,99
			TEIM	EFFACEMENT RESEAUX-ROULLOURS	26/08/2022	1881
	Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	VISITES RACCORDEMENT	29/06/2022	50723	364,86
			BT PAVEMENT	04/07/2022	50742	365,63
	Effacement des Réseaux	SORAPEL	Acompte N° 4 du 30/06/2022	22/08/2022	50871	370,35
			Acompte N° 4 du 30/06/2022	04/07/2022	50746	370,35
	Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 62 du 25/08/2022	26/08/2022	50897	374,35
			Acompte N° 41 du 05/07/2022	05/07/2022	50770	385,71
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT EGLISE	29/06/2022	50712	386,48
			BT GOLF HUPPAIN	02/09/2022	50939	392,04
			BT FEUILLET	29/06/2022	50707	395,47
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 33 du 05/07/2022	05/07/2022	50765	397,19
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 27 du 04/07/2022	04/07/2022	50753	399,33
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT BG SAINT PIERRE DU FRESNE	01/07/2022	50733	413,24
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT CALVAIRE	19/08/2022	50862	413,42
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN		Acompte N° 25 du 04/07/2022	04/07/2022	50748	429,60	
RESEAUX ENVIRONNEMENT		Alimentation en énergie électrique	29/06/2022	50716	438,67	
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN		Acompte N° 14 du 29/06/2022	29/06/2022	50705	442,69	
RESEAUX ENVIRONNEMENT		Acompte N° 50 du 12/07/2022	12/07/2022	50801	447,41	
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT MOULIN VEY	01/07/2022	50725	469,78		
Effacement des Réseaux	STEPELEC	Acompte N° 1 du 04/08/2022	04/08/2022	1794	470,63	
Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 32 du 04/07/2022	05/07/2022	50759	472,04	
		BT HAMARS	04/07/2022	50752	480,77	
		Remplacement du poste H61 "EGLISE"	29/06/2022	50721	491,97	
		BT COMMANDERIE - 083-27	04/07/2022	50756	492,67	
	TEIM	RENFORCEMENT BT GALETTE 406-03	08/07/2022	50779	498,39	
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT ABBAYE	02/09/2022	50941	509,36	
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 46 du 07/07/2022	08/07/2022	50789	510,77	
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	VISITES RACCORDEMENT	05/07/2022	50777	527,02	
	SELAR D ET ASSOCIES EX CHUITON	BT BETHLEEM	29/06/2022	50710	533,82	
		BT BG LINGEVRES 364-01 - PROPRIETE LETEL	31/08/2022	50927	550,00	
		BT MANOIR MOTTE 648-05 ET BT FOURCHE 520	31/08/2022	50922	550,00	
		BT RTE CALVAIRE	31/08/2022	50930	550,00	
		BT PONT ERAMBOURG 572-04	31/08/2022	50924	550,00	
		BT BELLEVUE 625-15	31/08/2022	50929	550,00	
		Alimentation en énergie électrique	31/08/2022	50921	550,00	
		REPLACEMENT H61 CANCERIE 50 KVA PAR PSS	31/08/2022	50926	550,00	
		BT BG MISSY	31/08/2022	50925	550,00	
		BT LONGRAIS 200-12 - EXTENSION BT	31/08/2022	50919	550,00	
	MUTATION PAC 3UF HT DIGRY 100KVA PAR 160	31/08/2022	50920	550,00		
BT MONERIE 436-09 - EXTENSION BT PROPRIE	31/08/2022	50923	550,00			

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT	
	EEV		Chaufferie granulés - Mairie de Cormolai	04/07/2022	1581	550,00	
	Effacement des Réseaux	SELAR D ET ASSOCIES EX CHUITON	RD164-RD149 - CARREFOUR CHAMBRIN	31/08/2022	50928	550,00	
			BOURG - EGLISE	31/08/2022	50932	550,00	
	Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RUE DU PRE DE PILLE	31/08/2022	50931	550,00	
			Acompte N° 17 du 29/06/2022	29/06/2022	50713	551,96	
			BT BG FERRIERE HARANG	30/08/2022	50911	552,47	
		SPIE CITY NETWORKS	Acompte N° 3 du 08/09/2022	09/09/2022	50942	557,37	
	Effacement des Réseaux	STEPELEC	ROUTE D'ASNIERES	10/08/2022	1815	561,51	
	Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	VISITES RACCORDEMENT	25/08/2022	50893	567,56	
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 40 du 05/07/2022	05/07/2022	50769	576,67
			BT VEY	01/07/2022	50727	590,06	
			BT ECOLE	29/06/2022	50708	591,80	
			Acompte N° 34 du 04/07/2022	05/07/2022	50768	601,89	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 23 du 29/06/2022	29/06/2022	50720	602,03	
	Effacement des Réseaux	STEPELEC	Acompte N° 2 du 08/08/2022	10/08/2022	1814	613,69	
	Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT BG FERRIERE HARANG	01/09/2022	1944	623,72	
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT BG ST SYLVAIN	19/08/2022	50860	635,27
			BT BG ST SYLVAIN	05/07/2022	50775	635,27	
			Acompte N° 28 du 04/07/2022	04/07/2022	50754	641,58	
			OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT GRUCHY 542-10 - BT	02/09/2022	50933	648,12
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 57 du 24/08/2022	25/08/2022	50888	648,39
			OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 20 du 29/06/2022	01/07/2022	50724	663,01
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 53 du 18/08/2022	19/08/2022	50861	664,69
		TEIM	Acompte N° 3 du 07/07/2022	08/07/2022	50787	684,61	
	Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 29 du 04/07/2022	04/07/2022	50755	687,52	
			OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	VISITES RACCORDEMENT	01/07/2022	50734	689,18
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	Création PRCS RD83 100kVA	26/08/2022	50902	690,46
			Acompte N° 42 du 05/07/2022	05/07/2022	50771	708,91	
	Effacement des Réseaux	TEIM	ROULLOURS - GESNIERE	26/08/2022	1882	709,52	
			STEPELEC	D112A RUE DE BANVILLE	04/08/2022	1798	711,04
	DQR	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT BATTERIE	25/08/2022	50895	718,23	
			Acompte N° 40 du 02/09/2022	02/09/2022	50938	720,74	
			SPIE CITY NETWORKS	BT CARF BENARD 398-03 - ETUDE	09/09/2022	50944	721,40
			OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT HT HOGUET	25/08/2022	50894	729,62
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	VISITES RACCORDEMENT R	05/07/2022	50774	729,72
			Acompte N° 58 du 24/08/2022	25/08/2022	50889	732,46	
	Effacement des Réseaux	TEIM	Acompte N° 4 du 23/08/2022	26/08/2022	1880	736,35	
	Energie	ITHERM CONSEIL	Chaufferie plaquettes - LANDELLES	04/07/2022	1590	738,00	
	Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 56 du 24/08/2022	25/08/2022	50887	747,10	
			Acompte N° 22 du 29/06/2022	29/06/2022	50719	749,99	
			TREDI	DOSSIER STOCK	17/08/2022	50844	754,91
			Acompte N° 66 du 26/08/2022	26/08/2022	50903	781,13	
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 48 du 02/09/2022	02/09/2022	50934	781,26
			Acompte N° 38 du 05/07/2022	05/07/2022	50763	782,70	
			SPIE CITY NETWORKS	BT FRICHES 593-07 - ETUDE	02/08/2022	50817	821,80
			OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 49 du 02/09/2022	02/09/2022	50937	823,56
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 38 du 12/07/2022	12/07/2022	50804	827,25
			TEIM	BT CAMBRAIS 040-06 - EXTENSION BT	08/07/2022	50781	840,51
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	VISITES RACCORDEMENT	25/08/2022	50891	851,34	
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 40 du 17/08/2022	17/08/2022	50852	859,17	
	Effacement des Réseaux	SORAPEL	Acompte N° 5 du 07/07/2022	08/07/2022	50786	926,93	
			Acompte N° 5 du 07/07/2022	22/08/2022	50873	926,93	
	Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 67 du 26/08/2022	30/08/2022	50912	931,87	
			OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	VISITES RACCORDEMENT	19/08/2022	50856	932,42
			BT ETOQUET	01/09/2022	1946	941,71	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 45 du 05/07/2022	05/07/2022	50776	956,72	
	Effacement des Réseaux	STEPELEC	Acompte N° 1 du 08/08/2022	10/08/2022	50831	958,16	
	Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT CROIX PIERRE	29/06/2022	50715	971,78	
			BT CROIX PIERRE	12/07/2022	50799	971,78	
	Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	DOUVRES LA DELIVRANDE	04/07/2022	1604	999,55	
			DOUVRES LA DELIVRANDE	19/08/2022	1849	999,55	
	Electricité	STEPELEC	Acompte N° 5 du 18/08/2022	19/08/2022	50859	1 019,34	
	Energie	ITHERM CONSEIL	Chaufferie plaquettes - LANDELLES	04/07/2022	1591	1 020,00	
	Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 37 du 12/07/2022	12/07/2022	50802	1 038,31	
			BT LES CROIX 579-33 - EXTENSION BT	08/07/2022	50782	1 057,93	
			TEIM	MUTATION PAC 400kVA ZA1 752-45	12/08/2022	50838	1 098,18
	Effacement des Réseaux	SELAR D ET ASSOCIES EX CHUITON	RUE OCTAVE LEMENUEL	09/09/2022	50951	1 100,10	
	Electricité	TEIM	REPLACEMENT RS DEMI-CLOS 250-12	01/07/2022	50741	1 143,62	
			OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT BG NEUILLY LA FORET	01/09/2022	1945	1 149,98
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 51 du 12/07/2022	12/07/2022	50803	1 170,67
	Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	LUC SUR MER - RUE ABEL LEMARCHAND	08/07/2022	1633	1 171,81	
			LUC SUR MER - RUE ABEL LEMARCHAND	19/08/2022	1851	1 171,81	
	Electricité	TEIM	PRCS GRAND PRE 100kVA - SECURISATION	30/08/2022	50914	1 191,92	
			STEPELEC	Acompte N° 4 du 03/08/2022	10/08/2022	50829	1 228,78
	ETE	SPIE CITY NETWORKS	Acompte N° 7 du 09/09/2022	09/09/2022	50946	1 256,46	
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT BEAU LUMET - 644-13	25/08/2022	50885	1 283,21
			TEIM	BT BOELLE	12/08/2022	50837	1 361,10

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT
	Electricité	SPIE CITY NETWORKS	Acompte N° 6 du 09/09/2022	09/09/2022	50945	1 365,80
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT GRUCHY 542-10 DESSERTTE INTERIEURE BT	04/07/2022	50749	1 382,58
		TEIM	CAMPAGNE POSE ENREGISTREUR 2021	22/08/2022	50878	1 411,92
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 39 du 05/07/2022	05/07/2022	50764	1 423,00
Effacement des Réseaux	STEPELEC	Acompte N° 4 du 04/08/2022	04/08/2022	1797	1 427,21	
Electricité	TEIM	REPLACEMENT RS 160kVA ST-LEGER	30/08/2022	50917	1 467,68	
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 31 du 04/07/2022	04/07/2022	50757	1 508,66	
Effacement des Réseaux	TEIM	Acompte N° 2 du 24/08/2022	26/08/2022	50908	1 526,77	
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 3 du 23/08/2022	26/08/2022	50907	1 551,00	
	VARAVILLE - RUES DUNETTES ET PASTEUR	10/08/2022	1816	1 553,04		
Electricité	SPIE CITY NETWORKS	BT BRËCHE DU BOIS 202-01	09/09/2022	50942	1 584,36	
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 64 du 25/08/2022	26/08/2022	50899	1 589,74	
		Acompte N° 65 du 25/08/2022	26/08/2022	50900	1 608,28	
		Acompte N° 34 du 05/07/2022	05/07/2022	50766	1 659,29	
Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	EFFACEMENT DES RESEAUX	10/08/2022	50833	1 686,45	
	SPIE CITY NETWORKS	Acompte N° 4 du 09/09/2022	09/09/2022	50947	1 720,24	
	VILLERS SUR MER	04/07/2022	50747	1 743,07		
Electricité	STEPELEC	BT MOULINS	23/08/2022	50884	1 762,47	
Effacement des Réseaux	STURNO	RUE DU STADE	08/07/2022	1636	1 779,94	
		RD 26 - BOURG	04/07/2022	1602	1 811,68	
Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT FLEURS 119-08	25/07/2022	50806	1 814,66	
Effacement des Réseaux	STEPELEC	RD 514 - ROUTE D'ASNELLES	04/08/2022	1795	1 817,08	
Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT FLEURS 119-08	08/07/2022	50790	1 841,66	
Effacement des Réseaux	STURNO	Acompte N° 2 du 07/07/2022	08/07/2022	1631	1 892,58	
		Acompte N° 2 du 07/07/2022	19/08/2022	1850	1 892,58	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	RD 49B - LA BELLE EPINE	04/07/2022	1597	1 907,02
Electricité	SORAPEL	Acompte N° 1 du 12/08/2022	17/08/2022	50851	1 914,89	
Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	ROUTE DE BRETTEVILLE T3 + FONTAINE	04/07/2022	1604	2 074,74	
		ROUTE DE BRETTEVILLE T3 + FONTAINE	19/08/2022	1849	2 074,74	
		EFFACEMENT DES RESEAUX - VARAVILLE	10/08/2022	1817	2 086,12	
		SORAPEL	Acompte N° 2 du 19/08/2022	19/08/2022	50863	2 297,87
Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT EVIGNETTES - 287-12 - Amenée BT lotis	26/08/2022	50896	2 334,99	
Effacement des Réseaux	STEPELEC	Acompte N° 6 du 04/08/2022	10/08/2022	50830	2 386,05	
Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	FEUGUEROLLES-BULLY - BT CROIX 26	01/07/2022	50737	2 421,83	
		PAC LONGS CHAMPS 4UF 250KVA	08/07/2022	50784	2 549,40	
		REPLACEMENT RC RTE PORT 172-08	30/08/2022	50913	2 572,08	
		MUTATION PUC GLENGARRIANS 250KVA	22/08/2022	50879	2 594,28	
Effacement des Réseaux	SORAPEL	RUE MOISSON	22/08/2022	50870	2 648,50	
		RUE MOISSON	04/07/2022	50745	2 648,50	
Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT ARTISAN - 294-07	17/08/2022	50852	2 678,90	
Effacement des Réseaux	SORAPEL	RUE D'IFS T2 ETUDE SEULEMENT	22/08/2022	50871	2 717,18	
		RUE D'IFS T2 ETUDE SEULEMENT	04/07/2022	50746	2 717,18	
Electricité	EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	CROISILLES - CDE 7722	22/08/2022	50883	2 981,60	
Effacement des Réseaux	EQUIP AVENUE	PANNEAUX SEULS (Plaque de fond)	08/07/2022	50796	3 025,40	
Electricité	SPIE CITY NETWORKS	BT BAYEUX 585-09	09/09/2022	50945	3 100,90	
Effacement des Réseaux	TEIM	Acompte N° 3 du 24/08/2022	26/08/2022	50909	3 142,94	
Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	PAC LONGS CHAMPS 4UF 250kVA -	08/07/2022	50783	3 199,61	
Effacement des Réseaux	ENEDIS14	Acompte N° 1 du 08/08/2022	10/08/2022	50832	3 226,83	
		RUE DU STADE	08/07/2022	50794	3 314,36	
Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT CHAPELAINE - 328-04	12/07/2022	50800	3 358,52	
		SPIE CITY NETWORKS	BT ROCQUERIE	02/08/2022	50807	3 371,12
		BT FLEURS 119-08	08/07/2022	50791	3 442,45	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Acompte N° 37 du 05/07/2022	05/07/2022	50760	3 451,21
		BT BOIS AUNAY	29/06/2022	50722	3 519,98	
Effacement des Réseaux	TEIM	Acompte N° 1 du 07/06/2022	04/07/2022	50743	3 584,61	
Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT BARIGAND	26/08/2022	50897	3 645,31	
		REINFORCEMENT BT GALETTE 406-03	08/07/2022	50778	3 648,60	
		BT BG MESNIL VILLEMENT	05/07/2022	50761	3 659,29	
		TEIM	BT FRESNE 255-05 - EXTENSION BT	08/07/2022	50780	3 749,20
Effacement des Réseaux	SPIE CITY NETWORKS	Acompte N° 3 du 09/09/2022	09/09/2022	50948	3 803,47	
Electricité	TREDI	DOSSIER DE STOCK 2022	22/08/2022	50875	3 811,05	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT MUTUALITE - 326-37	26/08/2022	50898	3 827,91
		TEIM	REPLACEMENT RC CACHY 236-02 160	30/08/2022	50915	3 878,23
Effacement des Réseaux	SPIE CITY NETWORKS	VILLERS SUR MER	04/07/2022	50747	3 894,54	
Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT BG SECQUEVILLE-EN-BESSIN 670-01	29/06/2022	50704	3 922,02	
Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 3 du 08/07/2022	08/07/2022	50788	3 958,84	
		Acompte N° 3 du 08/07/2022	22/08/2022	50874	3 958,84	
Electricité	TEIM	BT CALVAIRE	05/08/2022	50821	3 975,81	
Effacement des Réseaux	TEIM	DAUVAL	26/08/2022	50910	3 989,35	
	SPIE CITY NETWORKS	BT VALGOSSE	09/09/2022	50946	4 056,85	
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT BATTERIE	17/08/2022	50854	4 094,82
		BT BATTERIE	08/07/2022	50798	4 094,82	
		TEIM	REPLACEMENT H61 BG MISSY 432-03	17/08/2022	50842	4 151,30

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT
	Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT BG FERRIERE HARANG	26/08/2022	50904	4 214,95
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT RT AUNAY - 254-03 - Desserte intérieure	12/07/2022	50805	4 251,87
		TRANSFIX	MUTATION H61 HAIE LOUPS 50KVA PAR 100KVA	01/07/2022	50740	4 290,30
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT CHATEAU D'EAU 249-04	04/07/2022	50751	4 467,99
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT BG TRUTTEMER GRAND	05/07/2022	50767	4 517,10
		SPIE CITY NETWORKS	Acompte N°2 du 02/08/2022	02/08/2022	50818	4 517,15
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Alimentation en énergie électrique	29/06/2022	50714	4 526,07
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT HAMARS	04/07/2022	50753	4 597,05
		SPIE CITY NETWORKS	BT LOT BOSCHER 460-29	02/08/2022	50808	4 651,37
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT FEUILLET	29/06/2022	50706	4 729,15	
	TRANSFIX	MUTATION H61 MONT MAGNY 50KVA	01/07/2022	50739	4 966,71	
	Effacement des Réseaux	TEIM	BELLES VOIES	26/08/2022	1881	28,65
	Effacement des Réseaux	DEKRA INDUSTRIAL SAS	RUE DE CAUMONT	16/08/2022	1834	65,00
	Effacement des Réseaux	DEKRA INDUSTRIAL SAS	RD 513 - RUE DES BAINS	16/08/2022	1830	73,29
			RD63 - ROUTE DE TRUN	16/08/2022	1833	73,29
			RD182 - MAIRIE ET CHEMIN DU HOGUETTE	11/08/2022	1829	73,29
			RD64 - ROUTE DE FERVAQUES	11/08/2022	1828	73,29
			RUE DU PRE DE PILLE	16/08/2022	1841	73,29
			QUARTIER DU GRAND BEC	16/08/2022	1839	73,29
			RD 562	16/08/2022	1838	73,29
			RUE DES ACACIAS	16/08/2022	1843	73,29
			RUE DE BORDEAUX	16/08/2022	1835	73,29
	Eclairage Public	SIE	TVA INTRACOM - SIMON LIGHTING	30/07/2022	1763	74,89
			GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DU FOYER 05-015	19/07/2022	1713
	Effacement des Réseaux	TEIM	ROULLOURS - GESNIERE	26/08/2022	1882	78,28
	Eclairage Public	CITELUM FRANCE	Dépose du foyer 01.256,	30/07/2022	1760	82,45
	Eclairage Public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DU FOYER 01-010 VETUSTE	19/07/2022	1709	93,28
	Effacement des Réseaux	DEKRA INDUSTRIAL SAS	RD 133A - LE HAUT DU VEY	16/08/2022	1831	99,46
	EMA	SIE	TVA INTRACOM - METALOGALVA	08/07/2022	1630	100,51
			TVA INTRACOM - METALOGALVA	08/07/2022	1630	104,23
			TVA INTRACOM - SIMON LIGHTING	30/07/2022	1763	112,33
		STEPELEC	Acompte N°6 du 04/08/2022	04/08/2022	1793	116,95
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	REEMPLACEMENT DU FOYER 01-007 HORS SERVIC	12/09/2022	2035	123,35
			RENOUVELLEMENT DU FOYER 01-022	12/09/2022	2033	123,35
	Effacement des Réseaux	DEKRA INDUSTRIAL SAS	MORIERES AVEC HTA	16/08/2022	1837	125,64
			HAMEAU FONTAINE HALBOUT	16/08/2022	1832	125,64
	Eclairage Public	TEIM	Renouvellement foyer 03-71	31/08/2022	1926	127,66
		COMATELEC	RENOUVELLEMENT DU FOYER 01-022 VETUSTE	11/07/2022	1669	148,58
		TEIM	RENOUVELLEMENT DE LA VASQUE DU FOYER	12/09/2022	2037	149,00
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	Repose de la crosse et du luminaire 13-0	19/07/2022	1713	154,70
			RENOUVELLEMENT DU FOYER 10-020	19/07/2022	1708	155,00
		DEKRA INDUSTRIAL SAS	ROUTE DE BRETTEVILLE T3 + FONTAINE	16/08/2022	1842	155,00
			POSE D'UNE PRISE GUIRLANDE FOYER 04-022	12/09/2022	2033	155,38
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	REEMPLACEMENT DU FOYER 06-019 HORS SERVIC	12/09/2022	2033	157,11
			REEMPLACEMENT DU FOYER 02-011 VETUSTE	12/09/2022	2032	183,24
		SIMON LIGHTING SA	Renouvellement foyer 03-71 hors service	30/07/2022	1762	187,22
			RENOUVELLEMENT DES FOYERS 04-029 , 21-01	30/07/2022	1762	187,22
			RENOUVELLEMENT DU FOYER 02-005 VETUSTE	30/07/2022	1762	187,22
			RENOUVELLEMENT DU FOYER 10-020	30/07/2022	1762	187,22
			RENOUVELLEMENT DU FOYER 07-017	15/09/2022	2064	187,59
			REEMPLACEMENT DU FOYER 02-011 VETUSTE	15/09/2022	2064	187,59
			REEMPLACEMENT DU FOYER 06-019 HORS SERVICE	15/09/2022	2062	188,33
			RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 05-028	15/09/2022	2062	188,33
			RENOUVELLEMENT DU FOYER 01-022	15/09/2022	2062	188,33
			REEMPLACEMENT DU FOYER 01-007	15/09/2022	2062	188,33
			MODIFICATION ARMOIRE 1	12/09/2022	2033	188,45
		ENGIE EX COFELY INEO GDF SUEZ	RENOUVELLEMENT DU FOYER 02-005 VETUSTE	28/07/2022	1738	192,59
		SIE	TVA INTRACOM - METALOGALVA	22/07/2022	1730	196,82
		Effacement des Réseaux	SORAPEL	LOUVIGNY - RUE MOISSON	04/07/2022	1605
	LOUVIGNY - RUE MOISSON			19/08/2022	1848	198,71
	TEIM		PORT EN BESSIN - RUE NATIONALE	08/07/2022	1632	199,69
	Eclairage Public	TOPO ETUDES	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	06/07/2022	1622	200,38
		METALOGALVA FRANCE	Remplacement du lampadaire15-018	08/07/2022	1629	208,87
		TEIM	MODIFICATION ALIMENTATION FOYER 29-36	06/07/2022	1617	220,40
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	REEMPLACEMENT DU PROJECTEUR 98-006	19/07/2022	1707	263,29
			RENOUVELLEMENT PCB FOYER 07-015	08/09/2022	2010	265,36
			RENOUVELLEMENT DU FOYER 02-040	19/07/2022	1707	268,60
			CITELUM FRANCE	Extension de prises guirlandes	30/07/2022	1760
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	POSE DE PRISE GUIRLANDE FOYERS 01-028	12/09/2022	2031	307,83

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT	
		SORAPEL	Acompte N°3 du 19/08/2022	22/08/2022	1852	333,08	
	Effacement des Réseaux	TEIM	EFFACEMENT RESEAUX-ROULLOURS	26/08/2022	1881	338,36	
		DEKRA INDUSTRIAL SAS	RUES HARICOT, DE GAULLE, METZ	16/08/2022	1836	350,74	
		METALOGALVA FRANCE	Remplacement du mât 35-024	08/07/2022	1629	359,83	
	Eclairage Public	SIMON LIGHTING SA	Tranche 2022-Renouvellement matériel dan	30/07/2022	1762	374,44	
			RENOUVELLEMENT DES FOYERS 06-001-003-004	12/09/2022	2032	378,67	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION		RENOUVELLEMENT DU FOYER 17-030	19/07/2022	1712	399,46
				RENOUVELLEMENT DU FOYER 02-008	12/09/2022	2032	400,22
				Pose gélatine violette sur foyers 10-069	19/07/2022	1708	403,11
		GAGNERAUD CONSTRUCTION		Réglage des projecteurs du stade de foot	19/07/2022	1709	434,64
				RENOUVELLEMENT DU MAT 05-032 HORS SERVICE	19/07/2022	1708	437,37
				Dissociation du réseau éclairage public	12/09/2022	2032	440,03
		SIE	TVA INTRACOM - METALOGALVA	08/07/2022	1628	440,99	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION		RENOUVELLEMENT DU FOYER 03-004	19/07/2022	1709	448,75
				POSE DE PRISE GUIRLANDE	12/09/2022	2031	461,75
		CITELUM FRANCE		RENOUVELLEMENT DE LA LANTERNE 18-037	30/07/2022	1760	462,02
		GAGNERAUD CONSTRUCTION		Repose du lampadaire 01/009 suite fin de	12/09/2022	2033	470,41
	Effacement des Réseaux	METALOGALVA FRANCE	RUE MOISSON	22/07/2022	1727	487,42	
			Mise en place d'éclairages et rénovation	08/07/2022	1629	502,53	
		STEPELEC	Acompte N°2 du 03/08/2022	04/08/2022	1790	505,22	
	Eclairage Public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DU MAT 02-010 ACCIDENTE	08/09/2022	2010	514,29	
		METALOGALVA FRANCE	RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES	08/07/2022	1629	521,14	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	REPLACEMENT DU FOYER 01-042 HORS SERVIC	19/07/2022	1707	529,92	
	Effacement des Réseaux	SIE	TVA INTRACOM - METALOGALVA	22/07/2022	1728	536,16	
	Eclairage Public et Signalisation lumineuse	CITELUM FRANCE	RENOUVELLEMENT D'UN SIGNAL PIETON	21/07/2022	1723	547,87	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT MAT D'ECLAIRAGE	08/09/2022	2009	549,57	
		CITELUM FRANCE	RENOUVELLEMENT D'UN MODULE SIGNAL PIETON	21/07/2022	1721	556,40	
		TEIM	RENOUVELLEMENT REPETITEUR TRAFIC 61RT1 E	12/09/2022	2037	558,70	
		SIMON LIGHTING SA	Renouvellement de lampadaires efficacité	30/07/2022	1762	561,66	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION		RENOUVELLEMENT DU MAT 07-027 ACCIDENTE	19/07/2022	1713	565,21
			RENOUVELLEMENT DU PROJECTEUR 29-004 HORS	08/09/2022	2010	565,26	
	Effacement des Réseaux	SIE	TVA INTRACOM - METALOGALVA	22/07/2022	1730	569,36	
	Eclairage Public	CITELUM FRANCE	REPLACEMENT DU MASSIF 16-009 HORS SERVI	21/07/2022	1721	575,10	
		COMATELEC	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 06-001-003-004	11/07/2022	1669	594,30	
		CITELUM FRANCE	RENOUVELLEMENT DE LA LANTERNE 03-088	21/07/2022	1722	596,14	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION		RENOUVELLEMENT DU MAT 06-017 VETUSTE	12/09/2022	2033	596,55
				RENOUVELLEMENT DU MAT 02-094 ACCIDENTE	19/07/2022	1710	607,44
				RENOUVELLEMENT DU MAT 41-050 ACCIDENTE	19/07/2022	1712	610,22
				POSE DE PRISE GUIRLANDE FOYERS 04-014/01	12/09/2022	2031	612,73
				AJOUT DE 4 PRISES GUIRLANDES	19/07/2022	1710	615,66
		TEIM	MUTATION PAC 400KVA ZA1 752-45	19/08/2022	1847	616,78	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION		REPLACEMENT DU FOYER 01-047	12/09/2022	2034	619,38
				RENOUVELLEMNE DU FOYER 17-005	19/07/2022	1708	623,42
				RENOUVELLEMENT DU FOYER 05-008	12/09/2022	2032	623,42
				RENOUVELLEMENT DU FOYER 02-014	19/07/2022	1713	630,14
		CITELUM FRANCE		RENOUVELLEMENT DU POTEAU BOIS 03-006	21/07/2022	1721	632,19
		GAGNERAUD CONSTRUCTION		REPLACEMENT DES PROJECTEURS 03-023 ET 0	12/09/2022	2032	638,62
				RENOUVELLEMENT DE 4 FOYERS ET DU LAMPADAIRE	19/07/2022	1709	663,52
		CITELUM FRANCE		Renouvellement du luminaire 09-007 hors	21/07/2022	1722	666,82
		GAGNERAUD CONSTRUCTION		RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 08-026	19/07/2022	1713	680,94
				RENOUVELLEMENT DE FOYER 04-001	12/09/2022	2031	688,40
			Déplacement d'une réseau	12/09/2022	2035	699,09	
	Effacement des Réseaux	STEPELEC	Acompte N°3 du 04/08/2022	04/08/2022	1796	704,45	
		SIE	TVA INTRACOM - METALOGALVA	08/07/2022	1630	716,56	
	Eclairage Public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DU MAT 01-009	19/07/2022	1709	719,60	
		CITELUM FRANCE	Renouvellement de la lanterne 06-065	21/07/2022	1722	727,53	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION		Remplacement du mât 35-024	19/07/2022	1709	729,80
				DEPLACEMENT DU LAMPADAIRE 02-043	19/07/2022	1707	743,23
				RENOUVELLEMENT DU FOYER 11-062	19/07/2022	1712	749,26
	Effacement des Réseaux	TEIM	PORT EN BESSIN - RUE NATIONALE	04/07/2022	1603	758,88	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	DEPLACEMENT ET RENOUVELLEMENT DU MAT 14-	12/09/2022	2035	799,05	
				RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE12-001 ACCID	12/09/2022	2031	799,05

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT
2317	Eclairage Public		RENOUVELLEMENT DES FOYERS 02-023/025	19/07/2022	1710	802,84
		CITELUM FRANCE	RENOUVELLEMENT DU FOYER 05-019	21/07/2022	1721	803,73
			RENOUVELLEMENT DE LA LANTERNE 01-006	30/07/2022	1760	803,73
			RENOUVELLEMENT DU MAT 11-002 ACCIDENTE	21/07/2022	1721	804,75
			GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 13-040 ET 11-0	12/09/2022	2034
	Effacement des Réseaux	STEPELEC	Acompte N° 7 du 04/08/2022	04/08/2022	1799	829,63
	Eclairage Public	TEIM	RENOUVELLEMENT MAT 04-23 CONSTATE	31/08/2022	1926	831,74
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	REPLACEMENT PRCS BIJUDE 160 KVA	19/08/2022	1846	838,79
		CITELUM FRANCE	RENOUVELLEMENT DE LA LANTERNE 09-039	30/07/2022	1761	842,67
			RENOUVELLEMENT DU MAT 13-038 ACCIDENTE	30/07/2022	1760	846,90
	Effacement des Réseaux	TEIM	GESNIERE	26/08/2022	1882	850,83
	Eclairage Public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	REPLACEMENT DU LAMPADAIRE 07-011	19/07/2022	1709	850,88
		TEIM	RENOUVELLEMENT DE LA LANTERNE 02-014	31/08/2022	1926	860,58
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 03-029	08/09/2022	2008	881,20
		COMATELEC	Renouvellement de lampadaires R30	11/07/2022	1669	891,48
	Eclairage Public	PROTECNA	Mise en place d'un système de vidéoprote	08/09/2022	2006	900,00
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DE LA BORNE 01-090	08/09/2022	2008	909,69
			REPLACEMENT DU FOYER 07-017 HORS SERVICE	19/07/2022	1707	913,72
		CITELUM FRANCE	RENOUVELLEMENT DU POTELET ET SIGNAL PIETON	21/07/2022	1724	938,04
	Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	Acompte N° 5 du 10/08/2022	10/08/2022	1818	945,12
	Eclairage Public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT LAMPADAIRE 41.002	19/07/2022	1711	965,92
	Effacement des Réseaux	SIE	TVA INTRACOM - METALOGALVA	22/07/2022	1728	971,67
	Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	VARAVILLE - RUES DUNETTES ET PASTEUR	10/08/2022	1816	983,52
	Eclairage Public	METALOGALVA FRANCE	Extension éclairage Route du Marais	22/07/2022	1729	984,08
		CITELUM FRANCE	RENOUVELLEMENT DE 2 LANTERNES	30/07/2022	1761	996,59
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	Remplacement Mât accidenté 06-051	12/09/2022	2033	998,63
		CITELUM FRANCE	RENOUVELLEMENT DU MAT 18-001 ACCIDENTE	30/07/2022	1761	1 005,86
			DEPLACEMENT DU LAMPADAIRE 02.007	21/07/2022	1721	1 007,29
			DEPLACEMENT ARMOIRE 10	12/09/2022	2031	1 008,96
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 05-011	19/07/2022	1708	1 012,70
	RENOUVELLEMENT DU FOYER 01-013	19/07/2022	1708	1 015,17		
	Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	LUC SUR MER - RUE ABEL LEMARCHAND	08/07/2022	1633	1 028,95
			LUC SUR MER - RUE ABEL LEMARCHAND	19/08/2022	1851	1 028,95
	Eclairage Public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DU PROJECTEUR 99-006	12/09/2022	2031	1 050,07
			RENOUVELLEMENT DE FOYER 09-042	08/09/2022	2008	1 069,39
			Stade : refecton du tableau de commande	12/09/2022	2033	1 086,01
			RENOUVELLEMENT DES FOYERS 02-007 ET 11-0	19/07/2022	1707	1 088,47
			CREATION ARMOIRE ECLAIRAGE POLE (REPORT)	11/07/2022	1668	1 098,95
			SATO	Déplacement du lampadaire 04.024(REPORT)	01/07/2022	1572
		ENEDIS14	CREATION ARMOIRE TRIPHASE ECLAIR(REPORT)	21/07/2022	1725	1 109,40
			EXTENSION ECLAIRAGE SUITE EFFACEMENT DES	02/09/2022	1964	1 109,40
		Effacement des Réseaux	DEPAGNE	D112A RTE DE SAINTE-CROIX ET RUE DU MARC	11/07/2022	1670
Eclairage Public		GAGNERAUD CONSTRUCTION	REPLACEMENT DES PROJECTEURS SOL 02-023	12/09/2022	2032	1 118,34
	ENGIE EX COFELY INEO GDF SUEZ	RENOUVELLEMENT DES FOYERS LES PLUS ANCI	01/09/2022	1948	1 162,69	
		RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 04-(REPORT)	01/09/2022	1947	1 167,94	
	GAGNERAUD CONSTRUCTION	Éclairage permanent de certains foyers a	19/07/2022	1710	1 174,32	
		RENOUVELLEMENT DES FOYERS 04-022 ET 04-0	08/09/2022	2008	1 184,07	
	TEIM	Déplacement du lampadaire 04/036 suite m	31/08/2022	1926	1 187,82	
	GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 08-041 ET 20-0	19/07/2022	1712	1 207,87	
		EXTENSION ECLAIRAGE AERIEN ARMOIRE 02	19/07/2022	1712	1 248,18	
	GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DE LA BORNE 01-016	19/07/2022	1713	1 279,56	
	DEPAGNE	RENOUVELLEMENT DES FOYERS BOULES ET BF	11/07/2022	1670	1 299,14	
		RENOUVELLEMENT DES FOYERS BOULES ET BF	11/07/2022	1670	1 299,14	
		RENOUVELLEMENT DES FOYERS BOULES ET BF	11/07/2022	1670	1 299,14	
	CITELUM FRANCE	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 01-111	30/07/2022	1761	1 315,50	
	GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DU POTEAU BOIS ET DU FOYER	08/09/2022	2010	1 319,21	
	CITELUM FRANCE	POSE 6 PRISES GUIRLANDE	30/07/2022	1760	1 339,16	

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 04-032 ACCI	08/09/2022	2008	1 348,15
		CITELUM FRANCE	RENOUVELLEMENT DE 2 LANTERNES ET DE L'EN	30/07/2022	1761	1 377,09
	Effacement des Réseaux	DEPAGNE	D112A RUE DE BANVILLE et RUE DE LA BECAS	11/07/2022	1670	1 388,69
	Eclairage Public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DU MAT DOUBLE ACCIDENTE 1	12/09/2022	2032	1 390,96
		DEPAGNE	Renouvellement de lampadaires efficacité	11/07/2022	1670	1 409,66
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DU TABLEAU ARMOIRE 19	19/07/2022	1710	1 423,75
		DEPAGNE	RENOUVELLEMENT DES FOYERS BOULES ET BF	11/07/2022	1670	1 437,30
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT PCB -	19/07/2022	1710	1 445,25
		ENEDIS14	PROGRAMME DIAG ET R30 2022	02/09/2022	1965	1 456,00
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 01-013/014/015	12/09/2022	2033	1 464,85
			Remplacement projecteurs sol HS - 02-021	12/09/2022	2033	1 483,18
			RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 27-03	08/09/2022	2010	1 500,43
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RENOUVELLEMENT DE 4 FOYERS	19/07/2022	1709	1 511,71
			EFFACEMENT DES RESEAUX - VARAVILLE	10/08/2022	1817	1 534,85
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DU FOYER 60-031 ACCIDENTE	08/09/2022	2010	1 542,31
			Remplacement foyers 25-027 vétuste et 25	19/07/2022	1713	1 572,40
			RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 02-035 ACCI	19/07/2022	1707	1 610,67
			Déplacement de deux lampadaires	12/09/2022	2031	1 626,97
	TEIM	Déplacement du lampadaire 03.034 suite e	12/09/2022	2037	1 641,93	
	METALOGALVA FRANCE	Extension éclairage Rue du 17 août 1944	08/07/2022	1629	1 671,98	
	Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	DOUVRES LA DELIVRANDE - ROUTE DE	04/07/2022	1604	1 675,25
	Eclairage Public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	DOUVRES LA DELIVRANDE - ROUTE DE	19/08/2022	1849	1 675,25
			REPLACEMENT DE 4 PROJECTEURS	01/09/2022	1955	1 705,05
		ENGIE EX COFELY INEO GDF SUEZ	REPLACEMENT DES POTEAUX BOIS 06-001 ET	21/07/2022	1719	1 723,06
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS 03-039-04	19/07/2022	1708	1 739,04
		CITELUM FRANCE	RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES	02/09/2022	1958	1 744,02
		SIE	TVA INTRACOM - SIMON LIGHTING	30/07/2022	1763	1 759,87
	Effacement des Réseaux	GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT LAMPADAIRE 15-05	08/09/2022	2010	1 781,71
	Eclairage Public	TEIM	Acompte N° 7 du 30/08/2022	30/08/2022	1925	1 788,10
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 04-029, 21-01	12/09/2022	2034	1 847,80
			SIE	TVA INTRACOM - SIMON LIGHTING	15/09/2022	2063
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	Renouvellement des mâts 16-007 et 008	19/07/2022	1709	1 933,39
		CITELUM FRANCE	DEPLACEMENT DU FOYER 02.001	21/07/2022	1722	1 940,54
	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 12-040		30/07/2022	1760	1 970,31	
	Eclairage Public	SIMON LIGHTING SA	RENOUVELLEMENT DES FOYERS DE PLUS DE 30	30/07/2022	1762	2 059,42
			Renouvellement des luminaires de plus de	30/07/2022	1762	2 059,42
			RENOUVELLEMENT DES FOYERS LES PLUS ANCI	30/07/2022	1762	2 059,42
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 11-055/056/074	19/07/2022	1709	2 107,57
		ENGIE EX COFELY INEO GDF SUEZ	Implantation d'un lampadaire	21/07/2022	1720	2 163,02
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DU FOYER 01-009 -	12/09/2022	2034	2 168,84
		CITELUM FRANCE	MISE EN PLACE DE RADARS PEDAGOGIQUE SUR	06/07/2022	1614	2 172,34
			MISE EN PLACE DE RADARS PEDAGOGIQUE	06/07/2022	1614	2 172,34
		METALOGALVA FRANCE	Extension éclairage public liaison sente	08/07/2022	1627	2 204,95
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	INSTALLATION D'UNE TELECOMMANDE	12/09/2022	2034	2 211,33
			RENOUVELLEMENT DES FOYERS ET CROSSE 03-0	19/07/2022	1712	2 277,76
			REPLACEMENT DU LAMPADAIRE 02-013	12/09/2022	2035	2 319,94
		METALOGALVA FRANCE	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 10-012/12-011	12/09/2022	2031	2 336,15
			Extension éclairage Rue Haut Saint Marti	08/07/2022	1629	2 347,19
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 36-024 ACCI	19/07/2022	1707	2 380,64
			RENOUVELLEMENT DES FOYERS 17-011/012/013	12/09/2022	2031	2 441,25
		ENGIE EX COFELY INEO GDF SUEZ	RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS 01-046/04	28/07/2022	1737	2 459,61
		METALOGALVA FRANCE	Renouvellement de lampadaires efficacité	08/07/2022	1629	2 506,42
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	Remplacement Foyers 14-014-015-019	12/09/2022	2032	2 526,15
		SIE	TVA INTRACOM - METALOGALVA	22/07/2022	1730	2 588,00
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	EXTENSION DE 17 PRISES GUIRLANDES	08/09/2022	2010	2 604,09
			RENOUVELLEMENT DE 4 FOYERS	19/07/2022	1709	2 625,72
		Effacement des Réseaux	METALOGALVA FRANCE	RUE EUGENE VARLIN	22/07/2022	1727
	Eclairage Public	CITELUM FRANCE	RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS 99-007/02	21/07/2022	1722	2 699,86
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT FOYERS	08/09/2022	2008	2 730,86
		SIE	TVA INTRACOM - METALOGALVA	08/07/2022	1630	2 807,31

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT	
	Effacement des Réseaux	METALOGALVA FRANCE	RUE ABEL LEMARCHAND	22/07/2022	1729	2 846,80	
		SORAPEL	RUE MOISSON	19/08/2022	1848	2 856,09	
			RUE MOISSON	04/07/2022	1605	2 856,09	
	Eclairage Public	CITELUM FRANCE	DEPOSE DES EQUIPEMENTS DU STADE	21/07/2022	1722	2 885,97	
		TEIM	Renouvellement des luminaires de plus de 30 ANS	31/08/2022	1926	2 929,99	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	PROGRAMME DIAG ET R30 2022	28/07/2022	1736	3 010,58	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRE 13-022/023	12/09/2022	2031	3 061,17	
			RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 02-009	08/09/2022	2010	3 186,92	
	RENOUVELLEMENT MATERIEL DE SIGNALISATION	08/09/2022	2010	3 444,21			
	Effacement des Réseaux	TEIM	RUE DE BORDEAUX	26/08/2022	1872	3 451,82	
	Eclairage Public	CITELUM FRANCE	EXTENSION ECLAIRAGE PARKING SOSPIRO	06/07/2022	1613	3 479,72	
	Effacement des Réseaux	METALOGALVA FRANCE	RUE BRACKE MOREL, RUE DE LUTHO	08/07/2022	1629	3 582,81	
		TEIM	BOURG - CD 562	26/08/2022	1873	3 600,00	
		SATO	Extension 2 lampadaires	01/07/2022	1571	3 714,10	
			GAGNERAUD CONSTRUCTION	EXTENSION ECLAIRAGE	01/07/2022	1570	3 741,96
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Mise en conformeite d	11/07/2022	1672	3 790,43	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 27-024/025	12/09/2022	2034	3 906,06	
			RENOUVELLEMENT DE DIVERS ELEMENTS	12/09/2022	2035	3 975,11	
			RENOUVELLEMENT DES FOYERS 01-058-064-06	19/07/2022	1712	4 156,16	
			REPLACEMENT DE 4 PROJECTEURS	01/09/2022	1955	4 338,22	
		METALOGALVA FRANCE	ROUTE DE BRETTEVILLE T3 + FONTAINE	08/07/2022	1629	4 496,86	
		Effacement des Réseaux	METALOGALVA FRANCE	D112A RUE DE BANVILLE	22/07/2022	1727	4 858,35
		Eclairage Public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	Remplacement 3 Bornes : 13-008-009-011	12/09/2022	2032	4 875,21
	4581621	TEIM	BOURG - CD 562	26/08/2022	1874	546,22	
			BOURG - CD 562	26/08/2022	1874	4 166,67	
	4581622	Effacement des Réseaux	PORT EN BESSIN - RUE NATIONALE	08/07/2022	1632	24,22	
			STEPELEC	Acompte N° 5 du 04/08/2022	04/08/2022	1792	48,81
			TEIM	PORT EN BESSIN - RUE NATIONALE	04/07/2022	1603	106,84
			SORAPEL	LOUVIGNY - RUE MOISSON	04/07/2022	1605	136,17
				LOUVIGNY - RUE MOISSON	19/08/2022	1848	136,17
			TEIM	PORT EN BESSIN - RUE NATIONALE	08/07/2022	1632	150,38
			SORAPEL	Acompte N° 4 du 22/08/2022	22/08/2022	1853	391,41
STEPELEC			Acompte N° 3 du 03/08/2022	04/08/2022	1791	474,24	
TEIM			PORT EN BESSIN - RUE NATIONALE	04/07/2022	1603	734,24	
STEPELEC			RUE DE L'EGLISE	04/08/2022	1792	1 067,17	
TEIM			RUE NATIONALE	08/07/2022	1632	1 100,91	
SPIE CITY NETWORKS			VILLERS SUR MER	04/07/2022	1606	1 198,68	
SORAPEL			RUE MOISSON	19/08/2022	1848	1 326,53	
			RUE MOISSON	04/07/2022	1605	1 326,53	
TEIM			RUE NATIONALE	04/07/2022	1603	1 768,36	
TEIM	Acompte N° 6 du 30/08/2022	30/08/2022	1924	1 918,89			
4581821	DEKRA INDUSTRIAL SAS	RUE DE LA MARE DE LA FOLIE	11/08/2022	1826	73,29		
		RUE DE CALIX	11/08/2022	1827	73,29		
		RUES SAINT FERDINAND ET DES ROSE	16/08/2022	1840	198,93		
4581822	SPIE CITY NETWORKS	VILLERS SUR MER	04/07/2022	1606	3 827,34		
	METALOGALVA FRANCE	RUES DU DOCTEUR SICARD, DU COMMERCE	22/07/2022	1727	4 101,92		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						725 474,28	
606121	Eclairage public et signalisation lumineuse	ENGIE EX GDF SUEZ	FACTURES GROUPEES EP	31/08/2022	1939	11,11	
			VERSAINVILLE	12/09/2022	2019	11,89	
			FACTURES GROUPEES EP	31/08/2022	1939	13,91	
			FACTURES GROUPEES EP	12/09/2022	2029	14,06	
			BLONVILLE SUR MER	31/08/2022	1930	19,49	
			VERSAINVILLE	12/09/2022	2019	22,36	
		TOTAL ENERGIE	CHAUFFERIE BOIS COURTONNE LA MEURDRAC	04/07/2022	1585	36,55	
		ENGIE EX GDF SUEZ	ARMOIRE EP N° 10 - MOYAUX	12/09/2022	2023	46,39	
			NONANT	12/09/2022	2022	63,89	
			ARMOIRE EP N° 10 - MOYAUX	12/09/2022	2023	67,39	
		TOTAL ENERGIE	ST PIERRE EN AUGÉ - LE BOURG	31/08/2022	1932	68,74	
		ENGIE EX GDF SUEZ	FACTURES GROUPEES EP	12/09/2022	2026	83,32	
			FACTURES GROUPEES EP	31/08/2022	1936	92,77	
			CONSOMMATION ENERGIE	31/08/2022	1938	98,15	
			NONANT	12/09/2022	2022	99,18	
			FACTURES GROUPEES EP	31/08/2022	1935	101,85	
			CONSOMMATION ENERGIE	31/08/2022	1938	102,02	
			FACTURES GROUPEES EP	31/08/2022	1933	115,56	
			ST PIERRE EN AUGÉ - LE BOURG	31/08/2022	1932	141,22	
		TOTAL ENERGIE	FACTURES GROUPEES EP	31/08/2022	1943	141,60	
		TOTAL ENERGIE	FACTURES GROUPEES EP	12/09/2022	2025	162,37	
		ENGIE EX GDF SUEZ	FACTURES GROUPEES EP	31/08/2022	1933	170,72	
			FACTURES GROUPEES EP	31/08/2022	1940	174,01	
			FACTURES GROUPEES EP	12/09/2022	2028	188,83	
			SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE	12/09/2022	2021	199,51	
			FACTURES GROUPEES EP	31/08/2022	1937	201,31	
			FACTURES GROUPEES EP	31/08/2022	1941	218,48	

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT			
			FACTURES GROUPEES EP	31/08/2022	1934	262,86			
			FACTURES GROUPEES EP	12/09/2022	2028	263,09			
			FACTURES GROUPEES EP	31/08/2022	1940	270,27			
			EEV	TOTAL ENERGIE	CHAUFFERIE BOIS COURTONNE LA MEURDRAC	04/07/2022	1585	356,98	
			EMA	ENGIE EX GDF SUEZ	FACTURES GROUPEES EP	31/08/2022	1936	378,59	
					FACTURES GROUPEES EP	31/08/2022	1937	383,23	
				TOTAL ENERGIE	FACTURES GROUPEES EP	12/09/2022	2026	417,72	
				ENGIE EX GDF SUEZ	FACTURES GROUPEES EP	31/08/2022	1941	481,51	
					FACTURES GROUPEES EP	31/08/2022	1942	486,97	
				TOTAL ENERGIE	SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE	12/09/2022	2021	570,91	
				ENGIE EX GDF SUEZ	TOTAL ENERGIE	FACTURES GROUPEES EP	12/09/2022	2025	972,90
					ENGIE EX GDF SUEZ	FACTURES GROUPEES EP - LE HOM	12/09/2022	2027	1 072,65
						FACTURES GROUPEES EP - LE HOM	12/09/2022	2027	1 173,61
					ENGIE EX GDF SUEZ	FACTURES GROUPEES EP	31/08/2022	1934	1 334,75
			FACTURES GROUPEES EP			31/08/2022	1942	1 531,81	
			FACTURES GROUPEES EP		12/09/2022	2029	3 140,32		
			PLUM ENTREPRISES & COLLECTIVITES		FACTURES GROUPEES EP	29/08/2022	1886	3 200,67	
			ENGIE EX GDF SUEZ		FACTURES GROUPEES EP	12/09/2022	2020	3 614,00	
			PLUM ENTREPRISES & COLLECTIVITES	FACTURES GROUPEES EP	29/08/2022	1884	3 681,70		
				FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1905	4 108,70		
FACTURES GROUPEES EP	26/08/2022	1879		4 401,41					
FACTURES GROUPEES EP	26/08/2022	1875		4 438,69					
606122	Energie	EDF AGENCE OBLIGATION ACHAT	GAZ LOCAUX DU SDEC ENERGIE	04/07/2022	1576	47,88			
			BATIMENT SDEC ENERGIE	04/07/2022	1595	84,38			
			GAZ BATIMENT SDEC ENERGIE	04/07/2022	1583	84,66			
			GAZ LOCAUX DU SDEC ENERGIE	04/07/2022	1576	290,76			
			BATIMENT SDEC ENERGIE	04/07/2022	1595	351,49			
			BATIMENT DU SDEC ENERGIE	04/08/2022	1788	815,32			
		TOTAL ENERGIE	BATIMENT DU SDEC ENERGIE	04/07/2022	1589	815,32			
			LOCAUX DU SDEC ENERGIE	04/08/2022	1786	1 494,20			
			LOCAUX DU SDEC ENERGIE	04/07/2022	1577	1 494,20			
			LOCAUX DU SDEC ENERGIE	04/08/2022	1787	1 506,16			
			LOCAUX DU SDEC ENERGIE	04/07/2022	1578	1 506,16			
			GAZ BATIMENT SDEC ENERGIE	04/07/2022	1583	3 013,11			
		60622	Logistique	TOTAL MARKETING FRANCE	Fourniture de carburants pour l'année 20	08/07/2022	1640	1 160,71	
					Fourniture de carburants pour l'année 20	06/09/2022	1988	1 190,79	
		60636	Ressources Humaine	HABI PRO	GILET PARKA - AGENT	15/07/2022	1704	35,44	
					GILET PARKA - AGENT	29/07/2022	1739	35,44	
					CHAUSSURES DE SECURITE - AGENT	29/07/2022	1739	40,44	
					PARKA - AGENT	15/07/2022	1704	44,89	
PARKA - AGENT	29/07/2022				1739	44,89			
CHAUSSURES DE SECURITE - AGENT	15/07/2022				1705	61,11			
CASQUE IDRA - AGENT	29/07/2022				1739	74,84			
CASQUE IDRA - AGENT	15/07/2022				1704	74,85			
CASQUE IDRA - AGENT	29/07/2022				1740	74,85			
PARKA - AGENT	29/07/2022				1740	75,27			
6064	LOG	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	Commande de papier N° 11	06/09/2022	1987	220,00			
			Commande DFB N° 10	05/09/2022	1982	923,61			
			BDC en régularisation sur Facture 220300	05/09/2022	1977	1 069,16			
6068		QUADIENT FRANCE SA (EX NEOPOST)	4146657J CARTOUCHE IS480	08/07/2022	1646	208,00			
6132	Direction Général	CCI CAEN	LOCATION SALLE NORMANDIE	07/07/2022	1625	1 017,25			
61358	LOG	ELIS	BONBONNES D'EAU - MARS 2022	30/08/2022	1922	10,75			
			BONBONNES D'EAU - MARS 2022	11/07/2022	1682	43,01			
		DIAC LOCATION	CX 946 KR	06/09/2022	1991	74,17			
			LOCATION BATTERIE VEHICULES ELECTRIQUES	06/09/2022	1989	116,55			
		ELIS	BONBONNES D'EAU - MARS 2022	11/07/2022	1682	176,24			
			BONBONNES D'EAU - MARS 2022	30/08/2022	1922	176,24			
		EUURL FORTIER FLEURS	ABONNEMENT TRIMESTRIEL MOIS D'AVRIL/ MAI	05/09/2022	1979	181,82			
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VEHICULES ELECTRIQUES	08/07/2022	1638	225,87					
	Energie	TRANSEDEV NORMANDIE INTERURBAIN	déplacement en bus pour l'atelier de la	04/07/2022	1584	727,27			
615221	Logistique	THYSSENKRUPP	MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE ANNUE	05/09/2022	1980	195,00			
			MAINTENANCE TRIMESTRIEL PREVENTIVE	08/07/2022	1643	195,00			
		NORMANDIE FERMETURES AUTOMATIQUE	Portail coulissant - Fourniture et pose	08/07/2022	1639	304,00			
		CHUBB FRANCE - AGENCE DE ROUEN	Fourniture et pose de 11 capots de protection	05/09/2022	1983	351,70			
		MISSEYARD-QUINT N	Démontage et remontage radiateurs	11/07/2022	1676	615,82			
		CHUBB FRANCE - AGENCE DE ROUEN	CHUBB - FIN DE MARCHÉ	05/09/2022	1981	1 110,82			
		ELECTRIQUE CITE	TRX OPEN SPACE 2022	11/07/2022	1671	1 976,00			
	Energie	ENGIE SOLUTIONS	VALDALLIERE -	30/06/2022	1560	2 010,00			
61551	Logistique	MISSEYARD-QUINT N	Mise en place compteurs d'énergie	08/07/2022	1637	2 677,50			
		TOTAL MARKETING FRANCE	CARBURANTS JUIN 2022	06/09/2022	1988	55,00			
		CENTRE BONNET	DEVIS DEKRA CT RENAULT ZOE ED-551-RG -20	06/09/2022	1986	58,08			
		TOTAL MARKETING FRANCE	CARBURANTS MAI 2022	08/07/2022	1640	85,04			
		RENAULT HEROUVILLE ST CLAIR	FORTFAIT REVISION RENAULT ZOE FF-372-CE	06/09/2022	1995	131,39			
		DIAC LOCATION	EC 321 GE	06/09/2022	1990	225,87			

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT	
61558		RENAULT HEROUVILLE ST CLAIR	Révision ZOE FF471CE + PNEU	06/09/2022	1996	464,36	
		LE BOUCHER SAS	1 EXTINCTEUR POUFRE	05/09/2022	1976	40,80	
		DMBA	Réparation du Perforelueur E160	30/08/2022	1923	99,50	
61561		POWERNEXT	REGISTRE DES CEE 2022 SERVICE EPSL	01/07/2022	1573	37,40	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	Etude pour création deux armoires pour é	06/07/2022	1612	263,72	
		BOUYGUES ENERGIES&SERVICES ETDE	Remplacement City box HS sur la commune	12/09/2022	2030	399,00	
61562	Eclairage public et signalisation lumineuse	CITELUM FRANCE	PRISE EN CHARGE DES INSTALLATIONS D'ECLA	25/07/2022	1731	4 840,99	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	Travaux de maintenance annuelle 2022 SL	01/09/2022	1953	227,98	
			Travaux de maintenance annuelle 2022 SL	08/07/2022	1651	234,48	
			Travaux de maintenance annuelle 2022 SL	14/09/2022	2049	234,48	
		TEIM	Travaux de maintenance annuelle SL 2022	06/07/2022	1618	574,32	
			Travaux de maintenance annuelle SL 2022	06/07/2022	1616	721,53	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	Travaux de maintenance annuelle SL 2022	01/09/2022	1954	1 147,20	
			Travaux de maintenance annuelle SL 2022	14/09/2022	2050	1 164,80	
			Travaux de maintenance annuelle SL 2022	08/07/2022	1652	1 177,80	
			Prise en charge des installations de sig	02/09/2022	1961	1 505,19	
			Travaux de maintenance annuelle SL 2022	06/07/2022	1615	1 937,51	
			Travaux de maintenance annuelle SL 2022	02/09/2022	1962	2 215,18	
		CITELUM FRANCE	Travaux de maintenance annuelle SL 2022	01/09/2022	1952	3 492,95	
			Travaux de maintenance annuelle SL 2022	14/09/2022	2048	3 555,40	
			Travaux de maintenance annuelle SL 2022	08/07/2022	1650	4 030,53	
61563	Informatique	ESRI FRANCE	MAINTENANCE ESRI - 1/2 AU 17/2/2022	26/08/2022	1870	25,28	
		AXIANS	Licence Rainbow Enterprise (admin) / an	31/07/2022	1780	48,00	
		ISOGEO PARIS	Module SCAN supplémentaire centralisé	05/09/2022	1972	50,16	
			Pack 3 utilisateurs	05/09/2022	1972	52,67	
		ESRI FRANCE	MAINTENANCE ESRI - 1/2 AU 17/2/2022	26/08/2022	1870	88,67	
		ISOGEO PARIS	Module CSW	05/09/2022	1972	105,33	
			Plugin QGIS Isogeo	05/09/2022	1972	110,35	
		ESRI FRANCE	MAINTENANCE ESRI - 1/2 AU 17/2/2022	26/08/2022	1870	115,55	
			Arcgis desktop Basic	26/08/2022	1869	133,87	
			Arcgis desktop primaire	28/07/2022	1735	133,87	
		AZNETWORK SAS	ABONNEMENT FIBE NOIRE	31/07/2022	1772	135,00	
		ISOGEO PARIS	Module OPEN CATALOG	05/09/2022	1972	210,66	
			Module PARTAGE	05/09/2022	1972	210,66	
		Logistique	A CAEN L'AQUA	ENTRETIEN AQUARIUM 3EME TRIMESTRE 2022	06/09/2022	1993	300,00
		61563	Informatique	ISOGEO PARIS	Module SCAN	05/09/2022	1972
SELDON	Maintenance annuelle WEBDETTE - 01/08/20			05/09/2022	1969	333,64	
SRCI	module Helios 5001 à 10 000 titres/ mand			05/09/2022	1971	350,00	
	Module ACTES 201 à 500			05/09/2022	1971	350,00	
ESRI FRANCE	MAINTENANCE ESRI - 1/2 AU 17/2/2022			26/08/2022	1870	354,65	
OXYAD SOFTWARE	Abonnement plateforme Lex Personna - 100			01/07/2022	1568	440,00	
CREATEUR D'IMAGE	Hébergement			12/07/2022	1686	450,00	
	Arcgis desktop secondaire	28/07/2022	1735	469,63			
Logistique	LE BOUCHER SAS	Remplacement des extincteurs défectueux	04/07/2022	1586	569,00		
		Arcgis desktop primaire	28/07/2022	1735	612,00		
61563	Informatique	ESRI FRANCE	Arcgis desktop primaire	26/08/2022	1869	612,00	
		NEXT DECISION	Maintenance annuelle licence Data 2	05/09/2022	1967	720,00	
		OXYAD SOFTWARE	Maintenance annuelle OXYAD Convocations	01/07/2022	1568	954,00	
		AXIANS	Licence Rainbow Business / an (paiement	31/07/2022	1780	960,00	
		CREATEUR D'IMAGE	Maintenance	12/07/2022	1686	1 500,00	
		OXYAD SOFTWARE	Maintenance Anuelle OXYAD Delibérations	12/07/2022	1687	1 548,00	
		ESRI FRANCE	Argis entreprise Standard	26/08/2022	1869	1 878,50	
			Argis entreprise Standard	28/07/2022	1735	1 878,50	
Logistique	KOESIO NORD OUEST (KODEN DESK)	ENGAGEMENT COPIE NB-OLIVETTI MF 654 REL	05/09/2022	1978	2 909,45		
61563	Informatique	SRCI	Ixparapheur limité à 5000	05/09/2022	1971	2 992,50	
		IBC DIALOGUE	estimation : forfait d'unité d'oeuvre pr	01/07/2022	1567	3 519,30	
		NEXT DECISION	Maintenance annuelle du SIAD : forfait a	05/09/2022	1968	3 804,50	
		IBC DIALOGUE	Renouvellement ANTIVIRUS SENTINEL ONE 13	31/07/2022	1782	4 918,00	
61566	Mobilité/Durable/IRVE	FILLNDRIVE	EXPLOITATION STATION HYDROGENE	30/06/2022	1558	1 125,00	
			EXPLOITATION STATION HYDROGENE	30/06/2022	1559	1 125,00	
6182	Energie	EUROP ENERGIE	Abonnement 2022	04/07/2022	1594	500,00	
6184	Ressources Humaines	SYNDICAT DEPARTEMENT ENERGIE 35	REMBOURSEMENT FRAIS FORMATION	29/07/2022	1741	988,00	
		CEPIM	BREDIN Jérémy	12/09/2022	2018	1 230,00	
		ASSOCIATION FRANCAISE ÉCLAIRAGE	2 AGENTS	01/07/2022	1566	1 920,00	
62268	Concession	CABINET DIDIER SEBAN	DOSSIER SDEC/différents fourniture Elect	13/07/2022	1693	1 955,16	
6228	Communication	APRIM	Traitement chromatique des photos, prépa	01/07/2022	1563	102,70	
		APAEI DE PAPILLONS BLANCS	Mise sous pli - Collage étiquette adress	25/08/2022	1860	233,92	
	Logistique	JARDINTERIEUR	ENTRETIEN DES PLANTES JANVIER FEVRIER 22	11/07/2022	1674	294,00	
	Communication	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	Mise sous pli - Collage étiquette adress	25/08/2022	1860	418,60	
	Logistique	AP2A ACHAT PUBLIC	CONSEIL REDACTION MARCHES PUBLICS	06/09/2022	1984	450,00	
	Communication	APRIM	Mise en page du journal trimestriel	01/07/2022	1563	657,28	
		A VUE D'OEIL	REPORTAGE PHOTOS journée du personnel -	30/08/2022	1915	880,00	
6228	Effacement des Réseaux	SYNODIYA ENVIRONNEMENT	RENOVATION POSTE DE TRANSFORMATION - NET	08/08/2022	1810	1 382,84	
			RENOVATION POSTE DE TRANSFORMATION - NET	08/08/2022	1811	1 439,11	

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT	
	Communication	APRIM	réunion de rédaction, reportages, prises	01/07/2022	1563	1 725,36	
	Logistique	PROTECTAS	MISSION GESTION DE RECOURS - trimestre 4	06/09/2022	1985	3 340,50	
	Energie	ASSOCIATION LA MARETTE	Animations de la Maison de l'Energie les	23/08/2022	1854	3 842,56	
	Qualité	CRESCENDO	Bilan GES du SDEC ENERGIE	18/08/2022	1845	4 500,00	
62281	Informatique	CERENE SA SERVICES	Estimation Localisation de réseau métal	31/07/2022	1775	2 325,75	
		TOPO ETUDES	RESEAU EP : Estimation Levée et géoréféré	31/07/2022	1777	3 682,00	
62283	Energie	BUREAU VERITAS SOLUTION	Logements communaux Mairie	04/07/2022	1587	450,00	
		QCS SERVICES	Audit énergétique Mairie de Gonneville	04/07/2022	1593	1 340,00	
		BUREAU VERITAS SOLUTION	MOULINS EN BESSIN	21/07/2022	1718	1 395,00	
6231	Logistique	JOURNAUX OFFICIELS	Avis diagnostic organisationnel	11/07/2022	1677	90,00	
			Avis cadastre solaire	11/07/2022	1675	90,00	
			Avis attribution panneaux photovoltaïque	11/07/2022	1678	90,00	
			AVIS TRAME NOIRE	06/09/2022	1997	90,00	
			AVIS DE MARCHÉ	06/09/2022	1998	270,00	
			Avis poteaux béton	08/07/2022	1641	720,00	
6232	Direction Général	POMPES FUNEBRES GAUQUELIN	Fleurissement du 28 juillet 2022	30/08/2022	1916	63,64	
		LES FLEURS DU SENTIER	FLEURISSEMENT	30/08/2022	1918	72,73	
6233	Communication	COPYCAEN	Normandie Energies Tour	25/08/2022	1858	49,80	
			Impression 5 affiches 40*60 cm sur suppo	12/09/2022	2017	62,92	
		UNIK STUDIO GRAPHIQUE	bandeau mail	07/07/2022	1624	70,00	
			trophée	07/07/2022	1624	140,00	
		DURAND TRAITEUR SAS DUCHEMIN	Cidre et vin	01/07/2022	1562	158,50	
			Matériel et service	01/07/2022	1562	160,00	
		COPYCAEN	Mange debout en supplément	01/07/2022	1562	184,00	
			ROLL-UP MOSQUITO Normandie Energies Tour	25/08/2022	1859	196,00	
		UNIK STUDIO GRAPHIQUE	Conception visuel roll-up Normandie Ener	12/09/2022	2016	270,00	
			bannière web	07/07/2022	1624	280,00	
		IMEC	supports de stand	07/07/2022	1624	380,00	
			Café d'accueil	01/07/2022	1564	581,82	
		CAPKADO	Privatisation d'espaces - Grange aux Dim	01/07/2022	1564	1 500,00	
Cadeau participants NET 2022	25/08/2022		1857	1 678,00			
UNION AMICAL DES MAIRES DU	PARTENARIAT UAMC14 2022 - STAND ASSEMBLE		25/08/2022	1861	2 000,00		
DURAND TRAITEUR SAS DUCHEMIN	Journée du personnel restauration midi		01/07/2022	1562	2 304,00		
6234	Direction Général	DELICECOOK	Frais de livraison au SDEC ENERGIE	07/07/2022	1623	14,00	
		GRANDSIRE TRAITEUR SARL	CREMANT	19/07/2022	1715	18,00	
	EEV	DELICECOOK	Livraison et reprise matériel	11/07/2022	1673	22,50	
			KIR VIN BLANC	12/07/2022	1685	24,17	
	Direction Générale	LE TABLIER	FORFAIT BOISSON SANS ALCOOL	12/07/2022	1685	27,27	
			FORFAIT VIN	12/07/2022	1685	29,17	
			Forfait installation	11/07/2022	1673	30,00	
	Energie	DELICECOOK	LE SPOT SARL	LE SPOT SARL	04/07/2022	1592	31,25
			MADELEINES BIJOU	FOURNITURE DE BISCUITS - RECEPTIONS	30/08/2022	1917	34,79
	Direction Général	LE TABLIER	Déjeuner du 28-06-2022 - Audit	04/07/2022	1574	39,18	
			Livraison de 4 Tradibox "Mars"	07/07/2022	1623	65,20	
	Energie	DELICECOOK	Formule pause sucrée	11/07/2022	1673	70,00	
			LE SPOT SARL	Café d'accueil COREG ACTEE + COPIL ACTEE	04/07/2022	1592	123,88
	Direction Général	LE TABLIER	MENU COMPLET	12/07/2022	1685	199,09	
			GRANDSIRE TRAITEUR SARL	COCKTAIL APERITIF 5 PIECES	19/07/2022	1715	960,00
	6236	Communication	CAEN REPRO IMPRIMERIE	Impression 4000 enveloppes kraft - Forma	25/08/2022	1856	370,00
				IMPRESSION DIALOGUE 84 - Format 230*297	25/08/2022	1855	1 283,00
6251	Direction Général	DELIQUE	FRAIS - AVRIL 2022	29/07/2022	1745	15,90	
		LEMOIGNE	FRAIS - AVRIL 2022	29/07/2022	1746	15,90	
		BERNARD	FRAIS T2 - 2022	29/06/2022	1556	92,23	
6261	Logistique	BIP AND GO	PÉAGES 2022	19/07/2022	1716	107,50	
			PÉAGES 2022	11/07/2022	1684	118,50	
		LA POSTE	Frais d'affranchissement 2022	08/07/2022	1642	9,25	
			Frais d'affranchissement 2022	06/09/2022	1994	30,00	
			Frais d'affranchissement 2022	11/07/2022	1679	30,00	
Communication	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	Frais d'affranchissement tarif SO CATALO	25/08/2022	1860	266,57		
6262	Logistique	QUADIENT FRANCE SA	MACHINE A AFFRANCHIR TIMBRE	08/07/2022	1644	1 038,00	
			LA POSTE	Frais d'affranchissement 2022	08/07/2022	1642	1 041,79
			APAEI DE PAPILLONS BLANCS	Frais d'affranchissement tarif DESTINEO	25/08/2022	1860	2 094,20
			LA POSTE	Frais d'affranchissement 2022	11/07/2022	1683	2 217,55
6262	Informatique	ORANGE BUSINESS SERVICES	ABONNEMENT NUMERO LONG - JUILLET AOUT 22	13/09/2022	2040	44,03	
			NUMERO CONTACT IP JUILLET 2022	31/07/2022	1764	44,69	
			ABONNEMENT 5 LIGNES JUILLET 2022	31/07/2022	1769	68,75	
			6 LIGNES - JUILLET 2022	13/09/2022	2044	95,36	
			CONTACT IP JUILLET 2022	31/07/2022	1767	120,00	
			ABONNEMENT AOUT 2022	13/09/2022	2041	120,00	
			GUIDE VOCAL JUIN 2022	31/07/2022	1766	130,00	
			GUIDE VOCAL JUILLET 2022	13/09/2022	2042	130,00	
			34 LIGNES - JUILLET 2022	13/09/2022	2043	605,28	
			ABONNEMENT 34 LIGNES JUILLET 2022	31/07/2022	1770	617,41	
			ABONNEMENT SDA - AOUT 2022	13/09/2022	2039	734,52	
			ABONNEMENT SDA JUILLET 2022	31/07/2022	1768	787,52	
			CONSOMMATION TERMINAUX	13/09/2022	2038	1 076,70	
BUSINESS INTERNET	31/07/2022	1765	1 334,00				
6281	Logistique	ENERGIE PARTAGEE	Adhésion ECLORE	30/06/2022	1561	400,00	
6283		PREVOTEAU NETTOYAGE SERVICE	NETTOYAGE DES LOCAUX janv 2022	08/07/2022	1645	2 382,27	
			NETTOYAGE DES LOCAUX janv 2022	19/07/2022	1717	2 382,27	

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT
65311	DRH	SIE	INDEMNITES ELUS	05/08/2022	1807	216,50
			INDEMNITES ELUS	15/07/2022	1701	217,49
		CAREL	INDEMNITES ELUS	14/09/2022	2053	226,98
		IRCANTEC	INDEMNITES ELUS	15/07/2022	1698	241,96
		SIE	INDEMNITES ELUS	14/09/2022	2059	247,16
		IRCANTEC	INDEMNITES ELUS	05/08/2022	1804	251,06
			INDEMNITES ELUS	14/09/2022	2056	255,44
		URSSAF	INDEMNITES ELUS	15/07/2022	1703	737,56
		INDEMNITES ELUS	05/08/2022	1809	737,56	
		INDEMNITES ELUS	14/09/2022	2061	737,56	
65312	Structures/Assemblées	ELUS	FRAIS - 2EME TRIMESTRE 2022	11/07/2022	1658	3 062,38
657348	Energie	BRETTEVILLE SUR LAIZE	AIDE FINANCIERE AUDIT ENERGETIQUE	29/07/2022	1750	630,00
		STE HONORINE DU FAY	AIDE FINANCIERE AUDIT ENERGETIQUE	29/07/2022	1754	630,00
		BRETTEVILLE SUR LAIZE	AIDE FINANCIERE AUDIT ENERGETIQUE	29/07/2022	1751	772,50
		CC VALLEE DE L ORNE ET DE L ODON	AIDE FINANCIERE ETUDE GEOTHERMIE	30/07/2022	1758	885,00
		CDC PAYS DE FALAISE	AIDE FINANCIERE AUDIT ENERGETIQUE	29/07/2022	1749	1 449,00
		CAGNY	AIDE FINANCIERE AUDIT ENERGETIQUE	29/07/2022	1748	2 240,00
657382	Concession	CCAS NOUES DE SIENNE	AIDE EXCEPTIONNELLE	09/09/2022	2013	94,79
		CCAS ORBEC	AIDE EXCEPTIONNELLE	09/09/2022	2014	300,00
	Energie	CDC PAYS DE FALAISE	SUBVENTION - FESTIVAL LES EXTRAVERTIES	07/09/2022	2004	1 000,00
		VACHEMENT CAEN	SUBVENTION 2022 - VACHEMENT CAEN	09/09/2022	2015	1 000,00
65748	CCO	INHARI	AVANCE SUBVENTION 2022	09/09/2022	2011	2 000,00
65818	Communication	DOCAPOST FAST	Certificat RGS 2* NN validité 3 ans	25/08/2022	1866	276,00
			Certificat RGS 2* NN validité 3 ans	31/07/2022	1773	276,00
673	Finances	ISIGNY SUR MER COMMUNE NOUVELLE	POSE ECLAIRAGE SUR FACADE DEVANT EGLISE	21/07/2022	1726	2 183,60
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						222 747,22
TOTAL GENERAL						948 221,50

BUREAU SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE - SDEC ENERGIE
Compte-rendu des dépenses comprises entre 5 000 € et 40 000 €
du 29/06/2022 au 15/09/2022

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT
21318	Energie	VIMATHERMIQUE	LIVAROT PAYS D'AUGE	04/07/2022	1579	6 939,78
	Logistique	MARY AUTOMOBILES CAEN	Commande d'une PEUGEOT e-208 Active	06/09/2022	2002	19 442,22
			Commande d'une ZOE E-TECH ELECTRIQUE	06/09/2022	1999	20 192,93
		MARY AUTOMOBILES CAEN	Commande d'une PEUGEOT e-208 Active	06/09/2022	2001	21 525,55
	QUADRAT	Mobiliers - Comptabilité fournisseurs	11/07/2022	1681	5 299,17	
	Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT BG NEUILLY LA FORET	02/09/2022	50935	5 062,75
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT RTE CALVAIRE	05/07/2022	50770	5 092,87
	Effacement des Réseaux	TEIM	RUE DE BORDEAUX	26/08/2022	1871	5 232,72
	Electricité	SORAPEL	EXTENSION RESEAUX - MAY/ORNE	05/08/2022	50823	5 272,46
		SPIE CITY NETWORKS	REPLACEMENT H61 BG MAGNY 100 KVA	02/08/2022	50814	5 352,77
	Effacement des Réseaux	TEIM	DAUVAL	26/08/2022	1883	5 375,43
		STURNO	RD 26 - BOURG	08/07/2022	50797	5 572,64
	Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT CHAPELAINE - 328-04 - Desserte intérieure	12/07/2022	50801	5 703,24
	Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT REPAS	01/07/2022	50729	5 834,38
		TRANSFIX	INSTALLATION PRCS 100 KVA	05/08/2022	50825	5 864,00
		STURNO	Acompte N°1 du 07/07/2022	22/08/2022	50872	5 901,41
	Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	EFFACEMENT DES RESEAUX	10/08/2022	50833	5 948,63
		Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT FAVERIE 162-07 - EXTENSION BT	29/06/2022	50703
	RESEAUX ENVIRONNEMENT		BT BOUVRAY	05/07/2022	50759	6 173,53
			Acompte N°1 du 29/06/2022	22/08/2022	50869	6 191,98
		TEIM	BELLES VOIES	26/08/2022	1881	6 215,71
	Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT FLEURS 119-08	08/07/2022	50789	6 244,90
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT CHATEAU D'EAU 249-04	04/07/2022	50750	6 427,01
	Effacement des Réseaux	STURNO	RUE DU STADE	08/07/2022	1635	6 601,01
		TEIM	SUBLES - RUE DE BRUNVILLE	11/08/2022	1825	6 743,38
		TEIM	BT BOELLE	17/08/2022	50843	6 782,05
	Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT LES CROIX 579-33 - EXTENSION BT	01/07/2022	50731	6 818,21
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT EGLISE	29/06/2022	50718	6 824,46
	Effacement des Réseaux	SORAPEL	RUE SENTE ST MARTIN ET D88	11/08/2022	1823	6 827,97
	Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT CARREFOUR	30/08/2022	50912	6 895,77
			BT PUANT	05/07/2022	50762	6 932,10
			BT LE PRE DES CERFS 411-10 - EXTENSION BT	29/06/2022	50717	7 143,55
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT VEY	01/07/2022	50726	7 177,80
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT MOINERIE	05/07/2022	50765	7 178,90
			BT CANTELOUP	25/08/2022	50888	7 189,74
			Alimentation en énergie électrique d'une maison d'habitation	25/08/2022	50889	7 276,98
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT EGLISE	29/06/2022	50711	7 293,75
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT BOURG AUBIGNY - 025-03 - Lotissement	05/07/2022	50758	7 326,40
			Remplacement du poste H61 "EGLISE"	29/06/2022	50720	7 336,57
	BT MALTIERE		19/08/2022	50861	7 351,10	
	Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	ROUTE DE BRETTEVILLE T3 + FONTAINE	19/08/2022	1849	7 436,04
	Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT PRIEURE 388-05 - EXTENSION BT SA AXIA	19/08/2022	50858	7 440,41
		SPIE CITY NETWORKS	BT VACHERIE 194-10	02/08/2022	50809	7 551,36
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT LIEU TRAIN	25/08/2022	50887	7 787,93
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT BG LOUCELLES	01/07/2022	50730	7 811,44
	Effacement des Réseaux	STURNO	RD 26 - BOURG	04/07/2022	1600	7 825,36
	Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT CROIX LIARD	05/07/2022	50763	7 837,54
			BT BOTTENTUITS	05/07/2022	50768	7 842,95
			Création PRCS RD83 100kVA	26/08/2022	50901	7 849,42
		SORAPEL	RD 212 - RUE DORSET	22/08/2022	50873	7 869,04
	Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT L'ETANG	05/07/2022	50769	8 091,26
		Effacement des Réseaux	EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	LE VEY RD 133A - LE HAUT DU VEY	11/08/2022	1822
	TEIM	Acompte N°5 du 30/08/2022	30/08/2022	50918	8 207,59	
Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT BETHLEEM	29/06/2022	50709	8 277,12	
		BT ABBAYE	02/09/2022	50940	8 286,53	
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT LONGRAIS 396-12 - EXTENSION BT	02/09/2022	50934	8 335,05	
		BT PRE LAIR - 362-22	04/07/2022	50754	8 425,58	
		BT HAMEAU	26/08/2022	50903	8 437,48	
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT BG SAINT PIERRE DU FRESNE	01/07/2022	50732	8 549,71	
Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RUE ABEL LEMARCHAND	19/08/2022	1851	8 575,83	
Electricité	REMALELEC	REPLACEMENT H61 BG MISSY 432-03	01/07/2022	50735	8 876,83	
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT PRUNIER	05/07/2022	50771	9 137,03	
		BT MOULIN	04/07/2022	50755	9 295,55	
Effacement des Réseaux	STEPELEC	RD 514 - ROUTE D'ASNELLES	04/08/2022	1794	9 470,98	
	SPIE CITY NETWORKS	RUE DE L'EGLISE ET PLACE DE L EGLISE	02/08/2022	1785	9 777,61	
Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT BG SEQUEVILLE-EN-BESSIN 670-01	29/06/2022	50705	9 789,64	
		BT GRUCHY 542-10 DESSERTTE INTERIEURE BT	04/07/2022	50748	9 800,38	
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT GARE	29/06/2022	50719	10 207,03	
	TRANSFIX	REPLACEMENT H61 50kVA CABOTIERE 655-04	05/08/2022	50827	10 373,30	
		PRCS JAVOIS 100KVA EXTENSION SA AXIANS	05/08/2022	50820	10 427,47	
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	CREATION PSSA 703-XX - 100 KVA	17/08/2022	50847	10 482,56	

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT	
2315	Effacement des Réseaux	TRANSFIX	Création PRCS 100kVA "BOIS DE BETTEVILLE	17/08/2022	50850	10 533,75	
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RUE DES DUNETTES ET RUE PASTEUR	10/08/2022	1816	10 591,53	
	Electricité	TRANSFIX	REPLACEMENT H61 COUARDE 50 KVA	05/08/2022	50819	10 592,43	
			Création PRCS RD83 100kVA	01/07/2022	50738	10 592,43	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT LES PAINS	05/07/2022	50776	10 714,47	
		SORAPEL	MUTATION H61 VAL BENET 50KVA	22/08/2022	50877	10 894,47	
	Effacement des Réseaux	TEIM	REPLACEMENT RS 160kVA ST-LEGER	30/08/2022	50916	10 903,16	
	Electricité	TEIM	GESNIERE		26/08/2022	1882	11 087,61
		SPIE CITY NETWORKS	BT PONT MILIEU 724-06		02/08/2022	50818	11 292,34
		EPSYS SAS	CREATION PSSA BRUYERES 160 KVA		22/08/2022	50880	11 469,54
		SPIE CITY NETWORKS	BT CAUMETTES 211-01		02/08/2022	50810	11 486,65
		TRANSFIX	MUTATION PUC CARREAUX 758-04 400kVA		05/08/2022	50828	11 637,16
	Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT VENELLES		29/06/2022	50713	11 678,87
	Effacement des Réseaux	TEIM	DAUVAL		26/08/2022	1880	11 691,42
		TRANSFIX	RUE DU PRE DE PILLE		08/07/2022	50793	11 888,66
	Electricité	TRANSFIX	CRASSEVEUILLE - POSTE H61 EGLISE		17/08/2022	50848	11 987,04
		TEIM	Céation PRCS 160kVA "FORGE"		17/08/2022	50849	11 987,04
	Effacement des Réseaux	TEIM	REPLACEMENT RS 160kVA ST-LEGER		12/08/2022	50839	11 992,60
	Effacement des Réseaux	STEPELEC	ROUTE D'ASNIERES		10/08/2022	1814	12 056,49
	Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT PARC LONGUEVAL - 530-07		12/07/2022	50803	12 354,52
		HURE CANALISATIONS	CASTINE EN PLAINE - BT ARTISAN		17/08/2022	50853	12 490,00
	Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RUE BRACKE MOREL, RUE DE LUTHO		10/08/2022	50833	12 756,84
	Electricité	TEIM	SUBLES - RUE DE BRUNVILLE		19/08/2022	50867	13 165,62
		SPIE CITY NETWORKS	CREATION PSSA BRUYERES 160 KVA		02/08/2022	50816	13 895,31
		SORAPEL	CREATION PAC 4UF QUEROLLES 250 KVA		05/08/2022	50822	14 406,78
		EPSYS SAS	REPLACEMENT RS 160kVA ST-LEGER 406-02		17/08/2022	50846	14 871,19
		EPSYS SAS	BT BOELLE(REPORT)		22/08/2022	50881	15 597,77
	Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT GOLF HUPPAIN		02/09/2022	50938	15 772,27
	Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RUE BRACKE MOREL, RUE DE LUTHO		10/08/2022	1817	15 780,02
	Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT EGLISE		26/08/2022	50899	15 991,03
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT PERVENCHES 582-34		05/07/2022	50764	16 367,52
	Energie	ENTREPRISE CORBIN	BT MOULIN VEY		01/07/2022	50724	16 415,46
	Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	LANDELLES ET COUPIGNY - CHAUFFERRIE		31/08/2022	1929	17 536,01
		EPSYS SAS	REPLACEMENT RC CITE 250 kVA		05/08/2022	50824	17 808,79
	Effacement des Réseaux	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT COMMANDERIE - 083-27		04/07/2022	50757	17 949,47
			BT RT AUNAY - 254-03 - Desserte intérieure		12/07/2022	50804	18 299,22
	Effacement des Réseaux	TEIM	BELLES VOIES		26/08/2022	50908	18 393,74
	Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	CREATION PRCS COUTURE 10 kVA - 517-xx		26/08/2022	50900	18 714,12
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT LIEU CORDIER(REPORT)		17/08/2022	50845	18 993,64
		EPSYS SAS	REPLACEMENT H61 BG MISSY 432-03		12/08/2022	50836	19 050,48
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT BG GRAINVILLE/ODON 311-14		02/09/2022	50937	19 179,33
	Effacement des Réseaux	TEIM	DAUVAL		26/08/2022	50907	19 321,14
	Electricité	SORAPEL	BT LOGETTES		17/08/2022	50851	19 451,71
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT MOUSSET 558-06 - DESSERTE INTERIEURE		12/07/2022	50802	19 560,92
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	REPLACEMENT PRCS BIJUDE 160 KVA		22/08/2022	50876	19 598,18
	Effacement des Réseaux	RESEAUX ENVIRONNEMENT	RD 49B - LA BELLE EPINE		04/07/2022	1597	19 741,12
	Electricité	REVIERS	REVIERS - DTMO LOTISSEMENT LE CLOSET		10/08/2022	1812	19 891,43
SPIE CITY NETWORKS		MUTATION H61 QUESNAY 50KVA		02/08/2022	50813	21 701,18	
Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RUE DES DUNETTES ET RUE PASTEUR		10/08/2022	50832	22 006,59	
Electricité	TEIM	RUE DE BORDEAUX		19/08/2022	50868	22 357,64	
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	CREATION PSSA GODERD 100 KVA		22/08/2022	50882	23 817,16	
Effacement des Réseaux	SORAPEL	RUE SENTE ST MARTIN ET D88		19/08/2022	50866	24 146,79	
Electricité	SPIE CITY NETWORKS	MUTATION CH BUTTES 100KVA		02/08/2022	50815	24 230,29	
	SORAPEL	BT LOGETTES		19/08/2022	50863	24 673,71	
Effacement des Réseaux	TEIM	BOURG - CD 562		26/08/2022	50906	24 909,02	
	SPIE CITY NETWORKS	RUE DE L'EGLISE ET PLACE DE L EGLISE		02/08/2022	50811	25 554,53	
	SPIE CITY NETWORKS	RUES DU DOCTEUR SICARD, DU COMMERCE		09/09/2022	50947	25 635,59	
	STEPELEC	D112A RUE DE BANVILLE		04/08/2022	1797	26 136,03	
	STURNO	BEQUET- CLOS RIBOT- JARDIN A BLE - BORDE		19/08/2022	1850	27 027,28	
Electricité	STEPELEC	BT VILLAGE BLONDS		19/08/2022	50859	27 797,14	
		RUE ABEL LEMARCHAND		22/08/2022	50874	28 972,80	
Electricité	SORAPEL	BT LES MOUTIERS		12/08/2022	50834	30 520,84	
	TEIM	RUE NATIONALE		08/07/2022	50787	31 118,41	
Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RD 133A - LE HAUT DU VEY		11/08/2022	1821	31 536,72	
Electricité	TEIM	REPLACEMENT H61 BG MISSY 432-03		17/08/2022	50841	31 578,30	
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT BOURG NEUF - 737-01		05/07/2022	50766	32 438,15	
Effacement des Réseaux	STURNO	RUE DU STADE(REPORT)		08/07/2022	50792	32 497,47	
	EQUIP AVENUE	PANNEAUX DE CHANTIER		08/07/2022	50796	32 612,50	
Electricité	TEIM	GESNIERE		26/08/2022	50909	33 422,68	
	SPIE CITY NETWORKS	REPLACEMENT H61 VATINES 520-08		02/08/2022	50812	34 127,65	
Effacement des Réseaux	STEPELEC	RUE DE L'EGLISE		10/08/2022	50829	35 227,71	
Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT HARAS		05/07/2022	50760	36 421,96	
	TEIM	BT AUNAIES		01/07/2022	50736	37 282,31	
Effacement des Réseaux	STEPELEC	ROUTE D'ASNIERES		10/08/2022	50831	37 765,42	
	TEIM	BT HOULBEY		17/08/2022	1844	6 300,00	
23151	Effacement des Réseaux	STURNO	RECUPERATION AVANCE FORFAITAIRE	08/07/2022	1654	23 700,00	
23152	Electricité	REVIERS	REVIERS - DTMO	10/08/2022	1813	6 630,47	

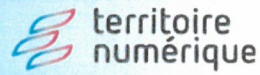
Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT
2317	Eclairage public et Signalisation lumineuse	RESEAUX ENVIRONNEMENT	Déplacement lampadaires	06/07/2022	1619	5 046,53
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	REPLACEMENT DE 5 PROJECTEURS	01/09/2022	1957	5 111,20
		STEPELEC	EGLISE RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS	04/08/2022	1793	5 283,53
		SORAPEL	BT LOGETTES	22/08/2022	1852	5 632,63
		CITELUM FRANCE	Renouvellement de lampadaires efficacité	08/09/2022	2007	6 047,64
	Effacement des Réseaux	STURNO	RD 26 - BOURG	04/07/2022	1601	6 067,88
	Eclairage public et Signalisation lumineuse	METALOGALVA FRANCE	Renouvellement de lampadaires R30	08/07/2022	1629	6 335,31
	Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RUE DES DUNETTES ET RUE PASTEUR	10/08/2022	1816	6 707,53
	Eclairage public et Signalisation lumineuse	GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX POUR ECLAIRAGE PROVISoire DURANT	06/07/2022	1608	6 718,02
			EXTENSION ECLAIRAGE	01/09/2022	1956	6 829,95
	Effacement des Réseaux	SPIE CITY NETWORKS	RUE DE L'EGLISE ET PLACE DE L EGLISE	02/08/2022	1784	7 056,01
	Eclairage public et Signalisation lumineuse	CITELUM FRANCE	RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS 01-056	25/07/2022	1732	7 231,38
	Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RUE ABEL LEMARCHAND	19/08/2022	1851	7 530,34
	Eclairage public et Signalisation lumineuse	GAGNERAUD CONSTRUCTION	Eclairage du cimetière en LED	30/07/2022	1759	7 859,36
			MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS EP	01/07/2022	1569	8 094,26
	Effacement des Réseaux	RESEAUX ENVIRONNEMENT	RD 49B - LA BELLE EPINE	04/07/2022	1596	8 096,42
	Eclairage public et Signalisation lumineuse	METALOGALVA FRANCE	Renouvellement de lampadaires efficacité	08/07/2022	1629	8 145,85
			Tranche 2022-Renouvellement matériel	08/07/2022	1629	8 563,59
		CITELUM FRANCE	RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES	02/09/2022	1958	8 610,98
		SATO	Extension éclairage allée du stade	06/07/2022	1621	8 658,98
	Effacement des Réseaux	TEIM	SUBLES - RUE DE BRUNVILLE	11/08/2022	1824	8 792,51
	Eclairage public et Signalisation lumineuse	SIMON LIGHTING SA	Renouvellement de luminaires R30	30/07/2022	1762	8 799,34
	Effacement des Réseaux	TEIM	RUE NATIONALE	08/07/2022	1632	9 076,74
	Effacement des Réseaux	SIMON LIGHTING SA	Renouvellement de lampadaires efficacité	15/09/2022	2062	9 416,50
		COMATELEC	Renouvellement de lampadaires R30	11/07/2022	1669	9 805,95
		TEIM	Extension éclairage Route du Marais	29/08/2022	1895	9 829,12
	Effacement des Réseaux	METALOGALVA FRANCE	D112A RTE DE SAINTE-CROIX ET RUE DU MARCHE	22/07/2022	1727	10 245,25
	Eclairage public et Signalisation lumineuse	CITELUM FRANCE	MISE EN SOUTERRAIN DE L'ECLAIRAGE	02/09/2022	1963	10 473,98
	Effacement des Réseaux	STURNO	RUE DU STADE	08/07/2022	1634	10 476,40
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RD 133A - LE HAUT DU VEY	11/08/2022	1820	11 362,09
			RUE BRACKE MOREL, RUE DE LUTHO	10/08/2022	1817	11 610,05
	Eclairage public et Signalisation lumineuse	RESEAUX ENVIRONNEMENT	Mise en valeur de l'église	06/07/2022	1620	11 902,60
	Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	ROUTE DE BRETTEVILLE T3 + FONTAINE	19/08/2022	1849	12 462,83
	Eclairage public et Signalisation lumineuse	TEIM	Extension éclairage Rue du 17 août 1944	29/08/2022	1896	12 667,23
		METALOGALVA FRANCE	Renouvellement de lampadaires efficacité	22/07/2022	1729	12 940,00
		METALOGALVA FRANCE	Renouvellement de lampadaires R30	08/07/2022	1629	14 036,55
	Effacement des Réseaux	TEIM	RUE NATIONALE	04/07/2022	1603	14 701,83
	Eclairage public et Signalisation lumineuse	RESEAUX ENVIRONNEMENT	PROGRAMME DIAG ET R30 2022	28/07/2022	1736	15 663,12
		CITELUM FRANCE	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	02/09/2022	1959	16 475,08
		METALOGALVA FRANCE	MOULT CHICHEBOVILLE - RENOUV FOYERS	22/07/2022	1729	18 070,92
	Effacement des Réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RUE VARIN PARTIE ECLAIRAGE	10/08/2022	1818	19 068,03
		STEPELEC	RUE DE L'EGLISE	04/08/2022	1790	19 161,52
		SORAPEL	RUE SENTE ST MARTIN ET D88	11/08/2022	1823	19 458,91
	Eclairage public et Signalisation lumineuse	GAGNERAUD CONSTRUCTION	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	06/07/2022	1609	20 412,10
	Effacement des Réseaux	STEPELEC	D112A RUE DE BANVILLE	04/08/2022	1799	20 711,81
			RD 514 - ROUTE D'ASNELLES	04/08/2022	1796	24 030,72
Eclairage public et Signalisation lumineuse	GAGNERAUD CONSTRUCTION	PHASE 2 - REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	19/07/2022	1714	27 162,72	
		SAINT PAUL DU VERNAY - RAMASSAGE SCOLAIRE	06/07/2022	1611	27 868,45	
	TEIM	Extension éclairage public liaison sente	29/08/2022	1894	28 681,11	
Effacement des Réseaux	TEIM	RUE NATIONALE	30/08/2022	1925	32 242,66	
Eclairage public et Signalisation lumineuse	TEIM	EXTENSION ECLAIRAGE TERRAIN D'ENTRAINEMENT	29/08/2022	1892	34 860,63	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	RENOUVELLEMENT MATERIEL DE SIGNA	13/07/2022	1692	39 515,94
4581621	Effacement des Réseaux	LANDELLES ER COUPIGNY - CHAUFFERIE	04/07/2022	1588	14 995,00	
		SPIE CITY NETWORKS	CABOURG	04/07/2022	1599	7 274,95
		TEIM	RUE NATIONALE	08/07/2022	1632	6 835,56
		SORAPEL	D91 RUE DE LA ROCHE ET D242 RUE DES FONTAINES	22/08/2022	1853	8 655,59
		TEIM	RUE NATIONALE	04/07/2022	1603	10 909,01
		STEPELEC	RUE DE L'EGLISE	04/08/2022	1791	10 923,82
4581622	Effacement des Réseaux	SPIE CITY NETWORKS	RUES DU DOCTEUR SICARD, DU COMMERCE	04/07/2022	1606	26 719,72
		TEIM	RUE NATIONALE	30/08/2022	1924	27 756,78
		SPIE CITY NETWORKS	RUES DU DOCTEUR SICARD, DU COMMERCE	04/07/2022	1606	37 186,21
		TEIM	RUE NATIONALE	04/07/2022	1606	37 186,21
4581822		SPIE CITY NETWORKS	RUES DU DOCTEUR SICARD, DU COMMERCE	04/07/2022	1606	37 186,21
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						2 918 362,18

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT		
606121	Eclairage publics et Signalisation lumineuse	PLUM ENTREPRISES & COLLECTIVITES	FACTURES GROUPEES EP	26/08/2022	1877	5 019,13		
			FACTURES GROUPEES EP	29/08/2022	1890	5 026,92		
			FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1904	5 035,37		
			FACTURES GROUPEES EP	26/08/2022	1878	5 224,16		
			FACTURES GROUPEES EP	26/08/2022	1876	5 286,72		
		ENGIE EX GDF SUEZ	FACTURES GROUPEES EP	12/09/2022	2029	5 552,71		
		FACTURES GROUPEES EP	29/08/2022	1889	5 640,75			
		FACTURES GROUPEES EP	29/08/2022	1885	5 645,42			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1899	5 744,09			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1902	5 930,77			
		FACTURES GROUPEES EP	29/08/2022	1887	6 201,08			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1900	6 220,77			
		FACTURES GROUPEES EP	29/08/2022	1891	6 227,31			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1906	6 412,45			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1909	6 462,44			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1898	6 774,75			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1908	6 932,14			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1907	6 947,63			
		FACTURES GROUPEES EP	26/08/2022	1879	6 972,37			
		FACTURES GROUPEES EP	29/08/2022	1886	7 028,40			
		FACTURES GROUPEES EP - JUILLET 2022	30/08/2022	1897	7 170,27			
		FACTURES GROUPEES EP	26/08/2022	1877	7 193,86			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1899	7 204,73			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1902	7 262,64			
		FACTURES GROUPEES EP	29/08/2022	1884	7 334,22			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1904	7 433,66			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1905	7 578,69			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1903	7 615,99			
		FACTURES GROUPEES EP	29/08/2022	1891	7 824,59			
		FACTURES GROUPEES EP	29/08/2022	1887	7 964,64			
		FACTURES GROUPEES EP	26/08/2022	1875	8 088,13			
		FACTURES GROUPEES EP	26/08/2022	1878	8 104,80			
		FACTURES GROUPEES EP	29/08/2022	1890	8 134,85			
		FACTURES GROUPEES EP	29/08/2022	1888	8 192,22			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1908	8 230,10			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1898	8 357,70			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1909	8 374,90			
		FACTURES GROUPEES EP	29/08/2022	1889	8 380,16			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1900	8 405,98			
		FACTURE GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1901	8 598,02			
		FACTURES GROUPEES EP	26/08/2022	1876	8 645,80			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1907	8 659,46			
		FACTURES GROUPEES EP	29/08/2022	1888	8 899,61			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1906	8 933,98			
		FACTURES GROUPEES EP - JUILLET 2022	30/08/2022	1897	9 023,50			
		FACTURE GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1901	9 196,22			
		FACTURES GROUPEES EP	29/08/2022	1885	9 378,62			
		FACTURES GROUPEES EP JUILLET 2022	30/08/2022	1903	9 691,19			
		ENGIE EX GDF SUEZ	FACTURES GROUPEES EP	12/09/2022	2020	15 405,02		
		61561		TEIM	Travaux petites réparations EP 2022 semestre	29/08/2022	1893	5 488,51
RESEAUX ENVIRONNEMENT	RENOUVELLEMEN DE MATERIEL SUITE PROBLEME			08/07/2022	1653	5 916,82		
GAGNERAUD CONSTRUCTION	Remplacement des drivers 2022			12/09/2022	2036	10 465,94		
CITELUM FRANCE	PRISE EN CHARGE DES INSTALLATIONS D'EP			02/09/2022	1960	12 917,90		
TEIM	Travaux de maintenance annuelle EP 2022			06/07/2022	1616	19 620,12		
	Travaux de maintenance annuelle EP 2022			06/07/2022	1618	21 252,13		
GAGNERAUD CONSTRUCTION	Travaux de maintenance annuelle EP 2022			01/09/2022	1951	21 924,70		
	Travaux de maintenance annuelle EP 2022			08/07/2022	1649	24 090,80		
	Travaux de maintenance annuelle EP 2022			01/09/2022	1950	24 429,72		
	Travaux de maintenance annuelle EP 2022			01/09/2022	1949	25 254,92		
	Travaux de maintenance annuelle EP 2022			14/09/2022	2047	25 371,08		
CITELUM FRANCE	Travaux de maintenance annuelle EP 2022			06/07/2022	1615	25 426,68		
	Travaux de maintenance annuelle EP 2022			02/09/2022	1962	26 559,83		
GAGNERAUD CONSTRUCTION	Travaux de maintenance annuelle EP 2022			14/09/2022	2046	28 287,76		
	Travaux de maintenance annuelle EP 2022			08/07/2022	1647	28 471,31		
	Travaux de maintenance annuelle EP 2022			08/07/2022	1648	28 536,89		
	Travaux de maintenance annuelle EP 2022			14/09/2022	2045	29 445,23		
	Travaux de maintenance annuelle EP 2022			31/07/2022	1774	5 604,16		
61563	Informatique			IBC DIALOGUE	Annual Basic Maintenance Renewal Veeam	31/07/2022	1774	5 604,16
6182	Concession			LEXIS NEXIS	ABONNEMENT INTERNET LEXIS	31/08/2022	1927	6 255,00
6228	Ressources Humaines	LIGHT CONSULTANTS	Intervention	01/07/2022	1565	5 500,00		
62281	Informatique	TOPO ETUDES	LOCALISATION DE RESEAUX	31/07/2022	1777	7 474,76		
		CERENE SA SERVICES	LOCALISATION DE RESEAUX	31/07/2022	1775	8 148,43		
		TOPO ETUDES	LOCALISATION DE RESEAUX	31/07/2022	1776	12 880,08		
		CERENE SA SERVICES	LOCALISATION DE RESEAUX	31/07/2022	1783	14 080,26		
62283	Energie	SAS G-ON	Etude CDC Coeur de Nacre	04/07/2022	1580	5 200,00		
65748	Concession	SOLIHA	SUBVENTION 2022	09/09/2022	2012	5 000,00		
65748	Finances	FNPC	SUBVENTION SOUTIEN POPULATION UKRAINIENNE	05/09/2022	1975	5 000,00		
65748		APSEC	SUBVENTION 2022 - ACOMPTE 50%	05/09/2022	1974	20 000,00		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						824 171,96		
TOTAL GENERAL						3 742 534,14		

BUREAU SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE 2022 - SDEC ENERGIE
Compte-rendu des dépenses du personnel
Au titre des délégations de la Présidente
du 29/06/2022 au 15/09/2022

Numéro de compte	Libellé de comptes	Tiers	Montant de la dépense HT	Date de Mandat
6218	Autre personnel extérieur	AGENT	416,32	06/07/2022
		CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	8 887,44	29/07/2022
6331	Versement mobilité	URSSAF	2 268,91	05/08/2022
			2 325,63	15/07/2022
			2 306,09	14/09/2022
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	URSSAF	796,30	15/07/2022
			789,42	14/09/2022
			786,43	05/08/2022
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique terr	URSSAF	1 433,33	15/07/2022
			1 420,89	14/09/2022
		CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	1 263,04	14/09/2022
			1 274,10	15/07/2022
			1 258,31	05/08/2022
URSSAF	1 415,59	05/08/2022		
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	URSSAF	340,34	05/08/2022
			345,93	14/09/2022
			348,85	15/07/2022
64111	Rémunération principale	PREFON	237,50	15/07/2022
		RAFP	1 175,29	15/07/2022
		URSSAF	22 168,32	14/09/2022
		SALAIRES	72 730,20	05/08/2022
		URSSAF	21 885,06	05/08/2022
		TICKETS	1 745,10	14/09/2022
		SALAIRES	73 228,52	15/07/2022
			10 292,26	15/07/2022
		SIE	9 815,30	05/08/2022
			10 210,56	14/09/2022
		CNRACL	13 148,52	15/07/2022
			13 192,30	05/08/2022
		RAFP	1 146,01	05/08/2022
		PREFON	237,50	05/08/2022
		CNRACL	13 302,40	14/09/2022
		URSSAF	22 720,62	15/07/2022
		SALAIRES	72 921,50	14/09/2022
		PREFON	237,50	14/09/2022
		RAFP	1 156,51	14/09/2022
		TICKETS	2 642,85	15/07/2022
	1 713,60	05/08/2022		
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	SALAIRES	2 297,56	14/09/2022
			2 370,20	05/08/2022
			2 513,56	15/07/2022
64113	NBI	SALAIRES	755,21	05/08/2022
			756,25	15/07/2022
			757,97	14/09/2022
64118	Autres indemnités	SALAIRES	48 791,67	14/09/2022
			47 671,05	05/08/2022
			51 737,72	15/07/2022

Numéro de compte	Libellé de comptes	Tiers	Montant de la dépense HT	Date de Mandat
64131	Rémunérations	SIE	1 799,45	14/09/2022
		SALAIRES	32 835,73	05/08/2022
		URSSAF	21 135,06	05/08/2022
		TICKETS	595,35	05/08/2022
		SIE	1 910,29	15/07/2022
		URSSAF	20 729,84	15/07/2022
		IRCANTEC	1 398,20	05/08/2022
			1 367,63	15/07/2022
		SALAIRES	31 878,24	15/07/2022
		SIE	1 915,71	05/08/2022
		TICKETS	655,20	14/09/2022
		URSSAF	20 399,57	14/09/2022
		SALAIRES	31 891,04	14/09/2022
		IRCANTEC	1 390,74	14/09/2022
		TICKETS	859,95	15/07/2022
64171	Rémunérations des apprentis	SALAIRES	1 406,07	05/08/2022
		URSSAF	39,72	14/09/2022
		SALAIRES	1 418,67	14/09/2022
		URSSAF	39,72	05/08/2022
			32,20	15/07/2022
		TICKETS	44,10	14/09/2022
		SALAIRES	1 382,00	15/07/2022
		TICKETS	56,70	05/08/2022
			6,30	15/07/2022
		IRCANTEC	2,75	15/07/2022
			5,07	14/09/2022
5,07	05/08/2022			
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	URSSAF	11 208,45	05/08/2022
			11 392,07	14/09/2022
			11 488,56	15/07/2022
6453	Cotisations aux caisses de retraites	CNRACL	36 427,36	05/08/2022
		IRCANTEC	2 135,67	15/07/2022
			2 184,81	05/08/2022
		ATIACL	470,80	15/07/2022
		IRCANTEC	2 188,01	14/09/2022
		ATIACL	459,10	05/08/2022
		RAFP	1 146,01	05/08/2022
			1 156,51	14/09/2022
			1 175,29	15/07/2022
		CNRACL	36 306,45	15/07/2022
		ATIACL	463,59	14/09/2022
CNRACL	36 772,63	14/09/2022		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	URSSAF	1 778,68	05/08/2022
			1 743,70	15/07/2022
			1 727,28	14/09/2022
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	CNAS COTISATION	424,00	30/07/2022
6475	Médecine du travail, pharmacie	TRUONG	25,00	29/07/2022
		PHARMACIE JARDIN DES SCIENCES	406,72	15/07/2022
		MIST NORMANDIE	120,00	26/07/2022
6478	Autres charges sociales diverses	SALAIRES	1 488,80	14/09/2022
			1 524,42	15/07/2022
		SODEXO	35 000,00	30/08/2022
		SALAIRES	1 488,80	05/08/2022
TOTAL			927 138,61	



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES T-COMMUNICATIONS

Lettre d'actualité législative

PROJET DE LOI D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

A la suite de l'adoption par le Parlement et de la publication au cœur de l'été de deux textes législatifs comportant des dispositions relatives au secteur de l'énergie - la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et la loi également du 16 août 2022 de finances rectificatives pour 2022 -, le Gouvernement a soumis pour avis au Conseil d'Etat un avant-projet de loi d'accélération des énergies renouvelables, qui devrait être présenté au Conseil des ministres dans les toutes prochaines semaines avant d'être examiné par le Parlement.

Cet [avant-projet de loi](#) comprend vingt articles répartis en quatre titres :

- Le titre Ier prévoit réduire le temps de déploiement des projets d'énergies renouvelables ainsi que des projets industriels nécessaires à la réduction de notre empreinte carbone. Les mesures de simplification prévues aux articles 2 à 5 ne s'appliqueront toutefois qu'à certains projets dont la liste fera l'objet d'un décret en Conseil d'Etat, pour une durée limitée à 48 mois ;
- Le titre II vise à accélérer le développement du solaire photovoltaïque (objectif de puissance installée estimé à 14,5 GW), en libérant le foncier disponible qui ne présente pas d'enjeux environnementaux majeurs ;
- Le titre III porte sur l'éolien en mer (objectifs de 40 GW de puissance installée et de 50 parcs en exploitation à l'horizon 2050), en clarifiant le cadre juridique applicable dans ce domaine et en prévoyant de faciliter le raccordement au réseau électrique des parcs éoliens en mer ;
- Enfin, le titre IV a pour objectif d'améliorer le financement et l'attractivité des projets d'énergies renouvelables.

Un résumé des articles de cet avant-projet de loi est présenté dans une [note rédigée par les services de notre Fédération](#).

En première analyse, deux articles méritent d'être suivis avec une attention particulière et pourraient conduire notre Fédération à proposer des amendements lors de la discussion du projet de loi au Parlement :

- **D'une part, l'article 8 prévoit d'habiliter le Gouvernement à simplifier, par voie d'ordonnance, les procédures de raccordement des installations de production d'électricité au réseau de transport et de distribution.** Mais une vigilance s'impose car la rédaction (volontairement) très large (et donc assez floue) de cette habilitation peut laisser craindre de *nouvelles dispositions susceptibles d'impacter également à terme, directement ou indirectement, les opérations de raccordement réalisées sous la maîtrise d'ouvrage des autorités concédantes de la distribution d'électricité* ;



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES T-COMMUNICATIONS



- ***D'autre part, l'article 18 pose le cadre juridique applicable à l'achat d'électricité effectué dans le cadre d'un contrat dit PPA (pour « power purchase agreement », c'est-à-dire un contrat passé directement entre un producteur d'électricité à partir de sources renouvelables et un consommateur final, à un prix de long terme stable et compétitif), mais en retenant une approche trop restrictive.*** En effet, d'une part, cet article prévoit d'obliger le producteur à disposer d'une autorisation de fourniture (achat pour revente) ou à s'associer à un fournisseur pour mettre en place ce type de contrat, ce qui constitue une contrainte susceptible de constituer notamment un obstacle à l'implication des SEM locales de production d'EnR dans ce domaine. D'autre part, il est essentiel que ce nouveau mode de commercialisation de l'électricité soit ouvert à tous les consommateurs finals, y compris aux personnes publiques soumises aux règles de la commande publique.

Par ailleurs, le champ d'application de cet article 18, de même que celui de l'article 19 qui institue un régime de partage territorial de la valeur des énergies renouvelables avec les ménages résidents et les communes accueillant des projets, est circonscrit à l'électricité, alors que des simplifications doivent également être envisagées pour le gaz et en tout particulièrement en faveur de la méthanisation.

Plusieurs dispositions concernant le secteur de l'énergie ont été adoptées cet été dans deux textes législatifs datés du 16 août 2022, la loi de finances rectificative pour 2022 et la loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

I - Loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022

Plusieurs dispositions ont été adoptées pour soutenir les entreprises et les ménages face à la forte hausse des prix de l'énergie, mais aussi concernant la renationalisation d'EDF ou encore un soutien octroyé (sous la forme d'une compensation financière) aux collectivités locales confrontées à des difficultés en raison de diverses augmentations grevant fortement leurs charges :

- Maintien jusqu'à fin de l'année du bouclier tarifaire gazier - votée dans la loi de finances pour 2022 jusqu'à fin juin 2022 - consistant en un gel des tarifs réglementés de vente (TRV) à leur niveau d'octobre 2021 ;
- Prolongation jusqu'à fin 2022 de la remise sur les carburants. Cette remise, de 18 centimes d'euro par litre depuis sa mise en place le 1er avril 2022, a été portée à 30 centimes en septembre et en octobre et sera ramenée à 10 centimes en novembre et en décembre ;
- Aides aux entreprises les plus touchées par la hausse du prix de l'énergie et la crise en Ukraine (prolongation du nouveau prêt garanti par l'État -PGE- "Résilience" notamment).

D'autres dispositions ont également été adoptées à la faveur d'amendements parlementaires :

- Aide d'urgence pour les foyers se chauffant au fioul ;



- Doublement en 2022 et 2023 pour les salariés du plafond d'exonération de la prime carburant versée par les employeurs qui va passer de 200 à 400 euros ;
- Cumul possible de l'indemnité carburant avec la prise en charge d'un abonnement transport collectif en 2022 et 2023 ;
- Incitation fiscale et sociale pour que les employeurs prennent en charge les abonnements de transport de leurs salariés jusqu'à 75% de leur coût en 2022 et 2023 ;
- Cumul possible du forfait mobilité durable avec un abonnement de transports dans la limite de 800 euros (contre 600 aujourd'hui) ;
- Conditions d'accès au "bonus vélo" versé par l'État assouplies jusqu'à fin 2022 pour l'achat d'un vélo électrique ;
- Avantage fiscal pour les dépenses de covoiturage.

Par ailleurs, il convient également de signaler :

- Une enveloppe de 9,7 milliards d'euros pour la renationalisation totale EDF (l'Etat détenait jusqu'ici 83,9% du capital de l'opérateur) ;
- Une compensation financière de 600 millions d'euros versée aux collectivités locales (sous certaines conditions qui seront précisées par décret) fortement impactées par la hausse du point d'indice des fonctionnaires, l'inflation ainsi que l'envolée des prix de l'énergie.

[II - loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat](#)

Cette loi comprend trois volets : la protection du niveau de vie des ménages, la protection des consommateurs et la souveraineté énergétique.

S'agissant plus particulièrement de la souveraineté énergétique, des mesures d'urgence sont prévues pour assurer la sécurité d'approvisionnement dès l'automne 2022, notamment :

- Une trajectoire annuelle de remplissage et un objectif minimal de remplissage des infrastructures de stockage pour mieux maîtriser la gestion des stocks de gaz naturel ;
- La réquisition des centrales à gaz par le ministre chargé de l'Énergie, et ce pendant 4 ans maximum, pour que ces centrales fonctionnent uniquement lorsque cela est nécessaire à la sauvegarde du système électrique ;
- L'organisation du délestage en cas de nécessité.

Ces mesures ont été complétées par d'autres mesures introduites par les parlementaires :

- Le gel du plafond de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh) à 120 térawattheures par an jusqu'en 2025 et un relèvement à 49,50 euros du prix du mégawattheure vendu aux fournisseurs d'électricité concurrents d'EDF, afin que cet opérateur national ne subisse pas de nouvelles pertes financières lourdes ;
- La fixation d'un délai d'au moins un mois (avec une réduction de la puissance délivrée) avant que des coupures d'électricité, y compris pour impayés, soient mises en oeuvre dans les résidences principales pendant la période qui va du 1er avril au 31 octobre (période au cours de laquelle de telles coupures sont possibles). Cette alimentation minimale en électricité doit permettre aux personnes en situation d'impayés de couvrir leurs besoins fondamentaux.
- Une meilleure information des consommateurs sur la hausse des prix du gaz et de l'électricité ;
- La simplification des normes applicables aux projets de biogaz ;
- L'interdiction de toute publicité lumineuse, en cas de menace sur la sécurité d'approvisionnement en électricité ;
- L'évaluation de l'efficacité du bouclier tarifaire sur les collectivités locales ;
- L'information du Parlement concernant les livraisons de gaz que la France pourrait être amenée à effectuer vers d'autres pays européens au titre de la solidarité européenne.

Lors de la discussion de ce texte, plusieurs amendements ont par ailleurs été adoptés à l'initiative des sénateurs membres de la FNCCR :

- Information des autorités organisatrices de la distribution de gaz en cas de délestage envisagé pour faire face à une menace en matière de sécurité d'approvisionnement, si l'interruption de la consommation des consommateurs finals est effectuée non pas par le gestionnaire du réseau de transport mais par le gestionnaire du réseau de distribution de gaz ;
- Obligation pour le Gouvernement, dans le cas où la sécurité d'approvisionnement en électricité est menacée et impose de prendre des mesures à l'encontre des exploitants d'installations de production d'électricité fonctionnant au gaz naturel, en les obligeant à restreindre ou à suspendre leur activité ou en réquisitionnant les services chargés de l'exploitation de ces installations, de présenter un rapport d'évaluation non pas uniquement au Parlement (au plus tard le 31 mars de l'année suivante) mais également au comité régional de l'énergie récemment institué (par la loi « climat et résilience » en 2021, qui constitue l'échelon territorial approprié à un tel suivi et dont les AODE sont membres de droit ;
- Interdiction stricte des coupures d'électricité pour impayés s'agissant des résidences principales des ménages tout au long de l'année. Cette disposition n'a toutefois pas été



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES T-COMMUNICATIONS



reprise dans le texte final issu de la Commission mixte paritaire (CMP), le Gouvernement s'y étant opposé ;

- Enfin, le texte de compromis élaboré par les membres de la CMP a également rejeté la possibilité pour les collectivités locales de revenir aux TRV d'électricité, que les sénateurs avaient adopté afin de les protéger contre l'envolée du prix l'électricité. Une envolée qui s'est ensuite malheureusement poursuivie et a même atteint des sommets puisque le seuil (symbolique) des 1 000 €/MWh a été franchi à la fin du mois d'août sur le marché à terme, sans d'ailleurs que l'on sache si ce seuil doit nécessairement être considéré comme un plafond, sur un marché dont le fonctionnement actuel semble de plus en plus sujets à des mouvements d'anticipation pas toujours très rationnels, voire carrément spéculatifs.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

Lettre d'actualité législative

PROJET DE LOI D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Présentation des dispositions prévues dans le texte de l'avant-projet de loi soumis à concertation par le Gouvernement

TITRE I : MESURES D'URGENTES TEMPORAIRES POUR ACCELERER LES PROJETS D'ENERGIE RENOUVELABLE ET LES PROJETS INDUSTRIELS NECESSAIRES A LA TRANSITION ENERGETIQUE

- **Article 1 : périmètre technique et temporel des mesures d'urgence** : L'article 1er fixe le périmètre des activités et des actions concernées par les articles 2 (relatif à la procédure d'autorisation environnementale) et 3 (relatif aux seuils de soumission à évaluation environnementale), ainsi que la durée d'application des articles 2 à 5 du présent projet de loi. La durée de la dérogation prévue est de 48 mois.
- **Article 2 : adapter la procédure d'autorisation environnementale** en prévoyant que la participation du public ait lieu en parallèle de la production de l'avis de l'autorité environnementale. Il doit permettre de maintenir le calendrier initial de l'enquête publique dans le cadre de l'autorisation environnementale pour les seuls projets dans le champ d'application du titre I et permettre de préserver le porteur de projet en cas de retard dans l'émission de l'avis de l'autorité environnementale.
- **Article 3 : relever tous les seuils de soumission à évaluation environnementale** ou pour réaliser un examen au cas par cas pour les porter à un niveau découlant du parangonnage européen. L'article vise le rehaussement temporaire des seuils de soumissions à évaluation environnementale. Les projets de l'article premier sont notamment directement concernés par les rubriques suivantes de la nomenclature du code de l'environnement (tableau annexé à l'article R.122-2 du code) : 1 (éolien, méthanisation), 21 (hydroélectricité), 27 (géothermie), 29 (hydroélectricité), 30 (photovoltaïque), 31 (éolien en mer), 35 (géothermie < 120°C), 36 (géothermie > 120°C), 32 (construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension), 33 (lignes électriques sous-marines en haute et très haute tension). De manière indirecte, au regard de la notion de « projet » au sens de l'évaluation environnementale, des projets concourant à la décarbonation des systèmes énergétiques français peuvent également être concernés.
- **Article 4 : étendre le régime de la participation du public par voie électronique** (PPVE) aux projets sous déclaration préalable de travaux. L'article prévoit une réduction du délai d'autorisation environnementale et de simplifier le régime des déclarations



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS



préalables et des permis de démolir avec celui des permis de construire et des permis d'aménager, afin qu'ils bénéficient de l'exemption d'enquête publique.

- **Article 5 : faciliter la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.** L'article doit permettre lorsque les enjeux du projet d'ouvrage de production d'énergie renouvelable ne conduisent pas une incidence disproportionnée sur le document d'urbanisme, d'opter pour une procédure d'urbanisme moins complexe, avec des délais plus courts (procédure de modification simplifiée dans le cas où doivent être levées des restrictions liées à des prescriptions dans le règlement des zones A et U, à l'existence d'un espace boisé classé (EBC) ou des orientations dans la PADD.
- **Article 6 : reconnaître la Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur (RIIPM) pour les projets d'énergies renouvelables** et prévoir que la déclaration d'utilité publique (DUP) puisse valoir reconnaissance du caractère d'opérations répondant à des RIIPM. L'objectif recherché par cette disposition est de renforcer la cohérence de la procédure et sa solidité juridique en permettant, bien avant la finalisation du dossier d'autorisation et l'engagement de la phase travaux, d'interroger le caractère de RIIPM du projet, dès la phase de déclaration d'utilité publique du projet. Pour le porteur de projet, cela doit aboutir à la sécurisation de sa démarche tout en gardant un haut niveau de garantie de protection des espèces et de leurs habitats. Les "conditions techniques" auxquels ces projets devront satisfaire pour répondre à une "raison impérative d'intérêt public majeur" devront être précisées par décret.
- **Article 7 : rendre systématique la régularisation en cas d'annulation d'une autorisation environnementale.** La disposition proposée se donne pour objectif d'accélérer et de sécuriser les projets d'installations de production d'énergie à partir de sources renouvelables en réduisant le risque contentieux.
- **Article 8 : habilitation pour simplifier les procédures de raccordement** par ordonnance.

TITRE II : MESURES SPECIFIQUES A L'ACCELERATION DU PHOTOVOLTAIQUE

- **Article 9 : permettre l'installation de PV sur les délaissés routiers et autoroutiers et adapter les procédures de mise en concurrence sur le domaine public de l'Etat.** L'article vise tout d'abord à faciliter l'installation de panneaux photovoltaïques sur les délaissés routiers et autoroutiers de en levant l'interdiction d'installer du photovoltaïque sur la bande des 100 mètres / 75 mètres autour des axes routiers prévue à l'article L. 111-7 du code de l'urbanisme.
- **Article 10 : permettre l'implantation en loi littoral de panneaux photovoltaïques au sol ou d'hydrogène renouvelable** sur des terrains dégradés ou sur des stocks de saumure. L'article prévoit cette autorisation par dérogation et sous certaines conditions (intégration dans une friche, réalisation d'une étude d'incidence, consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites).



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS



- **Article 11 : permettre l'implantation de photovoltaïque au sol en discontinuité dans les communes de montagne dotées d'une carte communale.** Précisément, cette mesure vise à permettre l'implantation de centrales solaires au sol dans les communes de montagne dotées d'une carte communale mais non couvertes par un SCOT comportant une étude de discontinuité.
- **Article 12 : imposer l'équipement des parkings extérieurs existants en ombrières PV.** La mesure consiste à imposer aux parkings extérieurs existants de plus de 2500 m² de s'équiper, sur au moins la moitié de leur superficie, d'ombrières photovoltaïques, ainsi que des revêtements de surface, des aménagements hydrauliques ou des dispositifs végétalisés favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales ou leur évaporation. Une exemption est prévue en cas de contraintes techniques, de sécurité, architecturales ou patrimoniales s'opposant à l'installations d'ombrières photovoltaïques, ou en cas de contraintes techniques empêchant un rendement économique suffisant, ou si le parking est couvert d'arbres sur au moins la moitié de sa superficie. Les parkings ont 3 ans pour se mettre en conformité s'ils font plus de 10 000 m² et 5 ans s'ils font entre 2 500 et 10 000 m².

TITRE III : MESURES SPECIFIQUES A L'ACCELERATION DE L'EOLIEN EN MER

- **Article 13 : possibilité de mutualiser les débats publics pour l'éolien en mer et le document stratégique de façade et refonder le cadre des DSFM** (documents stratégiques de façade maritime) pour en faire un véritable outil de planification spatiale de la transition énergétique ;
- **Article 14 : adapter et clarifier le statut juridique des éoliennes flottantes ;**
- **Article 15 : Clarifier le régime juridique applicable aux parcs à cheval entre ZEE (zone économique exclusive) et DPM (domaine public maritime) ;**
- **Article 16 : Clarifier le régime juridique applicable aux navires, aux installations en mer territoriale et aux personnels non-gens de mer** pour faciliter la construction et l'exploitation des champs éoliens en mer ;
- **Article 17 : Permettre l'installation en zone loi littoral de postes de transformation électrique**

TITRE IV : MESURES TRANSVERSALES DE FINANCEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE PARTAGE DE LA VALEUR

- **Article 18 : « Power Purchase Agreement »** (PPA ou « Contrat d'achat d'électricité ») et primes dans les arrêtés tarifaires. Cet article propose de lier la soumission des PPA au cadre juridique existant notamment en obligeant que le producteur dispose des autorisations d'achat pour revente ou par dérogation en obligeant le producteur à se lier à un fournisseur pour mettre en place ce type de contrat. L'article ouvre la



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS



possibilité de développer des offres mixtes (complément de rémunération avec PPA). Il prévoit également de confier à la CRE la réalisation d'un panorama des modalités contractuelles possibles de vente d'électricité entre un producteur et un consommateur final.

- **Article 19 : instituer un régime de « partage territorial de la valeur des énergies renouvelables » avec les ménages résidents et les communes accueillant des projets.** La mesure prévoit que les fournisseurs d'électricité effectueraient une remise forfaitaire aux ménages qui habitent à proximité d'au moins une installation d'énergie renouvelable. Seules les résidences principales seraient concernées. Les communes accueillant des installations d'énergie renouvelable bénéficieraient également d'une telle remise.
- **Article 20 : Etendre aux gaz bas-carbone les contrats d'expérimentation biogaz,** l'objectif poursuivi est faire émerger, dans une phase d'expérimentation, des projets d'installations de production de gaz bas-carbone utilisant des technologies innovantes.



RECENSEMENT DE VOS PROJETS ANNÉE 2023

Collectivité :

Interlocuteur :

Fonction : Délégué(e) au SDEC ÉNERGIE : Oui Non

Tél : Mail : @

Merci de compléter le questionnaire pour le recensement de vos projets 2023
Sur votre espace ADHERENTS <https://www.sdec-energie/questionnaire-collectivités>

Avant le 15 janvier 2023

Ne pas saisir les demandes déjà en cours de traitement au SDEC ÉNERGIE

N'oubliez pas de joindre à votre envoi les documents nécessaires à l'étude de votre demande. Chaque fichier doit peser moins de 5 Mo. Les formats autorisés sont les suivants : jpg, jpeg, png, pdf, rar, tar ou zip.

Si vous n'avez aucune demande, veuillez l'indiquer sur le questionnaire pour éviter toute nouvelle relance ultérieure du SDEC ÉNERGIE

SDEC ÉNERGIE – Syndicat Départemental d'Energies du Calvados
Esplanade Brillaud de Laujardière – CS 75046 – CAEN CEDEX 5
www.sdec-energie.fr

QUALITÉ DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Sur le territoire de votre commune, avez-vous constaté ou avez-vous été informé :	<i>Si oui, veuillez préciser, les noms et localisations des usagers impactés (le lieu et joindre un plan)</i>	
- de chutes de tension	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- de surtensions	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- de coupures électriques récurrentes	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- d'une ligne électrique à rénover	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- d'ouvrages électriques jugés dangereux	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ

Avez-vous besoin de l' expertise du SDEC ÉNERGIE dans le cadre de l'instruction d'un acte d'urbanisme (parcelles, bâtiments ou ouvrages) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<i>Si oui, veuillez transmettre une copie de la demande d'acte d'urbanisme</i>
Avez-vous connaissance d'un projet de raccordement au réseau électrique pour :	<i>Si oui, veuillez préciser le nom du pétitionnaire, le lieu et joindre un plan</i>	
- Lotissement public ou privé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Bâtiment public ou privé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Activité économique (artisan, commerçant, agriculteur, profession libérale, association)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Zone d'activités ou habitat collectif	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Suppression d'un poste de transformation privé (communal, intercommunal, collectivité, syndicat d'eau)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

EFFACEMENT DES RÉSEAUX - AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT

Souhaitez-vous le chiffrage d'un projet d'effacement des réseaux ? <i>Si oui, préciser le lieu, l'urgence et joindre un plan</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Avez-vous dans votre commune un poste de transformation nécessitant une rénovation esthétique de son enveloppe extérieure ? <i>Si OUI, préciser le lieu, l'urgence et joindre un plan</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Avez-vous des projets sur le réseau d'éclairage public ?	<i>Si oui, veuillez préciser le lieu, l'urgence et joindre un plan</i>	
- Extension et / ou mise en lumière	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lieu : Programmation : <input type="checkbox"/> 1 ^e semestre 2023 <input type="checkbox"/> 2 ^e semestre 2023 <input type="checkbox"/> 2024
- Renouvellement des installations (foyers d'éclairage, mâts, armoires...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lieu : Programmation : <input type="checkbox"/> 1 ^e semestre 2023 <input type="checkbox"/> 2 ^e semestre 2023 <input type="checkbox"/> 2024
- Installation de Vidéo protection	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lieu : Programmation : <input type="checkbox"/> 1 ^e semestre 2023 <input type="checkbox"/> 2 ^e semestre 2023 <input type="checkbox"/> 2024
- Installation de panneaux à messages variables (panneau d'information et/ou radar pédagogique)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lieu : Programmation : <input type="checkbox"/> 1 ^e semestre 2023 <input type="checkbox"/> 2 ^e semestre 2023 <input type="checkbox"/> 2024
- Installation d'une sonorisation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lieu : Programmation : <input type="checkbox"/> 1 ^e semestre 2023 <input type="checkbox"/> 2 ^e semestre 2023 <input type="checkbox"/> 2024
- Rénovation de l'éclairage intérieur des enceintes sportives	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lieu : Programmation : <input type="checkbox"/> 1 ^e semestre 2023 <input type="checkbox"/> 2 ^e semestre 2023 <input type="checkbox"/> 2024
- Avez-vous envisagé d'adhérer à l'option 100% lumière	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

SIGNALISATION LUMINEUSE

- Avez-vous des projets sur les carrefours à feux ?	<i>Si oui, veuillez préciser le lieu, l'urgence et joindre un plan</i>	
- Création d'un carrefour	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lieu : Programmation : <input type="checkbox"/> 1 ^e semestre 2023 <input type="checkbox"/> 2 ^e semestre 2023 <input type="checkbox"/> 2024
- Renouvellement des installations	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	numéro de carrefour : Programmation : <input type="checkbox"/> 1 ^e semestre 2023 <input type="checkbox"/> 2 ^e semestre 2023 <input type="checkbox"/> 2024
- Suppression ou modification d'un carrefour	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Numéro de carrefour : Programmation : <input type="checkbox"/> 1 ^e semestre 2023 <input type="checkbox"/> 2 ^e semestre 2023 <input type="checkbox"/> 2024

DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Avez-vous des projets ou des demandes relatives à la distribution publique de gaz ?	<i>Si oui, veuillez préciser l'intitulé et l'adresse du projet, le nombre de logements ou de bâtiments à raccorder, la date de réalisation souhaitée, et si vous avez déjà contacté le concessionnaire gaz pour ce projet.</i>	
Avez-vous des besoins particuliers concernant le réseau de distribution publique de gaz ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si votre collectivité n'est pas desservie par un réseau gaz, souhaitez-vous que nous en étudions la possibilité ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Avez-vous connaissance de projets d'urbanisme pour lesquels un raccordement au réseau de gaz est envisageable ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Avez-vous des travaux de voirie programmés sur un secteur desservi par le réseau gaz ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Avez-vous connaissance d'un projet de méthanisation ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Si oui, veuillez préciser l'intitulé et l'adresse du projet, la date de réalisation souhaitée,

Souhaitez-vous bénéficier d'un accompagnement énergétique sur votre patrimoine bâti : (suivi des consommations et dépenses, audit énergétique, élaboration du plan de financement, aides à la réalisation du programme de travaux.)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Prévoyez-vous d'effectuer des travaux de rénovation énergétique sur un ou plusieurs de vos bâtiments publics?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Programmation : <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025
Votre collectivité a-t-elle pris en compte l'obligation d'actions pour réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire (dit « décret tertiaire ») ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, comment se traduit cette prise en compte du décret tertiaire ?

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Envisagez-vous une production d'électricité photovoltaïque ?		<i>Si oui, veuillez préciser le lieu et date de réalisation souhaitée</i>
<ul style="list-style-type: none"> - en toiture d'un bâtiment public - au sol sur l'emprise d'une friche - sur une ombrière de parking 	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Avez-vous des projets de construction d'un réseau de chaleur ? (1 chaufferie pour plusieurs bâtiments)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Envisagez-vous la réalisation d'une chaufferie-bois ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

MOBILITÉ DURABLE

Souhaitez-vous des informations sur le schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge pour Véhicules électriques ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Par anticipation des résultats du schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharges, le SDEC ENERGIE souhaite connaître vos besoins d'implanter une borne :		Merci de préciser l'urgence de votre projet :
<ul style="list-style-type: none"> - de recharge lente (3 kva) sur un parking public - de recharge lente (3 kva) en voirie pour une copropriété sans parking - de recharge rapide (50-100kva) sur un point d'intermodalité (aire de covoiturage, ...) - de recharge ultra rapide (100-150 kva) sur un axe de transit (nœud autoroutier...) - autres 	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

SOLIDARITÉ

Souhaitez-vous des informations sur les dispositifs d'aides soutenus par le syndicat en ce qui concerne les impayés d'énergie et la rénovation énergétique.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Disposez-vous de logements communaux à rénover dans le cadre d'un bail à réhabilitation ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

En cas de demande complémentaire, vous pouvez contacter les services en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.sdec-energie.fr/services>

ECHEANCES PREVISIONNELLES 2023 - 1er SEMESTRE

maj : 16/09/2022

JANVIER 2023			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN					
1	Dimanche	FERIE - JOUR DE L'AN	1	Mercredi		1	Mercredi	TE	Mobilités	1	Samedi		1	Lundi S 18	FETE DU TRAVAIL	1	Jeudi			
2	Lundi S 01		2	Jeudi		2	Jeudi	Dév Eco	Usagers	2	Dimanche		2	Mardi	CAO	2	Vendredi			
3	Mardi		3	Vendredi		3	Vendredi	Trx Elec	EP/SL	3	Lundi S 14	AG UAMC CAEN Centre de Congrès	3	Mercredi		3	Samedi			
4	Mercredi		4	Samedi		3	Samedi			4	Mardi		4	Jeudi		4	Dimanche			
5	Jeudi		5	Dimanche		5	Dimanche			5	Mercredi		5	Vendredi	BS	5	Lundi S 23			
6	Vendredi		6	Lundi S 06		6	Lundi S 10			6	Jeudi		6	Samedi		6	Mardi	CAO	COS	
7	Samedi		7	Mardi		7	Mardi		COS	7	Vendredi		7	Dimanche		7	Mercredi			
8	Dimanche		8	Mercredi		8	Mercredi			8	Samedi		8	Lundi S 19	VICTOIRE 1945	8	Jeudi			
9	Lundi S 02		9	Jeudi	CS DOB 14h00	9	Jeudi			9	Dimanche		9	Mardi		9	Vendredi	BS		
10	Mardi	AFIC	Conc Elec et Gaz	10	Vendredi		10	Vendredi		10	Lundi S 15	Lundi de Pâques	10	Mercredi		10	Samedi			
11	Mercredi	TE	Mobilités	11	Samedi		11	Samedi		11	Mardi	CAO	CS QUORUM	11	Jeudi		11	Dimanche		
12	Jeudi	Dév Eco	Usagers	12	Dimanche		12	Dimanche		12	Mercredi		12	Vendredi		12	Lundi S 24			
13	Vendredi	Trx Elec	EP/SL	13	Lundi S 07		13	Lundi S 11		13	Jeudi		13	Samedi		13	Mardi			
14	Samedi			14	Mardi	CAO	CS QUORUM	14	Mardi	CAO	REUNION ENTREPRISES	14	Vendredi		14	Dimanche				
15	Dimanche			15	Mercredi		15	Mercredi		15	Samedi		15	Lundi S 20		15	Jeudi			
16	Lundi S 03			16	Jeudi		16	Jeudi		16	Dimanche		16	Mardi		16	Vendredi	Journée du personnel		
17	Mardi	CAO	Voeux aux partenaires	17	Vendredi		17	Vendredi	BS	17	Lundi S 16		17	Mercredi		17	Samedi			
18	Mercredi			18	Samedi		18	Samedi		18	Mardi	AFIC	Conc Elec et Gaz	18	Jeudi	ASCENSION	18	Dimanche		
19	Jeudi			19	Dimanche		19	Dimanche		19	Mercredi	TE	Mobilités	19	Vendredi		19	Lundi S 25		
20	Vendredi			20	Lundi S 08		20	Lundi S 12		20	Jeudi	Dév Eco	Usagers	20	Samedi		20	Mardi	AFIC	Conc Elec et Gaz
21	Samedi			21	Mardi		21	Mardi		21	Vendredi	Trx Elec	EP/SL	21	Dimanche		21	Mercredi	TE	Mobilités
22	Dimanche			22	Mercredi		22	Mercredi		22	Samedi		22	Lundi S 21	Trx Elec	EP/SL	22	Jeudi	Dév Eco	Usagers
23	Lundi S 04			23	Jeudi		23	Jeudi		23	Dimanche		23	Mardi	AFIC	Conc Elec et Gaz	23	Vendredi	Trx Elec	EP/SL
24	Mardi			24	Vendredi		24	Vendredi		24	Lundi S 17		24	Mercredi	TE	Mobilités	24	Samedi		
25	Mercredi			25	Samedi		25	Samedi		25	Mardi		25	Jeudi	Dév Eco	Usagers	25	Dimanche		
26	Jeudi			26	Dimanche		26	Dimanche		26	Mercredi		26	Vendredi		26	Lundi S 26			
27	Vendredi	BS	Voeux aux agents	27	Lundi S 09		27	Lundi S 13		27	Jeudi		27	Samedi		27	Mardi			
28	Samedi			28	Mardi	AFIC	Conc Elec et Gaz	28	Mardi		28	Vendredi		28	Dimanche	Dimanche de Pentecôte	28	Mercredi		
29	Dimanche			29	Mercredi		29	Mercredi		29	Samedi		29	Lundi	PENTECOTE	29	Jeudi		CS	
30	Lundi S 05			30	Jeudi		30	Jeudi	CS BP 14h00	30	Dimanche		30	Mardi		30	Vendredi			
31	Mardi			31	Vendredi		31	Vendredi		31	Mercredi		31	Mercredi		31	Mercredi			

ECHEANCES 2023 - PROPOSITIONS VALIDEES PAR BS DU (jusqu'au) - EN ATTENTE INFO VACANCES SCOLAIRES 2023-2024

JUILLET 2023			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
1	Samedi		1	Mardi		1	Vendredi		1	Dimanche		1	Mercredi	TOUSSAINT	1	Vendredi	
2	Dimanche		2	Mercredi		2	Samedi		2	Lundi S 40		2	Jeudi		2	Samedi	
3	Lundi S 27		3	Jeudi		3	Dimanche		3	Mardi		3	Vendredi		3	Dimanche	
4	Mardi	CAO CS QUORUM	4	Vendredi		4	Lundi S 36		4	Mercredi		4	Samedi		4	Lundi S 49	
5	Mercredi		5	Samedi		5	Mardi		5	Jeudi		5	Dimanche		5	Mardi	
6	Jeudi		6	Dimanche		6	Mercredi		6	Vendredi		6	Lundi S 45		6	Mercredi	
7	Vendredi	BS	7	Lundi S 32		7	Jeudi		7	Samedi		7	Mardi		7	Jeudi	
8	Samedi		8	Mardi		8	Vendredi		8	Dimanche		8	Mercredi		8	Vendredi	
9	Dimanche		9	Mercredi		9	Samedi		9	Lundi S 41		9	Jeudi		9	Samedi	
10	Lundi S 28		10	Jeudi		10	Dimanche		10	Mardi		10	Vendredi		10	Dimanche	
11	Mardi		11	Vendredi		11	Lundi S 37		11	Mercredi		11	Samedi	ARMISTICE 1918	11	Lundi S 50	
12	Mercredi		12	Samedi		12	Mardi		12	Jeudi		12	Dimanche		12	Mardi	
13	Jeudi		13	Dimanche		13	Mercredi		13	Vendredi		13	Lundi S 46		13	Mercredi	
14	Vendredi	FETE NATIONALE	14	Lundi S 33		14	Jeudi		14	Samedi		14	Mardi		14	Jeudi	
15	Samedi		15	Mardi	ASSOMPTION	15	Vendredi		15	Dimanche		15	Mercredi		15	Vendredi	
16	Dimanche		16	Mercredi		16	Samedi		16	Lundi S 42		16	Jeudi		16	Samedi	
17	Lundi S 29		17	Jeudi		17	Dimanche		17	Mardi		17	Vendredi		17	Dimanche	
18	Mardi		18	Vendredi		18	Lundi S 38		18	Mercredi		18	Samedi		18	Lundi S 51	
19	Mercredi		19	Samedi		19	Mardi		19	Jeudi		19	Dimanche		19	Mardi	
20	Jeudi		20	Dimanche		20	Mercredi		20	Vendredi		20	Lundi S 47		20	Mercredi	
21	Vendredi		21	Lundi S 34		21	Jeudi		21	Samedi		21	Mardi		21	Jeudi	
22	Samedi		22	Mardi		22	Vendredi		22	Dimanche		22	Mercredi		22	Vendredi	
23	Dimanche		23	Mercredi		23	Samedi		23	Lundi S 43		23	Jeudi		23	Samedi	
24	Lundi S 30		24	Jeudi		24	Dimanche		24	Mardi		24	Vendredi		24	Dimanche	
25	Mardi		25	Vendredi		25	Lundi S 39		25	Mercredi		25	Samedi		25	Lundi S 52	NOEL
26	Mercredi		26	Samedi		26	Mardi		26	Jeudi		26	Dimanche		26	Mardi	
27	Jeudi		27	Dimanche		27	Mercredi		27	Vendredi		27	Lundi S 48		27	Mercredi	
28	Vendredi		28	Lundi S 35		28	Jeudi		28	Samedi		28	Mardi		28	Jeudi	
29	Samedi		29	Mardi		29	Vendredi		29	Dimanche		29	Mercredi		29	Vendredi	
30	Dimanche		30	Mercredi		30	Samedi		30	Lundi S 44		30	Jeudi		30	Samedi	
31	Lundi S 31		31	Jeudi					31	Mardi					31	Dimanche	



TABLEAU DES EFFECTIFS
Bureau Syndical du 23 septembre 2022

Situation au 01/10/2022

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS	dont contractuels	EFFECTIFS CT	REPARTITION / GENRE		EFFECTIFS ETP*
						Femmes	Hommes	
Emploi fonctionnel Directeur général des serv	A	1	1	0	1	0	1	1
Filière administrative								
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3	1	0	1	1	0	1,0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	7	7	0	7	6	1	6,8
Rédacteur	B	2	1	0	1	1	0	0,8
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	5	5	0	5	5	0	4,6
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	5	5	0	5	5	0	5,0
Attaché	A	3	3	0	3	3	0	3,0
Attaché principal	A	3	3	2	3	2	1	3,0
Filière technique								
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	1	0	1	1,0
Agent de maîtrise	C	2	1	1	1	0	1	1,0
Technicien	B	8	8	8	8	1	7	8,0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	2	2	0	2	0	2	2,0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	7	7	0	7	1	6	7,0
Ingénieur	A	8	8	3	8	3	5	8,0
Ingénieur principal	A	5	4	0	4	1	3	4,0
Ingénieur en chef	A	3	3	0	3	0	3	3,0
TOTAL GENERAL		65	60	14	60	29	31	59,2

Commentaires sur les effectifs

L'effectif du SDEC ENERGIE est composé de 60 agents permanents répartis comme suit :

- 46 fonctionnaires et 14 contractuels ;
- 4 agents à temps partiel ;
- 22 agents de catégorie A, 28 agents de catégorie B, 10 agents de catégorie C.
- 29 femmes et 32 hommes.

L'effectif du SDEC ENERGIE correspond à 59,2 équivalents temps plein (ETP).

S'y ajoutent un emploi non permanent (contrat de projet) à temps plein, un apprenti, ainsi qu'un emploi à temps plein mis à disposition par le CDG14.

Une fois les recrutements effectués, l'effectif sera porté à 64 agents.

Famille de risques	Sous-famille de risques	Cotation finale (probabilité/gravité)	Description de la situation dangereuse	Description des actions de prévention	Service référent de l'action de prévention	Date / délai	Fréquence	Niveau de réalisation au 31/12/2022
Manutention et circulation	Risque de chutes	12	Travail dans les bureaux (Câbles ordinateur, tour, ... au sol)	1.Installation de goulottes de protection pour les câbles	Info/Logistique	31/12/2022	annuelle	
				2.Achats de matériels bureautiques et informatiques sans fils	Info/Logistique	31/12/2022	annuelle	
			Lors des entrées/sorties bâtiment	3.Installation de tapis de sol aux entrées du bâtiment	Logistique	31/12/2022	annuelle	
				4.Nettoyage des accès intérieurs	Logistique	hebdomadaire	hebdomadaire	
				5.Nettoyage des accès extérieurs	Logistique	31/12/2022	triennale	
	Risque lié à la manutention manuelle	21	Port de charges lourdes et encombrantes	1.Mise à disposition de chariots et diables	Logistique	31/12/2022	annuelle	
			Manipulation de dossiers et du papier	2.Mise à disposition de massicot et broyeur papier en bon état	Logistique	31/12/2022	annuelle	
	Risque lié aux circulations et aux déplacements sur le site	8	Risque d'accident lors de la circulation véhicules/piétons (garage ou parking extérieur)	1. Contrôler la qualité du marquage au sol	Logistique	31/12/2022	annuelle	
				2. Note DG pour modalités de stationnement	DG	31/12/2022	annuelle	
				2.Vérification Eclairage intérieur et extérieur du bâtiment	Logistique	31/12/2022	annuelle	
Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers	6	Conditions météorologiques difficiles, conduite de nuit, trajets répétés, comportements inappropriés générant des situations critiques (accidents, amendes, etc)	1.Formation des agents à la conduite	RH	31/12/2022	annuelle		
			2.Formation des agents à la conduite - nouvelles recrues	RH	31/12/2023	annuelle		
			3. Distribution d'un livret de sécurité et Rappel des consignes de sécurité, aux agents	RH	31/12/2022	annuelle		
			Mauvais états des véhicules	4.Vérification de l'entretien des véhicules	Logistique	31/12/2022	annuelle	
				5.Achat de véhicules de service	Logistique	31/12/2022	annuelle	
Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	4	Rangement en hauteur instable	1.Installation de nombreuses armoires de rangement	Logistique	31/12/2022	annuelle		
			2.Sollicitation d'un archiviste pour dégager les bureaux/archives	Logistique	30/06/2023	exceptionnelle		
Biologie et chimie	Risque toxique	6	Manipulation de produits dangereux	1.Aération/ventilation des locaux - intervention du prestataire	Logistique	sans objet	sans objet	
				2. Suivi d'une formation spécifique de base (amiante)	RH	31/12/2022	annuelle	
				3. Suivi d'une formation complémentaire (amiante)	RH	31/12/2023	annuelle	
				4.Remplacement des sols en moquettes dans les bureaux	DG/Logistique	31/12/2025	annuelle	
	Risque d'incendie, explosion	6	Chaufferie, salle des serveurs, installations électriques, matériel sur réseau électrique	1.Mise à jour du plan d'évacuation des locaux	RH	31/12/2022	annuelle	
				2.Nomination et formation des agents guide et serre-file	RH	31/12/2022	annuelle	
				3.Exercices d'évaluation des locaux	RH	31/12/2023	annuelle	
				4.Formation des agents à l'utilisation des extincteurs	RH	31/12/2022	exceptionnelle	
				5.Vérifications régulières des extincteurs et des outils de détection (contrat de maintenance)	Logistique	31/12/2022	annuelle	
	Risque biologique	17	Infection par la Covid-19	1.Nomination d'un référent Covid	DG	30/03/2020	exceptionnelle	
2.Achat de matériels de protection sanitaire (masques, gel, lingettes désinfectantes ...)				Référent COVID	depuis mars 2020	exceptionnelle		
3.Intervention du prestataire de nettoyage des locaux				Logistique	depuis mars 2020	exceptionnelle		
4.Mise en application des mesures (distance, télétravail, sens de circulation, gestion des espaces communs ...)				DG/RH	30/03/2020	exceptionnelle		
5.Test de la qualité de l'air - Maison de l'Energie				DG/RH	31/12/2022	exceptionnelle		
Risque lié à l'électricité	5	Brûlures, électrisation, électrocution	1.Formation obligatoire des agents concernés	RH	31/12/2022	annuelle		
			2.Habilitations obligatoires des agents concernés (AIPR, BR, BS ...)	RH	31/12/2022	annuelle		
			3.Vérification de la mise en conformité des équipements et des locaux	Logistique /RH	31/12/2022	annuelle		
			Risque lié au travail sur les écrans	3	Fatigue visuelle, stress, ... Douleurs épaules, coudes, poignets, TMS, stress ... Fatigue visuelle, stress, etc	1.Sensibilisation des agents à l'adoption de postures (mise à disposition de flyers et affiches)	RH	31/12/2022
2.Sollicitation d'un ergonome	RH	31/12/2022				exceptionnelle		
3.Achat des équipements ergonomiques (fauteuils, souris, claviers, double écran, repose pied ...) + bureaux ergonomiques	Logistique et Info	31/12/2022				exceptionnelle		
			4.Organisation des open space (service Energie, service Comptabilité)	Logistique	31/12/2022	annuelle		
Ambiances	Risque lié au bruit	7	Fatigue auditive, maux de tête, stress, manque de concentration	1. Utilisation de matériels bruyants (copieurs) dans des espaces semi-fermés	Logistique	31/12/2022	annuelle	
	Risque lié aux ambiances thermiques	5	Coup de chaleur, déshydratations, coup de froid, malaises, ...	1.Mise à disposition d'équipement (fontaines à eau, brumisateurs, ventilateurs, etc)	RH	31/12/2022	annuelle	
				2.Mise à disposition des espaces climatisés ou plus frais	DG	31/12/2022	annuelle	
				3.Achat de vêtements iso thermiques pour l'extérieur (parka)	RH	31/12/2022	annuelle	
	Risque lié à la luminosité	5	Problème de luminosité pour le travail sur ordinateur (soleil sur les écrans) // Obligation de baisser les stores et d'allumer les lumières // Poste de travail présentant des zones éblouissantes (éclairage des néons trop fort et rayonnements solaires) // Poste de travail présentant des zones éblouissantes // Poste ne présentant aucun éclairage naturel	1.Installation de rideaux	Logistique	31/12/2022		
				2.Installation de stores occultants	Logistique	à déterminer		
3.Repositionnement des postes de travail selon la luminosité et l'éclairage naturel				Logistique	31/12/2022			
			4.Remplacement de l'éclairage néon par éclairage plus doux (LED, variateurs de lumières)	Logistique	31/12/2022			
			5.Sollicitation d'un expert pour réduire les nuisances thermiques et de luminosité (diagnostic et préconisations)	Logistique	31/12/2023	exceptionnelle		

Famille de risques	Sous-famille de risques	Cotation finale (probabilité/gravité)	Description de la situation dangereuse	Description des actions de prévention	Service référent de l'action de prévention	Date / délai	Fréquence	Niveau de réalisation au 31/12/2022
Organisationnel	Risque psychosociaux	23	Objectifs non atteints et retard de production (dossiers, échéances à tenir, objectifs, documents, etc) Période de surcharge de travail, gestion des imprévus (nouvelle mission, dossier, etc) Réponse aux appels téléphoniques (nombre et incivilités) Récurrence/qualité des réunions/groupes de travail Travail sur ordinateur pendant de longues durées Manque de temps pour tenir les visites de chantier Gestion des tiers privés/publics (insatisfaction, réclamation, etc)	1.Réalisation du plan de formation annuel	RH	31/12/2022	annuelle	
				2.Réalisation d'un audit RH et mise en place des préconisations retenues et validées	DG	31/12/2022	exceptionnelle	
				3.Recrutement d'agents pour gérer la charge de travail	DG	31/12/2022	annuelle	
				4. Organisation du travail (communication interne, management, télétravail, etc)	DG	31/12/2022	annuelle	

SDEC ENERGIE	DOSSIERS DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS du Bureau Syndical du 23 Septembre 2022
-------------------------	---

N° dossier	Commune	Commune historique	Intitulé du dossier	Nature travaux	Mt global HT	Participation communale	Fonds de concours	Solde en fonctionnement
17AME0018	BALLEROY SUR DROME	BALLEROY	RUE DE GILLES	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	103 105,43	51 552,72	51 552,72	
22EPI0599	BELLENGREVILLE	BELLENGREVILLE	ARMOIRE 02	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	13 424,39	8 725,85	8 725,85	
22EPI0125	BIEVILLE-BEUVILLE	BIEVILLE-BEUVILLE	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES R30 ET EFFICACITE ENERGETIQUE - TRANCHE 2022	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	49 353,78	28 083,13	28 083,13	
21AME0026	BRUCOURT	BRUCOURT	CHEMIN DU MARAIS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	215 179,22	43 388,62	43 388,62	
21EPI0887	CAMPAGNOLLES	CAMPAGNOLLES	POSE D'UN PANNEAU A MESSAGE VARIABLE SUR LE LAMPADAIRE 02-001	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	5 809,94	3 057,18	3 057,18	
21AME0085	COLOMBELLES	COLOMBELLES	RUE LUCIEN MANGEMATIN	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	107 825,03	93 277,26	80 868,77	12 408,49
21EPI0046	CORMELLES-LE-ROYAL	CORMELLES-LE-ROYAL	RENOUVELLEMENT DES MATS AVANT REFECTION TROTTOIR + DEPLACEMENT DU 01/004	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	25 826,35	20 661,08	19 369,76	1 291,32
17AME0101	MOULINS EN BESSIN	CULLY	RUE LARGERIE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	91 599,23	50 086,21	50 086,21	
21SIL0041	DIVES-SUR-MER	DIVES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU CARREFOUR DE FEUX C91	SIGNALISATION LUMINEUSE	26 681,70	21 681,70	20 011,28	1 670,43
21SIL0043			RENOUVELLEMENT DU CARREFOUR DE FEUX C92	SIGNALISATION LUMINEUSE	27 661,36	22 661,36	20 746,02	1 915,34
17AME0050	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	ROUTE DE BRETTEVILLE T3 + FONTAINE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	157 666,79	94 600,07	94 600,07	
21EPI0948	VALDALLIERE	ESTRY	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC DE 3 CANDELABRES - ARMOIRE 03	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	6 414,99	4 169,74	4 169,74	
21EXT0145	ÉTERVILLE	ÉTERVILLE	CREATION PAC 4UF OREE 400 KVA - 254-XX - AMENEE HTA DU LOT. L'OREE	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	65 241,88	22 309,26	22 309,26	
20EPI0764	FALAISE	FALAISE	RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE INTERIEUR DU GYMNASIUM LA CROSSE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	26 081,76	26 081,76	19 561,32	6 520,44
20EPI0888	GIBERVILLE	GIBERVILLE	FOURNITURE ET POSE D'UN PANNEAU A MESSAGES VARIABLES DOUBLE FACES (COULEUR)	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	29 056,46	21 792,34	21 792,34	
20EPI0889			FOURNITURE ET POSE D'UN PANNEAU A MESSAGE VARIABLE SIMPLE FACE (COULEUR)	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	21 265,58	15 949,19	15 949,19	
21EPI0596			REPLACEMENT JOINTS, CARREAUX, REFLECTEURS PROJECTEURS 99-012 A 023	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	4 889,81	3 667,36	3 667,36	
22MOB0011	HONFLEUR	HONFLEUR	FOURNITURE ET POSE DE BORNES 22 KVA	MOBILITE	32 084,51	28 736,51	24 063,38	4 673,13
21SIL0009	HOULGATE	HOULGATE	RENOUVELLEMENT DE SIGNAUX HORS SERVICE	SIGNALISATION LUMINEUSE	3 401,37	2 380,96	2 380,96	
22EPI0509	SOULEUVRE EN BOCAGE	LA GRAVERIE	EXTENSION EP LOTISSEMENT LA HERCENDIERE 2	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	12 945,44	8 414,54	8 414,54	
22SIL0013	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	RENOUVELLEMENT DU CONTROLEUR DU CARREFOUR 166	SIGNALISATION LUMINEUSE	7 168,43	5 376,32	5 376,32	
22SIL0020			RENOUVELLEMENT D'UN REPETITEUR DE FEUX	SIGNALISATION LUMINEUSE	317,67	238,25	238,25	
22SIL0032			RENOUVELLEMENT DU MATERIEL PROVISoire C162 ET C166	SIGNALISATION LUMINEUSE	1 623,25	1 217,44	1 217,44	
21AME0130	LE MARAIS-LA-CHAPELLE	LE MARAIS-LA-CHAPELLE	LA CHAPELLE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	129 180,95	27 353,35	27 353,35	
22EPI0419	LOUVIGNY	LOUVIGNY	REPLACEMENT DE BORNES ECLAIRAGE HORS SERVICE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	5 901,95	4 426,46	4 426,46	
20AME0104	LUC-SUR-MER	LUC-SUR-MER	RUE VARIN PARTIE ECLAIRAGE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	44 610,65	24 135,65	24 135,65	
19AME0166	OLENDON	OLENDON	D91 RUE DE LA ROCHE ET D242 RUE DES FONTAINES	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	82 078,64	41 894,77	41 894,77	
21AME0124	OUILLY-LE-TESSON	OUILLY-LE-TESSON	RUES DES SOURCES, DES PETITES CHASSES, DE LA CHENAIE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	241 260,46	47 387,28	47 387,28	
22EPI0483	PERIERS-SUR-LE-DAN	PERIERS-SUR-LE-DAN	PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES DE PLUS DE 30 ANS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	4 026,02	2 013,00	2 013,00	
22EPI0507			PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES VETUSTES_POSE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	2 213,26	1 438,62	1 438,62	
21AME0101	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	AVENUE DU MARECHAL DE TOURVILLE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	448 208,53	124 584,89	124 584,89	
22EPI0356			DEPLACEMENT DE DEUX LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 420,14	923,09	923,09	
22EPI0064	SAINT-CONTEST	SAINT-CONTEST	REPLACEMENT PROJECTEURS SOL HS - 05-063 A 074 + 05-079 A 082 + 20-027 A 049 - MICRO LED,	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	18 265,17	13 698,88	13 698,88	
22EPI0173			REPLACEMENT Foyers 25-027 VETUSTE ET 25-064 HORS SERVICE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 560,16	1 170,12	1 170,12	
20AME0031	SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS	SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS	RD 264A - ROUTES DU BOURG ET DU BREUIL EN AUGE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	199 789,85	52 119,36	52 119,36	
22EPI0237	SANNERVILLE	SANNERVILLE	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES EFFICACITE ENERGETIQUE - TRANCHE 2022	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	10 523,90	3 683,36	3 683,36	
22EPI0461	THURY-HARCOURT-LE-HOM	THURY-HARCOURT-LE-HOM	PROGRAMME R30 2022	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	19 982,04	9 991,02	9 991,02	
21EPI0015	TOURVILLE-SUR-ODON	TOURVILLE-SUR-ODON	EXTENSION ECLAIRAGE SENTE PIETONNE DES SEMAILLES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	15 315,32	9 954,96	9 954,96	
22EPI0557	TROUVILLE-SUR-MER	TROUVILLE-SUR-MER	RENOUVELLEMENT 100 LUMINAIRES - R30	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	56 614,73	39 630,31	39 630,31	
22EPI0633			REPLACEMENT HORLOGES POUR MISE EN OEUVRE SEMI PERMANENT	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	9 695,94	7 756,76	7 271,96	484,81
22EPI0637			DEPLACEMENT DU Foyers 04.011	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	6 143,78	4 915,02	4 607,84	307,19
TOTAL					2 331 415,86	995 185,75	965 914,62	29 271,13

DEMANDE DE SUBVENTION

PLAN DE FRANCE RELANCE

Identification de l'entité demandeuse

Type entité (collectivités territoriales¹ : commune, département, région, EPCI, GIP...) :

.....

Nom –Dénomination de l'entité :

Sigle :

Numéro SIRET de l'entité :

Adresse de l'entité :

Code postal :

Commune :

Représentant(e) légal(e) de l'entité

Nom / prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Identification de la personne en charge du dossier de demande de subvention (si différente du représentant)

Nom / prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Facultatif N° tiers chorus de l'entité :

Identification du comptable de l'entité

Facultatif Nom du poste comptable public en toutes lettres :

Facultatif Nom, prénom et adresse mail du comptable (pour les entités ne disposant pas de comptable public) :

Facultatif Adresse complète du siège social (pour les entités ne disposant pas de comptable public) :

Relevé d'identité bancaire (à joindre OBLIGATOIREMENT pour toute demande)

¹ *Pour les associations : se référer au formulaire Cerfa n°12156*05

PRÉSENTATION DU PROJET, OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Intitulé : Demande de subvention pour un Parcours de cybersécurité

Objectifs : Élever le niveau de sécurité de systèmes d'information de ses bénéficiaires via la mise en œuvre de parcours de sécurisation adaptés aux enjeux et aux besoins des organisations.

Un parcours de cybersécurité est organisé en 3 phases :

- a) **Le pré-diagnostic :** Evaluation du niveau de cybersécurité du bénéficiaire permet de l'orienter vers un parcours adapté à ses enjeux et besoins et à définir le contenu des travaux de la phase suivante (Cadrage en pièce jointe).
- b) **La phase de diagnostic initial :** Un prestataire terrain assure les actions de sensibilisation, de formation et d'audit auprès du bénéficiaire puis élabore, avec le bénéficiaire, un plan de sécurisation avec des mesures concrètes à mettre en œuvre.
- c) **L'approfondissement grâce aux packs relais :** La démarche se poursuit par la **mise en œuvre des mesures préalablement identifiées** et de nouveaux chantiers ciblés tenant compte de la progression de la structure.

Suivi de l'accompagnement : Le bénéficiaire s'engage à associer de manière étroite l'ANSSI et le prestataire accompagnateur mandaté pendant l'ensemble de l'accompagnement et notamment lors des réunions majeures le jalonnant (réunions de lancement et de restitution notamment). Il donne par ailleurs accès à l'ensemble des livrables au prestataire accompagnateur notamment les livrables de fin de prestation, que ce dernier pourra consulter dans le cadre du suivi et du contrôle qualité (ces livrables ne sont nullement centralisés par l'ANSSI). Le bénéficiaire s'oblige également à communiquer à l'ANSSI via le prestataire accompagnateur les devis et les services faits relatifs à la subvention accordée. Le bénéficiaire s'oblige enfin à informer immédiatement l'ANSSI, par l'intermédiaire de son prestataire accompagnateur, de l'interruption d'un parcours de cybersécurité avant son terme (lors d'un pack initial ou d'un pack relais) ou de toute difficulté risquant d'avoir un impact sur le déroulement du parcours.

Suivi de la satisfaction : Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue du dispositif, la satisfaction du bénéficiaire sera évaluée au cours de la mise en œuvre du programme. Le bénéficiaire s'engage à répondre aux courtes enquêtes de satisfaction que l'ANSSI lui communiquera à l'issue du pack initial et des éventuels packs relais (évaluation globale de l'accompagnement, satisfaction des prises en charge du bénéficiaire par les différents interlocuteurs, etc.).

Suivi des effets sur la durée de l'accompagnement : Afin de suivre l'effectivité sur la durée des parcours de cybersécurité dans l'élévation du niveau de maturité SSI des structures accompagnées, le bénéficiaire exception faite des EPIC, collectivités de moins de 5000 habitants, sociétés, associations, fondations, groupements de sociétés, entités situées à l'étranger (hors organisation internationale) s'engage à :

- 1) s'inscrire aux services du club SSI sur le site <https://club.ssi.rie.gouv.fr> pour l'accès régulier aux services notamment sans que cette liste ne soit limitative ADS et SILENE dès le pack initial.
- 2) communiquer :
 - Dans un délai d'un mois après le lancement du pack initial :
 - Les résultats des rapports ADS et SILENE de sa structure.
 - Dans le cadre de l'enquête de satisfaction n°2 transmise un an après la réalisation du pack initial :
 - L'évolution de ses effectifs SSI ;
 - L'évolution de la part de son budget alloué à la SSI ;

- La part de mesures du plan de sécurisation couvertes ;
- Les résultats des nouveaux audits ADS et SILENE réalisés un an après la fin de l'accompagnement.

Suivi de la bonne exécution des travaux : Le bénéficiaire s'engage à compléter et signer une attestation de bonne exécution des travaux à l'issue du pack initial, puis à l'issue du/des pack(s) relais.

Publicité de l'accompagnement : En signant cette demande de subvention, le bénéficiaire autorise l'ANSSI à le mentionner dans ses communications comme ayant bénéficié du plan France Relance, ou encore pour mettre en avant les résultats du programme, dans le respect de la confidentialité des données propres à la structure.

PRÉSENTATION DU BUDGET DU PROJET

Le projet se décompose en :

- Un pack initial, valorisé à **40 000 € TTC** qui sera entièrement financé par subvention ;
- Des packs relais qui seront co-financés, d'une valorisation totale d'au moins **70 000 € TTC**

Le montant total de la subvention demandée est de **90 000 € TTC**

Le versement de la subvention sera échelonné selon les étapes du projet et conditionné à leur bonne réalisation attestée par le prestataire en charge de l'accompagnement. La subvention sera versée comme suit :

- Un versement immédiat de **40 000 € TTC** ;
- Un second versement de **50 000 € TTC** sous condition d'engagement des travaux des packs relais.

ATTESTATION

Je soussigné(e), (nom, prénom) :

représentant(e) légal(e) de l'entité :

déclare demander une subvention d'un montant de **90 000 € TTC**, pour le projet détaillé ci-dessus.

Fait à, le

Cachet et signature

COMMISSION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU 09 SEPTEMBRE 2022

ACTIVITE ECONOMIQUE														
COMMUNE	CAT. COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME	DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	LINEAIRE EXTENSION	EXTENSION		FINANCEMENT HT					
							TYPE	HT	EXTENSION				RENFORCEMENT	
									SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE		PETITIONNAIRE
<u>AURSEULLES ANCTOVILLE</u> <i>Etude en cours</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique de la Ferme de Biéville suite à l'abandon de deux tarifs inférieurs ou égaux à 36kVA à remplacer par un tarif à puissance surveillée de 120kVA.	EARL DU BIEVILLE	Extension BT + renforcement	280	Barème	28 568,00 €	8 570,40 €	11 427,20 €	19 997,60 €	8 570,40 €	0,00 €	5 662,47 €
<u>GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR</u> <i>Etude en cours</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'une armoire de protection cathodique (action de lutte contre les corrosion) 12kVA	TRAPIL	Extension BT	140	Barème	13 149,00 €	3 944,70 €	5 259,60 €	9 204,30 €	0,00 €	3 944,70 €	0,00 €
<u>HOTOT-EN-AUGE</u> <i>Etude en cours</i>	C	Permis de construire	Alimentation en énergie électrique d'un barn pour chevaux 36kVA	SARL NORMANDIE BREEDING	Extension BT + renforcement	395	Barème	33 549,00 €	(1) 10 000,00 €	13 419,60 €	23 419,60 €	0,00 €	10 129,40 €	12 100,00 €
<u>MARTIGNY-SUR-L'ANTE</u> <i>OS lancé</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'une exploitation agricole existante 12kVA	FLOCH Stéphane	Extension BT	110	Barème	10 749,00 €	3 224,70 €	4 299,60 €	7 524,30 €	0,00 €	3 224,70 €	0,00 €
<u>QUETTEVILLE</u> <i>Etude en cours</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'une borne IRVE 250kVA	SAPN	Extension BT + renforcement	140	Réel	27 156,61 €	0,00 €	(*) 20 367,46 €	20 367,46 €	0,00 €	6 789,15 €	38 000,00 €
<u>SAINT-GERMAIN-LANGOT</u> <i>Etude terminée</i>	C	Déclaration préalable	Alimentation en énergie électrique d'une antenne de télécommunication mobile ORANGE, 12 kVA MONO	AXIANS MOBILE OUEST	Extension BT	280	Barème	24 349,00 €	7 304,70 €	9 739,60 €	17 044,30 €	0,00 €	7 304,70 €	0,00 €
<u>SAINT-PAIR</u> <i>OS à lancer</i>	C	Déclaration préalable	Alimentation en énergie électrique d'une antenne de télécommunication mobile BOUYGUES TELECOM, 36 kVA TRI	PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES	Extension BT	95	Barème	9 549,00 €	2 864,70 €	3 819,60 €	6 684,30 €	0,00 €	2 864,70 €	0,00 €
<u>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</u> <u>ST-MARTIN-DES-BESACES</u> <i>Travaux en cours</i>	C	Déclaration préalable	Alimentation en énergie électrique d'un futur pylône de télécommunications	ORANGE UPR OUEST	Extension HTA + BT	295	Réel	39 953,50 €	(2) 10 000,00 €	15 981,40 €	25 981,40 €	0,00 €	13 972,10 €	0,00 €
<u>VALDALLIERE</u> <u>VASSY</u> <i>Etude en cours</i>	C	Permis de construire	Alimentation en énergie électrique d'un siège d'exploitation agricole	LEPAREUR Jacky	Extension BT	104	Barème	10 269,00 €	3 080,70 €	4 107,60 €	7 188,30 €	0,00 €	3 080,70 €	0,00 €

(1) Dans le cas où la commission ne souhaiterait pas appliquer le plafond de 10 000 €, l'aide serait de 10 064,70 €

(2) Dans le cas où la commission ne souhaiterait pas appliquer le plafond de 10 000 €, l'aide serait de 11 986,05 €

(*) QUETTEVILLE - PCT à 75 % - Projet IRVE

OUVRAGE COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL														
COMMUNE	CAT COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME	DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	LINEAIRE EXTENSION	EXTENSION		FINANCEMENT HT					
							TYPE	HT	EXTENSION				RENFORCEMENT	
									SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE/CC	PETITIONNAIRE	SDEC ENERGIE
COLOMBY-ANGUERNY COLOMBY-SUR-THAON <i>Etude à lancer</i>	C	Permis d'aménager	Alimentation et desserte intérieure en énergie électrique d'un futur lotissement communal "Clos Saint Vigor" (7 lots).	Commune	Extension BT + desserte intérieure	125	Réel	15 314,14 €	6 125,66 €	6 125,66 €	12 251,31 €	3 062,83 €	0,00 €	0,00 €
CREULLY-SUR-SEULLES CREULLY <i>Art. R323-25 terminé</i>	B1	Permis de construire	Alimentation en énergie électrique d'un futur Pôle Santé Libéral Ambulatoire (PSLA)	CC SEULLES TERRE ET MER	Extension BT + renforcement	150	Barème	18 561,00 €	1 856,10 €	7 424,40 €	9 280,50 €	9 280,50 €	0,00 €	19 050,29 €
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR <i>Art R323-25 terminé</i>	C	Permis d'aménager	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement de 3 lots 3x12kVA	Commune	Extension BT	55	Barème + réel	8 270,92 €	3 308,37 €	3 308,37 €	6 616,74 €	1 654,18 €	0,00 €	0,00 €
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR <i>Etude à lancer</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'une aire d'accueil des gens du voyage, 250 kVA TRI	CC du Pays de Honfleur-Beuzeville	Extension BT + renforcement	195	Barème	21 468,00 €	8 587,20 €	8 587,20 €	17 174,40 €	0,00 €	4 293,60 €	39 073,49 €
GRANDCAMP MAISY <i>Etude terminée</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Raccordement d'une unité de traitement des eaux de carénages (36 kVA - Triphasé).	Conseil Départemental	Extension BT	284	Barème	24 669,00 €	9 867,60 €	9 867,60 €	19 735,20 €	0,00 €	4 933,80 €	0,00 €
LE CASTELET GARCELLES-SECQUEVILLE <i>Art. R323-25 terminé</i>	C	Permis de construire	Alimentation en énergie électrique de l'Espace Enfance et Sport composé d'un vestiaire sportif 36 kVA, d'un groupe scolaire 84 kVA, d'une crèche 36 kVA et de futures bornes de recharges IRVE, 48 kVA	Commune	Extension BT + renforcement HTA-BT	331	Coût réel	21 271,55 €	8 508,62 €	8 508,62 €	17 017,24 €	4 254,31 €	0,00 €	37 851,53 €
PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN <i>Etude à lancer</i>	C	Déclaration préalable	Raccordement en énergie électrique du poste de relevage pour les eaux usées (36 kVA - Triphasé).	CC Bayeux Intercom	Extension BT	55	Barème	6 349,00 €	2 539,60 €	2 539,60 €	5 079,20 €	0,00 €	1 269,80 €	0,00 €
VIRE NORMANDIE MAISONCELLES-LA-JOURDAN <i>Etude en cours</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique de 4 parcelles communales existantes, 48 kVA MONO	Commune	Extension BT + renforcement	80	Coût réel	11 119,64 €	4 447,86 €	4 447,86 €	8 895,71 €	2 223,93 €	0,00 €	7 292,65 €
TOTAUX						3 114		324 315,36 €	94 230,90 €	139 230,96 €	233 461,86 €	29 046,15 €	61 807,35 €	159 030,43 €



COMMISSION "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" du 09 SEPTEMBRE 2022

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ALIMENTATION ELECTRIQUE DES SITES PRIVES

COMMUNE	LOCALISATION	CAT. COMMUNE	DESIGNATION DU PROJET	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION HT	FINANCEMENT EXTENSION HT					RENFORCEMENT HT
						EXTENSION					
						SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE	PETITIONNAIRE	
CASTILLON-EN-AUGE	CASTILLON-EN-AUGE	C	Réhabilitation d'un bâtiment existant en maison d'habitation 12kVA	70	7 549,00 €	1 509,80 €	3 019,60 €	4 529,40 €	0,00 €	3 019,60 €	0,00 €
CONDE-EN-NORMANDIE	ST-GERMAIN-DU-CRIOULT	C	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant (12 kVA - Monophasé).	87	8 909,00 €	1 781,80 €	3 563,60 €	5 345,40 €	0,00 €	3 563,60 €	0,00 €
DUCY-STE-MARGUERITE	DUCY-STE-MARGUERITE	C	Alimentation en énergie électrique de chambres d'hôtes (36 kVA)	90	9 149,00 €	1 829,80 €	3 659,60 €	5 489,40 €	0,00 €	3 659,60 €	0,00 €
ESQUAY-NOTRE-DAME	ESQUAY-NOTRE-DAME	C	Alimentation en énergie électrique d'un futur lotissement privé "Le Duc Guillaume" composé de 60 lots et 3 macro lots pour 18 logements individuels groupés	150	18 453,46 €	7 381,38 €	7 381,38 €	14 762,77 €	3 690,69 €	0,00 €	0,00 €
				600	66 564,53 €	0,00 €	26 625,81 €	26 625,81 €	0,00 €	39 938,72 €	0,00 €
FORMENTIN	FORMENTIN	C	Alimentation en énergie électrique d'un château, 250 kVA	465	96 112,00 €	10 000,00 €	38 444,80 €	48 444,80 €	0,00 €	47 667,20 €	0,00 €
LONGUEVILLE	LONGUEVILLE	C	Viabilisation de trois nouvelles parcelles (3x12 kVA - Monophasé).	85	8 749,00 €	1 749,80 €	3 499,60 €	5 249,40 €	0,00 €	3 499,60 €	0,00 €
MALTOT	MALTOT	C	Alimentation d'un lotissement privé nommé 'LA PIECE DE LA PISTE', Tranche II - 25 lots (SAS EDIFIDES)	80	8 529,43 €	3 411,77 €	3 411,77 €	6 823,54 €	1 705,89 €	0,00 €	0,00 €
ROSEL	ROSEL	C	Alimentation en énergie électrique d'un futur lotissement privé "LES ROSALIES" composé de 25lots, dont 12 lots destinés à des constructions de maisons d'habitations jumelées	107	12 981,30 €	5 192,52 €	5 192,52 €	10 385,04 €	2 596,26 €	0,00 €	0,00 €
SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE	SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation -12kVA - Monophasé).	80	8 343,00 €	1 668,60 €	3 337,20 €	5 005,80 €	3 337,20 €	0,00 €	0,00 €
SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE	SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE	C	Raccordement d'un bâtiment existant (12 kVA - Monophasé).	80	8 349,00 €	1 669,80 €	3 339,60 €	5 009,40 €	0,00 €	3 339,60 €	0,00 €
SAINT-HYMER	SAINT-HYMER	C	Réhabilitation d'un bâtiment existant 36kVA	135	12 749,00 €	2 549,80 €	5 099,60 €	7 649,40 €	5 099,60 €	0,00 €	0,00 €
SAINT-PAIR	SAINT-PAIR	C	Alimentation en énergie électrique d'un collectif vertical de 5 logements + 1 partie commune 45kVA - Extension BT (partie domaine public)	30	4 172,69 €	1 669,08 €	1 669,08 €	3 338,15 €	0,00 €	834,54 €	0,00 €
VAUX-SUR-SEULLES	VAUX-SUR-SEULLES	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	18	3 389,00 €	677,80 €	1 355,60 €	2 033,40 €	1 355,60 €	0,00 €	0,00 €
				65	7 149,00 €	1 429,80 €	2 859,60 €	4 289,40 €	0,00 €	2 859,60 €	0,00 €
				2 142	281 148,41 €	42 521,75 €	112 459,36 €	154 981,12 €	17 785,24 €	108 382,06 €	0,00 €



Convention « PACTE »

Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Energétique

Communauté de communes
Vallées de l'Orne et de l'Odon

Entre :

La communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, représentée par son Président, Hubert PICARD, dûment habilité à la signature de la présente convention, en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} septembre 2022 et ci-après désignée la communauté de communes,

et

Le SDEC ENERGIE (Syndicat Départemental d'Energies du Calvados) représenté par sa Présidente, Catherine GOURNEY-LECONTE, en vertu de la délibération du Bureau Syndical en date du 8 juillet 2022 et ci-après désigné : le SDEC ENERGIE,

Préambule :

La communauté de communes a approuvé son programme d'action « Territoire 100% EnR » le 27 Février 2020.

Celui-ci fixe des objectifs de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable pour l'ensemble de son territoire.

A ce titre, la Communauté de communes joue un rôle d'animation de son territoire en matière de transition énergétique. Elle cherche à mobiliser et fédérer les acteurs locaux pour mettre en œuvre des actions concrètes et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans les champs qui les concernent.

Le SDEC ENERGIE accompagne les collectivités dans la mise en œuvre d'actions de transition énergétique notamment en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics, production d'énergies renouvelables, mobilité bas carbone, éclairage public, lutte contre la précarité énergétique et sensibilisation de la population. Il apporte une ingénierie permettant aux collectivités de réaliser leurs projets par transfert de compétences ou dans le cadre d'activités complémentaires.

Le SDEC ENERGIE a réalisé un diagnostic énergie intercommunal sur le territoire de la Communauté de communes dans le cadre d'un précédent partenariat sur la période 2016 – 2020. Celui-ci a notamment permis d'identifier les priorités en termes d'actions sur le patrimoine public, de formuler des préconisations pour chaque collectivité et d'accompagner 15 bâtiments prioritaires en matière d'efficacité énergétique.

Dans la continuité du diagnostic énergie intercommunal et des engagements pris par la Communauté de communes dans son programme de transition énergétique, l'enjeu est aujourd'hui de mettre en synergie les compétences et les leviers d'action :

- ✓ de la Communauté de communes en tant qu'animateur de la transition énergétique sur son territoire,
- ✓ du SDEC ENERGIE en tant qu'ingénierie mutualisée au service des collectivités.

Le présent accompagnement à la transition énergétique apporté par le SDEC ENERGIE a pour but de contribuer à créer un effet d'entraînement sur le territoire de la communauté de communes en faveur du passage à l'action et de la concrétisation des objectifs de son programme de transition énergétique.

Il est complémentaire aux démarches mutualisées interterritoriales coordonnées par le SDEC ENERGIE dans le cadre de la Commission consultative pour la transition énergétique et aux démarches mutualisées impulsées par la communauté de communes sur son territoire.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention porte sur la mise en œuvre d'un accompagnement par le SDEC ENERGIE de la communauté de communes visant à **mettre en mouvement les acteurs locaux** et à **déclencher des actions concrètes de la part des communes et EPCI** en matière de transition énergétique, principalement sur les 5 thématiques suivantes :

- Bâtiments publics
- Energies renouvelables
- Mobilité bas carbone
- Précarité énergétique
- Eclairage public
- Sensibilisation

L'accompagnement par le SDEC ENERGIE comprend 2 axes :

- ✓ **Un appui en ingénierie** en matière de planification énergétique et de sensibilisation
- ✓ **Des aides financières** pour les prestations de planification énergétique, d'animation territoriale et d'exemplarité de l'EPCI

Article 2 : DESCRIPTION DE L'ACCOMPAGNEMENT – APPUI EN INGENIERIE

Volet 1 : Impulsion d'actions sur le patrimoine des collectivités

L'accompagnement a pour but de favoriser le passage à l'action de la part des collectivités sur la base d'une approche stratégique partagée entre le SDEC ENERGIE et la Communauté de communes, et priorisée en cohérence avec les objectifs de son PCAET (ex : selon l'impact énergétique des actions, les filières ENR prioritaires...).

Au démarrage de l'accompagnement :

- ✓ le diagnostic du patrimoine réalisé précédemment (dans le cadre du diagnostic énergie intercommunal - DEI) est consolidé par un **repérage des bâtiments soumis au décret tertiaire** et par les nouvelles données disponibles, dont le **potentiel solaire** des bâtiments et des espaces artificialisés non bâtis et le diagnostic de la **précarité énergétique** (GeoDIP).
- ✓ Une **enquête auprès des collectivités** est lancée pour faire l'état des lieux de la mise en œuvre par les collectivités des préconisations formulées dans le cadre du Diagnostic énergie intercommunal, identifier les projets des collectivités et les besoins d'accompagnement, voire collecter des données complémentaires comme les logements communaux à vocation sociale à rénover éligibles aux aides du SDEC ENERGIE.

Livrables :

- ➔ Tableau d'inventaire des bâtiments rassemblant les données collectées lors du DEI et les données complémentaires décrites ci-dessus
- ➔ Tableau de suivi des préconisations synthétisant et priorisant les actions à mener par les communes et l'EPCI pouvant être accompagnées par le SDEC ENERGIE (CEP niveau 1, 2, 3, note d'opportunité chaufferies bois, note d'opportunité PV, acquisition de véhicules bas carbone, rénovation de logements communaux à vocation sociale, éclairage public à renouveler, secteurs à enjeux trame noire, etc...)
- ➔ Rapport précarité énergétique GeoDIP

NB : L'accord des communes sera sollicité pour qu'elles autorisent le SDEC ENERGIE à transmettre à la communauté de communes les données non publiques les concernant.

Chaque année, le SDEC ENERGIE et la Communauté de communes se réunissent pour dresser le bilan des actions réalisées et des accompagnements menés. Ils conviennent ensemble des priorités d'accompagnement pour l'année à venir. Le tableau de suivi des préconisations cité plus haut tient lieu d'outil de suivi partagé entre les 2 partenaires.

Suite à cette réunion, le SDEC ENERGIE prend contact avec les collectivités visées.

Cette coordination permet de mobiliser de façon priorisée les collectivités. Cependant, le SDEC ENERGIE se réserve la possibilité de répondre à une sollicitation isolée de la part d'une collectivité du territoire de la communauté de communes.

Volet 2 : Contribution aux démarches de planification énergétique et projets territoriaux de l'EPCI

L'accompagnement consiste à mettre à disposition de la Communauté de communes des données, des analyses et des outils utiles au suivi du volet transition énergétique du PCAET et à prendre part aux instances de pilotage de ses démarches de planification énergétique et ses projets territoriaux.

Mise à disposition de données

Chaque année, le SDEC ENERGIE fournit des éléments utiles au suivi du programme de transition énergétique de la Communauté de communes :

- ✓ **Un rapport des activités du SDEC ENERGIE** en matière de transition énergétique sur le territoire de l'EPCI pour l'année écoulée, soit :
 - Les accompagnements techniques et leurs résultats (actions concrétisées, état du fonctionnement...) : adhésion aux CEP, notes d'opportunités ENR, installations ENR, bornes de recharge pour véhicules électriques, actions sur l'éclairage public, etc.

- Les aides financières : études réalisées par un tiers, achat de véhicules à faible émission, lutte contre la précarité énergétique (rénovation des logements, impayés d'énergie), etc.
 - Les animations pédagogiques : classes et écoles venues à la Maison de l'Énergie
- ✓ **Des données territoriales accessibles au SDEC ENERGIE** pour l'année écoulée dont :
- Les bâtiments publics ayant fait l'objet de travaux de rénovation (données issues du CEP et des partenaires du SDEC ENERGIE par exemple la Préfecture, le Conseil départemental, le CAUE...)
 - Les nouvelles installations de production d'énergies renouvelables (données issues du SDEC ENERGIE, de ses partenaires comme Biomasse Normandie et du traitement des données en open data de la DREAL et des distributeurs d'énergie)

NB : la liste des données transmises pourra être étoffée selon les besoins de la Communauté de communes et la capacité du SDEC ENERGIE à les obtenir et les traiter. Pour les données non publiques, l'accord des communes sera sollicité pour obtenir leur autorisation pour leur transmission à la communauté de communes.

Livrable :

➔ Document synthétique annuel rassemblant les données ci-dessus.

Production d'analyses comparatives entre EPCI

Le SDEC ENERGIE réalise une analyse départementale de **l'évolution des indicateurs climat-énergie produits par l'ORECAN** à la maille des EPCI (l'échéance de réalisation de cette analyse dépendra du calendrier de publication des données par l'ORECAN) permettant de comparer la dynamique de transition énergétique des EPCI du Calvados.

Livrable :

➔ Document synthétique de présentation de l'analyse.

Mise à disposition d'outils informatiques pour le suivi du PCAET par l'EPCI

Le SDEC ENERGIE met à disposition les outils suivants :

- ✓ **Le logiciel « PROSPER Actions » :**
- Il comprend 2 modules :
 - Module prospective énergétique : permet d'élaborer des scénarios de stratégie énergétique, par exemple pour un PCAET. Il peut aussi être utilisé dans le cadre de l'évaluation réglementaire du PCAET, pour estimer la contribution des actions mises en œuvre aux objectifs du PCAET.
 - Module de suivi du plan d'actions : permet de suivre l'avancement de la mise en œuvre des actions par la visualisation de la part des actions réalisées par rapport aux actions prévues. Il peut être utilisé pour présenter le bilan réglementaire à mi-parcours des PCAET.
 - Il est accessible sur internet à l'adresse <https://calvados.prosper-actions.fr>. Pour y accéder, l'utilisateur doit s'inscrire directement sur ce site (bouton « inscription » sur la page d'accueil). Un « utilisateur principal » doit être désigné par l'EPCI. Celui-ci est l'interlocuteur principal du SDEC ENERGIE pour l'utilisation du logiciel. Il est chargé de définir les droits des éventuels autres utilisateurs de sa structure (lecture ou mise à jour).
 - Le SDEC ENERGIE forme les utilisateurs collectivement ou individuellement et leur apporte une assistance technique. Il assure le lien avec le fournisseur du logiciel « Energies Demain » si nécessaire.

- Le SDEC ENERGIE se réserve la possibilité de remplacer ce logiciel par un logiciel aux fonctionnalités équivalentes ou par un logiciel plus adapté aux besoins des EPCI adhérents au présent accompagnement, après les avoir consultés.
- ✓ **L'atlas des énergies :**
 - Créé principalement à destination des EPCI, il comprend 2 fonctionnalités principales :
 - Centraliser et mutualiser les données géolocalisées utiles pour l'identification du potentiel de projets ENR. Il permet de prioriser les secteurs ou les bâtiments qui présentent des facteurs favorables pour des projets ENR ou d'identifier la localisation de ressources ou de modes de valorisation possible (NB : il ne permet pas d'évaluer l'opportunité/la faisabilité des projets ni de chiffrer le potentiel de production d'un territoire ou d'une installation)
 - Partager l'information sur les projets existants sur les territoires entre le SDEC ENERGIE et l'EPCI au travers de « couches partagées » modifiables par chacun des partenaires (ex : installations ENR existantes, projets d'installations ENR, projets de construction de bâtiments publics). Chaque EPCI ne peut visualiser que son propre territoire, quand le SDEC ENERGIE a accès à l'ensemble du Calvados.
 - Il est accessible sur la plateforme SIG Mapeo-Calvados. Pour y accéder, l'utilisateur doit d'abord créer un compte Mapeo sur le site mapeo-calvados.fr, puis adresser un mail au service SIG du SDEC ENERGIE pour activer le profil « atlas des énergies » (elehenosdec-energie.fr). Un « utilisateur principal » doit être désigné par l'EPCI. Celui-ci est l'interlocuteur principal du SDEC ENERGIE pour l'utilisation de l'atlas et est chargé de définir les droits des éventuels autres utilisateurs de sa structure (lecture ou mise à jour).
 - Le SDEC ENERGIE forme les utilisateurs collectivement ou individuellement à l'utilisation de l'atlas.
 - Des évolutions de l'atlas peuvent être apportées selon les besoins des EPCI.

[Présence dans les instances de suivi des démarches de l'EPCI financées au titre de l'article 3 de la présente convention](#)

A la demande de la Communauté de communes et dans la limite de la disponibilité des agents, le SDEC ENERGIE participe aux instances de pilotage des démarches de planification énergétique, d'animation territoriale et d'exemplarité soutenues financièrement au titre de la présente convention (cf. article 3).

Volet 3 : Sensibilisation des élus, agents et habitants

L'accompagnement comprend des actions de sensibilisation dans le but de soutenir la mobilisation des acteurs locaux et de la population dans la dynamique du PCAET.

Interventions à titre d'experts

A la demande de la Communauté de communes, le SDEC ENERGIE intervient, dans la limite de la disponibilité des agents, dans des réunions ou temps de sensibilisation dédiés destinés aux élus sur des thématiques relevant de l'expertise du SDEC ENERGIE en lien avec les 6 thématiques identifiées à l'article 1.

Animations à la Maison de l'énergie

Le SDEC ENERGIE réalise maximum 2 animations par an sur la durée de la convention à la Maison de l'énergie, à la demande de la Communauté de communes, pour des groupes constitués au choix de l'EPCI (élus, agents, habitants, membres d'associations...).

L'animation porte sur l'exposition permanente de la Maison de l'énergie, à savoir l'Escape Game « Mission énergie » (cette action peut être envisagée à partir de début 2023 seulement, date de mise en service de l'Escape game).

Une action territoriale de sensibilisation à la transition énergétique avec la Maison de l'énergie

Le SDEC ENERGIE coordonne en lien étroit avec la Communauté de communes la mise en œuvre d'une action de sensibilisation à la transition énergétique à l'attention du public scolaire (à partir du cycle 3) et du grand public en s'appuyant sur l'exposition nomade de la Maison de l'énergie (actuellement : exposition 2050).

La découverte de cette exposition s'accompagne d'une animation réalisée par des personnes formées d'une durée de 2h00 à 2h30 selon les publics.

L'action peut se dérouler sur une période allant de 1 à 3 mois en fonction du nombre d'animations à prévoir (nombre d'établissements scolaires et classes engagés, autres publics visés par l'action : habitants, agents, associations, élus).

L'exposition peut être installée dans un ou plusieurs lieux sur le territoire le temps de l'action et des partenaires peuvent y être associés (établissements scolaires du secondaire, communes...).

L'action territoriale de sensibilisation à la transition énergétique fera l'objet d'une convention complémentaire entre le SDEC ENERGIE, la Communauté de communes, voire les éventuels autres partenaires (ex : collèges, communes), en vue de préciser les modalités pratiques de mise en œuvre.

Cette action est réalisée une seule fois sur la durée initiale de la convention.

Article 3 : DESCRIPTION DE L'ACCOMPAGNEMENT - AIDES FINANCIERES

La présente convention ouvre la possibilité pour la communauté de communes de bénéficier d'aides financières pour les prestations suivantes, réalisées par des tiers en matière de **planification énergétique, d'animation territoriale et d'exemplarité** :

- Schéma directeur énergie et autres études énergétiques stratégiques
- Etudes de faisabilité d'énergies renouvelables territoriales, dont les études de filières (études à la maille d'un territoire sur le photovoltaïque, bois énergie, méthanisation... Les études d'une installation seule sont exclues du présent accompagnement.)
- Bilan de gaz à effet de serre interne à l'EPCI
- Sensibilisation et médiation en lien avec les projets ENR (acceptabilité des projets de méthanisation, information de la population...)
- Appui à des dynamiques citoyennes sur l'énergie
- Sensibilisation des scolaires dans le cadre des projets territoriaux de la Maison de l'énergie

Le montant prévisionnel de l'aide s'élève à :

- 50% de la part restant à la charge de la Communauté de communes, déduction faite des autres aides publiques,
- Avec un plafond d'aide de 10 000€ par étude.

Maximum deux prestations peuvent être aidées chaque année sur la durée de la convention. Ces aides font l'objet de conventions dédiées complémentaires.

Si l'une des prestations ci-dessus est réalisée à l'échelle plus vaste d'un groupement d'EPCI (ex : Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole) comprenant la Communauté de communes, l'aide pourra être attribuée à ce groupement en proportion de la population de la Communauté de communes au sein du groupement, sous réserve de son soutien moral à cette étude.

Les demandes d'aide financière devront être adressées par courrier ou mail au SDEC ENERGIE accompagnées des informations suivantes :

- Devis de la prestation
- Plan de financement
- Montant de l'aide demandée

Important : Aucun devis ne devra être signé avant l'avis de la Commission transition énergétique du SDEC ENERGIE.

Article 4 : ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE

A travers cette convention, le SDEC ENERGIE accompagne la Communauté de communes pour mobiliser les acteurs de son territoire en faveur de la transition énergétique. Afin de créer la dynamique souhaitée, il est nécessaire que la Communauté de communes s'implique fortement dans les différentes actions menées avec l'appui du SDEC ENERGIE, dans une logique de partenariat.

La communauté de communes s'engage à :

- Désigner un élu référent et un ou plusieurs interlocuteurs administratifs ou techniques qui seront les interlocuteurs privilégiés du SDEC ENERGIE pour le suivi de l'exécution de la présente convention notamment pour les actions suivantes :
 - L'impulsion d'actions sur le patrimoine des collectivités
 - La contribution aux démarches de planification énergétique et projets territoriaux de l'EPCI, dont le logiciel PROSPER et l'atlas des énergies
 - La sensibilisation, et plus spécifiquement l'action territoriale de sensibilisation avec la Maison de l'énergie
- Favoriser l'implication des acteurs locaux (communes, écoles...) dans les actions menées dans le cadre de la présente convention par le biais des contacts, des canaux de communication et des outils dont il dispose.
- Organiser les réunions (salle, matériel, envoi des invitations, ...) avec les acteurs de son territoire nécessaires à la mise en œuvre de la présente convention, notamment :
 - Réunions avec les communes relatives au volet 1
 - Réunions avec les établissements scolaires pour l'action territoriale de sensibilisation prévue dans le volet 3
- Concernant l'action territoriale de sensibilisation à la transition énergétique, la Communauté de communes :
 - Se charge d'organiser le transport et d'installer l'exposition dans le/les lieu(x) retenus, ainsi que d'assurer le matériel sur toute la durée de l'action,
 - Met en place les moyens d'animation de l'exposition,
 - Prend en charge les coûts associés :
 - Au transport de l'exposition
 - À l'animation (possibilité de co-financement de l'animation par le SDEC ENERGIE : cf. article 3)
 - Au transport des élèves sur le lieu de l'exposition. A défaut, il recherchera des solutions logistiques et/ou financières permettant de limiter les coûts de transport lié au déplacement des classes sur le lieu d'animation,
 - Informe les écoles du territoire des possibilités de visite de l'exposition sur une période donnée.
- Assurer la communication sur la démarche (insertion d'articles dans les supports de communication de la Communauté de communes ou des communes, organisation de points presse...) avec l'appui du SDEC ENERGIE

(fourniture des éléments nécessaires à la rédaction des articles ou communiqués de presse...), notamment sur le volet sensibilisation.

- Communiquer sur le partenariat avec le SDEC ENERGIE. Son logo apparaîtra sur l'ensemble des documents relatifs aux actions menées.

Article 5 : ENGAGEMENTS DU SDEC ENERGIE

Le SDEC ENERGIE s'engage à :

- Mettre en place les moyens adéquats pour l'exécution de la présente convention,
- Faire son possible pour obtenir les données nécessaires à l'exécution de la présente convention. Cependant, le SDEC ENERGIE ne pourra être tenu pour responsable d'éventuelles carences dans les résultats, causées par la non-réponse, le refus ou l'impossibilité de transmettre les données de la part des détenteurs de données, ou par l'inexactitude des données fournies,
- Utiliser les données transmises conformément à la législation en vigueur, en respectant la stricte confidentialité des informations transmises par la communauté de communes.
- Concernant l'action territoriale de sensibilisation à la transition énergétique, le SDEC ENERGIE :
 - Coordonne le projet : identification du/des lieu(x) d'installation de l'expo, calendrier, construction du planning des animations,
 - Met à disposition l'exposition nomade sur le territoire de l'EPCI,
 - Participe à la mobilisation des établissements scolaires : recensement des établissements, animation et présentation du projet lors des réunions de présentation, rencontre des chefs d'établissement (ex : collèges) ...
 - Réalise une session collective de formation des animateurs locaux (associations, enseignants, éco-délégués, agents de collectivités...),
 - Réalise 2 animations maximum.
- Remettre à la communauté de communes l'ensemble des livrables prévus dans le cadre de la présente convention.

Article 6 : SUIVI DE LA CONVENTION

Un comité de suivi est constitué avec les représentants du SDEC ENERGIE et de la Communauté de communes soit :

- Communauté de communes : l'élu et le ou les référents techniques désignés par la Communauté de communes,
- SDEC ENERGIE : un représentant du service « Accompagnement à la transition énergétique des territoires ».

Il se réunit annuellement pour :

- Suivre l'avancement et faire le bilan de la mise en œuvre de la présente convention,
- Dresser le bilan des actions engagées par les communes dans le cadre du volet 1 décrit à l'article 2 et convenir des priorités d'accompagnement pour l'année à venir,
- Présenter les données et analyses prévues dans le volet 2,
- Convenir de l'engagement et du calendrier de mise en œuvre des actions prévues dans le volet 3.

Le chef de file pour le suivi de la mise en œuvre de cette convention est le SDEC ENERGIE. Il prépare les documents de séance et rédige les comptes-rendus des réunions de suivi.

Article 7 : DUREE DE LA CONVENTION ET CALENDRIER

La présente convention prend effet après signature des parties pour une durée de 3 ans. Elle pourra être renouvelée pour 3 années supplémentaires sur la base d'un bilan des actions menées.

L'échéance prévisionnelle de mise en œuvre du projet territorial de sensibilisation est sur la période d'avril-mai 2023.

Article 8 : CONTRIBUTION FINANCIERE

Le coût du service est de 7000€/an soit 21 000€ pour 3 ans.

Le montant de la contribution de la communauté de communes s'élève à 10500€, soit 3500€ par an pendant 3 ans.

Le paiement de cette contribution doit être effectué annuellement au maximum 2 mois après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE.

La communauté de communes se libérera des sommes dues par virement, sur le compte ouvert au nom du SDEC ENERGIE.

Fait à Evrecy, le

Pour la Communauté de Communes
Vallées de l'Orne et de l'Odon

Hubert PICARD

Pour le SDEC ENERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Liste des 154 collectivités pour lesquelles la valeur des actifs relatifs au transfert de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables », est fixée à 0 €.

Collectivité	Délibération du transfert	Délibération du SDEC ÉNERGIE	Collectivité	Délibération du transfert	Délibération du SDEC ÉNERGIE
AMAYE-SUR-ORNE	25 novembre 2015	17 décembre 2015	CABOURG	25 août 2014	24 février 2015
ANNEBAULT	13 novembre 2014	24 février 2015	CAGNY	14 octobre 2014	24 février 2015
ARGENCES	15 septembre 2014	24 février 2015	CAHAGNES	29 août 2014	24 février 2015
ARROMANCHES-LES-BAINS	25 septembre 2014	24 février 2015	CAHAGNOLLES	23 mars 2017	20 novembre 2020
AUBERVILLE	17 septembre 2014	24 février 2015	CAMBREMER	30 juillet 2014	24 février 2015
AUBIGNY	8 juin 2022	8 juillet 2022	CAMPAGNOLLES	28 juillet 2014	24 février 2015
AUDRIEU	12 septembre 2014	24 février 2015	CAUMONT-SUR-AURE	1 ^{er} octobre 2015 (Caumont-l'Éventé) 22 novembre 2016 (Livry)	17 décembre 2015
AURE SUR MER	8 septembre 2014 (Sainte Honorine des Pertes)	24 février 2015	CLECY	7 septembre 2015	24 septembre 2015
BALLEROY-SUR-DROME	16 septembre 2015 (Balleroy) 6 juillet 2016 (territoire complet de la commune nouvelle)	24 septembre 2015	COLLEVILLE-SUR-MER	19 novembre 2014	24 février 2015
BARON-SUR-ODON	10 mai 2022	3 juin 2022	COLOMBIERS-SUR-SEULLES	16 juin 2022	8 juillet 2022
BAVENT	10 septembre 2014	24 février 2015	COLOMBY-ANGUERNY	7 janvier 2016	12 février 2016
BAYEUX	24 septembre 2014	24 février 2015	CONDE-EN-NORMANDIE	14 novembre 2016	2 décembre 2016
BEAUMESNIL	24 mai 2022	3 juin 2022	COQUAINVILLIERS	23 septembre 2014	24 février 2015
BEAUMONT-EN-AUGE	27 novembre 2014	24 février 2015	CORMOLAIN	21 août 2014	24 février 2015
BELLENGREVILLE	17 novembre 2014	24 février 2015	COURCY	14 novembre 2014	24 février 2015
BENY-SUR-MER	6 février 2017	3 mars 2017	COURSEULLES-SUR-MER	24 septembre 2015	17 décembre 2015
BERNIERES-SUR-MER	28 août 2014	24 février 2015	CREULLY-SUR-SEULLES	22 août 2014 (Saint Gabriel Brécy) 28 février 2017 (territoire complet de la commune nouvelle)	24 février 2015
BEUVRON-EN-AUGE	10 novembre 2014	24 février 2015	CRICQUEBOEUF	16 novembre 2014	24 février 2015
BLANGY-LE-CHATEAU	1 ^{er} décembre 2014 / 1 ^{er} septembre 2020	24 février 2015	CU CAEN LA MER	10 janvier 2017	19 janvier 2017
BLONVILLE-SUR-MER	9 septembre 2014	24 février 2015	DIALAN SUR CHAÎNE	20 mai 2016	19 janvier 2017
BONNEBOSQ	11 septembre 2014	24 février 2015	DIVES-SUR-MER	1 ^{er} août 2014	24 février 2015
BONNEVILLE-LA-LOUVET	25 septembre 2020	20 novembre 2020	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	22 septembre 2014	24 février 2015
BONS-TASSILLY	23 mai 2022	8 juillet 2022	DOZULE	1 ^{er} octobre 2014	24 février 2015
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	24 septembre 2014	24 février 2015	ELLON	26 août 2014	24 février 2015

Collectivité	Délibération du transfert	Délibération du SDEC ÉNERGIE	Collectivité	Délibération du transfert	Délibération du SDEC ÉNERGIE
ÉPANEY	31 mai 2022	8 juillet 2022	LE MOLAY-LITTRY	25 juillet 2014	24 février 2015
ÉQUEMAUVILLE	26 août 2014	24 février 2015	LE TRONQUAY	18 septembre 2014	24 février 2015
ESCOVILLE	9 septembre 2014	24 février 2015	LES MONTS D'AUNAY	18 septembre 2014 (Aunay-sur-Odon)	24 février 2015
ÉVRECY	10 juillet 2014	24 février 2015	LISIEUX	23 septembre 2014	24 février 2015
FALAISE	16 septembre 2014	24 février 2015	LISON	12 décembre 2014	24 février 2015
FEUGUEROLLES-BULLY	2 mars 2017	20 novembre 2020	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	24 février 2016	22 avril 2016
FIERVILLE-LES-PARCS	4 septembre 2014	24 février 2015	LUC-SUR-MER	17 novembre 2014	24 février 2015
FIRFOL	3 octobre 2014	24 février 2015	MAIZIERES	12 mai 2022	3 juin 2022
FONTAINE-ÉTOUPEFOUR	28 août 2014	24 février 2015	MALTOT	14 octobre 2014	24 février 2015
FONTAINE-HENRY	28 août 2014	24 février 2015	MAROLLES	17 décembre 2014	24 février 2015
FOULOGNES	19 mai 2022	8 juillet 2022	MAY-SUR-ORNE	30 mai 2022	8 juillet 2022
FRENOUVILLE	27 juin 2022	8 juillet 2022	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE	20 novembre 2014	24 février 2015
GLOS	12 septembre 2014	24 février 2015	MÉRY-BISSIÈRES-EN-AUGE	12 décembre 2016	19 janvier 2017
GOUVIX	15 septembre 2014	24 février 2015	MÉZIDON VALLÉE D'AUGE	14 août 2014 (Saint-Julien-le-Faucon) 25 septembre 2014 (Méziidon-Canon) 13 novembre 2014 (Crévecœur en Auge) 25 novembre 2014 (Croissanville)	24 février 2015
GRAINVILLE-LANGANNERIE	16 septembre 2014	24 février 2015	MONTILLIERES-SUR-ORNE	6 novembre 2014 (Trois-Monts)	24 février 2015
GRAINVILLE-SUR-ODON	15 septembre 2014	24 février 2015	MORTEAUX-COULIBOEUF	5 novembre 2014	24 février 2015
GRANDCAMP-MAISY	13 octobre 2014	24 février 2015	MOULINS-EN-BESSIN	27 septembre 2021	22 octobre 2021
GRIMBOSQ	18 novembre 2014	24 février 2015	MOULT-CHICHEBOVILLE	25 mars 2016	22 avril 2016
HEROUILLETTE	24 mai 2022	3 juin 2022	MOYAUX	27 janvier 2016	12 février 2016
HONFLEUR	4 novembre 2014	24 février 2015	NOROLLES	3 novembre 2014	24 février 2015
HOULGATE	16 septembre 2020	20 novembre 2020	NOTRE-DAME-D'ESTREES-CORBON	25 août 2014	24 février 2015
ISIGNY-SUR-MER	16 décembre 2014 (Isigny sur Mer)	24 février 2015	NOUES DE SIENNE	3 avril 2017	12 mai 2017
JORT	29 juillet 2014	24 février 2015	ORBEC	4 septembre 2014	24 février 2015
LA CAMBE	24 mai 2022	3 juin 2022	OUILLY-LE-VICOMTE	2 novembre 2015	17 décembre 2015
LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	1 ^{er} septembre 2014	24 février 2015	PERRIERES	30 mai 2022	8 juillet 2022
LA VESPIERE-FRIARDEL	29 septembre 2014 (La Vespière)	24 février 2015	PIERREFITTE-EN-CINGLAIS	20 juin 2022	8 juillet 2022
LAIZE-CLINCHAMPS	27 août 2014 (Clinchamps sur Orne)	24 février 2015	PONT-D'OUILLY	13 novembre 2014	24 février 2015
LANGRUNE-SUR-MER	25 novembre 2014	24 février 2015	PONT-L'ÉVÊQUE	25 septembre 2014	24 février 2015
LE BU-SUR-ROUVRES	6 mai 2022	3 juin 2022	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	30 septembre 2014	24 février 2015
LE MARAIS-LA-CHAPELLE	13 juin 2022	8 juillet 2022	POTIGNY	3 décembre 2014	24 février 2015
LE MESNIL-GUILLAUME	9 septembre 2014	24 février 2015	RANVILLE	18 septembre 2014	24 février 2015

Collectivité	Délibération du transfert	Délibération du SDEC ÉNERGIE	Collectivité	Délibération du transfert	Délibération du SDEC ÉNERGIE
REUX	3 juin 2022	8 juillet 2022	SOULEUVRE-EN-BOCAGE	3 septembre 2014 (La Graverie) 9 septembre 2014 (Le Tourneur) 19 septembre 2014 (Le Bény Bocage) 11 décembre 2014 (Saint-Martin-des-Besaces)	24 février 2015
ROCQUES	30 mai 2022	8 juillet 2022	SUBLES	26 septembre 2014	24 février 2015
RYES	8 juin 2022	8 juillet 2022	SURVILLE	17 novembre 2014	24 février 2015
SAINT-ARNOULT	1 ^{er} septembre 2014	24 février 2015	THURY-HARCOURT-LE-HOM	29 juillet 2014 (Thury-Harcourt) 24 février 2016 (territoire complet de la commune nouvelle)	11 mars 2016
SAINT-AUBIN-SUR-MER	12 novembre 2014	24 février 2015	TILLY-SUR-SEULLES	15 juillet 2014	24 février 2015
SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT	3 octobre 2014	24 février 2015	TOUQUES	17 juillet 2015	24 septembre 2015
SAINT-DENIS-DE-MAILLOC	6 mai 2022	3 juin 2022	TOURGEVILLE	10 décembre 2020	5 février 2021
SAINT-DENIS-DE-MERE	24 septembre 2021	22 octobre 2021	TREVIÈRES	5 septembre 2014	24 février 2015
SAINT-DESIR	10 septembre 2014	24 février 2015	TROUVILLE-SUR-MER	26 septembre 2014	24 février 2015
SAINTE-HONORINE-DU-FAY	15 octobre 2020	11 décembre 2020	URVILLE	3 novembre 2014	24 février 2015
SAINT-GATIEN-DES-BOIS	28 octobre 2014	24 février 2015	VAL D'ARRY	14 mars 2016	22 avril 2016
SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	4 novembre 2014	24 février 2015	VALAMBRAY	26 novembre 2014 (Airan)	24 février 2015
SAINT-LAURENT-DE-CONDEL	3 mai 2022	3 juin 2022	VALDALLIÈRE	22 août 2014 (Montchamp) 12 septembre 2014 (Estry) 8 mars 2016 (territoire complet de la commune nouvelle)	24 février 2015
SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS	16 décembre 2014	24 février 2015	VALORBIQUET	19 mai 2016	1 ^{er} juillet 2016
SAINT-MARTIN-DE-MAILLOC	9 juin 2022	8 juillet 2022	VARAVILLE	14 septembre 2020	20 novembre 2020
SAINT-MARTIN-DE-MIEUX	7 juin 2022	8 juillet 2022	VER-SUR-MER	1 ^{er} septembre 2014	24 février 2015
SAINT-MARTIN-DES-ENTRÉES	13 novembre 2014	24 février 2015	VICQUES	16 mai 2022	8 juillet 2022
SAINT-PIERRE-DU-JONQUET	23 mai 2022	3 juin 2022	VIÉVILLE-SUR-MER	2 octobre 2014	24 février 2015
SAINT-PIERRE-EN-AUGE	11 avril 2017	12 mai 2017	VILLERS-BOCAGE	25 août 2014	24 février 2015
SAINT-SYLVAIN	26 avril 2019	20 novembre 2020	VILLERVILLE	12 août 2014	24 février 2015
SOIGNOLLES	24 mai 2022	8 juillet 2022	VILLY-BOCAGE	14 juin 2022	8 juillet 2022
SOMMERVIEU	18 janvier 2017	3 mars 2017	VIRE NORMANDIE	4 septembre 2014 (Saint-Germain-de-Tallevende) 23 septembre 2014 (Vire) 14 octobre 2014 (Vaudry) 10 novembre 2014 (Coulonces) 29 mai 2017 (territoire complet de la commune nouvelle)	24 février 2015



COMMISSION TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE DU 09 SEPTEMBRE 2022

RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE
PROGRAMME 2022 : 4ème TRANCHE
Finalité A Renforcement réseau BT en zone rurale du PPI 2019/2022

Nombre de dossiers : 16

COMMUNE	LOCALISATION	INTITULE DU PROJET	DATE DE LA DEMANDE	UCT	CONTRAINTE	SOLUTION	MONTANT HT DES TRAVAUX en €
ANNEBAULT	ANNEBAULT	MUTATION H61 MOULIN 50KVA PAR 100KVA	22/07/2022	5	Chutes de tension	Mutation du transformateur H61 nommé «MOULIN» 50 KVA par un H61 de 100 KVA. Pose en souterrain de 570 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 610 ml de réseau aérien.	71 795,78
CAHAGNOLLES	CAHAGNOLLES	BT BANCS	22/07/2022	9	Chutes de tension	Pose en souterrain de 430 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 400 ml de réseau aérien.	65 031,54
CAMBREMER	CAMBREMER	BT FRICHE	21/07/2022	2	Chutes de tension	Pose en aérien de 340 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Pose en souterrain de 290 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 540 ml de réseau aérien.	57 749,22
CESNY-LES-SOURCES	PLACY	BT CHÂTEAU	22/06/2022	2	Chutes de tension	Pose en souterrain de 465 ml de câble basse tension 3x240 ² + 95 ² . Dépose de 320 ml de réseau aérien.	45 693,98
CESNY-LES-SOURCES	CESNY-BOIS-HALBOUT	REPLACEMENT H61 CESNY 160 KVA PAR PSSA 250 KVA ET CREATION PRCS EGLISE 100 KVA	01/07/2022	28	Chutes de tension	Remplacement du H61 «CESNY» de 160 KVA par un PSSA de 250 KVA. Création d'un deuxième PRCS de 100 KVA nommé «EGLISE». Pose en souterrain de 430 ml de câble haute tension 3x150 ² . Pose en souterrain de 20 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² .	89 755,19
FUMICHON	FUMICHON	MUTATION POSTE TOUR BECTIERE 50KVA PAR 100KVA	21/07/2022	2	Chutes de tension	Mutation du transformateur POSTE TOUR «BECTIERE» de 50 KVA par un transformateur POSTE TOUR de 100 KVA. Pose en souterrain de 540 ml de câble basse tension 3x240 ² + 95 ² . Dépose de 420 ml de réseau aérien.	55 652,38
LES LOGES	LES LOGES	CREATION PRCS TEINTURIERE 100 KVA	10/08/2022	3	Chutes de tension	Création d'un poste PRCS de 100 KVA «TEINTURIERE». Pose en souterrain de 700 ml de câble haute tension 3x95 ² . Pose en souterrain de 30 ml de câble basse tension 3x95 ² + 50 ² . Dépose de 380 ml de réseau aérien.	79 918,96
LITTEAU	LITTEAU	MUTATION H61 50KVA PAR 100KVA	21/07/2022	7	Chutes de tension	Mutation du H61 «MOTTE» 50 KVA par un H61 100 KVA. Pose en souterrain de 360 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Pose en souterrain de 350 ml de câble basse tension 3x240 ² + 95 ² . Dépose de 680 ml de réseau aérien.	83 965,94
NOUES DE SIENNE	SAINT-SEVER-CALVADOS	BT ALBERT LEBRUN	10/03/2022	7	Chutes de tension	Pose en souterrain de 65 ml de câble basse tension 3x240 ² + 95 ² .	10 534,61
PREAUX-BOCAGE	PREAUX-BOCAGE	MUTATION H61 BIJUDE 50KVA PAR 100KVA	21/07/2022	2	Chutes de tension et surcharge	Mutation du H61 «BIJUDE» 50 KVA par un H61 100 KVA. Pose en souterrain de 490 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 490 ml de réseau aérien.	53 397,36
SAINTE-HONORINE-DU-FAY	SAINTE-HONORINE-DU-FAY	BT ROUASSE 592-17 - EXTENSION BT RESIDENCE LES HETRES	16/07/2021	12	Chutes de tension	Pose en souterrain de 100 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² .	12 954,46
SAINTE-ÉTIENNE-LA-THILLAYE	SAINTE-ÉTIENNE-LA-THILLAYE	BT MANOIR THILLAYE	21/07/2022	10	Chutes de tension	Pose en souterrain de 370 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Pose en souterrain de 50 ml de câble basse tension 3x240 ² + 95 ² . Dépose de 360 ml de réseau aérien.	41 854,21
SEULLINE	SAINT-GEORGES-D'AUNAY	MUTATION H61 LAUMONT 50KVA PAR 100KVA	19/08/2022	6	Chutes de tension	Mutation du transformateur H61 «LAUMONT» 50 KVA par un H61 100 KVA. Pose en souterrain de 20 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Pose en souterrain de 600 ml de câble basse tension 3x240 ² + 95 ² .	73 725,95
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	LA FERRIERE-HARANG	BT HAUTINIÈRE	21/07/2022	7	Chutes de tension	Pose en souterrain de 680 ml de câble basse tension 3x240 ² + 95 ² . Dépose de 620 ml de réseau aérien.	87 648,90
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	SAINTE-MARIE-LAUMONT	REPLACEMENT H61 PT PARC 50 KVA PAR PRCS 100 KVA	10/08/2022	11	Chutes de tension	Remplacement du H61 «PT PARC» 50 KVA par un PRCS 100 KVA. Pose en souterrain de 185 ml de câble haute tension 3x95 ² . Pose en souterrain de 160 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² .	40 940,49
VIRE NORMANDIE	ROULLOURS	CREATION PRCS BECTIERE 100 KVA	03/08/2022	5	Surcharge	Création d'un PRCS 100 KVA «BECTIERE». Pose en souterrain de 680 ml de câble haute tension 3x95 ² . Pose en souterrain de 115 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 335 ml de réseau aérien.	101 502,44
				118		16	972 121



7ème Tranche : RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE PROGRAMME 2022

Nombre de dossiers : **30**

COMMUNE	LOCALISATION	DATE DE LA DEMANDE	PROJET	SOLUTION TECHNIQUE	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION en € HT	RENFORCEMENT en € HT
AURSEULLES	ANCTOVILLE	18/12/2020	Alimentation en énergie électrique de la Ferme de Biéville suite à l'abandon de 2 tarifs inférieurs ou égaux à 36kVA à remplacer par un tarif à puissance surveillée de 120kVA.	RENFORCEMENT : Mutation dans Cabine Haute (CB) existant transformateur 100kVA par un 160 kVA EXTENSION : Pose de 280 ml de réseau BT souterrain	280	28 568 €	5 662 €
CAGNY	CAGNY	24/05/2022	Alimentation en énergie électrique de la tranche 1 du lotissement "Le Domaine de Saulnier" (22 lots) - AMENEE HTA	EXTENSION-RENFORCEMENT HTA ET BT - Dépose d'un poste Cabine Basse et pose d'un PAC 4UF 630 kVA. Reprise des réseaux HTA et BT	60	45 302 €	13 530 €
CASTILLON-EN-AUGE	CASTILLON-EN-AUGE	01/03/2022	Réhabilitation d'un bâtiment existant en maison d'habitation 12kVA	Pose de 70 ml de réseau BT souterrain	70	7 549 €	0 €
CONDE-EN-NORMANDIE	SAINT-GERMAIN-DU-CRIOULT	15/06/2022	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant (12 kVA - Monophasé).	Pose de 87 ml de réseau BT souterrain	87	8 909 €	0 €
CREULLY-SUR-SEULLES	CREULLY	06/05/2022	Alimentation en énergie électrique d'un futur Pôle Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) pour la SEULLES TERRE ET MER	RENFORCEMENT : dans PUC, mutation transformateur 400kVA par un 1000kV EXTENSION : Pose 150 ml réseaux BT souterrains	150	12 571 €	14 945 €
DUCY-SAINTE-MARGUERITE	DUCY-SAINTE-MARGUERITE	18/11/2021	Alimentation de chambres d'hôtes (36 kVA - Triphasé).	Pose de 90 ml de réseau BT souterrain	90	9 149 €	0 €
ESCOVILLE	ESCOVILLE	07/06/2022	Desserte électrique intérieure d'une parcelle divisée en 13 lots nécessitant 6 nouveaux branchements C5 12 kVA MONO, soit 57 kVA MONO foisonnés	Création d'une émergence réseau BT, pose de 30 ml de réseau BT souterrain + réalisation des liaisons A pour certains lots	30	10 314 €	0 €
ESTREES-LA-CAMPAGNE	ESTREES-LA-CAMPAGNE	22/02/2022	Desserte électrique intérieure d'un lotissement privés de 3 lots construits 3x12 kVA	Pose de 80 ml de réseau BT souterrain	80	10 209 €	0 €
FEUGUEROLLES-BULLY	FEUGUEROLLES-BULLY	24/05/2022	Desserte électrique intérieure d'un futur lotissement communal, aménagement du macrolot du lotissement communal 'Quartier de la Croix' en 5 lots destinés à la construction de maisons d'habitations individuelles	Pose de 40 ml de réseau BT	40	6 309 €	0 €
FORMENTIN	FORMENTIN	16/05/2022	Alimentation en énergie électrique d'un château, 250 kVA	EXTENSION HTA et BT : Pose de 380 ml de réseau HTA souterrain, d'un PRCS 100 kVA, d'un PAC 4UF 400 kVA et de 85 ml de réseau BT. Dépose d'un H61 100 kVA,	465	96 112 €	0 €
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	17/08/2021	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement de 3 lots 3x12kVA	Pose de 55 ml de réseau BT souterrain	55	13 050 €	0 €
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	27/04/2022	Alimentation en énergie électrique d'une armoire de protection cathodique (action de lutte contre les corrosions) 12kVA	Pose de 140 ml de réseau BT souterrain	140	13 149 €	0 €
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	04/02/2022	Alimentation en énergie électrique d'une aire d'accueil des gens du voyage, 250 kVA TRI	EXTENSION BT : pose de 195 ml de réseau BT souterrain RENFORCEMENT : Dépose d'un PSSB 160 kVA et pose d'un PAC 4UF 400 kVA	195	21 468 €	39 073 €
GRANDCAMP-MAISY	GRANDCAMP-MAISY	27/12/2021	Raccordement d'une unité de traitement des eaux de carénages (36 kVA - Triphasé).	Pose de 284 ml de réseau BT souterrain	284	24 669 €	0 €
HOTOT-EN-AUGE	HOTOT-EN-AUGE	16/06/2022	Alimentation en énergie électrique d'un barn pour chevaux 36kVA	EXTENSION : Pose de 395 ml de BT souterrain RENFORCEMENT : Mutation d'un H61 50kVA vers 100kVA	395	30 080 €	2 551 €
LONGUEVILLE	LONGUEVILLE	01/12/2021	Viabilisation de trois nouvelles parcelles (3x12 kVA - Monophasé).	Pose de 85 ml de réseau BT souterrain	85	10 005 €	0 €
MARTIGNY-SUR-L'ANTE	MARTIGNY-SUR-L'ANTE	28/03/2022	Alimentation en énergie électrique d'une exploitation agricole existante 12kVA	Pose de 110 ml de réseau BT souterrain	110	13 513 €	0 €
PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	30/06/2022	Raccordement en énergie électrique du poste de relevage pour les eaux usées (36 kVA - Triphasé).	Pose de 55 ml de réseau BT souterrain	55	6 349 €	0 €
QUETTEVILLE	QUETTEVILLE	04/02/2022	Alimentation en énergie électrique d'une borne IRVE 250kVA	EXTENSION : Pose de 140ml de réseau BT souterrain dont 100 ml de forage RENFORCEMENT : Remplacement PRCS 160kVA par un PAC 4UF 630kVA	140	27 157 €	38 000 €
ROSEL	ROSEL	07/09/2020	Alimentation en énergie électrique d'un futur lotissement privé "LES ROSALIES" (25 lots dont 12 destinés à des constructions de maisons d'habitations jumelées)	Pose de 107ml de réseau BT souterrain	107	9 283 €	0 €
SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE	SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE	22/04/2022	Raccordement d'un bâtiment existant (12 kVA - Monophasé).	Pose de 80 ml de réseau BT souterrain	80	8 349 €	0 €
SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE	SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE	01/12/2020	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation -12kVA - Monophasé).	Pose de 80 ml de réseau BT souterrain	80	8 343 €	0 €
SAINT-GERMAIN-LANGOT	SAINT-GERMAIN-LANGOT	16/05/2022	Alimentation en énergie électrique d'une antenne de télécommunication mobile ORANGE, 12 kVA MONO	Pose de 280 ml de réseau BT souterrain	280	19 679 €	0 €

COMMUNE	LOCALISATION	DATE DE LA DEMANDE	PROJET	SOLUTION TECHNIQUE	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION en € HT	RENFORCEMENT en € HT
SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	23/11/2021	Alimentation d'un bâtiment existant réhabilité en 3 logements 3x12 kVA	Pose de 42 ml de réseau BT souterrain	42	6 825 €	0 €
SAINT-HYMER	SAINT-HYMER	16/09/2021	Réhabilitation d'un bâtiment existant 36kVA	Pose de 135 ml de réseau BT souterrain	135	13 664 €	0 €
SAINT-PAIR	SAINT-PAIR	24/01/2022	Alimentation en énergie électrique d'un collectif vertical de 5 logements + 1 partie commune 45kVA	Pose de 30 ml de réseau BT en domaine public Réalisation de la colonne montante Pose de 85 ml de réseau BT en domaine privé	115	12 864 €	0 €
VAL D'ARRY	NOYERS-BOCAGE	24/05/2022	Desserte électrique intérieure d'un lotissement privé de 5 lots destinés à la construction de maisons d'habitations individuelles	Pose de 130 ml de réseaux électriques BT souterrains	130	13 543 €	0 €
VALDALLIERE	VASSY	27/10/2021	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVA - Monophasé).Siège d'exploitation agricole	Pose de 104 ml de réseau BT souterrain	104	10 269 €	0 €
VAUX-SUR-SEULLES	VAUX-SUR-SEULLES	07/12/2021	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	Pose de 83 ml de réseau BT souterrain	83	10 538 €	0 €
VIRE NORMANDIE	MAISONCELLES-LA-JOURDAN	13/06/2022	Alimentation en énergie électrique de 4 parcelles communales existantes, 48 kVA MONO	EXTENSION : Pose de 80 ml de réseau BT souterrain RENFORCEMENT : Mutation H61 50 kVA par un 100 kVA	80	11 120 €	7 293 €
					4 047	518 910 €	121 054 €
PRIX (en € HT) DE L'EXTENSION AU ML :					128,22 €	639 964 €	



COMMISSION TRAVAUX DU 09 SEPTEMBRE 2022

EFFACEMENT DES RESEAUX

PROGRAMME 2023 : TRANCHE 1

Rep : Report de 2022
 C : Projet en coordination
 R : Renforcement
 FN : fils nus
 T : sans coordination - trimestre
 ZV : zone de vent > 170
 ZQP: zone qualité renforcée

Catégorie Commune (FACE)	VILLE	PROJET	DATE DE LA DEMANDE	DATE ACCORD VILLE	LINEAIRE VOIRIE				LINAIRE FILS NUS	coût	Priorité	ZV	ZQP	PPI
					TOTAL 2022-2023	TOTAL 2022	TOTAL 2023	Projet 2023 E1						
A	BAYEUX	CHEMIN DE LA CROIX THOY	14-janv-20	13-oct-21	1 395	1 175	220	220	0	84 462 €	C	N	N	N
A	CABOURG	RD 513 - AVENUE GUILLAUME LE CONQUERANT	05-avr-22	05-juil-22	1 479	579	900	900	90	316 560 €	C / FN	O	N	O
A	HEROUILLE-SAINT-CLAIR	BOULEVARD DE LA PAIX - RUES DU MILIEU ET SOURCES	27-mai-21	21-déc-21	770	0	770	770	0	322 800 €	C	N	N	N
A	LISIEUX	BOULEVARD HERBERT FOURNET TRANCHE 1	25-sept-18	27-juin-22	2 220	495	1 725	695	465	465 595 €	C / FN	N	N	O
		RUES PAUL CORNU ET DE LA VALLEE	27-sept-19					845	290	425 280 €	C / FN	N	N	O
		BOULEVARD DUCHESNE FOURNET	29-août-18					185	180	87 071 €	C / FN	N	N	O
A	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	RD4A - ROUTE D'ORBEC	16-févr-17	29-sept-21	600	0	600	600	260	258 031 €	Rep / FN	N	N	O
A	MONDEVILLE	RUE GEORGES MAUDUIT	26-août-20	30-juil-21	1 450	900	550	550	520	235 200 €	FN	N	N	O
A	ORBEC	RUE DE SAINT REMY	24-déc-19	27-janv-20	390	0	390	390	270	185 616 €	C / FN	N	N	O
A	TROARN	RUE DES ACACIAS	26-nov-18	03-août-22	589	0	589	314	196	136 200 €	C / FN	N	N	O
		RUE PASTEUR	05-nov-18	03-août-22				275	172	110 880 €	C / FN	N	N	O
A	VILLERS-SUR-MER	RUES SICARD, DES ACACIAS, WICKEMHAN, COMMERCE ET CIVILLE	22-avr-21	30-mars-21	1 950	850	1 100	1 100	360	477 042 €	FN	O	N	O
B1	BENOUVILLE	AVENUE DE CAEN	07-nov-14	03-août-22	240	0	240	240	230	124 800 €	FN	N	N	O
B1	BLAINVILLE-SUR-ORNE	ROUTE DE OUISTREHAM	15-nov-18	03-août-22	185	0	185	185	0	63 600 €	C	N	N	N
B1	ISIGNY-SUR-MER	AVENUE DE LA TOUR DU PIN	21-mai-21	14-févr-22	177	0	177	177	132	91 263 €	C / FN	O	N	O
B1	LOUVIGNY	RUE FENITON T1	17-août-21	29-déc-21	330	50	280	280	210	148 120 €	FN	N	N	O
B1	MÉZIDON VALLÉE D'AUGE - MEZIDON CANON	RD47 - AVENUE JEAN JAURES T1	03-sept-13	06-oct-21	497	0	497	497	450	254 167 €	Rep / FN	N	N	O
B2	BEUVILLERS	CHEMIN SAINT HIPPOLYTE	12-nov-10	22-oct-21	560	0	560	560	0	139 860 €	Rep	N	N	N

Catégorie Commune (FACE)	VILLE	PROJET	DATE DE LA DEMANDE	DATE ACCORD VILLE	TOTAL 2022-2023	TOTAL 2022	TOTAL 2023	Projet 2023 E1	LINEAIRE FILS NUS	coût	Priorité	ZV	ZQP	PPI
B2	CANAPVILLE	D279 RTE D'ENGLESQUEVILLE	22-avr-20	06-janv-22	295	0	295	295	0	117 000 €	T1	N	A	N
B2	ÉQUEMAUVILLE	CHEMINS DE LA BUTTE ET DU VAL DES MOULINEAUX	06-janv-21	12-mars-21	1 760	1 415	345	345	0	93 060 €	T2	O	N	N
B2	HOULGATE	D513 - ROUTE DE TROUVILLE	20-oct-21	27-juil-22	1 367	637	730	730	600	340 200 €	C / FN	O	N	O
B2	LANGRUNE-SUR-MER	RUE HARIVEL ET ALLEE DES ROSIERS	03-juin-21	18-août-22	400	0	400	400	0	99 600 €	C	O	N	N
B2	VIRE-NORMANDIE - VAUDRY	BEAUSEJOUR	17-août-21	08-nov-21	916	616	300	300	140	122 646 €	FN	N	N	O
C	AMFREVILLE	Rue de l'ARBRE CANU - Option B	03-déc-19	06-nov-20	1 775	1 075	700	700	0	255 120 €	T2	O	N	O
C	AUDRIEU	RUE DE VAUBADON - RUE DE LA GARE	13-nov-15	18-mars-22	803	0	803	803	173	285 815 €	C / FN	N	N	O
C	BONNEVILLE-LA-LOUVET	RD534 - CARREFOUR DU NOUVEAU MONDE	06-janv-20	04-avr-22	490	0	490	490	0	180 036 €	C	N	A	N
C	CANTELOUP	RUE DU CHAMP ROGER	01-mars-21	08-nov-21	480	0	480	480	0	96 840 €	Rep	N	N	N
C	CHOUAIN	LA CAVEE	17-nov-20	09-mars-21	470	0	470	470	0	108 726 €	Rep	N	N	N
C	CROCY	RD 63 - RUE DE SAINT HILAIRE ET ROUTE DE BEAUMAIS	16-sept-14	08-mars-22	560	0	560	560	470	224 412 €	C / FN	N	N	O
C	CROISILLES	RUE DE L'EGLISE	27-nov-20	08-avr-21	592	0	592	592	146	159 360 €	C / FN	N	N	O
C	ÉMIEVILLE	CHEMIN DE LA RIVE	23-déc-21	11-mars-22	286	0	286	206	0	45 480 €	C	N	N	N
		RD 225 - RUE DU MANOIR	05-déc-19	11-oct-21				80	0	46 080 €	Rep / C	N	N	N
C	ÉTERVILLE	IMPASSE DE LA COUTURE	21-août-20	01-sept-21	682	360	322	120	0	30 642 €	T2	N	N	N
		RUE DU CHATEAU	14-août-20	01-sept-21				202	130	51 322 €	C / FN	N	N	O
C	FONTAINE-HENRY	D170 ROUTE DES MARAIS ET HAMEAU DES MOULINEAUX	08-mars-21	14-janv-22	404	0	404	404	0	96 000 €	Rep	N	N	N
C	GOUSTRANVILLE	ROUTE DE BAVENT	20-août-21	07-oct-21	385	240	145	145	290	43 200 €	Rep / FN	N	N	O
C	GRAINVILLE-LANGANNERIE	RUE DE LA CROIX BRILLETTE	08-mars-21	08-nov-21	270	0	270	270	0	100 356 €	Rep / C	N	C	N
C	LE BREVEDENT	RD51 et 284 - ROUTES DU PIN ET DE SAINT PHILBERT	20-août-20	13-janv-21	1 415	1 035	380	380	0	199 560 €	T2	N	A	N
C	LE FRESNE-CAMILLY	RUE DES COMPAGNONS ET RUE DES FOUGERES	01-mars-10	03-août-22	220	0	220	220	0	67 336 €	T2	N	N	N
C	LONGUES-SUR-MER	RUE DE LA MER-CLOSTERMANN - MAREYAGE & GRAND CHAMP	12-août-21	08-nov-21	1 040	0	1 040	1 040	0	446 617 €	T1	O	N	O
C	MÉRY-BISSIÈRES-EN-AUGE - MERY CORBON	RD138A - RUE DE L'ANCIENNE GARE	04-janv-22	29-avr-22	470	0	470	470	460	198 840 €	FN	N	N	O
C	MOULINES	RUE DE CINGAL	16-mars-17	04-janv-21	526	111	415	415	0	95 680 €	T1	N	C	N
C	MOULINS EN BESSIN - MARTRAGNY	RUE DE VAUSSIEUX, RUE DES SOURCES ET RUE DU LAVOIR	01-juin-21	15-nov-21	664	0	664	664	0	207 600 €	T1	N	N	N
C	MOULINS EN BESSIN - CULLY	RUE DE QUEBEC et RUE SAINT MARTIN PARTIE HAUTE	02-juin-21	19-nov-21	755	320	435	435	0	129 960 €	T1	N	N	N

Catégorie Commune (FACE)	VILLE	PROJET	DATE DE LA DEMANDE	DATE ACCORD VILLE	TOTAL 2022-2023	TOTAL 2022	TOTAL 2023	Projet 2023 E1	LINEAIRE FILS NUS	coût	Priorité	ZV	ZQP	PPI
C	MOULINS EN BESSIN - COULOMBS	RUE DES VERTS PRES	04-déc-20	15-févr-21	170	0	170	170	0	61 018 €	T1	N	N	N
C	PETIVILLE	RUE DE LE RIVIERE - Phase 1/4	08-mars-21	12-oct-21	200	0	200	200	0	85 500 €	Rep	N	N	N
C	RANVILLE	RUE DES CHEMINOTS	15-oct-19	13-oct-20	311	0	311	311	0	127 200 €	Rep	N	N	N
C	REUX	RD280 - ROUTE DE SAINT ETIENNE	05-nov-19	10-nov-20	445	0	445	445	0	58 860 €	T2	N	A	N
C	ROTS - LASSON	HAMEAU DE BRAY	19-nov-20	03-août-22	90	0	90	90	36	27 744 €	FN	N	N	O
C	ROUVRES	RD91A - RUE DU HAUT DU CLOS - RUE MARINE	11-janv-18	06-oct-21	515	0	515	515	395	181 121 €	Rep / FN	N	N	O
C	RYES	RD 205 - RUE DE BAYEUX	12-déc-19	17-sept-20	248	0	248	248	0	118 961 €	Rep	O	N	O
C	SAINTE-HONORINE-DE-DUCY	EGLISE -BOURG	22-juil-21	08-nov-21	420	0	420	420	0	137 719 €	Rep	N	N	N
C	SAINT-LAURENT-SUR-MER	RUE DU 6 JUIN 1944 - MOULINS	09-févr-15	24-févr-22	460	0	460	460	230	137 405 €	FN	O	N	O
C	SAINT-MARCOUF	EGLISE	27-avr-21	03-janv-22	230	0	230	230	0	70 362 €	T1	N	N	N
C	SAINT-PIERRE-CANIVET	RD 247 - HAUT DES CESNES	08-mars-21	07-oct-21	470	0	470	470	0	104 040 €	T2	N	N	N
C	SANNERVILLE	RD226 RUE DE LA LIBERATION	06-nov-17	03-août-22	644	0	644	644	570	316 800 €	C / FN	N	N	O
C	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - SAINT MARTIN DES BESACES	RUE DE LA SOULEUVRE	22-déc-21	21-juil-22	600	0	600	600	0	192 678 €	R	N	N	O
C	TERRES DE DRUANCE - LASSY	BOURG	05-janv-22	05-août-22	825	0	825	825	314	269 280 €	FN	N	N	O
C	THUE ET MUE - BROUAY	RUE DES CALLOUETS	09-janv-14	03-août-22	220	0	220	220	0	72 117 €	C	N	N	N
C	VAL D'ARRY - MISSY	LE BAS DES FORGES	13-déc-19	17-mars-22	750	0	750	530	0	197 811 €	T2	N	N	N
		RUE DU CHATEAU	07-oct-14	17-mars-22				220	0	34 321 €	T2	N	N	N
C	VARAVILLE	RUE ARTHUR MARTINE ET RUE CLEMENT HOBSON	29-sept-20	21-déc-20	1 155	884	271	271	85	123 840 €	FN	O	N	O
C	VENDEUVRE	RUE DU VILLAGE T3	07-avr-20	27-avr-21	909	464	445	445	0	84 036 €	T2	N	N	N
C	VIERVILLE-SUR-MER	FRONT DE MER - T3	20-nov-15	26-août-22	260	0	260	260	0	109 632 €	T1	O	N	O
C	VIRE-NORMANDIE - ROULLOURS	MABON - LA CROIX AUVERE	09-juin-21	12-juil-21	1 568	781	787	787	0	220 194 €	T2	N	N	N
65					TOTAL	11 987	28 360	28 360	7 864	10 498 674				



**Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage
de la Collectivité de LISIEUX au SDEC ENERGIE
au titre des travaux d'éclairage public associés
au projet d'effacement coordonné de réseaux
- « RUES PAUL CORNU ET DE LA VALLEE » (Réf. 19AME0109)**

ENTRE

La commune de LISIEUX, représentée par son Maire, Monsieur Sébastien LECLERC, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du.....*27 juin 2022*

Ci-après dénommée « la Collectivité »,

ET

Le SDEC ENERGIE, représenté par son Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, dûment autorisé par une délibération du Bureau Syndical en date du

Ci-après dénommé « le SDEC ENERGIE »

Les deux étant ci-après dénommés « les co-signataires »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

L'opération concernée par la présente convention relève initialement de la maîtrise d'ouvrage de chacun des co-signataires. Les travaux étant à réaliser dans une tranchée commune aux différents réseaux, les co-signataires ont constaté la nécessité pour la bonne réalisation technique du projet de désigner un maître d'ouvrage unique au projet, et ce en application du Livre IV du Code de la Commande Publique, « dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée ».

Article 1er – Objet de la convention

La Collectivité et le SDEC ENERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés - « RUES PAUL CORNU ET DE LA VALLEE », constituée, pour partie, d'éclairage public (cf plan). Le SDEC ENERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication. La Collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Chacun des deux co-signataires a établi un programme prévisionnel et une enveloppe financière prévisionnelle au titre des travaux le concernant. Ces travaux sont décrits à l'annexe 1 de la présente convention.

Il est nécessaire, pour une bonne coordination des travaux, que le SDEC ENERGIE exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public de l'opération décrite à l'article 1^{er} en même temps que sa propre maîtrise d'ouvrage pour le réseau de distribution publique et pour le génie civil du réseau de communication

La présente convention précise les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et en fixe le terme.

Article 2 – Désignation du maître d’ouvrage unique

Les co-signataires décident, pour une bonne coordination des travaux, de désigner le SDEC ENERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d’ouvrage des travaux d’enfouissement du réseau d’éclairage concerné par l’opération décrite à l’article 1^{er} dans le cadre d’une maîtrise d’ouvrage unique en même temps que la maîtrise d’ouvrage pour le réseau de distribution publique et pour le génie civil du réseau de communication du SDEC ENERGIE.

Article 3 – Attributions dévolues au SDEC ENERGIE en qualité de maître d’ouvrage unique

Les attributions dévolues au SDEC ENERGIE pour réaliser la mise en souterrain du réseau d’éclairage dans le cadre de l’effacement des réseaux définis à l’article 1 sont :

- la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l’opération sera étudiée et exécutée,
- la réalisation de la maîtrise d’œuvre, dont le SDEC ENERGIE supporte le coût,
- l’élaboration des études d’avant-projet et du projet définitif. A ce titre, le SDEC ENERGIE est tenu de solliciter l’accord préalable de la Collectivité sur les études,
- la préparation du choix et le choix des entrepreneurs, la signature et la gestion du contrat de travaux, la préparation et la transmission des pièces nécessaires à l’exercice du contrôle de légalité,
- le versement de la rémunération des travaux aux entrepreneurs,
- la représentation du maître d’ouvrage initial vis à vis des tiers,
- l’exercice de ses attributions sous sa propre responsabilité,
- la réception de l’ouvrage, la vérification initiale (décret 88-1056 et arrêté du 10 octobre 2000), l’attestation de conformité du Consuel en cas de création d’une armoire de commande d’éclairage ou de déplacement d’une armoire existante (décret 72-1120 du 23 mars 2010),
- la transmission des différents documents techniques, plan de récolement à la Collectivité pour l’intégration des ouvrages dans son patrimoine, l’attestation de conformité du Consuel,

et l’accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Article 4 – Attributions dévolues à la Collectivité

Les attributions dévolues à la Collectivité dans le cadre de l’effacement des réseaux décrits à l’article 1 sont :

- la définition de l’emprise du projet, du choix du matériel d’éclairage et la validation de l’implantation des candélabres,
- la validation des études préliminaires et définitives par délibération,
- la validation du compte rendu, mentionné à l’article 7, établi par le SDEC ENERGIE préalablement à la réception des ouvrages,
- le paiement de la participation financière communale conformément au plan de financement annexé à l’étude définitive ; un plan de financement prévisionnel est joint à la présente convention en annexe 2,
- la gestion des différentes garanties à compter de la réception des ouvrages,
- l’intégration des ouvrages et du domaine routier correspondant dans le domaine public de la Collectivité.

Article 5 – Financement de l’opération

L’opération visée à l’article 1 de la présente convention est financée par chacun des co-signataires à hauteur des travaux le concernant. Les annexes 2 susvisées indiquent le coût estimatif de l’opération.

Il est précisé que le SDEC ENERGIE ne perçoit aucune rémunération en contrepartie de son rôle de maître d’ouvrage unique.

Le taux maximum de l’aide publique (TMAP) est de 80 %.

L’aide est accordée sous réserve d’une demande formulée préalablement à tout début d’exécution de travaux et sous réserve que son montant soit supérieur à 400 €.

Le financement du SDEC ENERGIE est accordé dans la limite des recettes allouées et des crédits budgétaires votés.

Article 6 – Règlement de la participation communale

Conformément à l'article 9, et selon une périodicité au moins annuelle, le SDEC ENERGIE adressera à la Collectivité, une demande de mandatement accompagnée du décompte de l'opération qui comportera le détail de toutes les dépenses et recettes réalisées par le SDEC ENERGIE, accompagné de l'attestation du comptable public certifiant l'exactitude des facturations et des paiements résultant des pièces justificatives et la possession de toutes ces pièces justificatives.

En fin de mission, le décompte général deviendra définitif après accord de la Collectivité et donnera lieu, si nécessaire, à la régularisation du solde de l'opération.

Article 7 – Déroulement des travaux

Les travaux réalisés sur le réseau d'éclairage seront conformes aux normes et règles en vigueur. L'entreprise mandatée par le SDEC ENERGIE se conformera aux cahiers des charges techniques et administratifs, pièces contractuelles de son marché public.

La Collectivité est conviée à participer aux réunions préparatoires à l'exécution des travaux, aux réunions en cours de chantier et est associée à la phase « attachement » qui en détermine le coût définitif. Elle est destinataire des comptes rendus la concernant.

Article 8 - Réception de l'ouvrage

Le SDEC ENERGIE organise une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle seront conviés la Collectivité et le(s) entrepreneur(s). Il informe la Collectivité et le(s) entrepreneurs par courrier électronique adressé au moins 7 jours (Note au SDEC ENERGIE : durée en jours proposée à valider ou modifier) avant la date de la visite.

Cette visite donne lieu à l'établissement d'un compte rendu qui reprend les réserves éventuelles à lever avant que le SDEC ENERGIE ne prononce la réception des travaux.

Dès lors que les réserves éventuelles sont levées, le SDEC ENERGIE établit la décision de réception (ou de refus) et la notifie à la (aux) entreprise (s). Copie en est notifiée à la Collectivité.

La réception emporte transfert à la Collectivité de la garde des ouvrages de mise en souterrain de ses réseaux d'éclairage public.

Article 9 – Propriété des ouvrages

Les ouvrages d'éclairage public seront propriété de la Collectivité dès la réception définitive prononcée, ceux de distribution publique d'électricité demeurant celle du SDEC ENERGIE.

Article 10 – Assurances

Chaque co-signataire doit être titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile générale couvrant toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle est susceptible d'encourir vis à vis des tiers à propos de tous les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non pouvant survenir tant pendant la période de construction qu'après l'achèvement des travaux.

La Collectivité devra, dans le mois suivant la notification de la présente convention, fournir au SDEC ENERGIE la justification qu'elle est titulaire de l'assurance mentionnée ci-dessus

Article 11 – Durée de validité de la présente convention

Cette convention prend effet le jour de sa signature par les co-signataires et prend fin par le quitus délivré par la Collectivité au SDEC ENERGIE.

Le quitus est délivré à la demande du SDEC ENERGIE unique après exécution complète de sa mission :

- réception des ouvrages et levée des réserves de réception,
- remise des dossiers comportant les documents relatifs aux ouvrages : plans de récolement, caractéristiques techniques des appareils d'éclairage, rapport de vérification initiale par un organisme agréé et attestation de conformité du Consuel.
- établissement du bilan général et définitif de l'opération et acceptation par les signataires.

La Collectivité doit notifier sa décision au SDEC ENERGIE dans les 15 jours suivant la réception de demande de quitus. A défaut, le quitus sera réputé délivré.

Si, par la décision d'un des co-signataires, la part « éclairage » de l'ouvrage ne fait pas l'objet d'une réception et d'une intégration, celui-ci reste sous la responsabilité du SDEC ENERGIE, il n'est pas intégré au patrimoine mis à la disposition de la Collectivité.

Article 12 – Capacité d'ester en justice

Le SDEC ENERGIE pourra agir en justice pour le compte des signataires de la présente convention jusqu'à la délivrance du quitus, aussi bien en tant que demandeur que défendeur.

Entre dans la mission du SDEC ENERGIE la levée des réserves de réception.

Toutefois, en cas de litige au titre de l'ensemble des garanties (de parfait achèvement, biennale ou décennale) toute action contentieuse reste de la seule compétence de la Collectivité au titre des réseaux d'éclairage public enfouis.

Article 13 – Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Caen.

Fait à Caen, le en 2 exemplaires originaux

Pour la Collectivité,
Le Maire,



Monsieur Sébastien LECLERC

Pour le SDEC ENERGIE et par délégation,
Le Vice-Président en charge des travaux
sur les réseaux publics d'électricité,

Monsieur Gérard POULAIN

ANNEXES A LA PRESENTE CONVENTION

Annexe 1 : Détail indicatif des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de génie civil du réseau de communication du SDEC ENERGIE (1 page)

Annexe 2 : Plan de financement prévisionnel de l'opération (2 pages).



LISIEUX – Rues Paul Cornu et de la Vallée

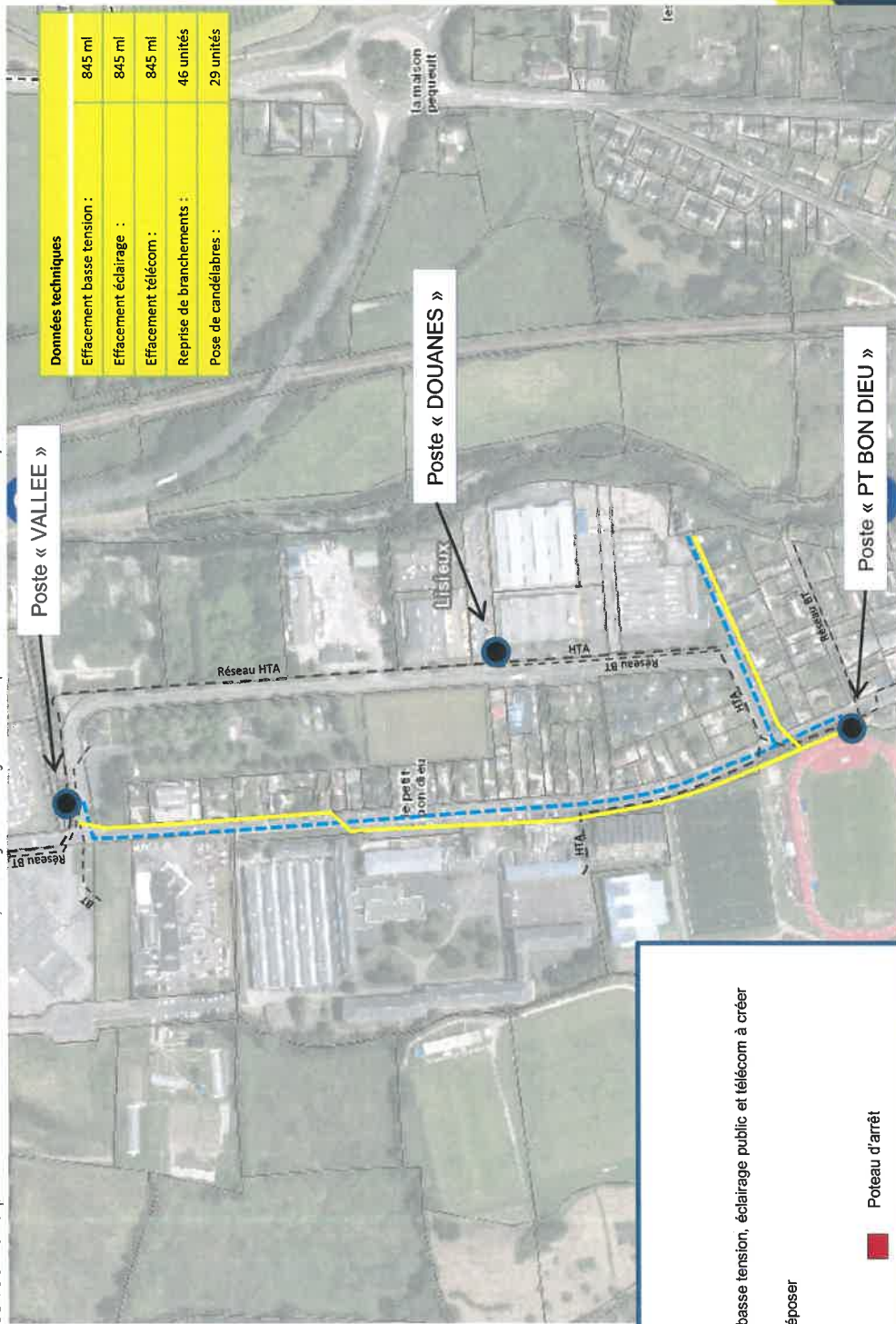
La ville de Lisieux a sollicité le SDEC ENERGIE pour le chiffrage de ce projet rues Paul Cornu et de la Vallée.

Les travaux consistent à créer de nouveaux réseaux électriques et de télécommunication sous voirie ou accotement, suivant la position des réseaux existants, en assurant le raccordement des usagers. La mise en place de l'éclairage public complètera ce projet (matériel fonctionnel identique au boulevard Carnot).

Ce projet permettra de déposer 290 ml de réseau aérien électrique en fils nus, réseau le plus fragile face aux événements climatiques. Il contribue ainsi à améliorer la qualité de l'électricité en matière de continuité de tension dans le secteur.

Différentes réunions préalables seront nécessaires, vous y serez systématiquement associés afin que les travaux soient conformes à vos souhaits.

Matériel fonctionnel



Légende :

- - - - - Réseaux souterrains basse tension, éclairage public et télécom à créer
- Réseaux aériens à déposer
- sout — aérien
- - - - - ou — Réseaux existants
- Transformateur existant
- Poteau d'arrêt



Fiches financières

Dépenses

LISIEUX RUES PAUL CORNU ET DE LA VALLEE

HT TTC

		HT	TTC	
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	1	RESORPTION DES FILS NUS	69 150,00 €	82 980,00 €
	2	PARTICIPATION D'UN TIERS	0,00 €	0,00 €
	3	EFFACEMENT	95 350,00 €	114 420,00 €
	4	TOTAL ELECTRICITE (1 + 2 + 3)	164 500,00 €	197 400,00 €
				TVA récupérée par le SDEC ENERGIE

ECLAIRAGE PUBLIC	5	COUT DES TRAVAUX	132 850,00 €	159 420,00 €
	6	MONTANT SUBVENTIONNABLE (*)	63 375,00 €	76 050,00 €
				TVA avancée par la commune

(*) : sur la base d'un montant de travaux HT maximum par ml de voirie de 75 euros du ml. Pour ce projet, la longueur de voirie est de **845 ml**

TELECOMMUNICATION	7	GENIE CIVIL TELEPHONE	57 050,00 €	68 460,00 €
				TVA non récupérable

COUT GENERAL DE L'OPERATION (4 + 5 + 7)		354 400,00 €	425 280,00 €
--	--	---------------------	---------------------

LISIEUX

RUES PAUL CORNU ET DE LA VALLEE

FINANCEMENT DU PROJET		FINANCEURS	COÛT TOTAL DES AIDES	PART COLLECTIVITE
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	EFFACEMENT	Aide de 20 % du coût HT (ligne 3)	19 070,00 €	117 770,00 €
	RESORPTION FILS NUS	Aide de 40 % du coût HT (ligne 1)	27 660,00 €	
	PARTICIPATION D'UN TIERS	Aide de 100 % du coût HT des travaux (ligne 2)	0,00 €	
	TVA	Payée et récupérée par le SDEC ENERGIE	32 900,00 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	EFFACEMENT	Aide de 20 % du coût subventionnable HT (ligne 6)	12 675,00 €	120 175,00 €
	TVA	Avancée par la Collectivité		26 570,00 €
TELECOMMUNICATION	EFFACEMENT	Aide de 20 % du montant TTC des travaux de génie civil (ligne 7)	13 692,00 €	54 768,00 €
			105 997,00 €	319 283,00 €
			Taux moyen d'aide	24,92%

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE 2022 TRAITEMENT DES POTEAUX BOIS ELECTRIQUES DEPOSES

ENTRE



Le SDEC ENERGIE - Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, dont le siège est situé Esplanade Brillaud de Laujardière - CS 75046 - 14077 CAEN Cedex 5, représenté par sa Présidente, Mme. Catherine GOURNEY LECONTE, dûment autorisée par délibération du Bureau syndical en date du

.....
ci-après désigné « **le SDEC ENERGIE** ».

ET



Le SDEM 50 - Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche, dont le siège social est situé 11 Rue Dame Denise - CS 32708 à 50008 SAINT LO CEDEX, représenté par son Président, Monsieur Jean-Claude BRAUD, dûment habilité aux fins des présentes

Ci-après désigné « **SDEM 50** »

PREAMBULE

Dans le cadre de leurs travaux respectifs sur le réseau de distribution publique d'électricité, le SDEC ENERGIE et le SDEM 50 sont amenés à déposer des supports bois traités à la créosote ou aux CCA (Cuivre - Chrome - Arsenic), identifiés comme déchets industriels dangereux qu'il convient de recycler.

Cette démarche commune vise à permettre des économies d'échelle tout à la fois par la mutualisation des procédures de passation des marchés et par la massification des commandes.

Elle s'inscrit dans la volonté réciproque d'initier certains projets à une échelle différente d'une concession départementale, les enjeux économiques incitant à la mise en œuvre de telles initiatives dans l'intérêt du service public de l'électricité.

Dans ce contexte, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU GROUPEMENT



La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes (ci-après : « le groupement ») au titre de l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique entre le SDEC ENERGIE et le SDEM 50 pour le traitement des poteaux bois déposés dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage de chacun des 2 syndicats.

Elle permet d'en définir les modalités de fonctionnement. Il est précisé que chaque membre du groupement se chargera de l'exécution du marché pour ses propres besoins.

ARTICLE 2 – ORGANISATION DU GROUPEMENT

2.1 Membres du groupement

Le groupement de commandes, objet de la présente convention, est constitué des deux membres cosignataires suivants :

	<p>SDEC ENERGIE Syndicat Départemental d'Energies du Calvados Esplanade Brillaud de Laujardière – CS 75046 – 14077 CAEN Cedex 5 Représenté par sa Présidente, Mme. Catherine GOURNEY LECONTE</p>
	<p>SDEM 50 11 Rue Dame Denise – CS 32708 à 50008 SAINT LO Représenté par son Président, M. Jean-Claude BRAUD</p>

2.2 Coordonnateur du groupement

Le SDEC ENERGIE est désigné coordonnateur du groupement par les membres du groupement.

En tant que coordonnateur du groupement, le SDEC ENERGIE est chargé de procéder, dans le respect des dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

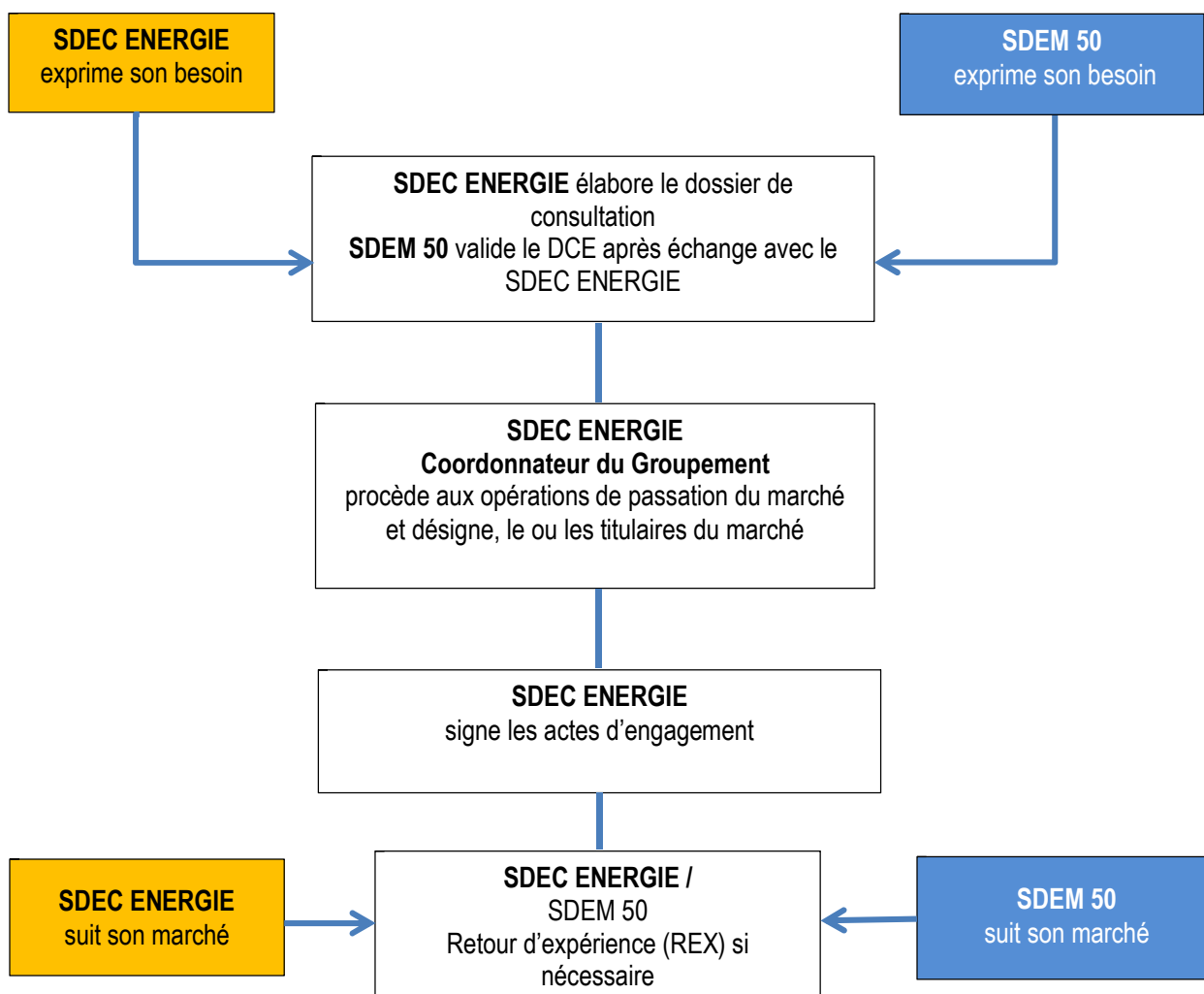
2.3 Obligations des membres du groupement :

Conformément aux dispositions de l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique, le SDEC ENERGIE et le SDEM 50 décident de confier au SDEC ENERGIE la charge de mener la procédure de passation du marché au nom et pour le compte des deux membres du groupement.

Le SDEM 50 conservera un droit de regard sur la procédure de passation.

Chaque membre du groupement s'engage à respecter le choix du titulaire du marché correspondant à ses besoins, tels que déterminés dans son état des besoins.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PASSATION DES MARCHES DE SERVICES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES



ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée allant de la date de sa signature par les représentants compétents des membres du groupement jusqu'en février 2027, date d'achèvement du ou des marchés attachés à cette convention de groupement de traitement, reconductions comprises.

Chaque membre du groupement peut mettre un terme au groupement, en informant l'autre membre du groupement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le retrait d'un membre ne pouvant entraîner de bouleversement de l'économie générale du marché en cours, le respect d'un préavis de 6 mois avant chaque date anniversaire du marché est exigé.

ARTICLE 5 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT

La mission de coordonnateur est exclusive de toute rémunération.

ARTICLE 6 – CONTESTATIONS

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention donnera lieu à une tentative de règlement amiable avant la saisine du tribunal compétent.

ARTICLE 7 – SIGNATURES

A CAEN,

le

Pour le SDEC ENERGIE,
La Présidente,

Mme Catherine GOURNEY-
LECONTE

A ST LO,

le

Pour le SDEM50,
Le Président,

M Jean-Claude BRAUD





COMMISSION ECLAIRAGE PUBLIC - SIGNALISATION LUMINEUSE DU 9 SEPTEMBRE 2022

PROGRAMME 2022 : TRANCHE 5
Affaires inférieures à 40 k€ HT

PROGRAMME TRAVAUX	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
	HOULGATE	HOULGATE	DEPOSE DU FOYER 01.256	99 €
	AMAYE-SUR-ORNE	AMAYE-SUR-ORNE	POSE D'UNE PRISE GUIRLANDE FOYER 04-022	181 €
	SAINT-SYLVAIN	SAINT-SYLVAIN	POSE D'UN LUMINAIRE SUR MAT EXITANT PRES DU 15-006	251 €
	BRETTEVILLE-SUR-ODON	BRETTEVILLE-SUR-ODON	RENOUVELLEMENT DU FOYER 23-011 HORS SERVICE	263 €
	LANGRUNE-SUR-MER	LANGRUNE-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU PCB FOYER 03-043 HORS SERVICE	274 €
	CESNY-LES-SOURCES	CESNY-BOIS-HALBOUT	RENOUVELLEMENT DE LA VASQUE 01-006	280 €
	CASTINE-EN-PLAINE	ROCQUANCOURT	RENOUVELLEMENT DU FOYER 02-040 HORS SERVICE	322 €
	COURSEULLES-SUR-MER	COURSEULLES-SUR-MER	POSE DE PRISE GUIRLANDE SUPPORT 31-P01	323 €
	GOUVIX	GOUVIX	RENOUVELLEMENT DU FOYER 05-014 NON ETANCHE	324 €
	AMFREVILLE	AMFREVILLE	RENOUVELLEMENT DE LA LANTERNE 11-007 HORS SERVICE	331 €
	CASTINE-EN-PLAINE	HUBERT-FOLIE	RENOUVELLEMENT DU FOYER 05.009 HORS SERVICE	338 €
	MAIZET	MAIZET	RENOUVELLEMENT DE LA BORNE 03-009 HORS SERVICE	343 €
	SAINT-REMY	SAINT-REMY	RENOUVELLEMENT DU FOYER 03-032 HORS SERVICE	428 €
	LAIZE-CLINCHAMPS	CLINCHAMPS-SUR-ORNE	RENOUVELLEMENT DU FOYER 02-017 HORS SERVICE	452 €
	SAINT-LAURENT-SUR-MER	SAINT-LAURENT-SUR-MER	DEPOSE LAMPADAIRES 02.006 ET 02.007	494 €
	SAINTE-CROIX-SUR-MER	SAINTE-CROIX-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU MAT 02-001 ACCIDENTE	535 €
	SAINT-COME-DE-FRESNE	SAINT-COME-DE-FRESNE	POSE DE PRISE GUIRLANDE	551 €
	ÉPRON	ÉPRON	REPLACEMENT DU MAT 06-035 ACCIDENTE	555 €
	SOULEUVRE-EN-BOCAGE	LA GRAVERIE	RENOUVELLEMENT MAT 09-13 HORS SERVICE	560 €
	LION-SUR-MER	LION-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU MASSIF 03.026 HORS SERVICE	610 €
	VILLONS-LES-BUISSONS	VILLONS-LES-BUISSONS	RENOUVELLEMENT DU MAT 04-028 ACCIDENTE	652 €
	GRENTHEVILLE	GRENTHEVILLE	RENOUVELLEMENT DU FOYER 03-016 HORS SERVICE ET COFFRET CLASSE 2	683 €
	VERSON	VERSON	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 08-026 ET 16-007 HORS SERVICE	701 €
	BOURGUEBUS	BOURGUEBUS	RENOUVELLEMENT DU FOYER 13-035 HORS SERVICE	712 €
	CASTINE-EN-PLAINE	HUBERT-FOLIE	RENOUVELLEMENT DU FOYER 01-033 HORS SERVICE	727 €
	FORMIGNY-LA-BATAILLE	FORMIGNY	RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS 99-003/004 HORS SERVICE	744 €
	CASTINE-EN-PLAINE	TILLY-LA-CAMPAGNE	RENOUVELLEMENT DU FOYER 01-032 HORS SERVICE	755 €
	COURSEULLES-SUR-MER	COURSEULLES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU FOYER 10-009 HORS SERVICE	755 €
	MEZIDON-VALLEE-D'AUGE	LE MESNIL-MAUGER	LAMPADAIRE 10-011 A DEPLACER	767 €
	LANGRUNE-SUR-MER	LANGRUNE-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DE FOYER 04-001 HORS SERVICE	784 €
	LUC-SUR-MER	LUC-SUR-MER	DEPOSE DES BORNES 11-100 A 11-107	789 €
	MOULT-CHICHEBOVILLE	MOULT	DEPLACEMENT D'UN RESEAU SUITE CONSTRUCTION D'UN CITYSTADE	792 €
	CAUVILLE	CAUVILLE	RENOUVELLEMENT DU FOYER 01-005 HORS SERVICE	883 €
	OUILLY-DU-HOULEY	OUILLY-DU-HOULEY	POSE DE PRISE GUIRLANDE	919 €
	CASTINE-EN-PLAINE	ROCQUANCOURT	RENOUVELLEMENT DE LA BORNE 02-009 HORS SERVICE	966 €
	LANDELLES-ET-COUPIGNY	LANDELLES-ET-COUPIGNY	POSE DE 5 PRISES DE COURANT POUR MOTIFS FESTIFS	985 €
	AVENAY	AVENAY	RENOUVELLEMENT DU FOYER 07-009 VETUSTE	986 €
	ÉVRECY	ÉVRECY	RENOUVELLEMENT DU MAT 14-017 ACCIDENTE + protection de mât,	993 €
	FONTENAY-LE-MARMION	FONTENAY-LE-MARMION	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 08-022 ACCIDENTE	1 017 €
	LANGRUNE-SUR-MER	LANGRUNE-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU FOYER 06-040 HORS SERVICE	1 021 €
	NOUES-DE-SIENNE	SAINT-SEVER-CALVADOS	RENOUVELLEMENT PROJECTEURS 11-28 ET 29 CONSTATES HORS SERVICE ET DEPOSES LE 16/02/22 SUITE	1 031 €
	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	DISSOCIATION DU RESEAU EP / SL CARREFOUR D562A / D89	1 096 €
	LA CAINE	LA CAINE	POSE DE PRISE GUIRLANDE	1 103 €
	OUISTREHAM	OUISTREHAM	RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 28-007 ACCIDENTE	1 183 €
	CREULLY-SUR-SEULLES	SAINT-GABRIEL-BRECY	RENOUVELLEMENT DU MAT 01-020 VETUSTE	1 192 €
	AUTHIE	AUTHIE	STADE : REFECTION DU TABLEAU DE COMMANDE	1 267 €
	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	POSE DE PRISE GUIRLANDE	1 287 €
	SAINT-GATIEN-DES-BOIS	SAINT-GATIEN-DES-BOIS	RENOUVELLEMENT DU PROJECTEUR 01-076 HORS SERVICE	1 318 €
	SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY	SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY	RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 06-012 ACCIDENTE	1 389 €
	GRAINVILLE-SUR-ODON	GRAINVILLE-SUR-ODON	POSE DE PRISE GUIRLANDE FOYERS 01-004/006/008/029 - 02/044/046/048 - 03-014	1 409 €
	SOULEUVRE-EN-BOCAGE	LA GRAVERIE	DEPLACEMENT MAT 09-13	1 442 €
	ÉTERVILLE	ÉTERVILLE	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 15-002 ACCIDENTE	1 442 €
	VALORBIQUET	SAINT-CYR-DU-RONCERAY	RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 05-008 VETUSTE	1 454 €
	SAINT-PIERRE-EN-AUGE	SAINT-PIERRE-SUR-DIVES	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 10-027 ET 10-028 VETUSTES	1 459 €
	SAINT-VIGOR-LE-GRAND	SAINT-VIGOR-LE-GRAND	RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 11-034 ACCIENTE	1 483 €
	BAYEUX	BAYEUX	RENOUVELLEMENT DU LUMINAIRE 10-033 SUR FACADE	1 523 €
	THURY-HARCOURT-LE-HOM	THURY-HARCOURT	RENOUVELLEMENT FOYERS 02-03 ET 02-05 HORS SERVICE	1 603 €
	OUISTREHAM	OUISTREHAM	RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 42-008 ACCIDENTE	1 676 €
	NORON-L'ABBAYE	NORON-L'ABBAYE	RENOUVELLEMENT DU MAT 02-029 VETUSTE	1 707 €
	BAYEUX	BAYEUX	RENOUVELLEMENT PROJECTEUR 92-009 HORS SERVICE	1 757 €
	VIRE NORMANDIE	ROULLOURS	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 01-017 VETUSTE	1 878 €
	ESQUAY-NOTRE-DAME	ESQUAY-NOTRE-DAME	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 04-033 ACCIDENTE	1 902 €
	COURSEULLES-SUR-MER	COURSEULLES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 11-031/032 HORS SERVICE	1 962 €
	MOULINS-EN-BESSIN	COULOMBS	TRAVERSEE DU BOURG-MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE	2 161 €
	OSMANVILLE	OSMANVILLE	ECLAIRAGE PASSAGE PIETONS	2 504 €
	SOUMONT-SAINT-QUENTIN	SOUMONT-SAINT-QUENTIN	RENOUVELLEMENT MAT ET FOYER ACCIDENTE 03-07	2 626 €
	GEFOSSE-FONTENAY	GEFOSSE-FONTENAY	RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS DE SOL 99-015/016 HORS SERVICE	2 632 €
	SEULLINE	COULVAIN	REPLACEMENT 04-002-003 et 005 VANDALISES MAT ALU BROSSE CC 5m et foyers ISARO (fourniture	2 657 €
	SOULEUVRE-EN-BOCAGE	LA GRAVERIE	RENOUVELLEMENT PROJECTEURS 99-01 ET 02 HORS SERVICES	2 713 €
	TROARN	TROARN	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 09-022 ACCIDENTE	2 734 €

Extension
Renouvellement

PROGRAMME TRAVAUX	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
	CASTINE-EN-PLAINE	HUBERT-FOLIE	EXTENSION LAMPADAIRE - ARRET DE BUS	2 777 €
	CAUVICOURT	CAUVICOURT	RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS 01-046/047 ET 048	2 952 €
	LA VESPIERE-FRIARDEL	LA VESPIERE	RENOUVELLEMENT DES CANDELABRES 03-018/03-019 ET DU FOYER 05-001 HORS SERVICE	3 340 €
	SAINT-PIERRE-EN-AUGE	THIEVILLE	REPLACEMENT DES BLOC LED 02-001/002/006/007 ET DU FOYER 02-009 HORS SERVICE	3 355 €
	THURY-HARCOURT-LE-HOM	THURY-HARCOURT	RENOUVELLEMENT BORNES 98-18 ET 25 HORS SERVICES ET REFIXATION 98-12 ARRACHEE	3 470 €
	VILLERVILLE	VILLERVILLE	MISE EN PLACE DE MUR DE SOUTÈNEMENT POUR 8 LAMPADAIRES	3 710 €
	GRAYE-SUR-MER	GRAYE-SUR-MER	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	3 886 €
	ÉVRECY	ÉVRECY	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 20-017 ACCIDENTE	3 920 €
	COMMES	COMMES	RENOUVELLEMENT FOYERS DE PLUS DE 30 ANS	4 016 €
	BAYEUX	BAYEUX	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 28-065-066 ACCIDENTE	4 052 €
	SAINT-MARTIN-DES-ENTREES	SAINT-MARTIN-DES-ENTREES	EXTENSION ECLAIRAGE TYPE BALISAGE PIETON ARMOIRE 11	4 506 €
	CREULLY-SUR-SEULLES	CREULLY	RENOUVELLEMENT DE FOYERS 13-001 à 005 + 12-016 + 23-001 HORS SERVICE	4 636 €
	LES MONTS D'AUNAY	AUNAY-SUR-ODON	RENOUVELLEMENT DE L'ARMOIRE15	5 216 €
	COURSEULLES-SUR-MER	COURSEULLES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES 20-023/024/029/036	5 349 €
	ARROMANCHES-LES-BAINS	ARROMANCHES-LES-BAINS	RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS SOL 97-004 à 007 HORS SERVICE	5 460 €
	SAINT-PIERRE-EN-AUGE	SAINT-PIERRE-EN-AUGE	INSTALLATION DE 19 PRISES ILLUMINATION	6 260 €
	LOUVIGNY	LOUVIGNY	REPLACEMENT DE BORNES ECLAIRAGE HORS SERVICE	7 082 €
	COMBRAY	COMBRAY	RENOUVELLEMENT DE LUMINAIRES EN LED	7 083 €
	MOULINS-EN-BESSIN	COULOMBS	TRAVERSEE PASSAGE PIETONS	7 727 €
	VALDALLIERE	ESTRY	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC DE 3 CANDELABRES - ARMOIRE 03	8 216 €
	SAINT-MARTIN-DES-ENTREES	SAINT-MARTIN-DES-ENTREES	EXTENSION ECLAIRAGE SECURISATION PASSAGES PIETONS	8 788 €
	PERIERS-SUR-LE-DAN	PERIERS-SUR-LE-DAN	RENOUVELLEMENT ET DEPLACEMENT DES LAMPADAIRES 01.015 et 01.016 + RENOVATION 01/014 et 017	8 928 €
	TROUVILLE-SUR-MER	TROUVILLE-SUR-MER	FOURNITURE DE LUMINAIRES ET DE CROSSES	9 198 €
	RANVILLE	RANVILLE	EXTENSION ECLAIRAGE DANS 3 LOTISSEMENTS COMMUNAUX	9 507 €
	BOURGUEBUS	BOURGUEBUS	RENOUVELLEMENT DE 23 MAT NON CONFORME	11 206 €
	CAUMONT-SUR-AURE	CAUMONT-L'ÉVENTE	RENOUVELLEMENT DE 14 FOYERS EN LED	12 234 €
	SOULEUVRE-EN-BOCAGE	LA GRAVERIE	EXTENSION EP LOTISSEMENT LA HERCENDIERE 2	15 122 €
	BELLENGREVILLE	BELLENGREVILLE	ARMOIRE 02	16 109 €
	TOURVILLE-SUR-ODON	TOURVILLE-SUR-ODON	EXTENSION DE BORNES D'ECLAIRAGE SENTE PIETONNE	16 535 €
	TOURVILLE-SUR-ODON	TOURVILLE-SUR-ODON	EXTENSION ECLAIRAGE SENTE PIETONNE DES SEMAILLES	18 378 €
	SAINT-MARTIN-DES-ENTREES	SAINT-MARTIN-DES-ENTREES	EXTENSION ET RENFORCEMENT ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE 02	18 569 €
	CRESSERONS	CRESSERONS	MISE EN PLACE PANNEAU A MESSAGES VARIABLES	19 457 €
	TREVIÈRES	TREVIÈRES	EXTENSION SONORISATION CENTRE-VILLE	21 203 €
	DOZULE	DOZULE	RENOUVELLEMENT ET REPRISE DU PANNEAU A MESSAGE VARIABLE	23 461 €
	GIBERVILLE	GIBERVILLE	FOURNITURE ET POSE D'UN PANNEAU A MESSAGE VARIABLE SIMPLE FACE (couleur)	25 519 €
	FALAISE	FALAISE	REGROUPEMENT DEVIS 2020 MATERIEL A REMPLACER EN 100% LUMIERE	28 118 €
	GLOS	GLOS	RENOUVELLEMENT DES FOYERS DE PLUS DE 30 ANS	30 268 €

Efficacité énergétique

Renouvellement plus de 30 ans (R30)	USSY	USSY	RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES DE PLUS DE 30 ANS	5 987 €

Signalisation lumineuse (SL)

	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	RENOUVELLEMENT D'UN REPETITEUR DE FEUX	381 €
	BAYEUX	BAYEUX	RENOUVELLEMENT D'UN REPETITEUR PIETONS +CROIX D'ANDRE, CARREFOUR DE FEUX 05	596 €
	SOULEUVRE-EN-BOCAGE	LE BENY-BOCAGE	RENOUVELLEMENT REPETITEUR TRAFIC 61RT1 ET COMMANDE APPEL CYCLISTE 61CAC1	645 €
	TOUQUES	TOUQUES	CREATION BOUCLE DE DETECTION C159 DEVANT LE CENTRE DE TRANSFERT SEVEDE	653 €
	SOULEUVRE-EN-BOCAGE	LE BENY-BOCAGE	RENOUVELLEMENT SUPPORT A1 FP1 ACCIDENTE	1 364 €
	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	RENOUVELLEMENT DU MATERIEL PROVISIOIRE C162 et C166	1 948 €
	BERNIERES-SUR-MER	BERNIERES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DES REPETITEURS DE FEUX B1RC + B1CAC CARREFOUR 62	2 423 €
	HOULGATE	HOULGATE	RENOUVELLEMENT DE SIGNAUX HORS SERVICE	6 463 €
	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	RENOUVELLEMENT DU CONTROLEUR DU CARREFOUR 166	8 602 €
	SAINT-MARTIN-DES-BESACES	SAINT-MARTIN-DES-BESACES	REMISE EN ETAT DU CARREFOUR A FEUX	10 128 €
	DIVES-SUR-MER	DIVES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU CARREFOUR DE FEUX C91	32 018 €
	DIVES-SUR-MER	DIVES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU CARREFOUR DE FEUX C92	33 194 €

	Nombre de dossiers :	Montant TTC des travaux engagés
EP extension renouvellement	107	465 347 €
Efficacité énergétique	0	0 €
R30 : renouvellement + 30 ans	1	5 987 €
SL : signalisation lumineuse	12	98 413 €
Total	120	569 748 €